

Direction Etudes et Stratégies

LES HALTES ACCUEIL ET LES LIEUX DE RENCONTRE ENFANTS ET PARENTS EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

DES STRUCTURES ATYPIQUES EN RÉPONSE À DES BESOINS SPÉCIFIQUES DES FAMILLES ?



ONE.be

Rapport de recherche - Juillet 2013

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette recherche :

- Les structures ayant répondu au questionnaire, ainsi que les structures rencontrées, pour leur disponibilité et leur confiance ;
- La Fondation Roi Baudouin, pour son soutien, sans lequel cette recherche n'aurait pu voir le jour, et pour nous avoir aiguillées et soutenues ;
- Les membres du comité de pilotage pour leur accompagnement ;
- Les membres du comité stratégique.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	3
Glossaire.....	6
Avant-propos par la Fondation Roi Baudouin.....	7
Résumé exécutif	8
I. Introduction	12
I.1. Origine de la recherche	12
I.2. Visée de la recherche	14
II. Les haltes accueil et les lieux de rencontre enfants et parents en Fédération Wallonie-Bruxelles: analyse du cadre réglementaire et de référence	15
II.1. Les haltes accueil (haltes garderie).....	15
II.2. Les lieux de rencontre enfants et parents	21
III. Etat de l'art sur les haltes accueil et lieux de rencontre enfants et parents..	27
III.1. Une littérature généraliste limitée sur les haltes accueil.....	27
III.2. Lieux de rencontre enfants et parents: des enseignements à développer	29
IV. Familles précarisées et milieux d'accueil: quelle(s) spécificité(s) pour le secteur de l'accueil atypique ?	31
IV.1. Pauvreté et risque d'exclusion sociale des enfants et des familles en Fédération Wallonie-Bruxelles et accès aux milieux d'accueil	31
IV.2. Haltes accueil, lieux de rencontre enfants et parents et précarité(s)	40
V. Méthodologie de la recherche	45
V.1. Calendrier et dispositifs d'accompagnement de la recherche	45
V.2. Revue de littérature	45
V.3. Phases quantitative et qualitative.....	46
V.4. Discussions	49
V.5. Phase de recommandations	49
VI. Résultats	50
VI.1. Enquête quantitative.....	50
VI.2. Enquête qualitative	68
VII. Discussions et recommandations	82
VII.1. Discussions.....	82
VII.2. Recommandations.....	97

Annexes	104
Annexe 1 : Appellations utilisées dans différents documents se référant aux haltes accueil, ainsi que les définitions et caractéristiques données.....	104
Annexe 2 : Appels à projets 2008-2012 concernant le subventionnement des haltes accueil ...	105
Annexe 3 : Critères spécifiques établis par le Comité d'accompagnement pour définir les lieux de rencontre enfants et parents	108
Annexe 4 : Journées Intervisio n organisées par l'ONE pour les lieux de rencontre enfants et parents	109
Annexe 5 : Résumé des appels à projets et critères utilisés dans le cadre du financement des lieux de rencontre enfants et parents	111
Annexe 6 : Les haltes accueil et les lieux de rencontre enfants et parents dans le futur contrat de gestion de l'ONE (2013-2017)	114
Annexe 7 : Composition des comités de suivi de la recherche.....	115
Annexe 8 : Questionnaire quantitatif	116
Annexe 9 : Guide d'entretien qualitatif.....	128
Annexe 10 : Liste des structures rencontrées dans la phase qualitative.....	136
Annexe 11 : Bibliographie consultée.....	138

GLOSSAIRE

- ACTIRIS** : Office régional bruxellois de l'emploi
- APE** : Aide à la promotion de l'emploi
- ASBL** : Association sans but lucratif
- BADJE** : Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance
- BDMS** : Banque de Données Médico-Sociales de l'ONE
- CERE** : Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance
- CHACOF** : Coordination des Haltes Accueil de la Communauté Française
- COCOF** : Commission communautaire française
- COFIL** : Comité de Pilotage
- COSTRA** : Comité Stratégique
- CPAS** : Centre public d'action sociale
- DCVD** : Direction des Consultations et Visites à Domicile de l'ONE
- DES** : Direction Etudes et Stratégies de l'ONE
- DGAJ** : Direction générale de l'Aide à la Jeunesse
- DGDE** : Délégué général aux droits de l'enfant
- FESC** : Fonds d'équipements et de services collectifs
- FER** : Fonds européen pour les réfugiés
- FIPI** : Fonds d'impulsion à la politique des immigrés
- FOREM** : Service public wallon de l'emploi et de la formation
- FPS** : Femmes prévoyantes socialistes
- FRB** : Fondation Roi Baudouin
- FSE** : Fonds social européen
- FWB** : Fédération Wallonie-Bruxelles
- HA** : Halte accueil
- LR** : Lieu de rencontre enfants et parents
- MANS** : Milieux d'Accueil Non Subventionnés
- MCAE** : Maison communale d'accueil de l'enfance
- OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques
- ONE** : Office de la Naissance et de l'Enfance
- PAA** : Plan annuel d'activités
- PFP** : Participation financière des parents
- PO** : Pouvoir organisateur
- RIEPP** : Réseau des Initiatives Enfants-Parents-Professionnels
- RWLP** : Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
- SAJ** : Service de l'Aide à la Jeunesse
- SSM** : Service de Santé Mentale
- SPJ** : Service de protection judiciaire
- TMS** : Travailleur médico-social de l'ONE

AVANT-PROPOS PAR LA FONDATION ROI BAUDOUIIN

La petite enfance est cette période clé de la vie où tant de choses se jouent et se nouent : acquisition du langage, confiance en soi, relation aux autres, équilibre physique et psychologique, développement social, cognitif et émotionnel. Les bases jetées à ce moment-là conditionnent dans une large mesure la scolarité de l'enfant, sa vie sociale et professionnelle, sa santé, son bien-être physique et mental.

C'est pourquoi la Fondation Roi Baudouin a lancé en 2012 un programme d'action intitulé 'Plus de chances dès l'enfance'. Son objectif ? Contribuer à renforcer les politiques et les actions qui donnent de meilleures chances de développement aux enfants de 0 à 6 ans issus de milieux défavorisés, qu'ils soient d'origine belge ou étrangère. Ses modalités ? A la fois soutenir des projets concrets, stimuler l'échange de pratiques entre professionnels et mener des actions de plaidoyer politique.

Au cœur de la vision de la Fondation figure l'accès des familles précarisées à des services de qualité qui tiennent compte des spécificités des enfants de milieux défavorisés et les soutiennent activement dans leur développement. L'idée n'est donc pas forcément de dépenser plus, mais autrement, en accordant plus d'attention aux besoins de ces enfants et des ces familles, en renforçant la formation des professionnels, en différenciant les approches, en investissant dans les relations de confiance avec les parents.

Les lieux de rencontre enfants et parents sont des espaces informels ouverts aux petits enfants accompagnés d'un adulte. Ces lieux permettent de renforcer la relation parent-enfant, et des rencontres avec d'autres. Ils sont particulièrement intéressants pour les familles vulnérables et isolées, qui cherchent des contacts, des ouvertures au-delà de leurs propres réseaux sociaux. Pour la Fondation Roi Baudouin, il est important que des enfants et des familles, originaires de milieux défavorisés, aient accès à ce mode informel de soutien familial. La Fondation a souhaité donner un coup de pouce à ces initiatives et, en 2013, elle soutient 30 projets concrets en Belgique.

A côté de ces soutiens, la Fondation a souhaité mieux comprendre les structures qui composent le secteur de l'accueil dit 'atypique', en particulier les haltes accueil et les lieux de rencontres enfants et parents. L'objectif est d'identifier les publics qui les fréquentent, de comprendre comment ces structures permettent, aux familles vulnérables et précarisées, d'accéder à un accueil répondant à leurs besoins, de dégager des recommandations visant à la reconnaissance de ce secteur. C'est pourquoi la Fondation a décidé de soutenir l'ONE dans cette recherche réalisée au sein de son département Etudes et Stratégies.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Depuis bientôt 10 ans, l'ONE subventionne de manière annuelle des initiatives nommées « **lieux de rencontre enfants et parents** » (LR) et depuis 2008, sur base d'appels à projets, des structures d'accueil, de type « **haltes accueil** » (HA). Bien que nombreuses sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, seule une minorité de ces structures est subventionnée (35 HA et 18 LR en 2012). Ces lieux atypiques accueillent parents et/ou enfants et répondent à des besoins spécifiques, identifiés par les professionnels. Ils se sont développés de manière parfois conjointe, raison pour laquelle l'ONE, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin (FRB), a souhaité croiser une série de données pour mieux connaître ce secteur. Cette recherche s'inscrit dans le cadre du programme de la FRB 'Plus de chances dès l'enfance' qui vise à contribuer au renforcement des politiques et des actions qui donnent de meilleures chances de développement aux enfants de 0 à 6 ans issus de milieux défavorisés, qu'ils soient d'origine belge ou étrangère.

Il s'agissait de répertorier tous les HA et les LR et d'élaborer une cartographie en vue de comprendre leur répartition géographique, de dégager leurs caractéristiques spécifiques, d'identifier les leviers d'actions de ces lieux par rapport aux familles en situation de précarité, et d'envisager des pistes de recommandations en vue de leur reconnaissance structurelle dans le champ de l'accueil de la petite enfance.

La **littérature existante** mettait l'accent sur des structures fonctionnant dans une logique de projets, élaborés de façon à répondre à des besoins particuliers (rompre l'isolement social des familles, assurer le bien-être de l'enfant, son éducation et sa socialisation, s'inscrire dans une perspective de prévention, etc.). Organisés de façon plus informelle que les lieux d'accueil classiques, ces structures semblaient s'organiser notamment au sein d'associations à vocation sociale, avec un engagement fort de la part du personnel professionnel travaillant dans ces structures. Par ailleurs, les HA et les LR étaient majoritairement présentés dans la littérature comme des structures travaillant au service de familles n'ayant habituellement pas accès aux lieux d'accueil classiques et/ou ne les fréquentant pas. Les structures décrites offraient des possibilités originales d'accueil et/ou d'accompagnement parental et de renforcement des liens

sociaux et s'inscrivaient dans des contextes locaux précis, en s'adaptant au besoin de leur public. En situation de pénurie de places d'accueil, où les familles les plus favorisées ont davantage accès aux milieux d'accueil que les familles les plus défavorisées, l'existence et la fréquentation de structures d'accueil atypiques, tels que les HA et les LR, étaient présentées comme contribuant à la réduction des inégalités sociales de santé et ayant un effet compensatoire pour les enfants en situation de pauvreté et leurs parents.

Le secteur des HA et des LR étant caractérisé par **une grande diversité**, il importait de déterminer si ces caractéristiques et leurs spécificités à l'égard des familles en situation de précarité étaient partagées par la majorité du secteur ou le reflet d'une minorité de structures très actives.

Plusieurs méthodes ont été combinées pour réaliser cette étude, notamment une analyse du cadre réglementaire et de référence, une revue de littérature, l'envoi d'un questionnaire quantitatif à l'ensemble des HA et LR recensés (304 structures, dont 133 HA et 171 LR) et des entretiens semi-directifs avec des représentants d'un échantillon de structures (9 HA et 7 LR).

Un premier constat de la recherche concerne **le statut des HA et des LR** qui ne sont actuellement pas définis dans un cadre réglementaire. Ces structures se sont développées, la plupart du temps, sous forme de projets pilotes, témoignant d'une logique d'expérimentation dans les secteurs de l'accueil et de l'accompagnement, en réponse à des besoins spécifiques des familles. L'ONE a engagé depuis quelques années une réflexion approfondie, au travers de différents groupes de travail, sur l'objet et les fonctions assumées par ces structures atypiques. Ces fonctions et leur évolution se reflètent dans les critères de subventionnement établis par l'ONE, où la fonction sociale de ces structures et leur rôle de soutien à la parentalité sont ainsi mis en avant. L'absence de cadre réglementaire strict et la rencontre avec le terrain a mis en lumière la nécessité de préciser la définition des LR et d'établir celle des HA, dans une logique de co-construction avec les structures concernées.

Des difficultés méthodologiques ont été rencontrées au cours de la recherche, témoignant de la complexité d'appréhender un secteur composé de structures et de pratiques très diverses. Cependant, une très grande majorité des lieux consultés a fait preuve d'un réel intérêt pour cette étude, y voyant **l'occasion de défendre et de faire reconnaître leurs spécificités**.

Le secteur des LR reflète une **réalité plurielle**, avec des structures organisées différemment en fonction de leur appartenance. On trouve ainsi des LR s'inscrivant dans la lignée des Maisons Vertes de F. Dolto, avec un accueil souvent professionnalisé. Cette catégorie de LR n'est cependant pas homogène, avec des LR ayant débuté sans connaître la référence aux Maisons Vertes et/ou d'autres s'en étant éloignés, pour des questions d'adaptation aux besoins du public et/ou de positionnement de l'accueillant. On trouve également des LR organisés dans le cadre de fédérations, les Bébésrencontres de la Ligue des Familles en sont l'exemple le plus illustratif, avec un accueil généralement assuré par des parents bénévoles. Enfin, on recense un nombre important de LR organisés au sein de consultations pour enfants de l'ONE, dans lesquels les travailleurs médico-sociaux (TMS) de l'ONE et les bénévoles jouent un grand rôle. Les principales missions revendiquées par les LR consultés sont **l'accompagnement à la fonction parentale et le travail social**. Leurs modalités de fonctionnement, particulièrement sur l'organisation ou non d'activités au sein du LR, le sont souvent en fonction du public qui fréquente la structure.

En ce qui concerne les HA, le secteur est difficile à saisir dans sa globalité, avec des HA organisées par des communes, d'autres issues d'asbl à vocation sociale ou encore ayant vu le jour sous l'impulsion de particuliers. La majorité revendique principalement une **fonction sociale** et s'organise autour d'un projet initial à vocation sociale. **L'accompagnement des familles** apparaît comme un élément constitutif du travail des HA. En sus d'un accueil de qualité de l'enfant, l'accompagnement des familles est présent, soit en trame de fond du travail quotidien, soit travaillé de façon individuelle entre les accueillants et la famille et permet donc de répondre aux besoins des familles en situation de précarité.

Sur la question de leur **rôle de substitution aux milieux d'accueil classiques**, les HA et les LR se positionnent également de façon singulière. En ce qui concerne les HA rencontrées, certaines visent explicitement l'accueil d'enfants dont les parents présentent des besoins de garde spécifique : suivi d'une formation d'alphabétisation et/ou insertion socio-professionnelle, réalisation de démarches administratives, besoin de souffler, etc. Indépendamment de leur pouvoir organisateur, elles semblent compléter l'offre d'accueil classique, en proposant un type d'accueil adapté à des besoins différenciés des familles. De manière générale, le public fréquentant les HA ne remplit pas les critères de priorité appliqués par les milieux d'accueil classiques en situation de pénurie. Pour les LR consultés, certains indiquent s'adresser à un public qui en effet ne fréquente pas les milieux d'accueil classiques. Or, il s'agit généralement de cas où un des parents ne travaille pas et prend en charge la garde de son enfant. La question de la socialisation de l'enfant et/ou de l'isolement social du parent est alors le moteur de la fréquentation du LR.

Identifier le **profil précis du public accueilli par les HA et les LR** a constitué un des défis majeurs de cette recherche. La phase quantitative a mis en lumière un grand nombre de lieux d'accueil se déclarant ouverts à tout public mais visant et accueillant en réalité un public très spécifique. Lors de la phase qualitative, il est apparu qu'il était beaucoup plus aisé pour les HA de décrire leur public que ce ne l'était pour les LR. En effet, les HA établissent des critères d'admission, basés entre autres sur la situation professionnelle des parents et tiennent des registres des familles qui fréquentent leur lieu. Les LR sont en principe ouverts à tous. Les HA se présentent comme des structures travaillant, essentiellement et/ou en partie avec des familles en situation de précarité. Le projet porté par la structure et les partenariats mis en place permettent de faire venir ce public. En ce qui concerne les LR, il ressort clairement que les TMS des consultations pour enfants de l'ONE sont des référents incontournables. Généralement au plus près des difficultés rencontrées par les familles, les TMS développent des relations de confiance, essentielles pour encourager les familles à franchir la porte du LR. Que cela soit pour des difficultés relationnelles parents-enfants, des problématiques de socialisation et/ou la nécessité de travailler le développement psycho-

moteur, les TMS peuvent encourager certains parents à fréquenter un LR avec leurs enfants. Le rôle des TMS s'illustre dans de nombreux LR et pas uniquement ceux organisés dans le cadre de consultations pour enfants de l'ONE, les TMS pouvant être des partenaires clé de LR organisés hors des consultations pour enfants.

Au travers du public, la **question de la mixité** se pose également. Certaines HA la visent, d'autres la mettent en œuvre par le biais de stratégie de financement. A contrario, le financement peut se présenter comme un frein à la mixité : certains bailleurs qui financent l'intégralité du projet demandent que les bénéficiaires répondent tous à leurs critères de financement. Pour les LR, il semble que la mixité du public soit le résultat d'un croisement entre différentes variables dont deux importantes seraient le lieu d'implantation ainsi que le projet porté par l'équipe et par extension, les attitudes des accueillants envers la mixité.

Les HA et les LR décrivent **certaines barrières d'accès** à leur structure et mettent parallèlement en place des **mesures pour les lever**. **Géographiquement**, certains lieux accordent une attention particulière à leur implantation, afin de toucher le public qu'ils visent. Cependant, toutes les structures ne sont pas en position de choisir leur lieu d'implantation en fonction du public qu'elles souhaitent viser : un nombre important de LR et, dans une moindre proportion, certaines HA, bénéficient de local mis à leur disposition. Une minorité va plus loin, en développant des services itinérants et/ou en allant à la rencontre de leur public.

La **barrière financière** est plus ou moins présente selon le tarif appliqué et selon la situation socio-économique des familles qui les fréquentent. Elle ne concerne pas les LR qui sont majoritairement gratuits. Cette question est particulièrement travaillée dans les HA. En effet, chaque structure a un système de tarification qui lui est propre. Pour certaines HA, ce système vise spécifiquement à éviter la barrière financière pour les familles en situation de précarité. Les **représentations sociales** émergent également en tant qu'obstacle de fréquentation des HA et des LR, les familles en situation de précarité n'étant pas toujours à l'aise dans la fréquentation d'un lieu d'accueil. Le rôle des accueillants paraît essentiel pour surmonter ces difficultés et permettre que chaque famille se sente à sa place. Mais le souhait de surmonter ou pas la barrière des représentations dépend aussi du projet en toile de fond. Si l'insertion ou la mixité sont des

valeurs portées par le projet, des moyens sont mis en place pour les stimuler.

La **barrière temporelle** est particulièrement intéressante pour les HA et les LR. Pour les HA, celle-ci est travaillée à la fois dans les horaires d'ouverture mais également dans le type d'accueil proposé. En ce qui concerne les horaires d'ouverture, on observe une volonté de la part des HA de s'adapter aux besoins des familles et ceux-ci sont modifiés lorsque la gestion du personnel et de la structure le permettent. En ce qui concerne le type d'accueil, l'accueil à temps partiel est pratiqué par la majorité de structures. Les résultats qualitatifs nuancent cependant ce constat : si toutes les HA rencontrées pratiquent l'accueil à temps partiel, différents types d'accueil peuvent être combinés au sein d'une même structure : accueil d'urgence, accueil temps plein et/ou accueil temps partiel. De façon générale, les HA rencontrées prennent en compte l'évolution des besoins d'accueil des parents. Accueillant initialement l'enfant le temps d'une formation, les HA peuvent poursuivre l'accueil sur une base différente lorsque celle-ci s'achève. La continuité de l'accueil, au profit de l'enfant et de la famille, est au cœur des préoccupations des HA.

Pour les LR, l'accès temporel est beaucoup plus limité. Les LR qui offrent des temps d'accueil pendant la semaine ne touchent que les familles dont au moins un parent ne travaille pas. A noter cependant que plusieurs LR aimeraient élargir leurs plages horaires s'ils en avaient les moyens.

Cette recherche illustre également la **culture partenariale** présente dans le secteur des HA et des LR. La logique de réseau dans laquelle sont inscrits les HA et les LR concernent des structures d'accueil gérées et/ou suivies par l'ONE (par exemple des HA, des LR, des consultations pour enfants ONE, exceptionnellement, d'autres milieux d'accueil) mais également d'autres structures (service de santé mentale, maisons maternelles, CPAS, partenaires dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle pour les HA, etc.). Les partenariats mis en place permettent de répondre aux besoins et/ou préoccupations des familles et de mettre en œuvre des actions et des projets (ex. de nombreuses HA sont engagées dans des partenariats formalisés avec le CPAS, Actiris et/ou le FOREM pour permettre une meilleure articulation entre reprise de formation et accueil de l'enfant. Pour les LR, des collaborations sont mises en place avec des ludothèques, des animateurs et/ou des

psychomotriciens pour organiser certaines activités et/ou ateliers). Les HA et les LR s'inscrivent également dans des réseaux qui entretiennent une réflexion sur leurs pratiques et leur secteur.

Le statut et la formation du personnel des HA et des LR témoignent de la spécificité de ces structures. En ce qui concerne leur statut, on observe une proportion importante de salariés en HA, financés en partie par des mécanismes d'aide à l'emploi. Pour les LR, le personnel intervenant dans l'organisation et/ou l'animation des séances est souvent détaché d'autres structures qui fonctionnent en partenariat avec le LR. La proportion de bénévoles et d'indépendants est deux fois plus élevée en LR qu'en HA. Les structures rencontrées fonctionnent grâce à un fort engagement personnel de la part des responsables et/ou des accueillants.

Les résultats qualitatifs font apparaître des singularités en ce qui concerne la formation de base du personnel travaillant en HA. Deux tiers des structures embauchent des profils d'accueillants complémentaires, mêlant à la fois des diplômés en puériculture et d'autres profils, tels que des instituteurs maternels, des éducateurs A2, des animateurs, etc. Cette diversité de formation, parfois réfléchie, parfois contrainte par des exigences de subventionnement, permet de répondre adéquatement aux besoins des familles fréquentant la HA et illustre la spécificité des HA qui insistent à la fois sur un accueil de qualité de l'enfant et un accompagnement des familles. En ce qui concerne les LR, les données quantitatives et qualitatives traduisent une grande variété de profils. Le profil du personnel des LR semble différer fortement selon leur appartenance.

L'étude du **financement des HA et des LR** fait apparaître une fragilité financière pour la majorité des structures. Une grande partie d'entre elles cumulent des financements de sources très variées et leur équilibre budgétaire est souvent le fruit de montages complexes. Ces limites financières ont un impact sur leur fonctionnement, en termes de capacité d'accueil (à la fois financement du local et du personnel), de renouvellement du matériel, d'activités ou d'appel à des intervenants extérieurs. L'obtention de financements supplémentaires mais également d'une plus grande stabilité des subsides apparaît comme une des doléances majeures du secteur. Et ce afin de développer leur projet de façon plus sereine et articulée, au bénéfice des parents et/ou des enfants accueillis.

Sur la base de cet état des lieux du secteur des HA et des LR, la présente recherche a identifié des recommandations stratégiques et opérationnelles pour une reconnaissance de leurs spécificités et un meilleur accompagnement. Celles-ci sont davantage développées dans le rapport :

Recommandations stratégiques :

- Recommandation 1 : Inscrire davantage les HA et les LR dans une logique de projets plutôt que de services et/ou de catégories administratives.
- Recommandation 2 : Les HA et les LR doivent s'inscrire dans une logique de réseau, en favorisant les partenariats réels, pour assurer le bon déroulement des projets et garantir un impact maximal pour les bénéficiaires.
- Recommandation 3 : Permettre aux professionnels des HA et LR d'être outillés adéquatement, pour prendre en compte les problématiques et les besoins rencontrés sur le terrain par les professionnels en contact avec les familles précarisées.
- Recommandation 4 : Créer un groupe de travail transversal abordant les questions d'accessibilité et de grande pauvreté/précarité.

Recommandations opérationnelles :

- Recommandation 5 : Clarifier les définitions de lieux de rencontre enfants et parents et haltes accueil mises en avant par les précédents travaux.
- Recommandation 6 : Se positionner sur la mission d'accompagnement des LR par la Direction Etudes et Stratégies au sein de l'ONE : assurer un suivi des LR dans les Consultations pour Enfants (CE) et mettre en place un partenariat avec les LR de la Ligue des Familles.
- Recommandation 7 : Renforcer la dynamique d'échange, et ce dans un souci de meilleur accompagnement et reconnaissance du secteur.
- Recommandation 8 : Systématiser la centralisation des données LR.

I. INTRODUCTION

I.1. Origine de la recherche

Au-delà du caractère universel de ses missions visant à garantir une accessibilité à tout parent, l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) met en œuvre des actions de discrimination positive à l'égard de certaines situations de vulnérabilités psycho-sociales et d'inégalités de santé. L'isolement et la diversité des familles nécessitent que l'on prenne des initiatives plus particulières visant à soutenir les compétences socio-sanitaires et éducatives des familles en vue d'assurer l'égalité des chances.

Les besoins des enfants et des parents sont en constante évolution. Mettre à leur disposition des services de qualité, qui répondent à leurs besoins, accessibles à tous, en nombre suffisant, favorisant l'égalité entre tous les enfants, tels sont les défis auxquels il appartient à l'Office de tenter de répondre en tant que service public.

C'est dans cette perspective que le contrat de gestion de l'ONE vise notamment à développer, dans l'intérêt des enfants, le soutien à la parentalité en vue d'encourager les parents dans leurs compétences respectives et de faciliter chez eux une expression et une réflexion sur leur fonction et leur action à l'égard de leur enfant.

Dans le champ de l'enfance et du soutien à la parentalité, deux grandes missions structurent les interventions et les réponses apportées aux besoins sans cesse en évolution des familles : l'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial d'une part et l'accompagnement de l'enfant et de ses parents d'autre part.

L'Office exerce sa mission d'accueil en développant et en assurant une offre d'accueil diversifiée pour l'enfant en dehors de son milieu familial. Cette offre comprend les milieux d'accueil de la petite enfance (collectifs et à caractère familial) et les milieux d'accueil durant le temps libre (accueil extrascolaire, écoles de devoirs et centres de vacances).

Chaque enfant a le droit d'être accueilli dans un milieu d'accueil de qualité qui contribue à son épanouissement et à son développement.

Cette offre d'accueil tend à être accessible à tous et à garantir le choix des parents dans le respect du principe d'équité vis-à-vis des usagers des services et d'efficience dans l'utilisation des ressources publiques. Dans le respect de ce principe d'équité, **les haltes accueil**, dont une partie du secteur est actuellement soutenue par l'ONE, constituent une réponse intéressante aux besoins de bon nombre de familles et plus particulièrement aux besoins des familles vulnérables.

En ce qui concerne la mission accompagnement, chaque famille a le droit de se voir offrir un accompagnement, au bénéfice principalement de l'enfant.

L'Office exerce sa mission d'accompagnement notamment par l'organisation de consultations prénatales, de services de liaison, de consultations pour enfants, de l'accompagnement des familles à domicile, de la prévention de la maltraitance par le suivi des équipes SOS-Enfants, par la création et la diffusion d'outils de prévention ainsi que par l'aide à l'adoption.

Il offre des services accessibles à tous, sans discrimination et attache une attention particulière aux enfants et aux familles les plus fragilisés. C'est notamment dans ce cadre que l'Office soutient des **lieux de rencontre enfants et parents**.

Les haltes accueil et les lieux de rencontre constituent des réponses spécifiques aux besoins diversifiés que rencontrent les parents aujourd'hui : temps de travail morcelé, chômage, formation socio professionnelle, manque de repères éducatifs, isolement, diversité culturelle, temps pour « souffler », etc.

Ces structures, non définies en tant que telles dans la réglementation en vigueur, permettent d'offrir une réponse adaptée, parfois territoriale, dans un objectif d'accessibilité généralisée et d'égalité des droits. Cette adaptabilité aux besoins des familles que permettent ces structures aboutit à une offre extrêmement diversifiée qu'il est parfois difficile de modéliser tant les réponses peuvent être spécifiques.

Depuis bientôt 10 ans, l'ONE subventionne de manière ponctuelle (subvention annuelle) des initiatives nommées « lieux de rencontre enfants et parents » et depuis 2008, sur base d'appels à projets, des structures d'accueil, de type « haltes accueil ». Ces lieux atypiques accueillent des parents et/ou enfants et répondent à des besoins spécifiques, identifiés par les professionnels. Ils se sont développés de manière parfois conjointe dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, raison pour laquelle l'ONE souhaite aujourd'hui croiser une série de données pour, d'une part, mesurer et identifier les facteurs d'évolution du secteur et d'autre part, envisager les pistes et recommandations éventuelles, en vue de leur reconnaissance structurelle dans le champ de l'accueil de la petite enfance.

L'identité des haltes accueil et des lieux de rencontre enfants et parents doit être mieux connue du grand public, des professionnels du secteur mais aussi du législateur qui va être amené à rédiger la réglementation du secteur. Elle ne doit cependant pas les enfermer dans un cadre qui viendrait à rigidifier et cadenciser l'approche singulière et atypique que ce mode d'accueil génère.

Un état des lieux s'impose donc.

Son objectif principal est d'identifier les critères d'identité qui pourraient être établis pour les lieux de rencontre enfants et parents et les haltes accueil, tant d'un point de vue administratif que d'un point de vue qualitatif (identification des fonctions remplies par ce type de milieu d'accueil). Cet objectif vise à soutenir et garantir leur existence, défendre leurs pratiques et leur spécificité. Cette spécificité est autant liée à leur(s) public(s), à la nature de leur(s) demande(s) qu'aux pratiques ajustées que les professionnels sont amenés à affiner et à mettre en place dans chacune de ces structures.

Par ailleurs, cet état des lieux permettra de mesurer la mouvance de ce secteur et l'ampleur prise en ces dix dernières années.

L'état des lieux visera dans un second temps à envisager les critères éventuels de subventionnement, au départ d'une définition commune.

Dans le cadre de son programme « Plus de chances à l'enfance », la Fondation Roi Baudouin a décidé d'apporter son soutien, ce qui a permis à l'ONE de réaliser cette étude au sein de son département Etudes et Stratégies.

I.2. Visée de la recherche

La recherche poursuit les objectifs suivants:

Objectif général

Construire une meilleure vision globale des haltes accueil et des lieux de rencontre enfants et parents.

Objectifs spécifiques

- Répertorier tous les lieux d'accueil atypique opérationnels sur base d'une série de critères et élaborer une cartographie en vue de comprendre leur répartition géographique, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Dégager les caractéristiques spécifiques de ces lieux ;
- Identifier des leviers d'action de ces lieux par rapport à la problématique de la pauvreté : quel(s) est (sont) le(s) public(s) visé(s)/touché(s), comment ces lieux atteignent-ils les familles précarisées ?, quelles sont les raisons de succès en termes de fréquentation, d'implantation, de dynamique de réseau, de partenariat(s) ?, etc.
- Dégager des pistes de recommandations pour une reconnaissance du secteur.

II. LES HALTES ACCUEIL ET LES LIEUX DE RENCONTRE ENFANTS ET PARENTS EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES: ANALYSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DE RÉFÉRENCE

Les haltes accueil et les lieux de rencontre enfants et parents ne sont pas définis actuellement dans le cadre réglementaire. Ces structures se sont développées, la plupart du temps, sous forme de projets pilotes, témoignant d'une logique d'expérimentation dans les secteurs de l'accueil et de l'accompagnement, en réponse à des besoins spécifiques des familles. L'ONE a engagé depuis quelques années une réflexion approfondie, au travers de différents groupes de travail, sur l'objet et les fonctions assumées par ces structures atypiques. Ces fonctions et leur évolution se reflètent dans les critères de subventionnement établis par l'ONE, qui permettent de financer une partie des haltes accueil et des lieux de rencontre enfants et parents. La fonction sociale de ces structures et leur rôle de soutien à la parentalité sont mis en avant dans le choix des critères de subventionnement.

Afin de mieux appréhender l'objet de la présente recherche, cette section propose de comprendre de quelle(s) façon(s) sont définis actuellement les secteurs des haltes accueil et des lieux de rencontre enfants et parents. Après une analyse du cadre réglementaire, lorsqu'il existe, une attention particulière sera portée sur le contrat de gestion et autres documents clés de l'ONE référant aux haltes accueil et lieux de rencontre enfants et parents.

II.1. Les haltes accueil (haltes garderie)

II.1.1. Quelle(s) appellation(s) et quels éléments de définition?

II.1.1.1. Analyse du cadre réglementaire

Conformément à la réglementation en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles¹ (FWB), tout milieu d'accueil accueillant des enfants de 0 à 6 ans, à l'exception des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française et des organisations d'éducation permanente, doit obtenir une autorisation.

Huit catégories de milieux d'accueil sont définies dans l'article 2 de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 27 Juin 2003 portant sur la réglementation générale des milieux d'accueil, à savoir:

- 1°: La crèche ;
- 2°: Le pré-gardiennat ;
- 3°: La maison communale d'accueil de l'enfance (MCAE) ;
- 4°: La maison d'enfants ;
- 5°: La crèche parentale ;
- 6°: Le service d'accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s ;
- 7°: L'accueillant(e) d'enfants ; ainsi que
- 8°: « tout autre milieu d'accueil organisant l'accueil d'enfants âgés de zéro à six ans de manière régulière sous une autre forme que celles visées ci-dessus, pour autant que celui-ci ne soit pas exclu par l'article 6, § 3, du décret. »²

¹ Article 6§2, Décret portant réforme de l'ONE du 17 Juillet 2002: « nul étranger au milieu familial de vie de l'enfant ne peut accueillir, sauf de manière occasionnelle, des enfants âgés de moins de six ans sans en avoir obtenu l'autorisation préalable de l'Office sur la base des critères qu'il prévoit, tels qu'approuvés par le Gouvernement ».

² Article 6§3, Décret portant réforme de l'ONE du 17 Juillet 2002: « Le Gouvernement arrête la liste des catégories de services ou institutions, agréés ou reconnus par ou en vertu d'une disposition décrétole ou réglementaire de la Communauté française autre que le présent décret, ou affiliés à une organisation ou fédération agréées ou reconnues par ou en vertu d'une disposition décrétole ou réglementaire de la Communauté française autres que le présent décret, qui ne sont tenus ni à l'obligation de se déclarer préalablement à l'Office, visée au § 1er, ni à l'obligation d'obtenir l'autorisation préalable visée au § 2 ».

L'arrêté ne consacre pas de catégorie spécifique aux haltes accueil. Il est admis par l'ONE que les haltes accueil se situent dans la huitième catégorie, parmi d'autres milieux d'accueil. Cette huitième catégorie reprend l'ensemble des structures qui ne correspondent à aucune autre des sept premières catégories. Cette huitième catégorie est communément appelée « le 8èment » par l'ONE. Dans cette même catégorie se retrouvent notamment des structures privées qui dispensent des temps d'enseignement aux enfants de moins de 6 ans mais qui ne remplissent pas les conditions établies par la Communauté française, liées à la reconnaissance des écoles.

Contrairement aux sept premières catégories, aucun critère ni dispositions spécifiques relatifs à la formation et/ou à l'infrastructure ne s'appliquent au 8èment de l'article 2.³ Néanmoins, comme tout milieu d'accueil, les milieux d'accueil inclus dans cette 8ème catégorie se doivent de respecter certains critères dans le cadre de leur autorisation, dont le Code de qualité de l'accueil.⁴ Par ailleurs, au-delà de ce qui est défini dans le cadre réglementaire, les comités subrégionaux de l'ONE recommandent actuellement de se conformer au plus près des conditions d'autorisation applicables pour les maisons d'enfants, en termes de formation, de taux d'encadrement et d'infrastructure. La qualité et la sécurité d'accueil d'un enfant doivent en effet pouvoir être garanties dans toutes les structures d'accueil.

Le cadre réglementaire des haltes accueil apparait donc limité. L'absence de définition juridique précise laisse envisager une grande variété de situations, pratiques et modes de fonctionnement.⁵

³ L'arrêté dit « Infrastructure » applicable aux milieux d'accueil (2007) et l'arrêté « Reconnaissance des formations et des qualifications du personnel des milieux d'accueil » (2004) concernent les milieux d'accueil visés par l'article 2 de l'arrêté milieux d'accueil à l'exception de ceux visés au 8° de cette disposition.

⁴ Arrêté du 17 décembre 2003 fixant le Code de qualité.

⁵ Afin de faciliter la lecture, cette huitième catégorie sera reprise dans le rapport sous la forme suivante : « milieux d'accueil autorisés dans le cadre du 8èment de l'art. 2 ».

II.1.1.2. Analyse du contrat de gestion 2008-2012

Tout comme l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 27 Juin 2003 portant sur la réglementation générale des milieux d'accueil, le contrat de gestion de l'ONE 2008-2012 ne contient pas de définition stricte des haltes accueil.

Le contrat de gestion 2008-2012 nous éclaire cependant sur plusieurs aspects, pouvant contribuer à une définition :

- Le terme halte garderie est utilisé, et non le terme halte accueil ;
- Deux caractéristiques majeures sont attribuées à ce type de structure, à savoir : le caractère occasionnel de l'accueil et la dimension d'accompagnement des familles ;
- Il s'agit d'un mode d'accueil pour lequel il est prévu de mettre en place des modalités de reconnaissance et de subventionnement.

II.1.1.3. Définitions usuelles

Malgré l'absence de définition précise dans la réglementation et dans le contrat de gestion de l'ONE, des définitions usuelles ont été développées par l'ONE.

Ainsi, le rapport d'activité d'une décennie de l'ONE (2000-2009) indique que la « halte accueil est un milieu d'accueil occasionnel. Elle constitue une formule d'accueil à la demande, pour quelques heures dans la journée, en présence ou non de parents ».⁶

Ce même rapport mentionne l'importance de subventionner ce type de structures, au travers d'appels à projets car elles répondent à des besoins d'accueil spécifiques qu'ils soient occasionnels, ponctuels, urgents ou à horaires réduits et complètent favorablement l'offre d'accueil en Communauté française.

⁶ ONE, Bilan d'une décennie 2000-2009, dans Secteur Accueil 0-3 ans, Offre de services et accessibilité, p.47 http://www.one.be/uploads/tx_ttproducts/datasheet/RA_2010_BD_01.pdf

Le rapport d'activités 2011 de l'ONE mentionne quant à lui « le développement croissant de ce mode d'accueil collectif [qui] vise à répondre à des besoins d'accueil spécifiques rencontrés par certaines familles. »⁷ Certains besoins spécifiques sont listés à titre d'exemples, comme la conciliation d'un temps d'accueil pour l'enfant avec :

- Une formation qualifiante ;
- Des démarches de réinsertion professionnelle ;
- Des rencontres avec d'autres partenaires présents dans le réseau de la halte accueil pour le soutien à la parentalité ;
- Un temps pour souffler.

Le tableau proposé en Annexe 1 présente, sous forme de résumé, les différentes appellations utilisées par les documents réglementaires et stratégiques se référant aux haltes accueil, ainsi que les éléments de définition y afférant.

II.1.2. Subventionnement et accompagnement des haltes accueil par l'ONE

Le contrat de gestion de l'ONE 2008-2012⁸, dédié à « l'accueil de type halte garderie » prévoit le subventionnement et l'accompagnement des haltes accueil et plus précisément :

- La collaboration de l'ONE « au groupe de travail mis en place par le Gouvernement afin d'étudier la situation des structures qui proposent notamment un accueil occasionnel de l'enfant et un accompagnement des familles » ;
- La réglementation « des modalités de reconnaissance et de subventionnement de ce mode d'accueil » par le Gouvernement, en concertation avec l'ONE, en fonction de l'état des lieux de ce secteur en Communauté française réalisé à l'initiative de la Ministre de tutelle ;
- Le subventionnement par l'ONE de projets selon des modalités définies par le Gouvernement de 2008 à 2011, avec une augmentation du montant de subventions allouées.

II.1.2.1. Evolution des critères de subventionnement des haltes accueil : appels à projets « haltes accueil » (« haltes garderie ») dans le cadre du contrat de gestion de l'ONE 2008-2012

A partir de 2008, une dotation du gouvernement est allouée afin que l'ONE subventionne, sur base d'appels à projets, un certain nombre de haltes accueil.

Si l'on procède à l'analyse des appels à projets « haltes accueil » organisés par l'ONE de 2008 à 2012⁹, les conditions de recevabilité permettent de dégager des éléments de définition.

Le tableau proposé en Annexe 2 présente un résumé des critères de subventionnement, ainsi que le nombre de structures financées et le montant de la subvention allouée.

Quelques éléments de définition des haltes accueil peuvent être dégagés :

- En ce qui concerne la terminologie utilisée, on remarquera que le terme halte garderie est utilisé de manière exclusive dans le contrat de gestion. Néanmoins, dans les faits, le terme halte garderie a été peu à peu remplacé par le terme halte accueil. Si les appels à projets de 2008 et 2009 utilisent les deux terminologies, l'appel à projets de 2011-2012 ne fait plus mention de l'appellation halte garderie, utilisant le terme halte accueil exclusivement. L'appel à projet de 2011-2012 reflète l'utilisation du terme halte accueil par les acteurs de terrain. Plusieurs facteurs semblent expliquer l'utilisation de ce terme: l'évolution générale du secteur passant de l'activité de garde à celle de l'accueil et du souhait de certains promoteurs de reconnaissance de la dimension professionnelle et qualitative de leur travail.
- En ce qui concerne les critères utilisés dans les appels à projets, on peut noter que certains sont restés stables de 2008 à 2012 :
 - Autorisation délivrée par l'ONE ;
 - Capacité minimale d'accueil de huit enfants ;
 - Participation financière des parents de 2€/heure maximum.

Les horaires d'ouverture ont quant à eux été modifiés à chaque appel à projets.¹⁰

⁹ Trois appels à projets successifs ont été publiés, en 2008, 2009-2010 et 2011-2012.

¹⁰ L'amplitude d'ouverture a fortement diminué entre 2008 et 2009-2010, passant de 4 jours semaine minimum et 7 heures par jours à 3 jours semaine minimum et 3h par jour. En 2011-2012, elle est exprimée en heures d'ouverture globale par semaine (20h).

⁷ ONE, Rapport d'activités 2011, p. 65 http://www.one.be/uploads/tx_ttproducts/datasheet/RA_2011_02.pdf

⁸ Chapitre 7, article 109

Enfin, les critères relatifs au projet d'accueil ont été enrichis entre 2008 et 2012 et sont articulés autour de problématiques suivantes :

- Repères éducatifs ;
- Soutien à la parentalité ;
- Insertion sociale des parents et enfants ;
- Facilitation de l'employabilité des parents ;
- Travail en réseau.

Néanmoins, faute de réglementation définissant précisément les haltes accueil, il apparaît légitime de se demander si les critères d'éligibilité des appels à projets successifs correspondent à une grande partie des haltes accueil du secteur ou s'ils ne visent pas à définir seulement un certain type de haltes accueil. Une question parlementaire datant de Mai 2010¹¹ pointe le rôle essentiel des haltes accueil en termes de prévention sociale qui, parmi d'autres milieux d'accueil, offrent des places d'accueil pour un public en réinsertion professionnelle.

Les critères d'éligibilité des appels à projet successifs ont été définis par le Conseil d'administration de l'ONE. Celui-ci a dû tenir compte de l'intégration de certains critères du Fond Social Européen (FSE) dans les critères d'éligibilité des appels à projets, suite à la diminution du cofinancement FSE.¹²

II.1.2.2. Accompagnement et réflexion sur les haltes accueil au sein de l'ONE

Le Contrat de gestion prévoyait la mise en place, par le gouvernement, d'un groupe de travail afin d'étudier la situation de structures qui proposent notamment un accueil occasionnel de l'enfant et un accompagnement des familles. Le groupe de travail n'a pas vu le jour.

Cependant, au cours de ces dernières années, un groupe de travail s'est constitué au sein du Département Accueil de l'ONE, afin de mieux comprendre et appréhender les enjeux du secteur des haltes accueil. Des rencontres se sont organisées avec le secteur en vue de mieux connaître les spécificités des structures d'accueil mais aussi, de tenter de dégager des pistes de reconnaissance communes.

Le groupe de travail s'est réuni de manière régulière et a tenté d'établir des axes de travail prioritaires, parmi lesquels :

- La nécessité d'opérer un tri au sein des milieux d'accueil autorisés dans le cadre du 8^{ème}ement de l'art. 2 afin d'identifier les milieux d'accueil s'apparentant aux haltes accueil et les autres milieux d'accueil de type enseignement privé et organisations de stages pour les 0-3 ans ;
- Le besoin d'établir les caractéristiques des haltes accueil, ainsi que leurs modalités de fonctionnement.

Plus particulièrement, une réflexion a été également engagée sur les aspects suivants :

- **Signalétique de la structure d'accueil** : capacité d'accueil, âge des enfants accueillis, limite de la durée d'accueil, jour et heures d'ouverture.
- **Personnel de la structure d'accueil** : qualification, statut, temps de travail, types de tâches exercées.
- **Projet d'accueil** : origine du projet d'accueil, objectifs spécifiques, activités spécifiques, accessibilité, partenariat et sources de financement.
- **Lien avec les familles** : nombre de familles inscrites, origine de la demande d'accueil, besoins exprimés (besoins des enfants et/ou besoins des parents), perception par le milieu d'accueil des besoins de la famille au moment de la demande initiale et évolution des besoins, modalités d'action mises en œuvre par rapport aux besoins exprimés.

¹¹ *Parlement de la Communauté française, Session 2009-2010, Séance du lundi 10 Mai 2010, Compte rendu intégral, p.7, Question de Mme Sophie Pécriaux à M. Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction Publique, intitulée « Pérennisations des haltes accueil », p.7*

¹² *« Dès 2010, l'Office octroie une subvention aux opérateurs de la petite enfance retenus dans le cadre de l'appel à projet 2007-2013 du FSE et qui ont vu le montant du cofinancement FSE diminuer à partir de mars 2010 », dans l'Avenant n°5 au contrat de gestion de l'ONE 2008-2012, Section 1.2 Bis, Article 77/1, § 1er.*

II.1.3. La coordination des haltes accueil de la Communauté française (CHACOF) : une initiative visant à rassembler et à définir le secteur des haltes accueil

En parallèle au travail d'accompagnement et de réflexion initié par l'ONE sur le secteur, certaines haltes accueil du Brabant-Wallon et l'ISBW (Intercommunale sociale du Brabant-Wallon) ont mené un travail collectif de réflexion dès 2007. En 2008, des ponts sont créés avec des haltes accueil de l'ensemble de la FWB. En Juin 2010, un regroupement des représentants des haltes accueil et d'experts de la petite enfance de Bruxelles et des différentes provinces wallonnes décide de créer l'asbl CHACOF (Coordination des Haltes Accueil de la Communauté française). Composée d'une vingtaine de haltes accueil fondatrices¹³, la CHACOF invite également l'ensemble des haltes accueil de la FWB à participer aux réunions du « Grand Groupe ».

La CHACOF s'est fixée les objectifs suivants :¹⁴

- Fédérer et représenter les haltes accueil ;
- Promouvoir et viser la reconnaissance des haltes accueil ;
- Développer le secteur des haltes accueil ainsi que des pratiques professionnelles spécifiques de qualité ;
- S'inscrire dans une réflexion globale concernant l'accueil des familles et de chaque enfant.

Afin d'atteindre ces objectifs, la CHACOF mène les actions suivantes :

- Animer des rencontres régulières ouvertes à toutes les haltes accueil ;
- Mener des recherches-action sur la diversité des pratiques en haltes accueil ;
- Interpeller et participer à des colloques ;
- Travailler en réseau avec les acteurs de la petite enfance : ONE, écoles, ministères, fédérations, etc. ;
- Participer à l'élaboration de règles, critères, normes et modes de subsidiation.

¹³ Les membres fondateurs sont composés de 19 haltes accueil, de l'ISBW et du CERE (Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance).

¹⁴ Les éléments repris ci-dessus sont issus de ce que la CHACOF appelle sa carte d'identité. Ces éléments ont été présentés par la CHACOF lors d'un colloque de la FILE organisé le 16 mai 2013 sur le thème: « Notre société évolue...les milieux d'accueil aussi...Nouveaux besoins. Nouveaux défis. Et l'Enfant dans tout ça ? »

II.1.4. Les haltes accueil dans le futur contrat de gestion de l'ONE (2013-2017) (sous réserve d'approbation par le gouvernement)

En termes de perspectives sur la continuité du travail de réflexion de l'ONE sur l'évolution du secteur des haltes accueil, l'article 77 du projet de contrat de gestion 2013-2017 fait référence aux éléments suivants :

- La présente recherche sur les lieux de rencontre enfants et parents et haltes accueil en FWB avec le soutien de la FRB ;
- La recherche « Une diversité d'accueils pour une diversité de pauvretés : 9 haltes accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles », menée par la CHACOF et financée par le Fonds Houtman ;
- L'engagement de continuité du financement des haltes accueil en 2013-2014 dans l'attente d'une future réforme (réforme mentionnée dans l'article 67 du Contrat de gestion, relative à la réforme du secteur Petite Enfance).¹⁵

¹⁵ L'extrait exact du projet de contrat de gestion 2013-2017 concernant les haltes accueil se trouve en Annexe 6.

II.1.5. La valeur ajoutée de la recherche pour le secteur des haltes accueil

L'analyse de la réglementation et des documents institutionnels et opérationnels existants permet d'appréhender certains éléments distinctifs du secteur, sans pour autant offrir une vision exhaustive des caractéristiques et modes de fonctionnement des haltes accueil.

Un des objectifs de la présente recherche est de dégager, au sein des milieux d'accueil autorisés dans le cadre du 8^{ème}ement de l'art. 2, ceux qui peuvent être considérés comme haltes accueil et leurs principaux traits distinctifs.

De manière plus globale, la recherche vise à interroger la réalité du secteur des haltes accueil, à savoir :

- Structurellement, qu'est-ce qui permet de différencier les haltes accueil des autres milieux d'accueil ? Les haltes accueil ont-elles une et/ou des spécificités dans leur(s) manière(s) de fonctionner, par rapport aux autres milieux d'accueil, au-delà même des subsides qu'elles reçoivent et qui orientent souvent leurs actions ? Si c'est le cas, comment redéfinir les textes réglementaires afin de mieux refléter cette réalité de l'accueil ? Devraient-elles être intégrées dans d'autres structures classiques ou continuer à répondre de manière isolée aux besoins spécifiques de nombreuses familles identifiés au départ de l'expression de leur demande initiale ?
- En termes de projets, quelle(s) fonction(s) et/ou mission(s) les haltes accueil remplissent-elles de façon spécifique qui méritent, à ce titre, un subventionnement ?

II.2. Les lieux de rencontre enfants et parents

II.2.1. Un bref historique

Les lieux de rencontre enfants et parents sont nés dans le sillage des « Maisons Vertes » de Françoise Dolto, créées en France en 1979.¹⁶

Celles-ci ont été mises en place dans un contexte social précis, F. Dolto ayant très vite repéré des liens entre certaines perturbations psychologiques chez les enfants et certaines contraintes : transition entre la maternité et le retour à la maison, retour au travail précipité des parents et entrée en crèche, mutations identitaires propres à la parentalité de femme à mère et d'homme à père, le tout réalisé dans l'urgence du retour au travail et bien souvent l'isolement résultant de la parcellarisation du lien social.

Les Maisons Vertes ont ainsi été créées pour contrecarrer ces angoisses en donnant aux enfants et aux parents un lieu, une communauté pour être ensemble mais aussi se préparer à se séparer.¹⁷

*« En cherchant à créer ces **lieux de sociabilité précoce ouverts aux petits et à leurs parents** pour le loisir et la détente, nous tous, c'est-à-dire moi-même avec l'équipe de psychanalystes, d'éducateurs et de personnes d'accueil qui avons soutenu ce projet, nous pensions **éviter les graves perturbations secondaires que nous voyions dans les consultations spécialisées**. Je veux parler des divers symptômes de mal-vivance et de mauvais développement relationnel chronique, pour lesquels les parents conduisent leurs enfants en consultation lorsque ces troubles éclosent et s'aggravent, au moment de la vie obligatoire en société c'est-à-dire à l'école [...] il fallait un lieu où les parents viendraient avec leur enfant, sans rien avoir à mettre en avant comme symptômes*

[...] dans ce lieu, il fallait du personnel qualifié chaque jour différent dont le rôle serait de créer un climat favorable à la communication, au développement spontané de l'être humain qui est, par nature, sociable.»¹⁸

En Belgique, la première Maison Verte, baptisée Maison Ouverte, est inaugurée en 1983 à Woluwe-Saint-Lambert. Il ne s'agit cependant pas de la première initiative de lieu proposant d'offrir un espace de parole, d'échanges et de rencontres, en présence de professionnels, aux tout-petits et à leurs parents : en effet, en 1982, la Ligue des Familles inaugure son premier Bébésrencontre, à l'initiative d'un groupe de parents de petits enfants ayant entendu parler des Maisons Vertes.

Depuis lors, les Maisons Vertes et autres types de lieux de rencontre enfants et parents se sont multipliés sur le territoire de la FWB. L'ensemble de ces initiatives peuvent être d'inspiration ou de conception différentes : « Maisons Vertes » ou « Maison Ouvertes » d'inspiration Dolto, Bébésrencontres organisés dans le cadre de la Ligue des Familles, lieux de rencontre enfants et parents initiés au sein de consultations pour enfants de l'ONE, lieux de rencontre enfants et parents issus de centres de santé mentale, etc. L'ensemble du secteur est actuellement désigné par l'appellation « lieu de rencontre enfants et parents ».

¹⁶ La première Maison Ouverte a été inaugurée à Paris. Initialement appelée Maison Ouverte par leur fondatrice, elle a été renommée « Maison Verte », les enfants ayant compris que la Maison était « toute verte ». Pour plus d'information, <http://www.lamaisonverte.asso.fr/>

¹⁷ Rapport d'évaluation des Maisons ouvertes en Communauté française : premier état des lieux du secteur, critères de subventionnement et besoins dégagés, ONE, p.2, Historique.

¹⁸ Rapport d'évaluation des Maisons ouvertes en Communauté française : premier état des lieux du secteur, critères de subventionnement et besoins dégagés, ONE, p.2, Historique.

II.2.2. L'ONE et les lieux de rencontre enfants et parents

II.2.2.1. Une initiative ministérielle et un transfert de gestion à l'ONE

Dans les années 2000-2001, le Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE, Jean Marc Nollet, est approché par des promoteurs de projets souhaitant obtenir un soutien financier pour le fonctionnement de leurs lieux de rencontre enfants et parents. Afin d'appuyer le développement de ce mode d'accompagnement des enfants et parents, le Ministre décide alors d'accorder une subvention de 6 200€ à neuf lieux de rencontre enfants et parents. Aucune sélection préalable n'est effectuée, les neuf lieux étant cependant répartis sur le territoire de la FWB (Bruxelles, Wodecq, Enghien, Spa, Nivelles, Ath, Châtelain, Schaerbeek). Ce financement se fait de manière ad-hoc, sans cadre réglementaire.¹⁹

En 2003, avec l'établissement du premier contrat de gestion de l'ONE (2003-2005)²⁰, la décision est prise de transférer la gestion, le financement et l'accompagnement de ces initiatives pilotes à l'ONE, par l'intermédiaire de la Direction Etudes et Stratégies (DES). La section 5 (article 28) du chapitre I relatif à l'accompagnement est entièrement dédiée aux « maisons ouvertes ».

« Dans le cadre de sa mission transversale de soutien à la parentalité, l'Office accompagne en 2003 les projets pilotes subventionnés par le Ministre en matière de maisons ouvertes et assiste autant que faire se peut les acteurs de terrain dans la réalisation de leur projet. »

Dès 2004, l'Office accompagne les maisons ouvertes, alloue une subvention de soutien à un minimum de douze et un maximum de quinze projets pilotes de maisons ouvertes et assiste autant que faire se peut les acteurs de terrain dans la réalisation de leur projet. »

¹⁹ Voir Annexe 5

²⁰ Décret du 17 Juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, Section 2 (Du contrat de gestion), Article 26, *Moniteur belge*, 2 août 2002.

Le terme utilisé est alors celui de « maisons ouvertes » et la définition reconnue par le Contrat de gestion est la suivante :

« Par maisons ouvertes, on entend des lieux de rencontre et d'échanges enfant-parent réunissant professionnels et parents dans un environnement de qualité, d'écoute, d'ouverture et de disponibilité ».

En termes de subventionnement, le Contrat de Gestion prévoit alors le financement de 12 à 15 projets pilotes, soit une hausse du nombre de projets financés de 3 à 6 par rapport à la situation initiale. La dotation est augmentée en conséquence.

Une question parlementaire présentée en séance du mardi 15 Juillet 2003 par le député L. Tiberghien au Ministre J.M. Nollet et relative à l'article 28 du contrat de gestion de l'ONE²¹ reflète les enjeux de ce transfert et les attentes inhérentes au financement récent de ce secteur. L. Tiberghien fait appel à l'évaluation des expériences pilotes financées en 2003 par le Ministre et soulève la question de la reconnaissance des maisons ouvertes et de l'établissement d'un label « maisons ouvertes ».

En réponse à cette demande, le Ministre J.M. Nollet fixe quatre priorités :

- La poursuite du financement de ces initiatives pilotes ;
- La nécessité de dégager des critères supplémentaires de subventionnement et d'établir une réglementation ;
- L'accompagnement des maisons ouvertes par l'ONE ;
- La réalisation par l'ONE d'une première évaluation de ces expériences pilotes.

²¹ *Parlement de la Communauté française, Session 2002-2003, Séance du mardi 15 Juillet 2003, Compte rendu intégral, p.114, Question orale de M. Tiberghien à M. Nollet, Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE portant sur l'Article 28 du Premier contrat de gestion de l'ONE, relatif aux « maisons ouvertes ».*

II.2.2.2. Premier état des lieux du secteur : rapport d'évaluation et établissement d'un comité d'accompagnement

Suite à l'impulsion donnée par le Ministre J.M. Nollet et conformément aux missions établies dans le contrat de gestion 2003-2005, l'ONE décide de réaliser un premier état des lieux du secteur sur les maisons ouvertes.

Les objectifs de cet état des lieux étaient les suivants :

- Prendre connaissance du secteur et faire un premier recensement des structures existantes et des projets en préparation ;
- Comprendre les particularités de ce secteur ;
- Entendre les maisons ouvertes dans leurs besoins, attentes et particularités et voir comment l'ONE pouvait se proposer d'y répondre ;
- Définir certains critères objectifs pour sélectionner les maisons ouvertes à subventionner ;
- Proposer des pistes de réflexion pour l'avenir de ce secteur et les éventuels partenariats possibles avec l'ONE.²²

L'état des lieux intitulé « Rapport d'évaluation des maisons ouvertes en Communauté française », finalisé en septembre 2005, vise à présenter, pour la première fois en FWB, une cartographie des maisons ouvertes. En 2005, 63 maisons ouvertes sont répertoriées, et 44 complètent le questionnaire élaboré par la DES.²³ L'état des lieux permet de mieux comprendre les principales caractéristiques de maisons ouvertes : référentiel théorique, répartition par province, type de structures, organisation, encadrement, logistique, données financières et objectifs des maisons ouvertes.

A partir de cet état des lieux, des critères de subventionnement sont dégagés par la DES de l'ONE et soumis au Conseil d'Administration :

- Répartition par province ;
- Type de public (s'adresser à tous et soutenir les personnes en difficulté) ;
- Qualité et efficience (ancrage du projet et déploiement dans le quartier) ;
- Soutien des initiatives faisant face à une discontinuité liée au manque de ressources ;
- Garantir une diversité des référentiels théoriques dans le type de structures subventionnées.²⁴

Par ailleurs, les besoins des maisons ouvertes sont analysés en termes d'accompagnement et de soutien, à savoir :

- L'accès aux formations déjà existantes dans le domaine de la petite enfance et aux formations prenant en compte leurs spécificités est revendiqué par la majorité des maisons ouvertes. Par ailleurs, les structures demandent l'organisation de journées d'échange afin de pouvoir discuter de leurs pratiques ;
- Pour une vingtaine de structures, la stabilisation de leurs activités, pratiques et/ou encadrement passe par une aide financière de l'ONE ;
- La question de la sensibilisation et l'information du public sur l'existence et l'activité des maisons ouvertes est identifiée comme un point crucial par le secteur. Par ailleurs, l'ONE est appelé à davantage s'engager et à communiquer sur ce secteur auprès des ministres compétents ;
- Certaines maisons ouvertes appellent à la supervision et/ou coordination du secteur par l'ONE ;
- La question de la visibilité et de la coordination du secteur semble diviser les structures : les maisons ouvertes, proches du modèle de Françoise Dolto, réclament une catégorisation des lieux enfants et parents afin de voir leur spécificité préservée alors que les autres structures appellent davantage à une coordination des actions, des activités et des principes entre les différentes structures.

²² Rapport d'évaluation des « Maisons ouvertes » en Communauté française: premier état des lieux du secteur, critères de subventionnement et besoins dégagés, pp.3-4

²³ En plus des 63 maisons ouvertes recensées, le rapport d'évaluation inclut également une quarantaine d'activités de la ligue des bébés, organisées sous l'égide de la Ligue des Familles.

²⁴ Rapport d'évaluation des « Maisons ouvertes » en Communauté française: premier état des lieux du secteur, critères de subventionnement et besoins dégagés, p.19

Suite à la publication de cet état des lieux, plusieurs décisions sont prises par le Conseil d'Administration de l'ONE, sur recommandation de la DES :

- Organiser des journées annuelles de rencontre (Intervision) permettant aux maisons ouvertes d'échanger sur des thématiques spécifiques. La première journée d'Intervision à destination des lieux de rencontre enfants et parents est organisée par la DES en 2006.²⁵
- Permettre aux accueillants des maisons ouvertes de suivre les formations subsidiées par l'ONE. A partir de 2005, les accueillant(e)s des lieux de rencontre enfants et parents ont accès aux formations continues du secteur de l'accueil.²⁶
- Créer un comité d'accompagnement²⁷, afin de progresser dans la définition et l'articulation du secteur. Les travaux réalisés par le Comité d'accompagnement ont principalement porté sur la définition d'une identité de secteur en choisissant un nom représentatif de l'ensemble des initiatives et en précisant tant les objectifs communs des lieux de rencontre que les éléments plus spécifiques.

²⁵ L'ensemble des journées Intervision organisées de 2006 à 2012 est présenté en Annexe 4.

²⁶ Décision du Conseil d'Administration du 22 décembre 2004 entérinant l'accès aux formations continues du secteur de l'accueil aux accueillant(e)s des lieux de rencontre enfant-parent.

²⁷ Réunissant des représentants des cabinets ministériels communautaires et régionaux, la Ligue des Familles, l'O.N.E, la Fondation Dolto élargi ponctuellement aux 12 LR subventionnés et aux Maisons Vertes de Bruxelles.

• *Quel nom ?*

La terminologie « maisons ouvertes » étant spécifique aux maisons d'inspiration Dolto, elle n'est dès lors pas considérée comme représentative de l'ensemble des lieux de rencontre par le Comité d'accompagnement.

De même, l'utilisation du terme « espace-rencontre » se rapporte à un contexte relationnel spécifique, souvent judiciairisé.²⁸

C'est l'appellation « lieux de rencontre enfants et parents » qui a été retenue, mettant ainsi l'enfant à l'avant-plan du projet de rencontre. La connaissance et la diffusion de ce nom sont présentées comme des éléments importants pour la reconnaissance du secteur des lieux de rencontre dans le champ de l'action sociale.

• *Une base commune*

Il s'agissait de faire émerger une identité de secteur en posant une base commune à tous les lieux de rencontre enfants et parents.

²⁸ « Un «Espaces-Rencontres» est un lieu d'accueil neutre où une équipe de spécialistes organise des visites entre parents et enfants, grands-parents et petits-enfants, beaux-parents et beaux-enfants, frères et soeurs, ... L'«Espaces-Rencontres» permet la reprise de contacts encadrés par des professionnels lorsque l'exercice du droit aux relations personnelles est problématique et/ou que le contact entre les parents et les enfants est interrompu, conflictuel voire inexistant. » Source: Fédération des Services Espaces-Rencontres Francophones (FESER) <http://www.feser.be/>

Voici la définition qui a été retenue :

« Les lieux de rencontre enfants et parents offrent un espace de parole, d'échanges et de rencontre dans un environnement de qualité.

Dans une perspective de prévention, et au-delà de la diversité, ces lieux poursuivent quatre objectifs communs :

1. Soutenir la relation entre l'enfant et ses parents
2. Favoriser la socialisation précoce de l'enfant
3. Rompre l'isolement social
4. Favoriser le développement global de l'enfant »

- **8 objectifs spécifiques des lieux de rencontre enfants et parents**

Un travail de catégorisation des lieux de rencontre enfants et parents a été réalisé, s'assurant qu'elles correspondent à la réalité de terrain.

Il est important de préciser que les lieux de rencontre enfants et parents peuvent remplir une ou plusieurs missions spécifiques. Certains lieux « mixtes » les remplissent presque toutes. Par contre, d'autres lieux se rattachent le plus souvent à un objectif unique.

Identifier les missions remplies permet de clarifier la fonction des lieux de rencontre enfants et parents et de communiquer sur leur identité. Cela favorise également le dialogue entre des lieux de rencontre enfants et parents ayant les mêmes spécificités ou au contraire des différences marquées.

Huit objectifs spécifiques ont ainsi été définis :

1. Objectif d'intégration culturelle
2. Objectif de dynamisation de quartier
3. Objectif de remédiation sociale
4. Objectif de prévention en santé mentale
5. Objectif d'Aide à la Jeunesse
6. Objectif de socialisation douce « passerelles »
7. Objectif d'éducation permanente
8. Objectif de promotion de la santé et de bien-être

II.2.2.3. Gestion, subventionnement et accompagnement actuels

Le contrat de gestion de l'ONE 2008-2012 consacre ces évolutions, tant vis-à-vis de la question de l'accompagnement, du subventionnement que de la réflexion sur le secteur. Les articles 33-35²⁹ fixent les orientations suivantes :

- Accompagnement par l'ONE des 12 lieux de rencontre enfants et parents subventionnés ;
- Pilotage du comité d'accompagnement ;
- Réalisation d'une évaluation quantitative et qualitative des 12 expériences pilotes et sur cette base, décision ou non de poursuivre ces expériences et leur subventionnement ;
- Détermination de critères de sélection et extension de l'octroi de subsides à 6 lieux de rencontre enfants et parents supplémentaires en 2009 et 2011 ;
- Envisager la possibilité d'adopter une réglementation spécifique ou d'intégrer les lieux de rencontre dans une législation existante ;
- Encourager les collaborations entre les lieux de rencontre enfants et parents et les consultations pour enfants.

Dans le cadre de l'appel à projets de 2009 relatif aux lieux de rencontre enfants et parents, des critères de sélection sont établis :

1. Avoir des objectifs et un mode de fonctionnement qui sont en adéquation avec la définition des lieux de rencontre enfants et parents et avec les critères d'évaluation de la qualité ;
2. **Etre accessible financièrement**, c'est-à-dire que la participation financière demandée aux parents est faible ou symbolique ;
3. Projets **co-financés** par des **partenaires locaux et/ou régionaux** ;
4. Projets qui travaillent en **partenariats, en particulier avec l'ONE** ;
5. Projets qui permettent l'**accueil d'au moins 5 enfants accompagnés de leur parent** (en moyenne) pendant leurs heures d'ouverture ;
6. Projets qui sont **ouverts régulièrement (minimum 2 fois par mois)** ;
7. **Sélection d'un seul projet** sur une même commune.

²⁹ Contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, 2008-2012, Communauté française de Belgique, Titre II, Mission d'accompagnement, Chapitre 9, pp.23-24 http://www.uvcw.be/no_index/actualite/contrat_de_gestion2008.pdf

Par ailleurs, ces critères de sélection sont accompagnés de critères de qualité, concernant le projet d'accueil, l'accessibilité, la qualité du cadre et la qualité de l'accueil, la réflexion sur les pratiques, le développement du travail en réseau, la participation des parents ainsi que les ressources disponibles.

Sur les 35 dossiers soumis en 2009, 6 nouveaux dossiers ont été retenus et financés, qui se sont ajoutés aux 12 lieux de rencontre enfants et parents soutenus depuis 2005. Ces 18 lieux de rencontre sont toujours financés en 2012. Contrairement à ce que prévoyait le contrat de gestion, l'extension du subventionnement à 6 nouveaux projets en 2011 n'a pas pu avoir lieu, faute de ressources disponibles.³⁰

II.2.2.4. Les lieux de rencontre enfants et parents dans le futur contrat de gestion de l'ONE (2013-2017) (sous réserve d'approbation par le gouvernement)

Le contrat de gestion 2013-2017 reprend les missions de l'ONE en termes de soutien à la parentalité. Les lieux de rencontre enfants et parents y figurent comme un des outils dont il dispose, avec le référentiel de soutien à la parentalité³¹ et les outils pour les parents non-lecteurs en langue française.³²

Le contrat de gestion rappelle le travail réalisé dans le secteur, principalement le subventionnement de 18 lieux de rencontre enfants et parents et le développement de critères de qualité. Il souligne également les synergies développées par ces lieux avec les consultations pour enfants de l'ONE.

En termes de perspectives, le projet de futur contrat de gestion (article 131) fixe quatre orientations :

- Piloter le comité d'accompagnement ;
- Encourager les collaborations avec les consultations pour enfants ;
- Réaliser une évaluation quantitative et qualitative des 18 expériences pilotes ;
- Étendre l'octroi de subsides à 6 lieux de rencontre enfants et parents supplémentaires en 2014 et en 2016, en l'absence de nouvelles dispositions réglementaires.³³

II.2.3. La valeur ajoutée de la recherche pour le secteur des lieux de rencontre enfants et parents

Ce premier état des lieux 2005 a permis de mieux comprendre les réalités du secteur et de le définir, en choisissant un nom représentatif de l'ensemble des initiatives et en précisant tant les objectifs communs à tous les lieux de rencontre que les éléments plus spécifiques à certains. Il a également permis d'identifier les besoins des structures et donc d'affiner l'accompagnement proposé par l'ONE. Enfin, il a contribué à établir des critères de sélection et de qualité pour le processus de subventionnement.

Cet état des lieux a également démontré que le secteur des lieux de rencontre enfants et parents était pluriel et complexe. Par conséquent, la présente recherche vise à :

- Mesurer la mouvance de ce secteur et l'ampleur prise durant ces huit dernières années en identifiant, si possible, les facteurs d'évolution ;
- Identifier les fonctions remplies par les lieux de rencontre enfants et parents ;
- Offrir une vision globale et actualisée des lieux de rencontre enfants et parents en FWB qui permettra d'envisager des pistes et recommandations en vue de la reconnaissance structurelle des lieux de rencontre enfants et parents.

³⁰ Voir Annexe 5 - Résumé des appels à projets et critères utilisés dans le cadre du financement des lieux de rencontre enfants et parents.

³¹ http://www.one.be/fileadmin/user_upload/one_des/brochures_pros_et_benevoles/soutien-a-la-parentalite/referentiel-interractif/index.html

³² [http://www.one.be/index.php?id=details-actualites-one&tx_ttnews\[tt_news\]=379&tx_ttnews\[backPid\]=553&cHash=5ce5d02e6087ee03df68f9af93334794](http://www.one.be/index.php?id=details-actualites-one&tx_ttnews[tt_news]=379&tx_ttnews[backPid]=553&cHash=5ce5d02e6087ee03df68f9af93334794)

³³ L'extrait exact du contrat de gestion 2013-2017 concernant les lieux de rencontre enfants et parents se trouve en Annexe 6.

III. ETAT DE L'ART SUR LES HALTES ACCUEIL ET LIEUX DE RENCONTRE ENFANTS ET PARENTS

La littérature existante sur les haltes accueil et les lieux de rencontre enfants et parents met l'accent sur des structures fonctionnant dans une logique de projets, élaborés de façon à répondre à des besoins particuliers (rompre l'isolement social des familles, assurer le bien-être de l'enfant, son éducation et sa socialisation, s'inscrire dans une perspective de prévention, etc.). Organisés de façon plus informelle que les lieux d'accueil classiques, ces structures s'organisent notamment au sein d'associations à vocation sociale, avec un engagement fort de la part du personnel professionnel travaillant dans ces structures. Le secteur est caractérisé par une grande diversité.

Peu de travaux dans le domaine de la petite enfance prennent pour objet spécifique les secteurs des haltes accueil et lieux de rencontre enfants et parents. La plupart des publications relatives aux lieux d'accueil pour les 0-3 ans font référence à divers lieux, sans isoler précisément les haltes accueil et lieux de rencontre enfants et parents. Il est parfois fait référence à ces structures lorsque les problématiques actuelles traversant le secteur de la petite enfance sont évoquées, comme par exemple la pénurie de places, la question de la pauvreté et de la précarité, l'accessibilité, l'inclusion sociale, l'exercice de la parentalité, etc.

Ce chapitre présente les rares articles s'attachant principalement aux haltes accueil et lieux de rencontre enfants et parents afin de mettre en lumière les caractéristiques et/ou fonctions qui sont généralement évoquées. Il contribue à un des objectifs de cette recherche, qui vise à dégager les caractéristiques spécifiques de ces lieux.

Le chapitre suivant étudiera de quelle(s) façon(s) les secteurs des haltes accueil et lieux de rencontre enfants et parents peuvent contribuer à faciliter l'accès aux lieux d'accueil par les familles précarisées.

III.1. Une littérature généraliste limitée sur les haltes accueil

Une étude du CERE de Décembre 2007³⁴ s'attache à définir ce qui est entendu en FWB lorsqu'il est fait référence à l'accueil atypique. Cette recherche s'intéresse principalement mais pas exclusivement, aux haltes accueil, englobant ainsi les milieux d'accueil qui se démarquent à la fois du secteur de l'accueil classique (c'est-à-dire subventionné par l'ONE ou par Kind&Gezin) et du secteur privé.

Si cette étude n'est pas à proprement parler une analyse du secteur des haltes accueil, elle offre des pistes de réflexion sur la réalité de ces structures et leurs fonctions.

Cette étude met en avant les nouveaux besoins d'accueil auxquels répond l'accueil atypique, à savoir :

- Remédier à une indisponibilité temporaire et/ou partielle des parents, mêlant des demandes d'accueil temporaire, à temps partiel et/ou d'urgence (exemples : parents en période d'essai, ayant des emplois précaires, arrivant de l'étranger, faisant face à des situations médicales graves, souhaitant souffler) ;
- Rompre l'isolement social et retrouver des repères ;
- Assurer le bien-être de l'enfant, son éducation, sa socialisation dans une perspective de prévention.

³⁴ Dusart Anne-Françoise, *Accueil atypique en Communauté française : à la recherche des conditions optimales d'accueil, vers une politique d'égalité d'accès pour tous*, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfant (CERE), Bruxelles, Décembre 2007.

Elle met en lumière les publics dont émergent principalement ces besoins, à savoir «des familles fragilisées aux conditions de vie difficiles» mais aussi des familles qui « sans éprouver de difficultés particulières, ne trouvent pas de réponse satisfaisante à leurs besoins d'accueil, pour des raisons diverses ».³⁵

L'accueil atypique pallie les manques du secteur classique, tant d'un point de vue quantitatif (manque de places) que qualitatif (approche de l'accueil différente et adaptée à ces nouveaux besoins d'accueil). Il peut être défini au travers des aspects suivant :

- **Des structures ayant une histoire et des missions spécifiques** : l'étude indique en effet que la majorité des structures pratiquant l'accueil atypique s'ancrent dans des projets à vocation sociale et ont parfois vu le jour sous l'impulsion d'asbl travaillant avec des populations fragilisées. L'implantation de ces structures dans des réalités de quartier particulières (ex. communes les moins couvertes en places d'accueil pour les 0-3 ans) permet d'être au plus près des besoins des populations.
- **Une offre d'accueil et un type de service différenciés du secteur classique** : la plupart des structures pratiquant l'accueil atypique accueillent l'enfant de manière occasionnelle, soit parce que cela correspond aux objectifs des structures, soit parce qu'il n'y a pas de demandes pour un accueil temps plein. Certains fixent une fréquentation maximale, tandis que d'autres requièrent une fréquentation minimale pour permettre l'adaptation de l'enfant au milieu d'accueil.
- **Une accessibilité financière particulière** : en ce qui concerne la participation financière des parents (PFP), celle-ci s'avère très variée, certaines structures adaptant la PFP aux revenus des parents tandis que d'autres fixent une PFP identique pour les parents, malgré les différences de revenus. Certaines structures fixent un tarif horaire, tandis que d'autres appliquent un forfait.
- **En termes de formation, le personnel travaillant dans ces structures est majoritairement professionnalisé dans le domaine de la petite enfance et/ou de la santé.** En termes de montage financier concernant le personnel, on note une forte proportion du personnel embauché via des mécanismes d'aide à l'emploi.

- **En ce qui concerne le subventionnement**, nombre de structures francophones pratiquant l'accueil atypique ne bénéficient pas de subsides de l'ONE et ont recours à des subsides de sources très différenciées : FSE, FESC, subsides communaux, subsides de la Communauté française, subsides de cohabitation sociale, d'aide à l'emploi, etc.

L'étude du CERE pointe également trois difficultés majeures exprimées par les structures pratiquant l'accueil atypique, à savoir :

- Une visibilité financière à moyen terme assez mauvaise du fait de la segmentation et de la nature des subsides ;
- La difficulté de maintenir les spécificités et missions de l'accueil atypique dans un contexte de pénurie, les structures d'accueil se voyant parfois dans l'obligation de pallier les manques de l'accueil classique, au détriment de leur mission première ;
- Une résistance au changement par les travailleurs et/ou syndicats du secteur, la pratique de l'accueil atypique requérant une adaptation des pratiques d'accueil aux besoins du public.

Au vu des éléments pointés dans cette étude, il convient de s'interroger si l'ensemble des structures autorisées dans le cadre du 8^{ème}ment de l'art.2 et considérées comme haltes accueil peuvent être caractérisées comme structures proposant un accueil atypique.

En d'autres termes, l'ensemble des haltes accueil autorisées dans le cadre du 8^{ème}ment de l'art.2 répondent-elles à des besoins d'accueil spécifiques? Quelles fonctions principales sont assumées par les haltes accueil ? Les haltes accueil sont-elles dans l'ensemble des structures à vocation sociale, travaillant avec un public fragilisé ?

En s'intéressant à l'ensemble des structures autorisées dans le cadre du 8^{ème}ment de l'art.2, il est attendu de cette présente recherche d'offrir une vision globale des haltes accueil, permettant de définir si le secteur est caractérisé par une pluralité de structures, fonctions et modes de fonctionnement ou par une certaine identité commune, malgré un cadre réglementaire peu défini.

35 *Idem*, pp.11-12

III.2. Lieux de rencontre enfants et parents : des enseignements à développer

Mis à part l'état des lieux réalisé par l'ONE en 2005 sur les lieux de rencontre enfants et parents en FWB, peu de recherches présentent ces lieux, et ce malgré leur présence avérée en Europe, au Japon, en Australie et au Canada.

En France, l'association Le Furet³⁶ a réalisé une étude de 2008 à 2010 proposant une cartographie complète des lieux d'accueil enfants et parents (LAEP) organisés dans le cadre de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.³⁷

Cette étude part du constat que ces lieux d'accueil sont suffisamment non définis en termes d'objectifs pour qu'enfants, parents et accueillants en profitent en fonction de leurs besoins propres. Cette recherche est articulée autour de l'hypothèse suivante:

« *Les lieux d'accueil enfants-parents sont des lieux de socialisation non seulement pour les enfants accueillis mais également pour les parents, les accompagnants et accueillants qui y créent de nouveaux liens et permettent de créer des sentiments d'affiliation, d'appartenance à un quartier, à une collectivité, à une communauté éducative* ».³⁸

Cette recherche a permis de mettre en lumière un secteur composé de lieux extrêmement diversifiés et de proposer une sorte de typologie des LAEP en fonction de leur implantation :

- Le travail social semble caractériser davantage les LAEP situés en quartier d'habitat social et en périphérie des villes ;
- La psychanalyse semble davantage caractériser les LAEP situés en quartier résidentiel et en milieu urbain ;
- L'animation se retrouve plus dans les LAEP situés en milieu rural.

Elle dégage également trois évolutions marquantes, à savoir, la place incontournable de l'accompagnement à la parentalité au sein des LAEP, la moindre influence du modèle Maison Verte et l'émergence de lieux très divers.

³⁶ Association française ayant pour but de favoriser les échanges entre professionnels de la petite enfance, parents, acteurs sociaux et toutes personnes concernées, pour permettre à chaque enfant de grandir et de socialiser dans de meilleures conditions. Pour plus d'informations, consulter <http://www.lefuret.org/>

³⁷ Scheu Henriette et Fraïoli Nathalie, *Lieux d'accueil Enfants Parents et socialisation(s)*, Le Furet, Juin 2010.

³⁸ *Idem*, p.4.

Les difficultés principales identifiées par cette recherche rappellent celles qui l'avaient été dans l'état des lieux de l'ONE : les LAEP font état de difficultés financières, d'une faible amplitude horaire et d'inquiétudes quant à leur pérennité. Ils indiquent également le besoin d'échanger entre accueillants, l'accueil au sein d'un tel lieu étant très particulier.

Cette recherche a également permis de faire émerger les principales fonctions assumées par les LAEP :

- **Des lieux définis 'en creux', des lieux des possibles**, qui rendent possible l'accompagnement du cheminement du parent et de l'enfant. La préoccupation centrale des LAEP se situe sur l'enfant, tout en accordant également une attention sur l'adulte accompagnant, en référence à leurs responsabilités familiales et éducatives ;
- **Des lieux de respect et de dialogue**, où enfants, parents et accueillants sont reconnus comme sujets ;
- **Des lieux de démocratie**, où la socialisation dépasse pour l'enfant la simple confrontation avec la collectivité, et pour l'adulte la rupture de l'isolement. Les LAEP deviennent des enjeux de société, les adultes (accueillants, accompagnants) y construisant un monde commun.

La recherche menée par le Furet, tant par son ampleur que par sa démarche, à la fois quantitative et qualitative, a servi de fil rouge à la présente recherche, dans l'élaboration de la méthodologie et dans la formulation de certaines hypothèses.³⁹

³⁹ Cet aspect sera développé plus avant dans le chapitre consacré à la méthodologie.

Par ailleurs, un récent article collectif, datant de Décembre 2012, aborde les lieux de rencontre enfants et parents de manière comparative, en étudiant les différentes origines et logiques de fonctionnement de ces lieux en Belgique (Flandres), France, Italie et Japon.⁴⁰ Des caractéristiques communes sont identifiées :

- La plupart des lieux de rencontre enfants et parents ont été créés à l'initiative de professionnels déjà impliqués, de différentes façons, auprès des jeunes enfants et de leurs parents ;
- Les lieux de rencontre enfants et parents, d'abord développés de manière informelle, se sont institutionnalisés de plus en plus. Cette institutionnalisation s'est accompagnée d'une présence renforcée de personnel professionnel ;
- Alors qu'en Italie et au Japon, la discussion, le développement et la mise en œuvre des lieux de rencontre enfants et parents ont eu lieu dans le cadre du secteur de la petite enfance, en France, ceux-ci sont majoritairement restés ancrés dans le contexte des associations de psychologues ;
- Dans les quatre pays, ces initiatives ont d'abord été soutenues par les gouvernements locaux avant d'être appuyées par des niveaux de gouvernance plus élevés, illustrant la capacité des communautés à répondre aux besoins de leur population ;
- Les lieux de rencontre enfants et parents sont organisés de façon informelle, en comparaison avec les services traditionnels d'éducation et de protection de la petite enfance ; la plupart n'ouvrant que quelques demi-journées par semaine, ne respectant pas de procédures rigides et ne réclamant pas ou très peu de frais de participation ;
- La plupart des lieux de rencontre sont installés dans des locaux appartenant à d'autres services et/ou associations ;
- De manière générale, les lieux de rencontre enfants et parents ne visent pas à répondre aux besoins matériels des parents relatifs à la garde et à l'éducation de leurs enfants, en leur proposant une garde temporaire durant les heures de travail. Les lieux de rencontre enfants et parents visent davantage à satisfaire les besoins psychologiques et sociaux des parents.

Les références théoriques des lieux de rencontre enfants et parents, leur ancrage dans le panorama institutionnel de la petite enfance, leur organisation et mode de fonctionnement quotidien et les principales fonctions assumées par ces lieux feront l'objet d'une attention particulière au cours de cette recherche.

⁴⁰ M.Hishi-Watanabe, Tullia Musatti, Sylvia Rayna et Michel Vandenbroeck, *Origins and rationale of centres for parents and young children together*, in *Child and Family Social Work*, 14 December 2012.

IV. FAMILLES PRÉCARISÉES ET MILIEUX D'ACCUEIL : QUELLE(S) SPÉCIFICITÉ(S) POUR LE SECTEUR DE L'ACCUEIL ATYPIQUE ?

La littérature existante sur les haltes accueil et les lieux de rencontre enfants et parents met l'accent sur des structures fonctionnant dans une logique de projets, élaborés de façon à répondre à des besoins particuliers (rompre l'isolement social des familles, assurer le bien-être de l'enfant, son éducation et sa socialisation, s'inscrire dans une perspective de prévention, etc.). Organisés de façon plus informelle que les lieux d'accueil classiques, ces structures s'organisent notamment au sein d'associations à vocation sociale, avec un engagement fort de la part du personnel professionnel travaillant dans ces structures. Le secteur est caractérisé par une grande diversité.

Un des objectifs de cette recherche est de déterminer si les haltes accueil et les lieux de rencontre enfants et parents jouent un rôle particulier dans l'accueil des enfants en situation de pauvreté et/ou à risque d'exclusion sociale.

Pour ce faire, il apparaît important, dans un premier temps, de définir les concepts de pauvreté et d'exclusion sociale, d'observer la fréquentation des milieux d'accueil classiques pour les enfants issus de familles en situation de pauvreté et/ou d'exclusion sociale et, le cas échéant, de comprendre quelles peuvent être les barrières d'accès aux milieux d'accueil pour ces familles fragilisées.

Dans un second temps, ce chapitre propose de rendre compte de la littérature existante sur l'accueil de ces familles par les haltes accueil et les lieux de rencontre enfants et parents.

IV.1. Pauvreté et risque d'exclusion sociale des enfants et des familles en Fédération Wallonie-Bruxelles et accès aux milieux d'accueil

IV.1.1. Définition des concepts de pauvreté et de risque d'exclusion sociale et situation en Belgique

Avec la crise économique, précarité⁴¹, pauvreté et risque d'exclusion sociale se trouvent renforcés.⁴²

⁴¹ Concept utilisé par le père Joseph Wresinski dans son rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », présenté au Conseil économique et social français en 1987. « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de reassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible ».

⁴² L'objectif de ce chapitre n'est, ni de synthétiser l'ensemble des recherches récentes effectuées en Belgique sur la pauvreté et le risque d'exclusion sociale de certains enfants et de leurs familles, ni de se substituer aux experts en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Lorsque nécessaire, référence sera faite aux ressources principales consultables.

Selon une enquête européenne annuelle⁴³, il est possible de mesurer le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale lorsque les personnes sont confrontées à un des trois risques suivants: **risque de pauvreté monétaire⁴⁴, situation de privation matérielle grave⁴⁵ et ménages à faible intensité de travail⁴⁶.**

⁴³ Enquête européenne sur les statistiques relatives aux revenus et aux conditions de vie (EU-SILC), réalisée tous les ans pour la Belgique par le SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique et permettant de collecter des statistiques harmonisées pour chaque pays relatives aux revenus et conditions de vie.

⁴⁴ « Le seuil de pauvreté équivaut à 60% de la médiane du revenu disponible, à l'échelle individuelle. »

⁴⁵ Les personnes « en situation de privation matérielle grave » sont confrontées à au moins 4 des 9 situations suivantes : ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures courantes, de chauffer correctement son domicile, de faire face à des dépenses imprévues, de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, de s'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile, de posséder une voiture personnelle, un lave-linge, un téléviseur couleur, ou un téléphone.

⁴⁶ Il s'agit des ménages dans lesquels, en moyenne, les adultes (âgés entre 18 et 59 ans, étudiants exclus) ont travaillé moins d'un cinquième de leurs temps pendant l'année de référence.

Selon l'enquête EU-SILC de 2011, en Belgique, 15,3% de la population et 18,5% des enfants de 0 à 15 ans sont définis comme étant à risque de pauvreté monétaire⁴⁷ ; 5,7% des personnes se trouvent en situation de privation matérielle grave ; et 10,6% des personnes vivent dans des ménages à faible intensité de travail.

En termes de pauvreté monétaire, l'enquête EU-SILC 2011 indique que :

- Des **disparités régionales** existent, avec un risque de pauvreté monétaire accru en Wallonie (19,2% contre 9,8% en Flandres) ;
- Le risque de pauvreté monétaire est **accru pour les 0-15 ans** (18,5%) mais il y a de fortes variations entre les régions. Le taux de risque de pauvreté des 0-15 ans en Région de Bruxelles-Capitale est estimé à environ 40%.⁴⁸

	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
	Taux de risque de pauvreté [+IC]	Taux de risque de pauvreté	Taux de risque de pauvreté	Taux de risque de pauvreté
Total	33,7 [27,2 – 40,2]	9,8	19,2	15,3
0-15	41,7 [31,2-52,2]	10,3	24,1	18,5
16-24	40,9 [29,3 – 52,5]	6,4	21,9	15,3
25-49	31,5 [24,6-38,3]	7,9	15,8	13,1
50-64	29,2 [21,2-37,1]	7,4	16,1	12,1
65+	26,8 [4,6-49,0]	18,1	22,6	20,2

Source : Taux de risque de pauvreté - EU SILC-DGSIE (2011)

Par ailleurs,

- Le taux de pauvreté monétaire varie énormément selon le **statut d'activité**, l'emploi représentant une protection contre la pauvreté: le risque de pauvreté monétaire des personnes actives (4,2%) est nettement inférieur à celui des personnes sans emploi (24,3%): chômeurs (37,8%), pensionnés (17,3%) et autres personnes inactives (26,4%). Néanmoins, ces chiffres témoignent également de l'existence de travailleurs pauvres ;
- Lorsque l'on se réfère au **type de ménage**, les isolés (21,4%) et les familles monoparentales (38,5%) sont davantage exposés ;
- Lorsque l'on se réfère à l'**origine des personnes**, les personnes d'origine étrangère courent un risque accru de pauvreté monétaire (54% pour les Marocains, 37% pour les non-Européens, 36% pour les personnes originaires de l'Europe de l'Est, 33% pour les Turcs, contre seulement 12% pour les Belges).
- La **formation** est un rempart important contre le risque de pauvreté monétaire, les personnes peu instruites ayant un risque bien supérieur de pauvreté monétaire (25,2%) que les personnes instruites (7,2%).

⁴⁷ En 2011, le seuil de pauvreté monétaire est fixé à 1000€/mois pour un isolé et 2100€ pour un couple avec deux enfants.

⁴⁸ Voir ZOOM : Plus de chances dès l'enfance, Faits, chiffres et recommandations concernant la pauvreté des enfants en Belgique, Fondation Roi Baudouin, Juin 2013, p.1.

L'enquête EU-SILC 2011 pointe également des éléments caractéristiques des personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Belgique⁴⁹ :

- **Genre:** Les femmes sont plus à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale que les hommes (21,5% contre 20,4%) ;
- **Âge:** Les 0-17 ans (23,3%) et les 65 et plus (21,6%) sont plus à risque que les 18-64 ans (20%) ;
- **Activité:** Les chômeurs et les inactifs sont des catégories plus à risque de pauvreté ou d'exclusion que les autres (respectivement 57% et 40% de risque)⁵⁰ ;
- **Type de ménage:** Les membres de familles monoparentales sont également une population à haut risque (53%).

La pauvreté et le risque d'exclusion sociale sont à appréhender comme des phénomènes multidimensionnels et multifactoriels. En sus de ressources matérielles limitées et de rentrées financières trop faibles, la pauvreté se traduit par la difficulté d'accéder à un emploi satisfaisant, à un logement de qualité, à un environnement de vie sécurisé, à une utilisation des ressources du foyer autre que pour le logement et l'alimentation, à des services et équipements déterminants pour la qualité de vie (services de santé, transports publics, équipements culturels et de loisirs, etc.).

La pauvreté revêt également un aspect social: « elle se traduit par l'isolement des familles et l'absence de réseau social de soutien. [...] Les personnes en situation de pauvreté sont plus nombreuses que les autres à déclarer ne pas pouvoir compter sur l'aide de l'entourage ou de la famille en cas de problème, éprouver des sentiments de solitude, manquer de soutien matériel, affectif ou émotionnel, ou encore manquer d'interaction sociale positive ».⁵¹

Comme en témoignent les chiffres, les enfants ne sont pas épargnés par la pauvreté et sont même particulièrement à risque. Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) indique que « l'appauvrissement des enfants est avant tout une question de privation, conséquence d'un accès difficile, limité ou empêché aux ressources/richesses matérielles, immatérielles, relationnelles et naturelles, tant au travers de la vie de famille que des systèmes collectifs en principe organisés au profit de tous ».⁵² Ces ressources tels que les services de garde d'enfants, l'enseignement, la culture, les loisirs, le sport, les relations sociales diversifiées, l'espace et les outils de prévention apparaissent comme des points de vigilance majeurs.

Comme le souligne un récent travail réalisé conjointement par l'ONE, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) et la Direction générale de l'aide à la jeunesse (DGAJ), « réduire les inégalités sociales de santé, c'est agir sur les processus qui engendrent la pauvreté et adapter nos actions aux caractéristiques de celle-ci :

- Son caractère multidimensionnel (la pauvreté n'est pas seulement un manque d'argent mais le résultat de la privation de droits considérés comme fondamentaux dans une société donnée);
- Sa croissance quantitative (les écarts entre les modes de vie sont de plus en plus importants ; des inégalités se marquent dès le plus jeune âge);
- Sa dimension multiculturelle ;
- Son caractère auto-cumulatif (les personnes en situation de pauvreté et/ou de précarité subissent un isolement social et sont conduites, par les mécanismes de responsabilisation individuelle, à vivre leur situation comme un échec personnel).⁵³

⁴⁹ Données extraites du Tableau 11 : Taux de pauvreté sur base de revenu, de privation matérielle grave, de faible intensité de travail et indicateur européen de pauvreté, Belgique, EU-SILC 2011. http://www.luttepauvrete.be/chiffres_nombre_pauvres.htm

⁵⁰ Contre respectivement 6,1% pour les travailleurs et 20,1% pour les pensionnés.

⁵¹ RIEPP, La pauvreté et l'exclusion sociale touchent de nombreux enfants en Belgique et particulièrement à Bruxelles, Mars 2011, p.4

⁵² Doyen Pierre et Mahy Christine, Lutter contre l'appauvrissement des enfants, c'est lutter pour l'accès aux richesses pour les familles et pour l'accès et l'usage équitables des richesses collectives par les enfants et leurs familles, Février 2013, RWLP, p.5

⁵³ Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif ?, Problématisation et recommandations, DGAJ, DGDE, ONE, Juin 2011, p.6

Pour plus d'information sur l'état de la pauvreté en Belgique et plus particulièrement en FWB, on renverra aux sources suivantes (liste non exhaustive):

- Au Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, créé par l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés⁵⁴ ;
- A l'Observatoire bruxellois de la santé et du social qui publie chaque année un rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté (baromètre social)⁵⁵ ;
- Aux travaux du RWLP, composé d'associations axées sur la lutte contre la pauvreté et la participation des personnes en situation de pauvreté⁵⁶ ;
- Aux travaux du Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN) et du Réseau européen de lutte contre la pauvreté⁵⁷ ;
- Au site internet du SPP Intégration Sociale, Lutte contre la pauvreté, Economie sociale et Pauvreté des grandes villes, qui consacre un onglet aux Enfants en Pauvreté⁵⁸ ;
- Aux travaux de la Fondation Roi Baudouin sur la lutte contre la pauvreté des enfants, notamment⁵⁹ :
 - L'étude « La voix des parents » : Ce que des parents en situation de précarité disent de l'accueil et de l'éducation des tout-petits, Enquête qualitative réalisée par l'ULg au sujet des expériences et des besoins de parents wallons et bruxellois, recherche commanditée par la FRB, Juin 2013.
 - Le Zoom : Plus de chances dès l'enfance, Faits, chiffres et recommandations concernant la pauvreté des enfants en Belgique, FRB, Juin 2013.
 - Le Guide pour donateurs : La pauvreté des enfants en Belgique, FRB, Décembre 2012.

⁵⁴ <http://www.luttepauvrete.be/>

⁵⁵ Accessible à http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre_social_2011.pdf

⁵⁶ <http://www.rwlp.be/>

⁵⁷ <http://www.bapn.be/>

⁵⁸ <http://www.mi-is.be/be-fr/politique-de-lutte-contre-la-pauvrete/enfants-en-pauvrete>

⁵⁹ L'ensemble de ces travaux sont référencés en bibliographie.

- Au Forum transatlantique « Investir dans le développement des jeunes enfants issus de familles migrantes ou à faible revenu »⁶⁰.
- Au site internet de la FRB : « Pauvreté et justice sociale – Petite enfance et jeunes »⁶¹.
- Aux travaux de l'UNICEF⁶².

IV.1.2. Barrières d'accès aux lieux d'accueil de la petite enfance pour les familles précarisées

Plusieurs auteurs (Vandenbroeck, Dusart) s'accordent à penser que les lieux d'accueil de la petite enfance jouent un rôle essentiel de premier contact entre l'enfant et la diversité de la société et permettent un départ optimal de l'enfant dans la vie.

Les lieux d'accueil de la petite enfance assurent trois fonctions (Acerbis, Dusart, Mottint, Vandenbroeck) :

- **Fonction économique** (de garde) permettant aux parents, et aux femmes en particulier, d'avoir accès au marché du travail. Cette fonction permet la conciliation de la vie professionnelle et familiale et participe à l'objectif d'égalité hommes-femmes ;
- **Fonction éducative**, participant à l'éducation et au développement de l'enfant. Elle englobe l'apprentissage de la langue et de la vie en collectivité, l'acquisition de codes et de compétences et permet à l'enfant de rencontrer l'altérité en dehors du cercle familial ;

⁶⁰ <http://www.kbs-frb.be/partner.aspx?id=293963&back=2060&langtype=1033>

⁶¹ <http://www.kbs-frb.be/theme.aspx?b=262&c=252&langtype=2060>

⁶² <http://www.unicef.be/fr/project-belgium/enfants-et-pauvrete-aussi-en-belgique>

■ **Fonction sociale**, permettant le tissage de liens sociaux pour les familles. Cette fonction apparaît fondamentale pour les familles les plus isolées (Dusart). Les lieux d'accueil de la petite enfance se présentent comme « *des lieux de co-éducation*⁶³ et de soutien à la parentalité ». ⁶⁴ Ils contribuent à la prévention de discriminations, à la lutte contre la pauvreté infantile et à l'égalité des chances.

« *Les lieux d'accueil de la petite enfance jouent [ainsi] un rôle de premier plan pour l'inclusion des familles, de toutes les familles mais en particulier des plus fragilisées* ». ⁶⁵

L'accueil de l'enfant par ces lieux peut également avoir un effet compensatoire pour les enfants en situation de pauvreté :

« *Bien que l'accueil des enfants et l'enseignement des jeunes enfants soient avantageux pour tous les enfants, les résultats attestent que les enfants issus de familles les plus défavorisées en tirent le plus grand profit. Un accueil approprié des enfants peut compenser, du moins partiellement, un environnement défavorisé.* » [Cleveland et Krashinsky, 2003, cités dans Annuaire de la Pauvreté 2013].

Par ailleurs, demander une place d'accueil pour son enfant est également l'occasion pour les familles de mesurer quelle place la société fait à leur enfant. En effet, l'accès à un lieu d'accueil de la petite enfance est une des premières places offerte par la société à l'enfant.

Parmi les leviers identifiés pour lutter contre la pauvreté des enfants, le soutien à la parentalité et l'accès aux lieux d'accueil apparaissent ainsi comme des éléments clés. ⁶⁶ Le plan d'action « *Droit des enfants 2011-2014* » de la Fédération Wallonie Bruxelles en témoigne. En effet, l'axe 3 de ce plan d'action intitulé « *Lutte contre les inégalités sociales et les exclusions* » ⁶⁷ insiste sur l'importance d'assurer à tous les parents, quel que soit leur situation et leur statut, l'aide appropriée dans l'éducation de leurs enfants. Le développement de l'offre d'accueil des enfants est une des mesures opérationnelles prévues pour rencontrer cet objectif.

Selon la DGAJ, le DGDE et l'ONE, il conviendrait de « *renforcer la fonction sociale du secteur de l'accueil, en articulation avec les autres fonctions [économique et éducative], en offrant à tous la possibilité d'une « parentalité partagée* ». Dans toutes les sociétés, [...] les fonctions parentales sont partagées, divisibles entre plusieurs personnes et elles dépassent toujours la famille. La fonction de socialisation des enfants ne repose jamais sur les seuls parents. » ⁶⁸

⁶³ « *La coéducation signifie à la fois l'instruction et l'éducation en commun. Toute éducation revêt une dimension sociale et collaborative. Du point de vue de l'enfant, il n'y a pas d'éducation isolée, il y a toujours coéducation, confrontation avec une multiplicité d'autres significatifs, adultes et enfants qui contribuent de façon formelle ou informelle à son éducation.* », dans Rayna Sylvie, Rubio Marie-Nicole, Scheu Henriette, Parents-professionnels : la co-éducation en questions, Editions Erès, Septembre 2010

⁶⁴ Dusart, A-F., *Rencontrer une diversité de besoins en situation de pénurie de places : un enjeu crucial pour l'égalité des chances et l'inclusion sociale*, Analyse n°11/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, novembre 2012, p.1.

⁶⁵ *Ibidem*.

⁶⁶ Fondation Roi Baudoin, *La pauvreté des enfants en Belgique, Un guide pour donateurs*, Décembre 2012

⁶⁷ http://www.oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/upload/oejaj_super_editor/oejaj_editor/swf/FWB_Plan_d_action_DE_2011.swf

⁶⁸ *Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif ?*, Problématisation et recommandations, DGAJ, DGDE, ONE, Juin 2011, p.8

Les bénéfices de l'investissement dans la petite enfance sont particulièrement soulignés dans le récent ZOOM de la FRB sur la pauvreté des enfants⁶⁹ :

- Les expériences de l'enfant dans ses premières années de vie sont cruciales, exerçant un profond impact sur son développement ultérieur ;
- L'accès à un milieu d'accueil de qualité permet à la fois la stimulation de l'enfant et sa socialisation, facteurs essentiels de lutte contre la pauvreté. Il permet, d'une part, l'apprentissage des règles en collectivité et le développement de l'autonomie pour l'enfant, et d'autre part, la constitution d'un réseau social composé de professionnels de la petite enfance et d'autres parents pour le(s) parent(s) et la possibilité de dégager du temps disponible pour suivre une formation et/ou travailler ;
- De manière générale, les dépenses dans le secteur de la petite enfance seront largement compensées par un retour sur investissement sur différents plans : augmentation du taux d'emploi des femmes, obtention de meilleurs résultats scolaires pour les enfants ayant fréquenté un milieu d'accueil et insertion facilitée sur le marché du travail, taux moins élevé de délinquance et de dépression, meilleure santé, etc.

Malgré ce consensus, l'accès aux lieux d'accueil de la petite enfance n'est pas garanti en situation de pénurie de places d'accueil. Actuellement, en Fédération Wallonie-Bruxelles, près de 3 enfants sur 4 ne sont pas accueillis en milieu d'accueil. En 2011, le taux de couverture global était de 28,2%. En Région de Bruxelles-Capitale, celui-ci était de 23%, soit une place d'accueil pour plus de 4 enfants.⁷⁰

⁶⁹ ZOOM : Plus de chances dès l'enfance, Faits, chiffres et recommandations concernant la pauvreté des enfants en Belgique, Fondation Roi Baudouin, Juin 2013, p.2.

⁷⁰ ONE, Rapport d'activités 2011, pp.62-63.

Par ailleurs, les chiffres de recours à l'accueil de l'enfant formel et informel en Belgique témoignent de fortes divergences quant à l'utilisation et/ou l'accès aux lieux d'accueil de la petite enfance en fonction des régions, des groupes socio-économiques et du profil de formation de la mère⁷¹ :

- **Différences régionales** : on note un recours plus élevé à la garderie formelle ou payante en Région flamande, suivie de la Wallonie et de Bruxelles. En terme de garderie informelle, on constate un recours équivalent en Flandres et en Wallonie mais un faible recours à ce moyen de garde à Bruxelles ;
- **Différences socio-économiques** : « *les groupes socio-économiques les plus faibles utilisent [...] beaucoup moins les infrastructures de garderies officielles que le reste de la population. Des recherches menées en Flandres constatent que tant les enfants qui vivent dans une famille défavorisée que les enfants étrangers fréquentent moins les garderies que la moyenne. A peine 23,7% des enfants étrangers et 21,7% des enfants issus d'une famille défavorisée ont régulièrement fréquenté ce type d'infrastructure en 2004. L'utilisation la plus faible a été enregistrée auprès des enfants vivant dans une famille étrangère défavorisée* » ;⁷²
- **Différences selon le profil de formation de la mère** : il apparaît que les femmes peu qualifiées ont de manière générale moins recours à la garderie tant payante qu'informelle. Pour les jeunes enfants (0-2 ans), cette différence est notable : alors que 65% des personnes possédant une qualification supérieure et ayant un enfant de moins de 2 ans ont recours à la garderie payante, à peine 20% des femmes peu qualifiées font appel à cette garderie payante.

Les différences régionales, socio-économiques et en terme de formation de la mère se trouvent confirmées par une récente étude menée par SA Dedicated Research pour l'ONE sur le parcours des enfants âgés d'un an.⁷³ Cette recherche indique que le profil des mères dont les enfants se rendent au moins 3 jours par semaine en crèche est généralement le suivant : les 30 ans et plus (au moins 45%), les primipares (40%), les mamans en couple

⁷¹ Lahaye Willy, Pannecoucke Isabelle, Vranken Jan et Van Rossem Ronan (éds.), *Pauvreté en Belgique, Annuaire 2013*, Acco, Leuven.

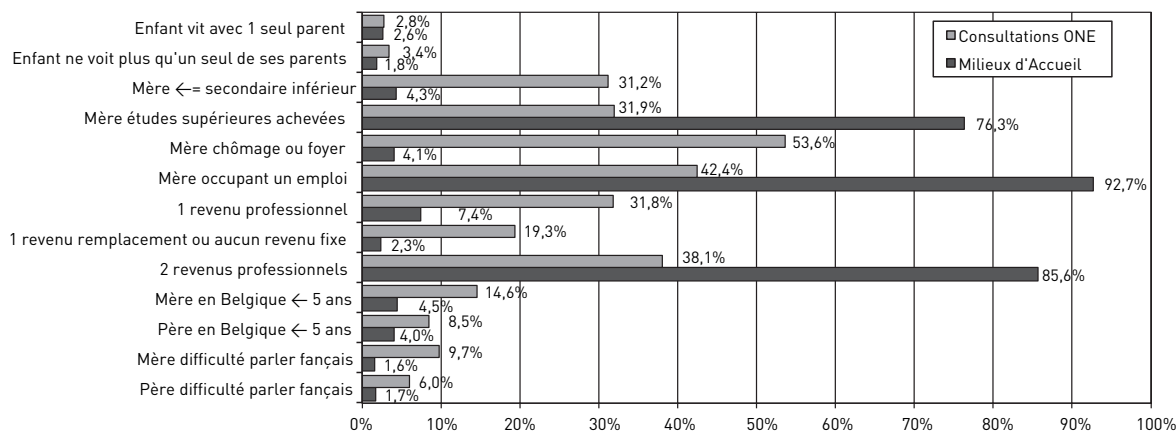
⁷² Dierckx Danielle, Van Herck Nicolas et Vranken Jan (éds.), *Pauvreté en Belgique 2010*, ACCO Leuven, Den Haag, pp.194-195.

⁷³ *Recherche sur le parcours des enfants âgés d'un an, réalisée par S.A Dedicated Research, ONE, Juin 2013.*

(37%) et les mamans de niveau d'instruction supérieur (60%). Les mamans Bruxelloises ont été nettement plus nombreuses à ne pas trouver un milieu d'accueil (12% contre 8%

habituellement). Le taux de couverture de l'accueil montre des disparités réelles selon la région et est clairement assez faible à Bruxelles, ce qui explique donc cette différence.

Type de population fréquentant les consultations ONE et les milieux d'accueil lors du bilan de santé à 9 mois



Source : ONE – BDMS, Rapport 2010

La comparaison du profil de la population fréquentant les consultations pour enfants de l'ONE et celle fréquentant les milieux d'accueil en FWB témoigne également de différences notables. Toutes les couches de la population semblent se rendre aux consultations pour enfants de l'ONE, y compris celles les moins favorisées, telles que des mères (9,7%) et des pères (6%) ne maîtrisant pas le français, des familles ayant un revenu de remplacement ou aucun revenu fixe (19,3%), etc. La population inscrite dans les milieux d'accueil témoigne quant à elle d'une surreprésentation des enfants de ménages avec deux revenus (85,6%) mais également de mère ayant un emploi (92,7%) et/ou ayant achevé leurs études supérieures (76,3%).

Selon P. Humblet, « généralement, à besoins équivalents, l'utilisation des milieux d'accueil est moins fréquente dans les familles les moins favorisées. L'explication tient à la fois à des *facteurs individuels* du côté de la demande, et à des *facteurs contextuels* concernant les caractéristiques de l'offre d'accueil et la gestion des établissements.»⁷⁴

Dans sa présentation sur l'accessibilité des services d'accueil et d'éducation des jeunes enfants par les enfants issues de familles d'origine étrangères et à faibles revenus, M.Vandenbroeck identifie trois types de barrières d'accès, dont deux sont d'ordre contextuel et une d'ordre individuel⁷⁵ :

- **Barrières liées aux politiques d'accueil de la petite enfance** : dans certains pays, la privatisation partielle des lieux d'accueil de la petite enfance entraîne un accès inégal et inéquitable aux services de petite enfance. Par ailleurs, il apparaît que les services de qualité sont davantage regroupés dans les zones géographiques influentes. Les politiques publiques qui adressent de façon intégrée les questions de la disponibilité, du droit à et du coût des services d'accueil sont généralement plus efficaces dans la réduction des inégalités de participation. Ce modèle intégré prévaut dans les pays nordiques.

⁷⁴ Humblet Perrine, « Croissance démographique bruxelloise et inégalité d'accès à l'école maternelle », *Brussels Studies*, Numéro 51, 19 Septembre 2011, www.brusselsstudies.be, p.1.

⁷⁵ Vandenbroeck Michel, Lazzari Arianna, *Accessibility of Early Childhood Education and Care (ECEC) for children from ethnic minority and low-income families*, *Transatlantic Forum on Inclusive Early Years*, January 2013.

Comme le signale S. Acerbis, ces pays ont mis en place « une structure unique pour tous les enfants en âge préscolaire (0 à 6 ans), chaque établissement ayant une seule direction pour les enfants de tous les groupes d'âge, et les adultes responsables des activités éducatives ayant généralement les mêmes qualifications et les mêmes salaires quel que soit l'âge des enfants dont ils s'occupent. [Ils reconnaissent ainsi] à tous les enfants le droit de jouir d'un accueil en centre éducatif». ⁷⁶

Selon P. Humblet, « la Belgique, et la partie francophone en particulier, est un pays dont le régime d'accueil des jeunes enfants a une composante publique forte mais qui connaît également de grandes inégalités d'offre selon les localités pour l'accueil des plus petits avant l'âge de trois ans. [...] Les inégalités sociales sont donc importantes au niveau des crèches qui ne reflètent pas la diversité sociale de [la] population ». ⁷⁷

- **Caractéristiques des services d'accueil de l'enfant :** la pénurie de places d'accueil entraîne la mise en place de critères de priorisation et de liste d'attente.

Il a été constaté, malgré une réglementation stricte en matière de modalités d'inscriptions, que les lieux d'accueil appliquaient un et/ou les critères de priorité suivants : (Dusart, 2012)

- Priorité aux enfants dont les deux parents travaillent ;
- Priorité aux familles résidant dans la commune ;
- Priorité aux frères et sœurs ;
- Priorité aux demandes d'accueil régulier, ou à temps plein, ou encore à long terme ;
- Priorité aux premiers inscrits, etc.

Les critères appliqués le sont souvent au détriment des familles précarisées. Par ailleurs, les parents d'origine étrangère et/ou ayant des conditions de travail précaires peuvent difficilement planifier leurs besoins de garde longtemps à l'avance. Ayant généralement moins accès aux réseaux de garde informels et étant souvent confrontés à des horaires de travail irréguliers, ils ont besoin de service d'accueil flexible. Ce genre de service n'est généralement pas présent dans les services publics et subventionnés d'accueil de l'enfant.

⁷⁶ Acerbis S. « L'accueil des enfants, un réel droit pour tous ? », www.citoyensengages.be.

⁷⁷ Humblet Perrine, « Quels sont les facteurs qui déterminent l'utilisation des milieux d'accueil ? », CERE, Décembre 2007, p.3

Ainsi, « sur le plan contextuel, l'offre de service joue un rôle de sélection. Il a été mis en évidence à Bruxelles que les familles de faible niveau d'étude et que les familles de migrants étaient victimes d'une sélection non intentionnelle, partiellement due à de faibles niveaux d'offre de services publics dans leur quartier de résidence et à des critères d'éligibilité favorisant les familles où les deux parents travaillent. » ⁷⁸ (Humblet, 2011)

- **Caractéristiques des familles :** au-delà de l'aspect contextuel relatif à la pénurie de place et à la gestion des lieux d'accueil, les caractéristiques des familles jouent également un rôle dans la moindre fréquentation des lieux d'accueil. Les familles d'origine étrangère et/ou vivant des situations de pauvreté ou d'exclusion sociale ont généralement moins de réseaux informels et disposent de moins d'information sur les services d'accueil et les procédures d'inscription. La recherche sur le parcours des enfants âgés d'un an indique que 10% des mamans sont seules pendant la première année de leur enfant. ⁷⁹

Par ailleurs, les différences culturelles et linguistiques peuvent représenter une réelle barrière lors des procédures d'inscriptions.

La précarité des modes d'existence peut également jouer un véritable rôle sur la capacité des familles d'anticiper et à planifier leurs besoins d'accueil :

« Cette précarité de la vie – professionnelle, sociale, familiale – dont l'horizon est celui d'un présent toujours à contenir, mais aussi à préserver – conduit à des processus et des vécus de vulnérabilité dans la vie quotidienne ». ⁸⁰

La représentation que peuvent se faire certaines familles des lieux d'accueil intervient également. « Certaines familles n'identifient pas les lieux d'accueil comme leur étant potentiellement accessibles ». ⁸¹

⁷⁸ Humblet Perrine, « Croissance démographique bruxelloise et inégalité d'accès à l'école maternelle », *Brussels Studies*, Numéro 51, 19 Septembre 2011, www.brusselsstudies.be, p.1

⁷⁹ Ibid

⁸⁰ Eme Bernard, *Protection de l'enfance – Paroles des professionnels d'action éducative en milieu ouvert et enjeux pour l'évaluation*, l'Harmattan, 2009, pp.104-111

⁸¹ Dusart Anne Françoise, *Rencontrer une diversité des besoins en situation de pénurie de places : un enjeu crucial pour l'égalité des chances et l'inclusion sociale*, Novembre 2012, p.2

La récente étude « La voix des parents »⁸², qui propose une analyse de ce que disent les parents en situation de précarité de l'accueil et de l'éducation des tout-petits, met en exergue ces différents aspects, en relevant :

- Une faible fréquentation par les enfants de familles en situation de précarité des services d'accueil 0-3 ans. Lorsque celle-ci existe, elle est occasionnelle, de courte durée, conseillée, parfois contrainte. Cette étude constate « une absence généralisée de motivation exprimée par rapport à l'enfant et à son droit à l'éducation dès le plus jeune âge » ;
- Une tension pour les parents, et particulièrement les mamans « entre la difficulté de mener sa vie avec de jeunes enfants et le « combat » qu'elles mènent pour garder leurs enfants pour elles » ;
- Un frein social et culturel, lié au caractère injustifiable selon les mamans de mettre son enfant en milieu d'accueil et de ne pas s'en occuper, particulièrement lorsqu'elles ne travaillent pas ;
- Un frein financier, avec parfois une méconnaissance sur les tarifs pratiqués ;
- Le peu de démarches entreprises par les mamans pour inscrire son enfant en milieu d'accueil et une prise d'information peu efficace ;
- L'existence de sentiment d'insécurité, de méfiance, de difficultés de communication et /ou de désaccords par rapport aux milieux d'accueil ;
- Le recours prédominant à la garde informelle, avec une confiance plus aisée, la gratuité mais surtout la plus grande flexibilité et l'absence d'horaires.

Ce constat est partagé dans d'autres secteurs, une recherche récente sur l'accueil extrascolaire menée par l'asbl BADJE démontre que de nombreux enfants issus de milieux vivant la pauvreté et la grande pauvreté restent encore derrière la porte de l'extrascolaire.

Favoriser la mixité sociale au sein des lieux d'accueil de la petite enfance et permettre une meilleure accessibilité aux enfants de familles en situation de pauvreté induit par conséquent une réflexion sur :

- La question du nombre de places d'accueil disponibles ;
- Le type d'accueil proposé : accueil régulier, accueil flexible, accueil d'urgence ;
- Le type de public : quels sont les besoins et les difficultés exprimés par les familles en situation de pauvreté ? quelles adaptations peuvent être mises en place pour réduire les barrières d'accès et atteindre ces familles ? Comment outiller les professionnels pour mieux répondre à leurs besoins ? Ce point a particulièrement été développé par l'asbl BADJE dans le cadre de « l'extrascolaire sans barrière », dont l'un ou l'autre aspect alimentera le cadre méthodologique de la présente recherche.⁸³
- Une fois franchi le lieu d'accueil, comment accommoder au mieux les différents besoins qui se manifestent ? Comment permettre à chaque famille, y compris les plus fragilisées, de trouver sa place ? (Dusart, 2012)

⁸² Crepin Françoise, Neuberg France, (dir. Pirard Florence et Lafontaine Dominique), *Ce que des parents en situation de précarité disent de l'accueil et de l'éducation des tout-petits, Enquête qualitative réalisée par l'ULg au sujet des expériences et des besoins de parents wallons et bruxellois, recherche commanditée par la Fondation Roi Baudoin, Juin 2013, pp.26-31*

⁸³ BADJE, *L'extrascolaire sans barrière, 2010-2011, Rapport d'activités, Bruxelles, 2011*

IV.2. Haltes accueil, lieux de rencontre enfants et parents et précarité(s)

Les chercheurs spécialisés dans les politiques et services à l'enfance relaient depuis plusieurs années le rôle que jouent les haltes accueil dans l'accueil de familles fragilisées qui n'accèdent habituellement pas aux lieux d'accueil.

Par ailleurs, certains milieux d'accueil « classiques » tentent de composer avec la diversité des familles et des besoins et par conséquent d'adapter le type d'accueil proposé, en combinant accueil régulier, accueil occasionnel et accueil d'urgence. Ces nouvelles pratiques sont désormais désignées par le terme « multi-accueil ».

L'objet de cette recherche n'est pas de présenter de manière holistique les pratiques développées par l'ensemble des lieux d'accueil afin de favoriser l'accès des familles fragilisées mais bien de rendre compte de la spécificité des haltes accueil dans ce domaine. Par conséquent, cette section s'attachera uniquement à présenter les recherches relatives aux haltes accueil dans l'amélioration de l'accessibilité aux familles fragilisées. Pour ce qui est des lieux de rencontre enfants et parents, la littérature est moins fournie à ce sujet. Cependant, l'hypothèse que ces lieux peuvent jouer un rôle particulier pour certaines familles fragilisées, souffrant d'isolement social et/ou de manque de repères socio-éducatifs, sera également explorée.

De plus, l'occasion offerte dans le cadre de cette recherche de pouvoir appréhender et comparer une série de caractéristiques communes ou spécifiques aux haltes accueil et lieux de rencontre enfants et parents permettra de connaître ou faire connaître des formes potentielles de complémentarités entre ces lieux qui peuvent jouer un rôle essentiel dans l'accompagnement de certaines familles.

IV.2.1. Haltes accueil

P. Humblet constate que « *ce sont surtout les initiatives d'accueil « atypique » comme certaines haltes garderie ou maisons de quartiers qui prennent en considération d'autres demandes d'accueil dans un souci d'égalité et d'équité sociales* »⁸⁴, tout en soulignant que leur nombre et leur reconnaissance institutionnelle restent insuffisants.

Au même titre, A.F. Dusart indique « *que certains lieux d'éducation et d'accueil [...] mettent en place des pratiques qui permettent d'ouvrir leurs portes à un plus grand nombre de familles [...] surtout aux familles qui, habituellement, n'y ont pas accès [...] notamment certains lieux de type « haltes accueil »* ».⁸⁵

Les choix, cumulatifs ou non, mis en place par les haltes accueil permettent de favoriser cet accès. Ces critères sont (Dusart, 2012) :

- Ne pas accueillir les enfants dont les deux parents travaillent ;
- Ne pas accueillir les enfants de parents dont les revenus dépassent un plafond déterminé ;
- Ne pas accueillir d'enfants à temps plein ;
- Fixer une durée maximale d'accueil par semaine de manière à pouvoir accueillir un plus grand nombre d'enfants ;
- Fixer des quotas pour assurer que la population accueillie reflète bien celle du quartier ;
- Se faire connaître ou travailler en réseau avec les associations de quartier qui s'adressent aux familles, afin de montrer qu'ils sont destinés à toutes les familles, et pas uniquement à certaines familles privilégiées.

⁸⁴ Humblet Perrine, « *Quels sont les facteurs qui déterminent l'utilisation des milieux d'accueil ?* », CERE, Décembre 2007, p.3.

⁸⁵ Dusart Anne Françoise, *Rencontrer une diversité des besoins en situation de pénurie de places: un enjeu crucial pour l'égalité des chances et l'inclusion sociale*, Novembre 2012, pp.3-4.

Une récente recherche menée par A. Meys pour le compte de la CHACOF de 2010 à 2012⁸⁶ met en valeur les spécificités des haltes accueil à l'égard des familles en situation de pauvreté.

Cette recherche participative, intitulée « *Une diversité d'accueils pour une diversité de pauvretés* », se présente comme un travail qualitatif, centré sur neuf haltes accueil⁸⁷ situées en FWB et sélectionnées pour leur travail avéré avec des familles marquées par la pauvreté. Menée dans une optique d'illustration plutôt que de validation d'hypothèses pour l'ensemble d'un secteur, cette étude s'articule autour de deux questions majeures :

- Quels sont les demandes et besoins des parents en situation de pauvreté par rapport à l'accueil de la petite enfance ?
- Quelles sont les pratiques développées par les haltes accueil pour répondre à ces demandes et à ces besoins ?

Dans un premier temps, cette recherche met en lumière le **profil des familles fréquentant ces neuf haltes accueil** ainsi que les **motivations de leur demande initiale d'accueil**.

La recherche souligne que, contrairement aux milieux d'accueil subventionnés où la plupart des familles sont issues de milieux favorisés, la majorité des familles accueillies au sein des haltes accueil rencontrées connaissent un risque avéré et grand de vivre dans la pauvreté. Les familles qui fréquentent ces haltes accueil ne proviennent donc pas de tous les milieux socio-économiques.

Les motivations initiales relatives à la demande d'accueil, exprimées par les parents, sont également spécifiques. La recherche met en lumière que 7 enfants sur 10 sont confiés à une halte accueil pour concilier vie familiale et présence et/ou insertion sur le marché de l'emploi/études. Ainsi, c'est un grand nombre de parents qui suivent une formation (alphabétisation, apprentissage du français, formation qualifiante, etc.), dont l'objectif est, avant tout, essentiellement lié à une dynamique d'insertion sociale. En ce qui concerne les 30% restants, la répartition est morcelée, sans qu'aucune tendance particulière ne se dessine nettement.

⁸⁶ Etude menée avec le soutien financier et pédagogique du Fonds Houtman.

⁸⁷ Hainaut: Ici et là – implantation de Chapelle-lez-Herlaimont; Namur: Bébébus Basse-Sambre; Brabant wallon : Kirikou; Luxembourg: la Nacelle; Liège: la Bobine, les Frimousses; Bruxelles: Maison en plus, la Tanière des petits ours, les Charpentiers.

De manière générale, les neuf structures consultées ont pour projet de travailler avec les familles dont la demande d'accueil ne correspond pas aux réponses proposées par des milieux d'accueil classiques (horaires, temps d'accueil, anticipation de l'inscription, coût, etc.). Ces demandes sont qualifiées d'atypiques.

Dans un second temps, cette recherche s'intéresse aux pratiques développées par les haltes accueil participant à une action de lutte contre la pauvreté. Ces pratiques sont analysées au travers de trois dimensions principales: **accessibilité des structures, relations avec les familles et pratiques de réseaux**.

En abordant la question de l'accessibilité, cette recherche illustre les pratiques mises en œuvre par les haltes accueil pour réduire les obstacles permettant d'accéder au lieu d'accueil. La notion d'accessibilité est analysée au travers des dimensions suivantes :

- **Accessibilité financière** : les neuf haltes accueil concernées ont mis en place des systèmes permettant une accessibilité financière accrue de façon à réduire le poids que fait peser la charge pécuniaire sur la fréquentation du milieu d'accueil. Cette accessibilité financière est travaillée par les haltes accueil au niveau du coût de l'accueil initial mais également en adaptant le coût de l'accueil, de façon temporaire ou définitive en cas de difficultés rencontrées par la famille. Les pratiques de haltes accueil sont très diversifiées, ajustées et adaptées à la fois aux réalités des familles et de la halte accueil ;
- **Accessibilité temporelle** : différents temps d'accueil (ex. quelques heures par semaine, temps partiel, temps plein conventionnel) cohabitent généralement au sein des haltes accueil rencontrées, permettant d'accueillir une diversité de demandes et de s'adapter aux réalités des familles ;

- **Accessibilité sociale et culturelle** : appréhendée d'abord au travers de l'inscription et des listes d'attentes. Comme toute structure d'accueil confrontée à une situation de pénurie de places d'accueil, les haltes accueil fixent elles aussi des critères de sélection prioritaires. Ces critères correspondent aux missions et aux objectifs que les structures se sont données et permettent d'accueillir des familles marquées par les inégalités sociales : accueil d'enfants dont les mamans ou papas sont en formation d'alphabétisation, en obligation scolaire, en formation qualifiante, etc. Ensuite, au travers d'accueil d'urgence, souvent comme derniers recours pour la famille ; et enfin, en accueillant et s'ajustant à la multiculturalité des familles ;
- **Accessibilité géographique** : en ayant pour public principal les familles du quartier, en s'installant à proximité de transports en commun et/ou dans des bâtiments communs à d'autres services. La question de l'accessibilité géographique et ses adaptations se décline différemment en fonction de l'environnement urbain ou rural.

La flexibilité des pratiques décrites permet de tenir compte du degré d'urgence des demandes. Ainsi, les pratiques développées par les haltes accueil en termes d'accessibilité permettent de ne pas conditionner l'accès au lieu d'accueil à la seule culture de l'anticipation, qui fait souvent défaut chez les familles fragilisées.

Une fois franchie la porte de la halte accueil, la recherche illustre **les relations que nouent les haltes accueil avec les familles**. Les relations établies avec les familles sont déterminantes pour assurer un accueil de qualité, au même titre que la prise en compte des besoins de l'enfant. La recherche dégage trois types de relations nouées par les haltes accueil avec les familles :

- Construction d'un lien de confiance entre le personnel de la halte accueil et les parents ;
- Pratiques soutenant les parents et leurs compétences parentales, pouvant prendre différentes formes (ex. rencontre à thèmes, ateliers ponctuels et réguliers avec des activités plus concrètes, sorties annuelles, intervention d'acteurs extérieurs, etc.). L'organisation de lieu de rencontre enfants et parents par les haltes accueil est également mentionnée ;
- Pratiques soutenant les parents en tant qu'individus.

Ainsi, la recherche met en lumière le rôle qu'assument les neuf structures dans l'orientation des trajectoires individuelles et familiales vers de nouvelles possibilités, l'ensemble de ces effets bénéfiques sur les parents se répercute sur la trajectoire de l'enfant et son développement, ces actions enrayerent le cercle vicieux de la pauvreté.

Cette recherche met également en valeur les **pratiques de travail en réseau** menées par les haltes accueil. Investies d'une vocation sociale, les neuf structures concernées ont conscience que les trajectoires familiales sont marquées par l'intervention d'une multitude d'acteurs qui représentent autant de ressources pour les professionnels que pour les familles. Ces haltes accueil travaillent avec différents types de réseaux, qui sont composés à la fois d'acteurs internes (constitués par les autres services des structures faitières auxquels appartiennent les haltes accueil) et d'acteurs externes, indépendants :

- **Des réseaux centrés sur les familles et leur réalité ;**
- **Des réseaux centrés sur l'action et les projets** : mise en place de groupes de discussion, élaboration d'un outil de communication, organisation de fêtes de quartier, etc ;
- **Des réseaux centrés sur la mise en réflexion des pratiques** : ceux-ci se traduisent essentiellement par l'organisation et la participation à des réunions de coordination, telles que celles proposées par la CHACOF par exemple.

En guise de conclusion et au-delà des spécificités développées par les neuf haltes accueil rencontrées, des caractéristiques communes au travail et aux pratiques de ces haltes accueil sont mises en lumière, à savoir :

- **Un ancrage local** : les haltes accueil et les structures dans lesquelles elles sont inscrites sont ancrées dans le local (quartier, commune, localité). Cet ancrage est le résultat de deux aspects de leur présence au sein du tissu social, à savoir l'historique de leur naissance et les pratiques de réseaux ;
- **Des pratiques flexibles**, perpétuellement adaptées et ajustées aux demandes des familles. Les règles définies dans les projets et contrats d'accueil sont donc sujettes à des arrangements ;
- **Une polyvalence et une mixité des équipes**, constituant autant d'outils et de ressources pour comprendre et apporter des réponses adaptées et ajustées aux demandes des familles ;
- **Un accompagnement des familles** tout au long de leur parcours au sein de la halte accueil ;
- **La proposition d'espaces et de moments à investir**, afin de favoriser la participation et la construction de normes collectives ;
- **Le développement de dynamiques de solidarité et de proximité** entre parents et entre parents et professionnels. Cette solidarité permet de retisser des liens sociaux dans un climat positif et pouvant même valoriser l'image de soi ;
- **La continuité de l'accueil** : sur ce point, cette recherche témoigne que l'accueil de l'enfant au sein d'une halte accueil permet l'introduction d'une brèche dans le cycle de la pauvreté. Dès lors, assurer la continuité de l'accueil de l'enfant revient à entretenir et développer cette brèche. La continuité de l'accueil, au sein d'une halte accueil, est envisagée tant par rapport aux besoins de l'enfant que par rapport à ceux de la famille.

- **La prégnance de la fonction sociale** dans le quotidien tant des structures et de leurs professionnels que dans celui des familles. Les haltes accueil ne sont pas seulement des lieux où les enfants sont accueillis. Elles tiennent un rôle déterminant dans le quotidien des familles au travers de la construction de liens sociaux, de la mise à disposition de lieux à investir, de l'accompagnement des familles tout au long de leur parcours, de l'organisation de formation ou de leur inscription dans des dynamiques globales de proximité.

De récentes publications⁸⁸ appuient les résultats de cette recherche, soulignant la vocation sociale de certaines haltes accueil et la valeur ajoutée de leurs pratiques pour favoriser l'accès aux lieux d'accueil pour certaines familles fragilisées. Cependant, il convient de se demander si l'ensemble des haltes accueil autorisées dans le cadre du 8^{ème} article de l'art.2 ont les mêmes caractéristiques de fonctionnement et assument les mêmes fonctions.

IV.2.2. Lieux de rencontre enfants et parents

Comme signalé précédemment, peu de littérature existe sur les lieux de rencontre enfants et parents. Par conséquent, peu de publications abordent spécifiquement la question du travail des lieux de rencontre enfants et parents à l'égard de familles fragilisées.

Le Plan national de lutte contre la pauvreté infantile, publié en juin 2013, consacre une de ces actions au financement de plusieurs lieux de rencontre enfants et parents.⁸⁹ Leur contribution à la réduction des inégalités sociales et de santé est particulièrement mise en avant. Ces lieux sont présentés comme ayant des finalités multiples et complémentaires : « la prévention des troubles du développement psychique chez l'enfant, le soutien au lien familial, la socialisation des enfants et des parents permettant de retisser les liens familiaux, et la construction de démarches collectives et de solidarités de proximité ».⁹⁰

⁸⁸ Par exemple : « La pauvreté des enfants en Belgique, un guide pour donateurs » édité par la Fondation Roi Baudouin en Décembre 2012, « Un espace de transversalité : la Maison Ouverte à Marchienne-Docherie » écrit par Jacqueline Fastrès en Novembre 2012, etc.

⁸⁹ Action 54, Région de Bruxelles-Capitale, « La ministre de la santé et la COCOF soutiennent plusieurs lieux de rencontre enfants et parents », dans Plan national de lutte contre la pauvreté infantile, Lutter contre la pauvreté infantile et favoriser le bien-être des enfants, Juin 2013, p.29

⁹⁰ Ibid.

Une monographie réalisée par J. Fastrès en Novembre 2012 illustre l'action de la Maison Ouverte située à Marchienne-Docherie. La Maison Ouverte se définit à la fois comme halte accueil et comme lieu de rencontre enfants et parents. Selon les statuts de cette asbl particulière, « l'association a pour but l'accueil des enfants de 0 à 3 ans et de leurs parents dans une perspective de prévention et de lutte contre les facteurs de risques et d'exclusions sociales.

*Ainsi, les buts poursuivis en direction des enfants concernent l'accueil de l'enfant ; l'éveil et le développement psychomoteur, affectif et social ; la socialisation. Alors que les buts poursuivis en direction des parents visent le soutien à la parentalité et l'insertion socio-professionnelle ».*⁹¹

L'accueil de l'enfant dans des modalités correspondant à celle de la halte accueil est limité à 3 matinées par semaine. Tous les mardis matins, un lieu de rencontre enfants et parents est organisé à la Maison Ouverte. Cet atelier, dénommé « Palipanda » est animé par un membre de l'équipe ainsi que par une psychologue. Cet atelier se déroule en deux phases : la première partie de l'atelier réunit les parents et leurs enfants, autour d'une discussion informelle et de jeux. La seconde partie permet aux parents de se retrouver entre pairs, avec deux intervenantes, pour échanger sur des questions liées à la parentalité. Leurs enfants sont alors pris en charge par l'équipe éducative.

Lorsque l'atelier Palipanda a été créé, aucun moment réunissant enfants et parents n'était prévu, l'équipe souhaitant privilégier un temps d'échange entre parents. Cependant, l'équipe s'est ensuite interrogée: « Pourquoi ne pas mêler à ce moment de discussion un moment de rencontre avec les enfants ? Parce que c'est quand même l'enfant qui amène son parent chez nous. Et chez certaines familles il y avait de grosses problématiques de lien. »⁹²

⁹¹ *Projet d'accueil de la Maison Ouverte asbl, Document interne, cité dans Fastrès Jacqueline, Un espace de transversalité, la maison ouverte à Marchienne-Docherie, Intermag, magazine d'intervention, Textes et Etudes, Novembre 2012, p.6.*

⁹² *Ibidem, p.25.*

L'équipe de la Maison Ouverte insiste sur le rôle que peut jouer l'atelier Palipanda, en terme de socialisation, à la fois pour le parent et l'enfant: « Il y a une autre identité qui se fait, pour le parent, mais aussi pour l'enfant. Si l'enfant voit que son parent s'insère dans un groupe, et bien lui sûrement qu'il va avoir plus de facilité aussi ou trouver plus de sens à s'insérer dans un groupe ».⁹³

De manière plus générale, on peut s'interroger sur le rôle que jouent les lieux de rencontre enfants et parents en terme de socialisation et de prévention particulièrement chez les familles fragilisées. Comme le souligne B. Eme, « l'isolement, qui est souvent celui de familles monoparentales, peut entraîner des attachements privés trop intenses ne laissant guère d'expression autonome à la vie des enfants. L'isolement social conduit au surinvestissement sur l'intime, non sans risque : les dangers sont ceux de l'attachement fusion, de la symbiose empêchant le détachement nécessaire à l'autonomie de l'enfant ».⁹⁴

La présente recherche, qui vise l'ensemble des lieux de rencontre enfants et parents répartis sur la FWB, s'attachera à observer si et comment les lieux de rencontre enfants et parents travaillent avec les familles fragilisées et/ou vivant des situations de précarité.

⁹³ *Ibidem, p.39.*

⁹⁴ *Eme Bernard, Protection de l'enfance – Paroles des professionnels d'action éducative en milieu ouvert et enjeux pour l'évaluation, l'Harmattan, 2009, p.109.*

V. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

V.1. Calendrier et dispositifs d'accompagnement de la recherche

Pour répondre aux différents objectifs poursuivis par la recherche, il a été convenu de scinder la recherche en différentes parties complémentaires : une phase quantitative, une phase qualitative et une phase de recommandations.

Les deux premières phases ont été prises en charge par l'équipe de recherche sur la période de novembre 2012 à juin 2013 qui correspond à la période financée par le bailleur de fonds et que couvre le présent rapport. La troisième phase sera prise en charge par les membres du comité de pilotage.

L'équipe de recherche est accompagnée par deux organes.

D'une part, un **comité de pilotage** dont les rôles principaux des membres sont de valider les étapes de la recherche, accompagner l'équipe de recherche, ainsi que d'élaborer des pistes de recommandations au départ des résultats de la récolte des données.

D'autre part, un **comité stratégique** dont les rôles principaux des membres sont d'être informés des étapes importantes de la recherche, de valider la démarche et de donner des orientations sur ce qui serait pertinent ou particulièrement important de développer dans la continuité du dispositif de recherche. Par ailleurs, il appartient également au comité stratégique, sur base des informations reçues par l'équipe de recherche, de valider les pistes de recommandation et le cas échéant, d'en proposer de nouvelles visant à une reconnaissance plus claire et plus pérenne de ce secteur.

La composition de ces comités est décrite en annexe 7.

L'équipe de recherche bénéficie également de l'appui d'Anne Bockstael, responsable de la direction du service MANS et d'Antoine Borighem, collaborateur soutien à la parentalité de la DES, possédant respectivement une expertise sur les haltes accueil et sur les lieux de rencontre enfants et parents (personnes-ressources au sein de l'ONE).

V.2. Revue de littérature

Une revue de littérature a été menée par l'équipe, constituant une étape préliminaire essentielle au dispositif de recherche. Elle a permis de rassembler une série de connaissances sur l'objet de la recherche, indispensable à sa compréhension mais également aux limites inhérentes à cette étude.

V.3. Phases quantitative et qualitative

V.3.1. Phase quantitative

La phase quantitative vise principalement à :

- Permettre l'élaboration d'une cartographie des structures sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Pouvoir disposer d'une série d'indicateurs pertinents sur leur mode de fonctionnement.

Le recours au questionnaire comme outil de collecte de données s'est imposé à l'équipe de recherche, permettant :

- La consultation de l'ensemble des structures recensées et/ou identifiées ;
- Une captation uniformisée des données.

V.3.1.1. Choix de la méthode : le questionnaire⁹⁵

Selon les membres du comité de pilotage, au moins deux des caractéristiques des haltes accueil (HA) et lieux de rencontre enfants et parents (LR)⁹⁶ à prendre en compte, dans le dispositif à mettre en œuvre dans le cadre de la recherche sont le fait, d'une part, que ces structures sont peu dans l'écrit et d'autre part, qu'elles sont régulièrement prises par des tâches administratives (et encore plus en fin d'année, moment de rédaction des rapports d'activités) qui pèsent lourdement dans les nombreuses tâches d'équipes souvent réduites.

Pour ces raisons, il a été décidé de privilégier une méthodologie qui ne demande pas trop de temps aux responsables des structures.

Par ailleurs, vu que la recherche visait à établir un seul état des lieux, il a été décidé d'utiliser une même méthodologie pour les deux types de structures.

En ce qui concerne les HA, l'ONE est en possession d'un certain nombre d'informations encodées dans une base de données commune aux administrations subrégionales et centrale de l'ONE. Néanmoins, l'état des lieux exige davantage d'informations qualitatives qui font

partie des dossiers d'autorisation, archivés aujourd'hui au sein des différents secrétariats accueil des administrations subrégionales.

S'est donc posée la question de la possibilité d'utiliser ces dernières informations et de la valeur ajoutée de lancer un nouveau processus de collecte de données. Les premières investigations comparatives, effectuées dans plusieurs administrations subrégionales, ont cependant démontré une série de biais au départ desquels cette piste de travail ne pouvait donner lieu à des résultats suffisamment fiables. Parmi ces biais, citons :

- L'information fournie dans le cadre de la demande d'autorisation n'est plus forcément celle qui correspond à la réalité (évolution du projet d'accueil, changement de tarif et/ou de la capacité d'accueil, etc.) ;
- L'information fournie ne correspond pas à la même année de référence pour toutes les structures.

Cette méthode ne pouvait s'appliquer en outre qu'uniquement aux HA et non aux LR. En effet, les LR ne doivent pas obtenir d'autorisation de la part de l'ONE pour fonctionner. L'ONE ne dispose par ailleurs d'informations que pour les 18 LR qu'elle subventionne et les LR ayant répondu à l'appel à projets lancé en 2009 (par l'ONE) et les lieux ayant bénéficié d'un accompagnement de l'ONE

Pour ces différentes raisons, la méthode d'un questionnaire commun envoyé aux HA et LR a été retenue.

Le questionnaire a été composé à titre principal de questions fermées relatives à l'identification de la structure, au(x) publics visés et/ou touchés, à la composition de l'équipe, au(x) mode(s) de financement, ainsi qu'à l'identification des partenaires et leur rôle.

Quelques questions ouvertes ont été incluses afin de permettre l'appréhension de la spécificité de chaque lieu d'accueil.

Il a été conçu de façon à ce que les structures puissent y répondre en plus ou moins 30 minutes.

⁹⁵ Voir Annexe 8

⁹⁶ Afin de faciliter la lecture, les acronymes HA (halte accueil) et LR (lieux de rencontre enfants et parents) sont utilisés dans les parties méthodologie, résultats quantitatifs et qualitatifs et discussions.

Afin d'élaborer le questionnaire, l'équipe de recherche s'est inspirée de divers questionnaires existants : les pistes de questions émanant du groupe de travail du Département Accueil de l'ONE⁹⁷, celui de l'état des lieux des maisons ouvertes réalisé par la DES en 2005⁹⁸, l'enquête réalisée sur les maisons d'enfants⁹⁹ et le questionnaire quantitatif de l'étude sur les Lieux d'Accueil Enfants et Parents du Furet.¹⁰⁰

Le questionnaire a été pré-testé auprès de quelques LR et de quelques HA au cours de journées de rencontre organisées par l'ONE¹⁰¹. Il a également été soumis à tous les membres du comité de pilotage et modifié/enrichi suite à leurs apports.

V.3.1.2. Identification des lieux existants

L'identification des HA et LR s'est faite à partir de diverses sources.

Pour les HA, un listing extrait de la base de données des milieux d'accueil autorisés en date du 9 novembre 2012 a permis d'identifier 133 structures autorisées dans le cadre du 8^{ème}ment de l'art.2.

Pour les LR, trois listes ont été cumulées:

- Celle des LR tenue à jour par le gestionnaire de projet de la DES de l'ONE qui est en charge de l'accompagnement de ces lieux. Cette liste est alimentée par les coordinateurs subrégionaux de l'ONE, par les coordinateurs accueil et accompagnement, par les TMS ainsi que par les contacts avec le secteur. Elle n'est cependant pas exhaustive étant donné la mouvance rapide du secteur ;
- Celle des consultations pour enfants de l'ONE qui organisent des LR, obtenue auprès de la responsable du service projets et agréments de la DCVD ;
- Celle des « Bébésrencontres », obtenue auprès la Ligue des Familles.

⁹⁷ Document de travail interne, Département Accueil, ONE

⁹⁸ Geuzaine Caroline, Rapport d'évaluation des « maisons ouvertes » en Communauté française, Premier état des lieux du secteur, critères de subventionnement et besoins dégagés, ONE, 2005

⁹⁹ Promouvoir la viabilité des maisons d'enfants, enquête réalisée par la Fondation Travail-Université, Septembre 2012

¹⁰⁰ Op Cit

¹⁰¹ Journée d'échanges des lieux de rencontre enfants et parents le 12/11/2012 à la Citadelle de Namur & Journée d'échanges des Haltes Accueil le 28/11/2012 au Perron de l'Iton à Namur.

A partir des sources ONE et de la Ligue des Familles, 304 structures ont été identifiées, 171 LR et 133 milieux d'accueil autorisés dans le cadre du 8^{ème}ment de l'art.2.

Le questionnaire a donc été envoyé aux 304 structures identifiées. La première question du questionnaire concernait l'objet de recherche. Elle demandait aux répondants de définir leur lieu avec les options suivantes :

- Comme un lieu de rencontre enfants et parents ;
- Comme une halte accueil/halte garderie ;
- Comme une halte accueil/halte garderie ET un lieu de rencontre enfants et parents ;
- Comme un autre milieu d'accueil autorisé dans le cadre du 8^{ème}ment de l'art.2.

La formulation de la première question a ainsi permis d'identifier spécifiquement les HA en retirant les structures qui sont autorisées dans la catégorie du 8^{ème}ment de l'art.2 sans pour autant être considérées comme HA.

Le questionnaire se terminait en demandant l'accord du répondant pour éventuellement participer à la phase qualitative ultérieure.

V.3.1.3. Méthode de récolte d'informations

Il a été décidé d'offrir aux répondants la possibilité de répondre au questionnaire soit par écrit, soit en ligne, au moyen du logiciel Survey Monkey.

L'envoi du questionnaire papier était incontournable car beaucoup de structures ne sont pas équipées d'ordinateurs et/ou leurs coordonnées email n'étaient pas toujours connues. Pour les structures dont l'adresse email était connue, il a été décidé de doubler l'envoi postal par l'envoi d'un lien qui permette aux personnes qui le souhaitent de répondre au questionnaire en ligne plutôt que par écrit.

Ce choix a été fait pour répondre aux avantages suivants : gain de temps de remplissage et préférence de cette méthode par les répondants ; gain de temps dans la réception et dans l'encodage pour les chercheurs.

Pour les HA, il a été décidé d'informer les pouvoirs organisateurs de l'envoi d'un questionnaire à leurs milieux d'accueil, via un courrier d'information.

Les questionnaires « papier » ont été encodés par les chercheuses à l'aide du logiciel Survey Monkey.

Afin d'optimiser le taux de retour des questionnaires, différentes stratégies ont été poursuivies :

- Présentation de la recherche avec appui sur les intérêts qu'elle pourra engendrer auprès des structures (reconnaissance du secteur, amélioration des critères de financement, recommandations au niveau politique,...) auprès des HA et LR présentes lors des journées organisées par l'ONE ;
- Information sur le déroulé de la recherche à tous les coordinateurs accueil et accompagnement de l'ONE, afin qu'ils puissent soutenir les structures en cas de besoin ;
- Rédaction d'un article dans le Flash Accueil, journal d'information trimestriel des professionnels des milieux d'accueil ;
- Relance téléphonique de proximité : chaque coordinateur accueil de l'ONE rappelle les haltes accueil de sa propre région ; l'expert LR rappelle les LR, la responsable de la Ligue des Familles rappelle les Bébésrencontres concernés.

V.3.2. Phase qualitative

Les objectifs de la phase qualitative ont été définis comme suit :

Obtenir une meilleure compréhension des mécanismes de fonctionnement des LR et HA par rapport :

- Aux besoins de leur public ;
- Aux contraintes (ou absence de contraintes) réglementaires et financières ;
- A leurs partenariats effectifs.

Le recours à un guide d'entretien (semi-directif) a permis d'interroger un échantillon de structures, par l'intermédiaire de questions ouvertes.

V.3.2.1. Choix de la méthode: entretien guidé¹⁰²

Les entretiens ont été réalisés à l'aide d'un guide d'entretien. Ce canevas était subdivisé de la façon suivante :

- Origine du projet (environnement, analyse de la demande/des besoins, existence de partenariats à l'origine et à l'heure actuelle, etc.) ;
- Contenu des activités/séances (activités de soutien à la parentalité, activités pour parents et enfants ou pour parents seuls, etc.) ;
- Public (à l'origine du projet, actuel, les divers types d'accessibilité, la demande d'accueil et l'évolution de la demande d'accueil, etc.) ;
- Composition de l'équipe ;
- Financement et gestion ;
- Multiservices ;
- Divers : évolution du secteur, pratiques d'évaluation mises en place par les structures, réussites et/ou success stories, impact des structures en termes de réduction de la pauvreté, souhait formulé par les structures, etc.

V.3.2.2 Echantillonnage¹⁰³

Les structures choisies pour la phase qualitative l'ont été selon les critères suivants :

- Reflet de la diversité du secteur :
 - Répartition géographique (par province) ;
 - Situation rurale et/ou urbaine ;
 - Profil du public accueilli (tout public, ISP, public en situation de précarité) ;
 - Type d'accueil proposé (urgence, temps partiel, temps plein) ;
 - Partenariat institué ou non ;
 - Complémentarité LR et HA pour les structures s'étant définies comme les deux ;
 - Structures ne faisant pas partie de l'échantillon de la CHACOF afin de comprendre le mécanisme de fonctionnement d'autres structures.
- Accord de la structure pour participer à cette phase.

¹⁰² Voir Annexe 9.

¹⁰³ Voir Annexe 10.

16 structures ont été sélectionnées, sept structures s'étant définies comme LR, cinq comme HA et également quatre comme HA et LR.

Cet échantillon est significatif par rapport aux objectifs de la recherche mais non représentatif.

De manière générale, les responsables opérationnels (coordinateurs, responsables de projets, etc.) des structures ont été rencontrés. Ceux-ci étaient parfois accompagnés, sur demande des structures, d'un responsable officiel et, plus rarement, d'un(e) accueillant(e).

V.4. Discussions

Pour nourrir les réflexions, des représentants et des acteurs clés de deux secteurs ont été rencontrés par l'équipe de recherche : des professionnels du RIEPP, de la CHACOF, de la Ligue des Familles, de l'Association Française Dolto, ainsi que des experts en santé publique et en éducation de la petite enfance (Perrine Humblet, Florence Pirard).

Le rapport confronte les résultats des phases qualitative et quantitative, sous forme d'un chapitre final, mettant en lumière les principaux éléments de discussion.

V.5. Phase de recommandations

Les résultats des phases qualitative et quantitative permettent en outre de mettre en lumière des pistes de recommandations qui serviront de base au comité de pilotage à l'automne 2013. Ce comité veillera à informer le comité stratégique de l'état d'avancement de ces pistes de recommandation, en vue de les faire valider dans les meilleurs délais pour le secteur.

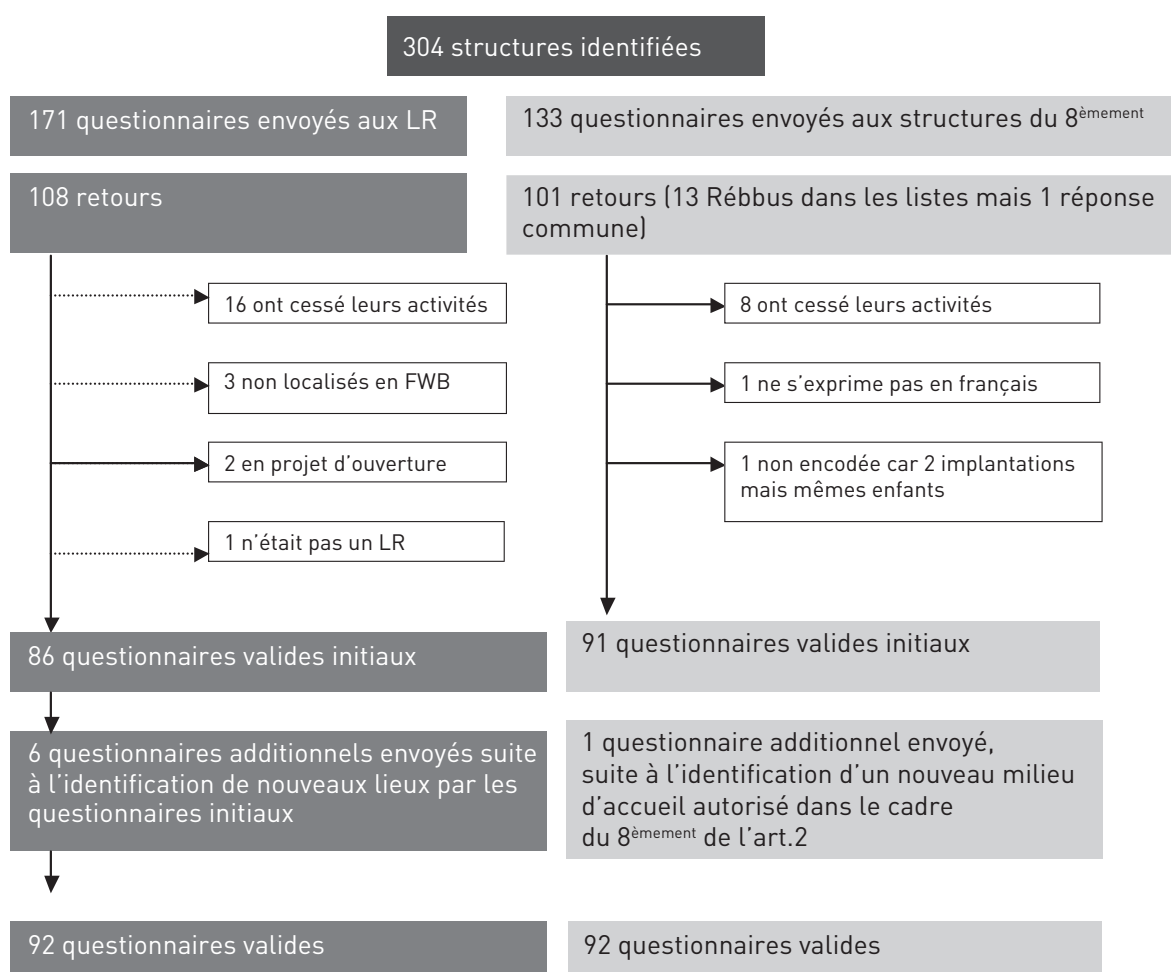
VI. RÉSULTATS

VI.1. Enquête quantitative ¹⁰⁴

A partir des sources ONE et Ligue des Familles, 304 structures ont été identifiées et un questionnaire leur a été envoyé.

La relance a pu être réalisée comme prévu, pour les HA, par les coordinatrices accueil de l'ONE. Par contre, elle n'a pas pu être réalisée au niveau des LR par manque de disponibilité de la part des personnes identifiées pour le faire.

Le taux de retour est de 85% au niveau des structures autorisées dans le cadre du 8^{ème}ment de l'art.2 et de 63% au niveau des LR.



¹⁰⁴ Nous remercions particulièrement Samuel N'Dame (BDMS-ONE) pour son temps et son expertise dans le traitement des données quantitatives.

En ce qui concerne les structures autorisées dans le cadre du 8^èmement de l'art.2, sur les 133 envois, il y a eu 101 retours mais une HA itinérante, avec différentes implantations, n'a renvoyé qu'un seul questionnaire pour ses 13 implantations.¹⁰⁵ Pour le calcul du taux de retour, ces 13 lieux ont été pris en compte étant donné que le questionnaire contenait l'information pour chaque lieu identifié comme tel dans la liste du 8^èmement de l'art.2. Toutefois, les différentes adresses n'étaient pas signalées dans le retour du questionnaire, avec pour seule adresse l'adresse du pouvoir organisateur. Les 13 ne sont donc pas reprises dans la cartographie. Par ailleurs, au moment de l'envoi des questionnaires, un milieu d'accueil a changé de catégorie administrative, passant d'un statut d'autorisation en tant que maison d'enfants à celui de milieu d'accueil autorisé dans le cadre du 8^èmement de l'art.2. Un questionnaire additionnel lui a été envoyé.

VI.1.1. Autodéfinition

Parmi les 92 questionnaires valides renvoyés par des structures issues de la liste du 8^èmement de l'art.2, huit structures se définissent comme « autre milieu d'accueil ». Ces huit structures ont été retirées de l'analyse des données puisque la recherche s'intéresse exclusivement aux LR et aux HA autorisées dans le cadre du 8^èmement de l'art.2.

Parmi les 176 structures restantes, 21 se sont définies comme LR et HA. Lorsque les structures se sont définies à la fois comme LR et HA et qu'elles ont rempli deux questionnaires, leurs questionnaires ont été encodés une fois comme HA et une fois comme LR.¹⁰⁶ Les structures se définissant à la fois comme LR et HA et qui n'ont rempli qu'un questionnaire l'ont rempli soit comme HA soit comme LR. La catégorie LR-HA n'apparaît donc pas en tant que telle dans les données quantitatives.

L'équipe de recherche s'est trouvée confrontée à des situations de confusion entre les activités annoncées des HA et LR, leur recensement dans les « mauvaises » listes distinctes (HA/LR), et leurs activités réelles.

Face à ces cas, afin d'ouvrir la réflexion et de ne pas raisonner uniquement avec le cadre de référence actuel qui est flou et non complet, le comité de pilotage a décidé de respecter l'autodéfinition adoptée par les répondants. Il a été décidé d'explorer ces cas particuliers durant la phase qualitative.

VI.1.2. Cartographie des haltes accueil et des lieux de rencontre enfants et parents

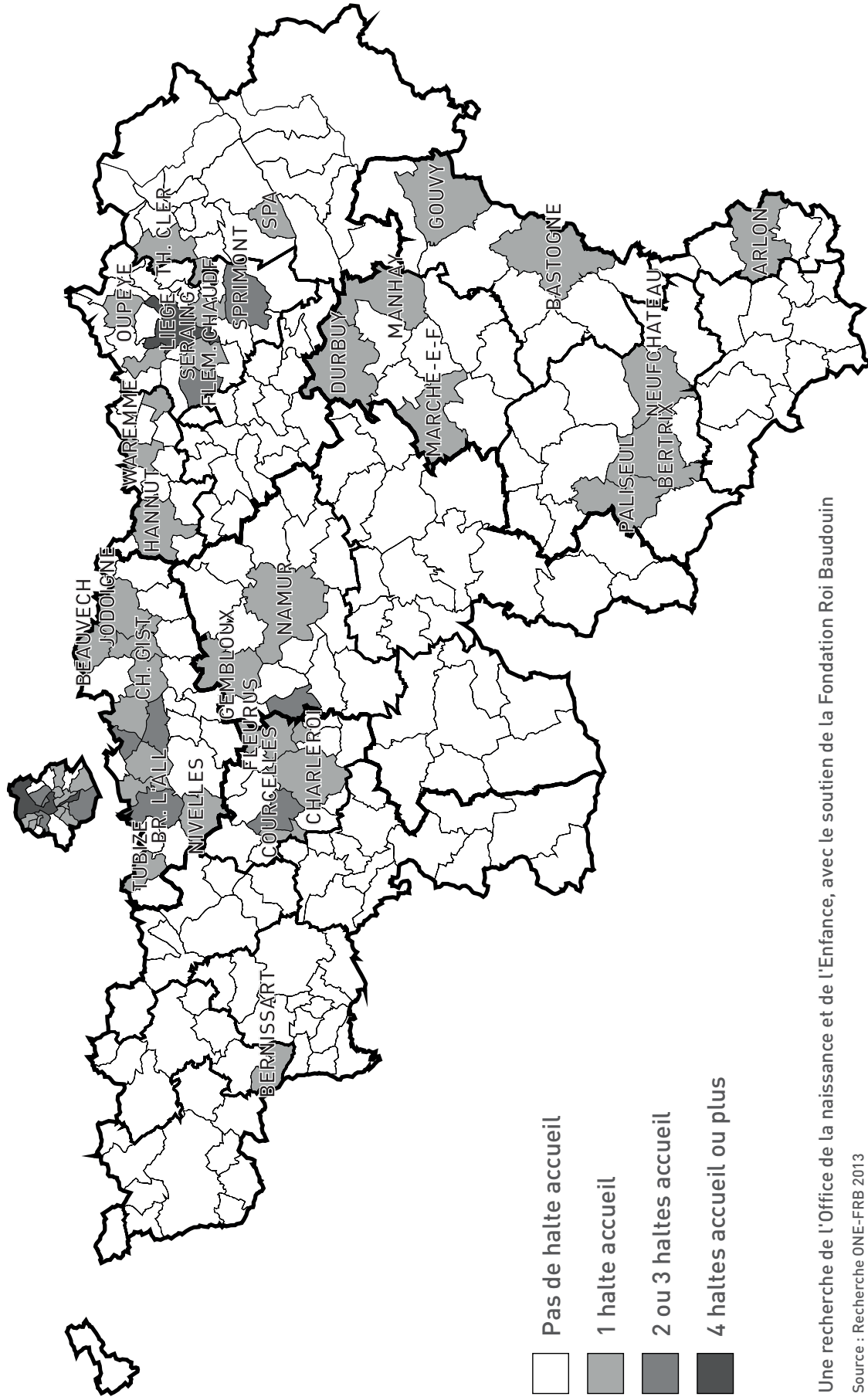
Il s'agit de la répartition par commune des structures qui ont répondu au questionnaire. Ce n'est donc pas une cartographie exhaustive.

¹⁰⁵ Il s'agit de l'asbl RéBBus, Réseau des Bébés Bus de la Province de Namur.

¹⁰⁶ Neuf structures, s'étant définies à la fois comme LR et HA, ont rempli deux questionnaires.

VI.1.2.1. Cartographie des HA en Fédération Wallonie-Bruxelles¹⁰⁷

Nombre de haltes accueil par commune en Fédération Wallonie-Bruxelles

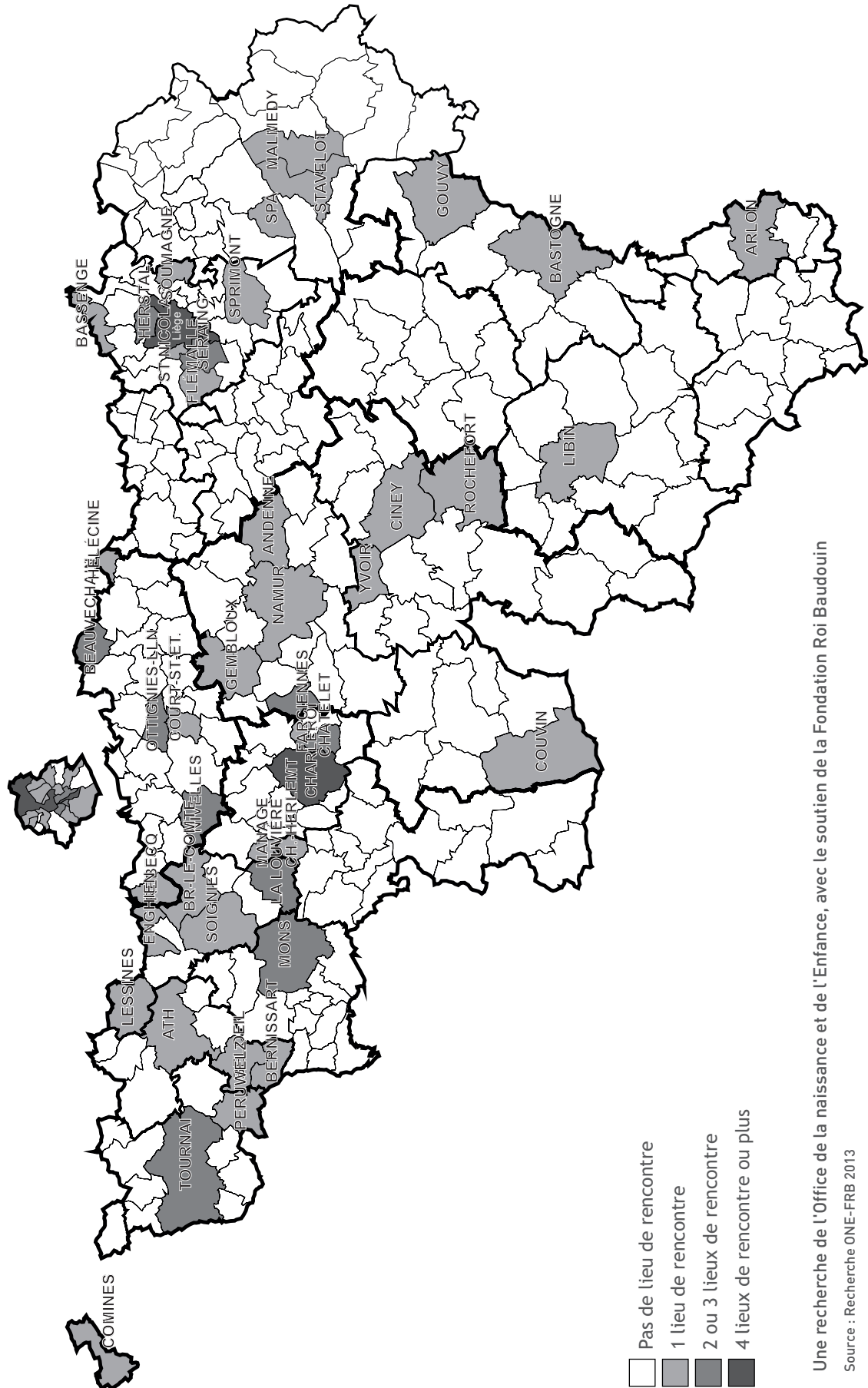


- Pas de halte accueil
- 1 halte accueil
- 2 ou 3 haltes accueil
- 4 haltes accueil ou plus

Une recherche de l'Office de la naissance et de l'Enfance, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin
 Source : Recherche ONE-FRB 2013

¹⁰⁷ A la date du 31 décembre 2012.

Nombre de lieux de rencontre enfants et parents par Commune en Fédération Wallonie-Bruxelles



- Pas de lieu de rencontre
- 1 lieu de rencontre
- 2 ou 3 lieux de rencontre
- 4 lieux de rencontre ou plus

Une recherche de l'Office de la naissance et de l'Enfance, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin

Source : Recherche ONE-FRB 2013

108 A la date du 31 décembre 2012.

De manière générale, on peut voir que ce sont les centres urbains ou leurs périphéries qui concentrent le plus de LR et de HA. Plus précisément, ces structures sont principalement présentes au-dessus du sillon Sambre-Meuse et à Bruxelles.

La question de l'implantation des structures en lien avec la pauvreté est complexe.¹⁰⁹ Les LR et les HA sont implantés dans les grandes villes et zones géographiques à haute densité de population surtout. Leur dispersion ne se superpose pas toujours aux zones économiquement défavorisées. Ces lieux sont implantés de manière majoritaire le long du sillon Sambre et Meuse, ancien bassin minier à risque élevé de pauvreté.

Depuis, d'autres poches de pauvreté et de précarité se sont révélées (communes des arrondissements de Thuin ou de Philippeville par exemple), avec un faible taux de LR et de HA.

Par ailleurs, les interprétations qu'on peut avancer quant au lien entre ces structures et la pauvreté peuvent être différentes selon que l'on se focalise sur la répartition des revenus liés à des situations de pauvreté ou liés à l'inégalité des ressources.

Un écart existe entre l'évolution de la pauvreté et l'existence de ces structures, qui, nous le verrons, ne visent pas toutes un public précarisé. Les données sont plus complexes encore à interpréter au regard des indicateurs de pauvreté ou des droits fondamentaux.

VI.1.3. Répartition par province

Ce tableau illustre une prédominance des HA dans la Région de Bruxelles, de Liège et dans la province du Brabant wallon. Les LR sont plus nombreux dans les provinces du Hainaut et de Liège ainsi que dans la Région de Bruxelles-Capitale.

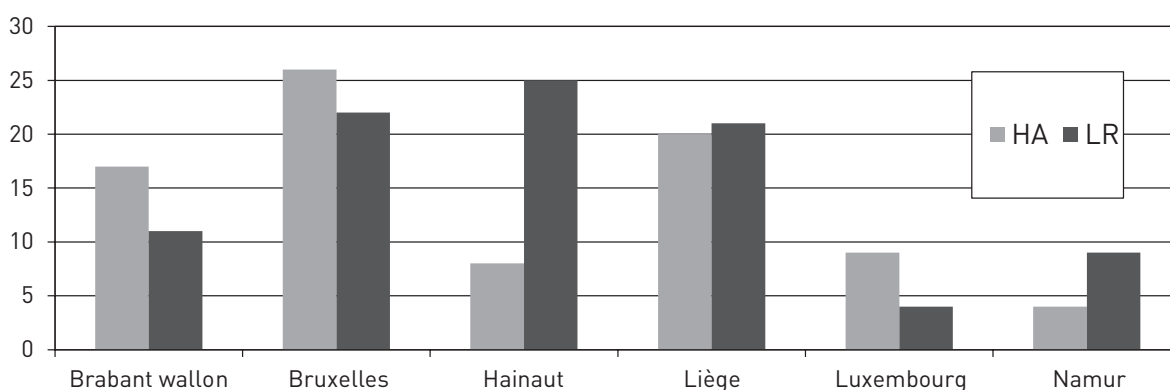


Figure 1 : Nombre de structures présentes par province

¹⁰⁹ Pauvreté illustrée par les indicateurs de revenu moyen par déclaration fiscale et par les indicateurs d'accès aux droits fondamentaux. Carte du revenu moyen par déclaration fiscale (revenus 2008, déclarations 2009), in IWEPS, Les chiffres-clés de la Wallonie, n° 12, Février 2012 et Carte d'indicateur d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) en Wallonie, IWEPS, 2008.

VI.1.4. Année d'ouverture

En ce qui concerne l'année d'ouverture, il convient de rappeler que le questionnaire a été adressé aux structures qui sont actuellement opérationnelles. La présente recherche ne couvre donc pas les structures qui ont existé par le passé mais ne fonctionnent plus actuellement.

Le LR le plus ancien est l'Espace Famille à Etterbeek. Il a ouvert en 1982. Un second, la Maison Ouverte à Woluwe-Saint-Lambert, s'est ouvert en 1983.

En reprenant la catégorisation proposée dans l'état des lieux de l'ONE de 2005, 11% des LR ont une existence très récente (moins d'1 an), 15% récente (de 2 à 5 ans), 22% stable (de 6 à 9 ans) et 52 % ancienne (plus de 10 ans).

Les premières HA qui ont ouvert et qui sont toujours opérationnelles aujourd'hui sont la HA du Globe à Uccle créée en 1981 et la Récré à Bruxelles créée en 1983.

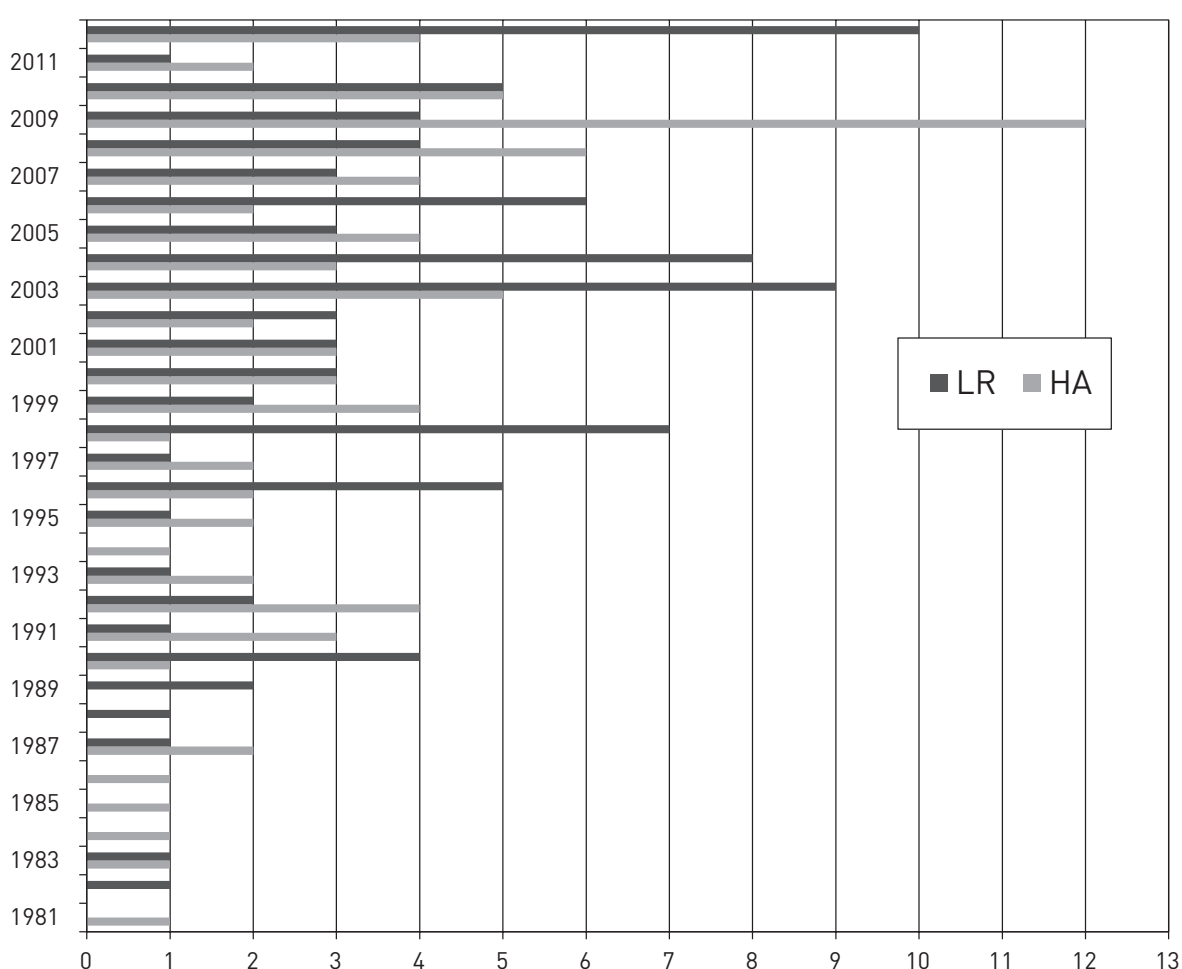


Figure 2 : Nombre de structures selon leur année d'ouverture

VI.1.5. Environnement

31 % des HA sont situées dans un environnement rural contre 69% dans un environnement urbain.

Quant aux LR, 27% d'entre eux sont ruraux contre 73% d'urbains. Cette tendance était déjà observable au niveau de la cartographie.

VI.1.6. Fonctions remplies par les HA¹¹⁰

Près de trois HA sur quatre disent remplir une fonction sociale. Il faut toutefois préciser que la question était « quelle est la fonction la plus importante que remplit votre lieu d'accueil en pratique ? » », ce qui ne confirme pas que les autres fonctions ne soient pas remplies par ces structures.

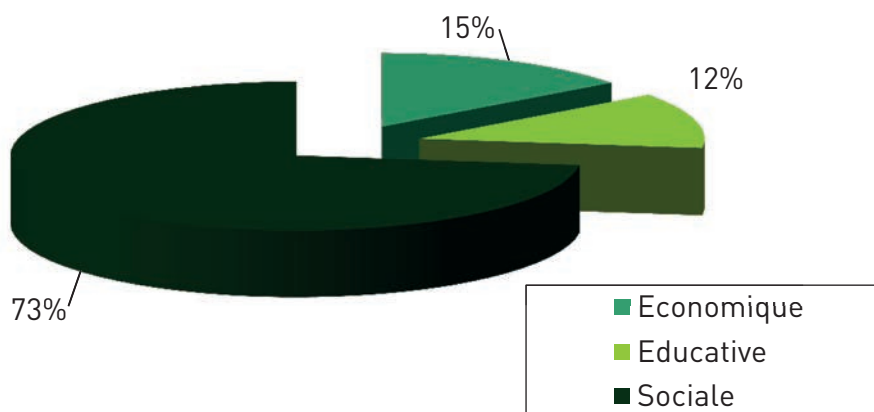


Figure 3 : Fonctions des HA

VI.1.7. Champs théoriques des LR

Afin de permettre une analyse comparative, les champs théoriques utilisés dans la recherche menée par le Furet sur les Lieux d'Accueil Enfants Parents (France) ont été adoptés dans le cadre de cette recherche.

Les réponses à la question du champ théorique et/ou pratiques auxquels les LR se réfèrent n'étaient pas exclusives.

59% des lieux ont sélectionné un champ, 24% deux champs, 7% trois champs, un autre 7% en a choisi quatre et 4 % des LR ont coché cinq champs théoriques ou pratiques. Pour 87 % des LR interrogés, leur lieu permet de l'accompagnement à la fonction parentale. Le questionnaire ne reprenait aucune définition des termes proposés. Chaque structure met peut-être des pratiques variées sous ce même label.

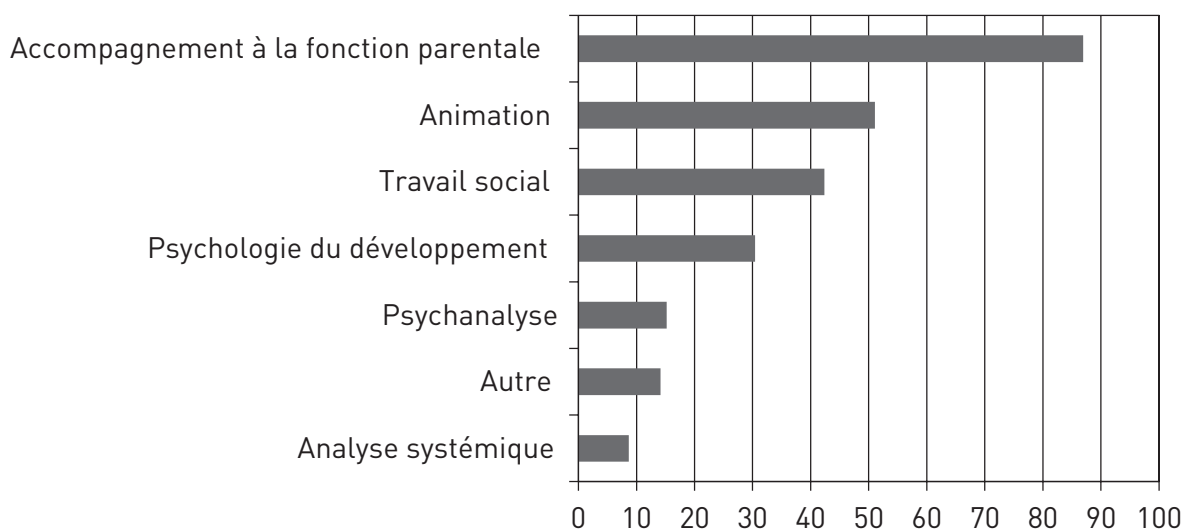


Figure 4 : Champs théoriques des LR

¹¹⁰ Conformément aux trois fonctions généralement assumées par les lieux d'accueil de la petite enfance : fonctions économique, éducative et sociale, voir p.34

VI.1.8. Age d'accueil

Un tiers des HA disent accueillir des enfants au-delà de 3 ans : certaines précisent la limite d'âge jusqu'à laquelle elles accueillent les enfants, d'autres précisent les circonstances dans lesquelles elles accueillent des enfants au-delà de 3 ans. Les raisons invoquées sont essentiellement en cas de retards de développement et d'handicap. Une HA située en Région de Bruxelles-Capitale précise qu'elle accueille des enfants au-delà de 3 ans à cause de la pénurie de places en école maternelle.

5 HA accueillent des enfants jusque 4 ans, 1 jusque 5 ans, 17 accueillent des enfants jusque 6 ans mais parmi elles, 7 précisent qu'il s'agit d'un accueil pendant les vacances scolaires et/ou le mercredi et 1 HA accueille jusque 7 ans en cas de dossiers spéciaux (CPAS-SAJ) et d'enfants à besoins spécifiques.

Certains répondants précisent qu'ils ont l'autorisation pour accueillir au-delà de 3 ans mais que cette autorisation n'est utilisée qu'en cas exceptionnel.

Le tiers des LR (31/92) accueille les enfants au-delà de 3 ans : 13 lieux accueillent les enfants jusque 4 ans, 12 jusque 6 ans, 2 jusque 10 ans et 4 lieux n'ont pas fixé de limite d'âge.

Plusieurs lieux qui ont fixé la limite d'âge à 3 ans précisent toutefois qu'ils acceptent la fratrie plus âgée pendant les congés scolaires.

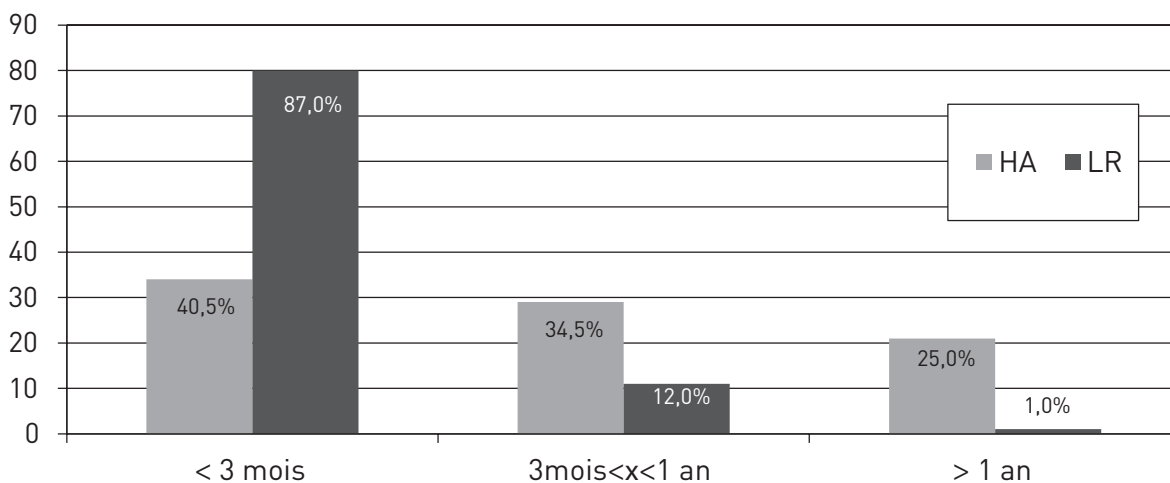


Figure 5 : Nombre de structures selon l'âge minimum des enfants accueillis

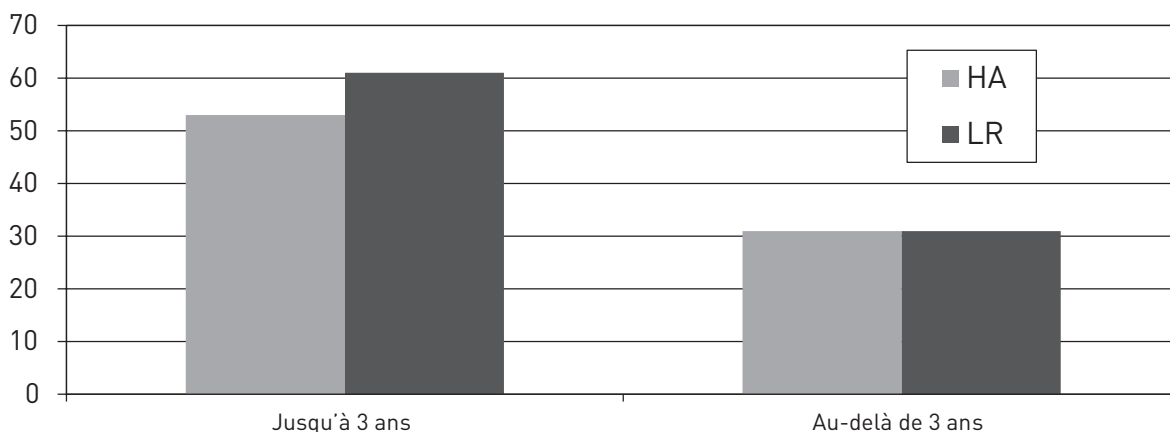


Figure 6 : Nombre de structures selon l'âge maximum des enfants accueillis

VI.1.9. Public

Les questions relatives au public concernaient d'une part, le public visé et d'autre part, le public touché par les structures. Il est important de rappeler que chaque catégorie n'est pas exclusive, les structures pouvaient cocher plusieurs types de public.

Le premier public des LR est le public connaissant un isolement social, suivi d'un public en situation de précarité. Le premier public des HA est le public en insertion socio-professionnelle, suivi par le public qui n'a pas accès aux milieux d'accueil classique. Cette dernière catégorie ne nous donne aucun indice sur les raisons de ce nonaccès, cette dimension sera étudiée dans la partie qualitative. Ces deux types de public (ISP et pas d'accès aux milieux d'accueil classiques) sont aussi les catégories dans lesquelles les différences entre LR et HA sont les plus marquées.

Sur les 14 LR qui visent un public n'ayant pas accès aux milieux d'accueil classiques, 6 se sont définis comme des LR-HA, c'est-à-dire des structures qui dans une grande partie des cas organisent des LR pour leur propre public.

Les LR et HA ne présentent pas beaucoup de différences dans l'accueil des publics mixtes ou isolés socialement.

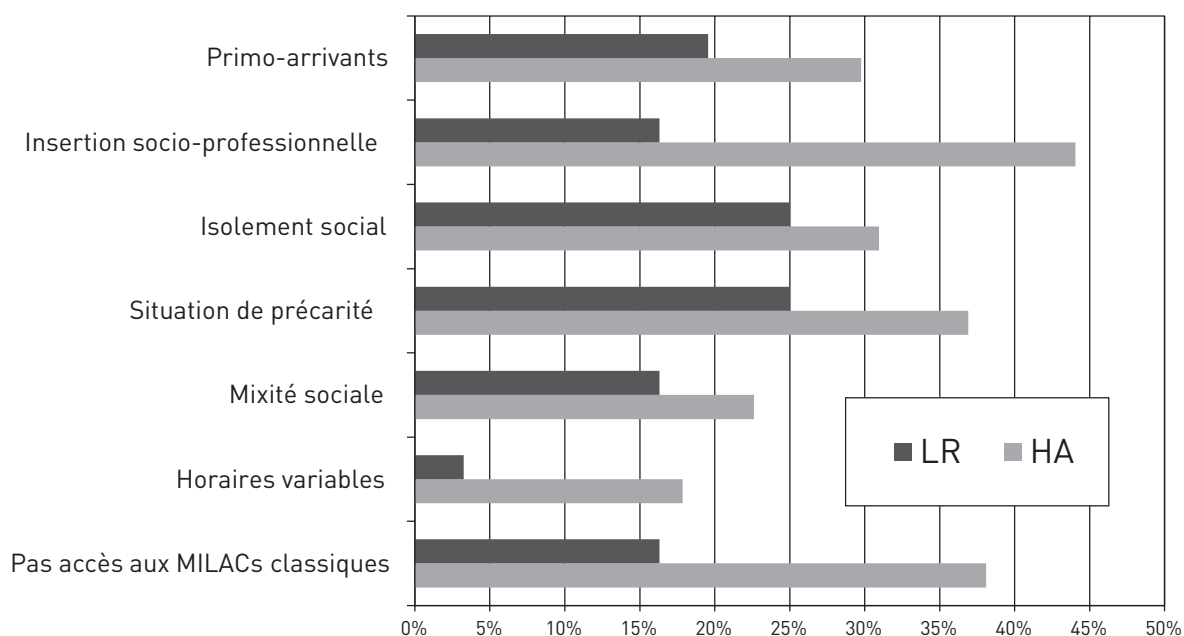


Figure 7 : Comparaison des types de public visé entre LR et HA

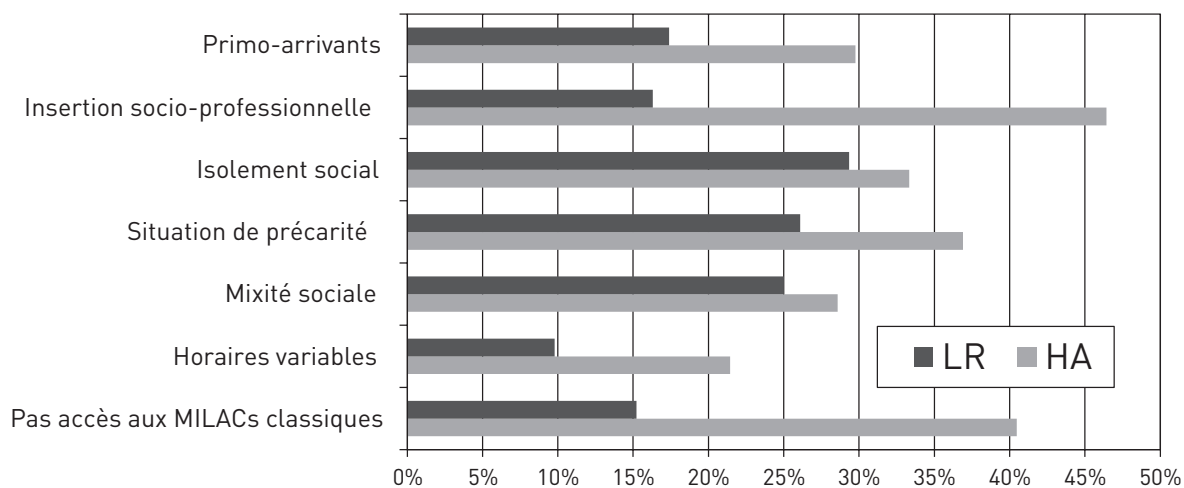


Figure 8 : Comparaison des types de public touché entre LR et HA

Afin de vérifier s'il y a une différence entre les publics visés et touchés, nous avons comparé les publics pour chaque type de structure.

Il y a très peu de différence entre les publics visés et touchés par les HA. Cela nous indique que les HA arrivent à toucher le public pour lequel elles se sont créées.

Les différences entre les publics visés et touchés se marquent plus dans les LR que dans les HA.

Dans les LR, le public mixte et le public avec des horaires variables sont plus touchés que visés.

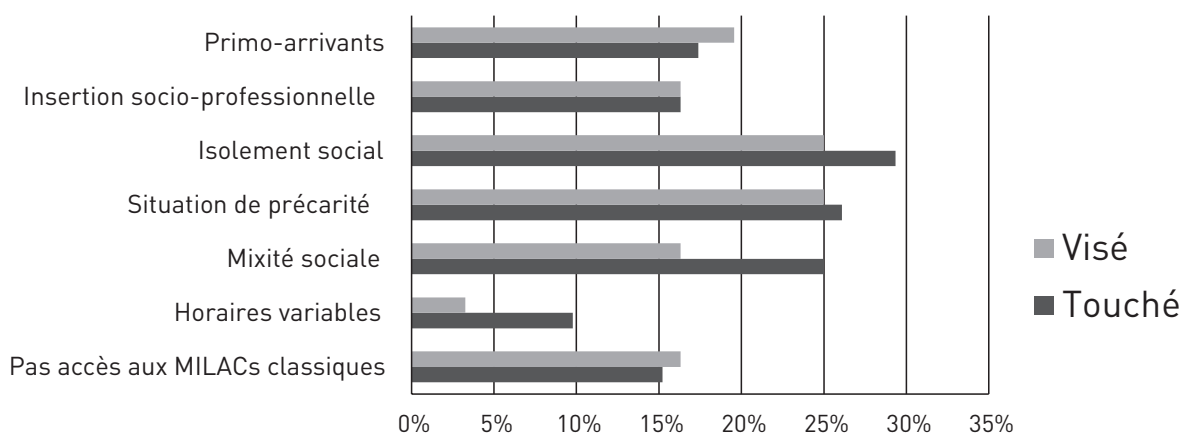


Figure 9 : Comparaison des publics visés et touchés par les HA

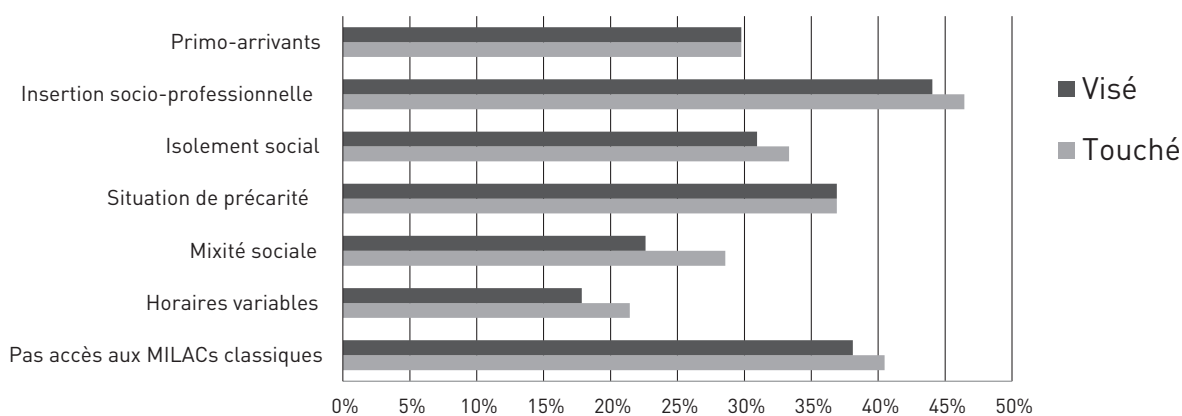


Figure 10 : Comparaison des publics visés et touchés par les LR

VI.1.10. Tarifs

Sur les 84 HA qui ont répondu au questionnaire, 4 sont gratuites, ce qui correspond à 5% des HA.

Pour celles qui appliquent un tarif, tous les cas de figure existent : tarif fixe, tarif adapté aux revenus, tarif PFP¹¹¹ ; tarif adapté à la durée de l'accueil (à l'heure, à la demi-journée, à la journée, etc.); tarif adapté à l'occupation des parents (parents en formation, au chômage, etc.).

La majorité des HA combinent un tarif normal et un tarif adapté ou la gratuité dans certaines situations. Les situations les plus fréquemment mentionnées sont « parents en formation » ou « parents avec difficultés financières ».

¹¹¹ Le tarif PFP (participation financière des parents) est un tarif adapté aux revenus mensuels nets sur base du barème ONE.

Deux HA appliquent la PFP selon le barème de l'ONE.¹¹²

Une HA adapte ses tarifs aux revenus des parents mais ne précise pas le système utilisé.

La majorité des HA appliquent un tarif très bas: à partir de 0,5€ l'heure ou 2€/matinée. Une petite dizaine d'HA demandent plus de 10€ pour une matinée d'accueil.

De nombreux cas de figure sont présents. Dans la plupart des cas, les tarifs différenciés semblent être établis par la HA pour se rendre accessible financièrement.

En ce qui concerne les LR, 72% sont accessibles gratuitement.

Parmi les lieux qui demandent une participation, ils le font de façon très variée :

- Soit ils laissent la participation libre ;
- Soit ils demandent une contribution en nature (goûter par exemple) ;
- Soit ils appliquent un tarif par heure, (varie de 0.40 cents à 1.5 €), par matinée/séance (de 0.50 cents à 4 €) ou par trimestre (un lieu demande 20€).

Deux lieux sont plus onéreux. Un lieu demande 9€/heure aux parents. Un autre lieu demande 5€ pour les résidents de la commune et 10€ pour les non-résidents.

VI.I.11. L'ouverture de ces lieux

VI.I.11.1. L'ouverture des HA

Au niveau des HA, près de 75% d'entre elles sont ouvertes cinq jours par semaine. Dans ces cas, l'ouverture de la HA est donc à temps plein.

Mais cela ne signifie pas pour autant que les enfants fréquentent le lieu cinq jours par semaine.

Deux HA sont ouvertes le week-end : l'une habituellement et l'autre exceptionnellement.

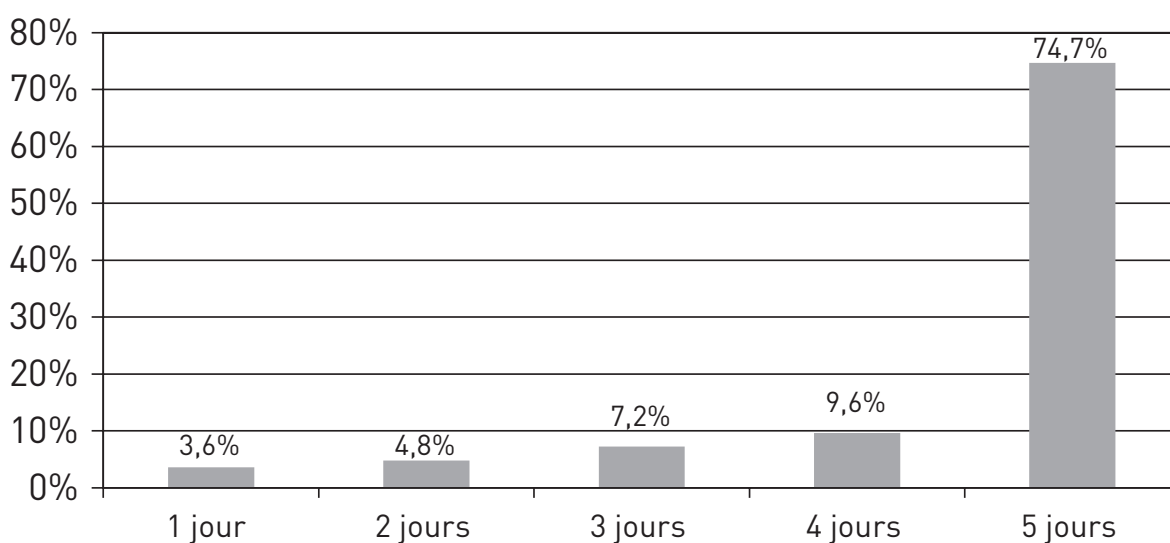


Figure 11 : Nombre de jours d'ouverture par semaine dans les HA

¹¹² Les milieux d'accueil 0-3 ans agréés par l'ONE et les Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE) doivent appliquer la Participation Financière des Parents (PFP) en fonction de leurs revenus et du barème de l'ONE. Les modalités de calcul, le barème et les documents à utiliser sont déterminés par une Circulaire annuelle. Les milieux d'accueil exclusivement autorisés (accueillantes autonomes, maisons d'enfants et haltes accueil) peuvent fixer librement le prix demandé aux parents.

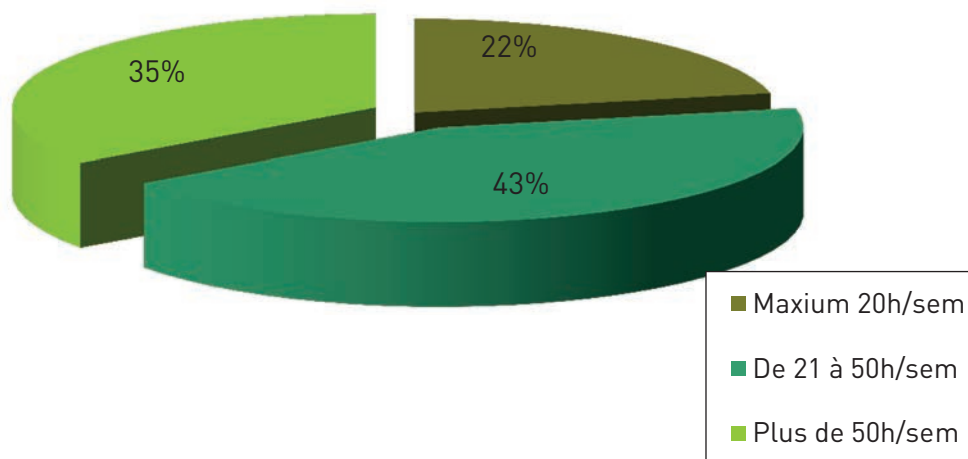


Figure 12: Heures d'ouverture des HA par semaine

En termes de présence minimum et maximum par semaine, seulement 2% des HA ne fixent pas de présence maximum de l'enfant par semaine. 41 % fixent un maximum de cinq fois par semaine. Mais il faut noter que l'unité de mesure n'est pas toujours la même : pour certaines HA, c'est un maximum de **cinq jours** par semaine, tandis que pour d'autres, c'est un maximum de **cinq demi-jours** par semaine.

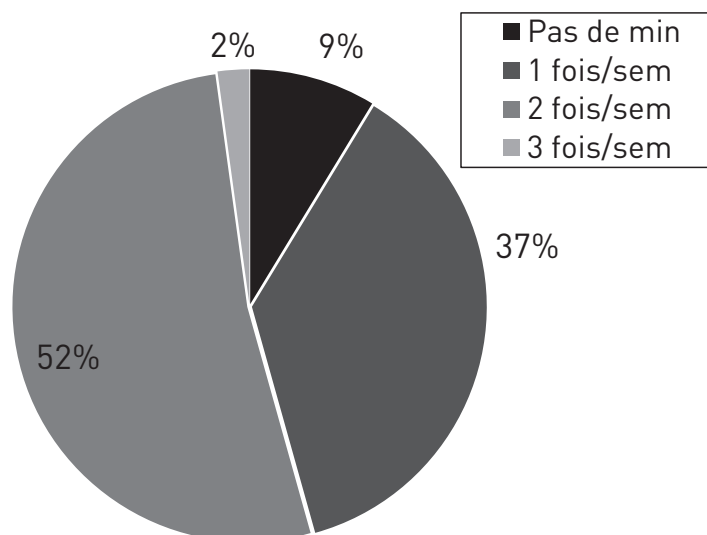


Figure 13: Présence min par sem. par enfant dans les HA

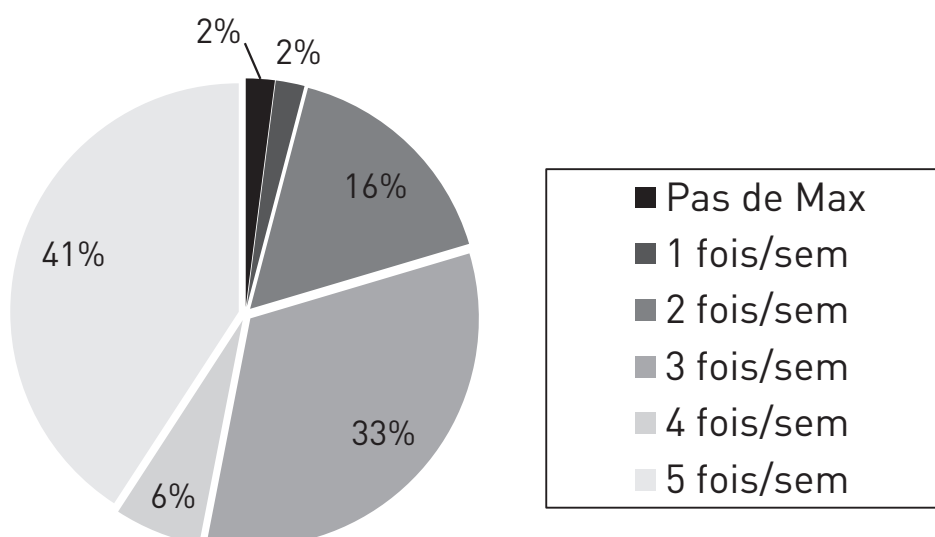


Figure 14: Présence max par sem. par enfant dans les HA

VI.1.11.2. L'ouverture des LR

En ce qui concerne l'ouverture des LR, 18 sur 92 ont une ouverture inférieure à une fréquence hebdomadaire : certains ouvrent toutes les deux semaines, tous les mois ou quelques fois par an.

Parmi les 78 restants, plus de la moitié sont ouverts un jour par semaine.

En ce qui concerne les heures d'ouverture, on peut relever que 16% des structures sont ouvertes plus de 16 heures par semaine mais la majeure partie d'entre elles font partie d'une structure et cela correspond davantage aux horaires de la structure plutôt que du LR (les lieux font partie d'un réseau et le nombre des heures couvertes par l'ensemble des lieux).

A propos de l'ouverture le week-end, cinq lieux de rencontre enfants et parents le sont chaque week-end, un toutes les deux semaines, un tous les mois et un trois fois par an.

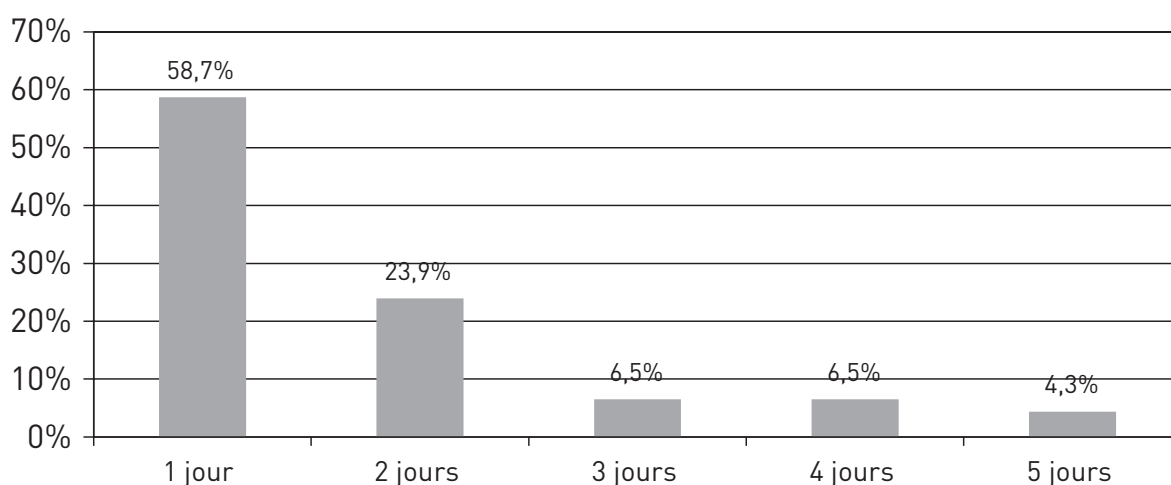


Figure 15 : Nombre de jours d'ouverture par semaine dans les LR

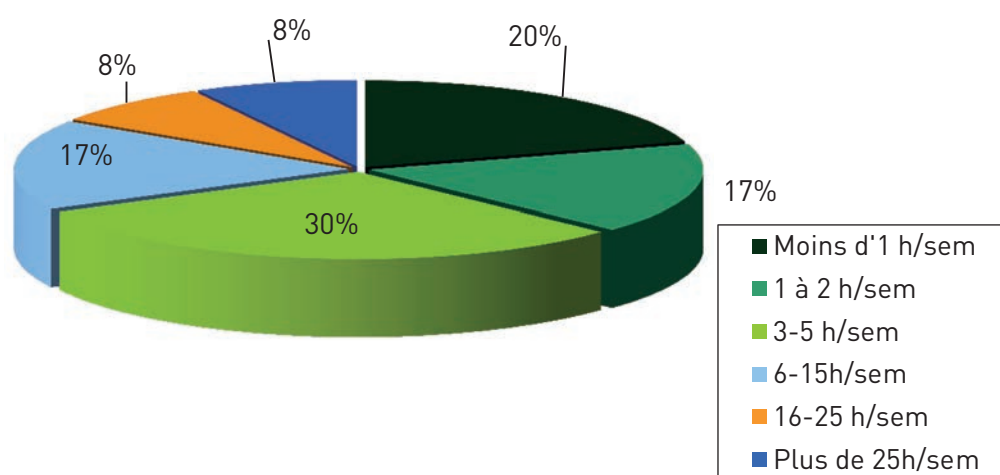


Figure 16 : Heures d'ouverture des LR par semaine

VI.1.12. Capacité d'accueil

VI.1.12.1. Capacité d'accueil pour les HA

La capacité d'accueil est le nombre d'enfants qui peuvent être présents simultanément dans le milieu d'accueil.

7 HA sur 10 peuvent accueillir de 10 à 24 enfants simultanément. Seule une HA peut accueillir 25 enfants.

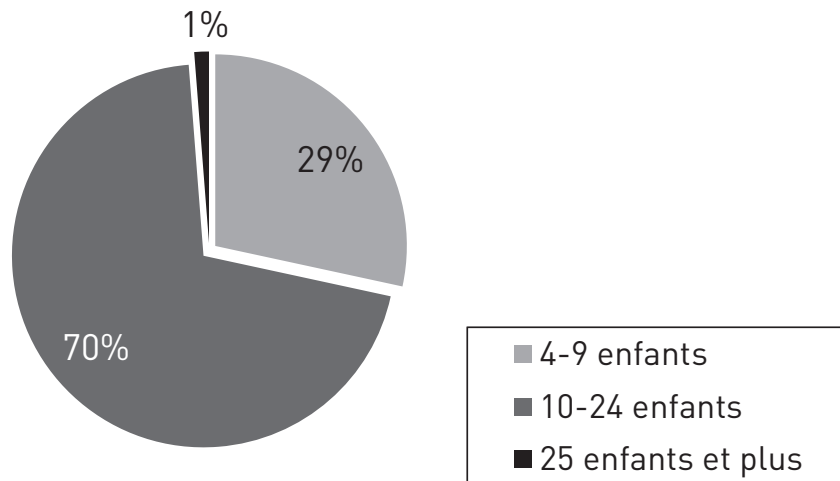


Figure 17 : Capacité d'accueil des HA

VI.1.12.2. Capacité d'accueil pour les LR

Un seul lieu accueille moins de 5 enfants. Cette limite correspond au minimum requis par l'appel à projet de l'ONE.

Dix LR peuvent accueillir plus de 20 enfants.

La capacité des enfants n'est pas toujours identique à celle des parents. Certains lieux peuvent accueillir plus d'enfants que de parents ; ces lieux sont prêts à accueillir deux parents avec leur enfant. D'autres lieux accueillent un parent avec plusieurs enfants.

Dans notre échantillon, sur les 79 LR qui ont répondu à cette question, 52 peuvent accueillir le même nombre d'enfants que de parents, 10 peuvent accueillir plus d'enfants et 15 plus de parents que d'enfants. Deux lieux disent ne pas être limités dans leur capacité d'accueil ni des enfants, ni des parents.

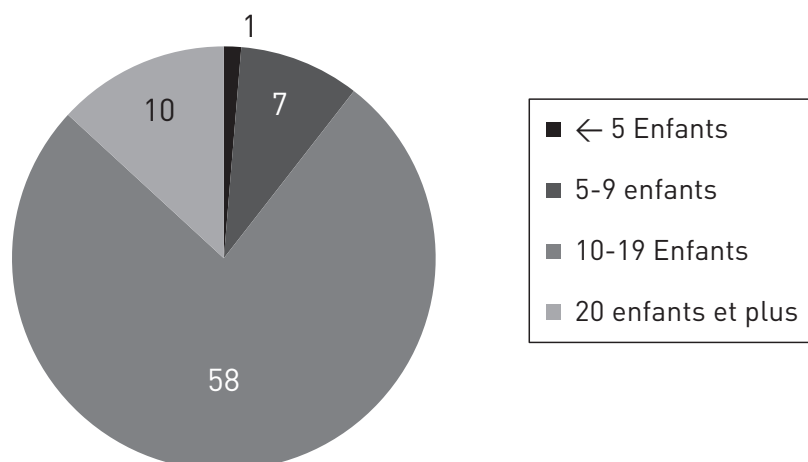


Figure 18 : Capacité d'accueil des LR

VI.1.13. Fréquentation

VI.1.13.1. Fréquentation des HA

30 % des HA peuvent accueillir plus de 25 enfants différents par semaine et 57% en accueillent entre 10 et 24. Or, seule une HA peut accueillir plus de 25 enfants simultanément (cf. capacité d'accueil). Cela permet d'avancer l'hypothèse que les enfants qui fréquentent ces HA occupent souvent une place d'accueil à temps partiel.

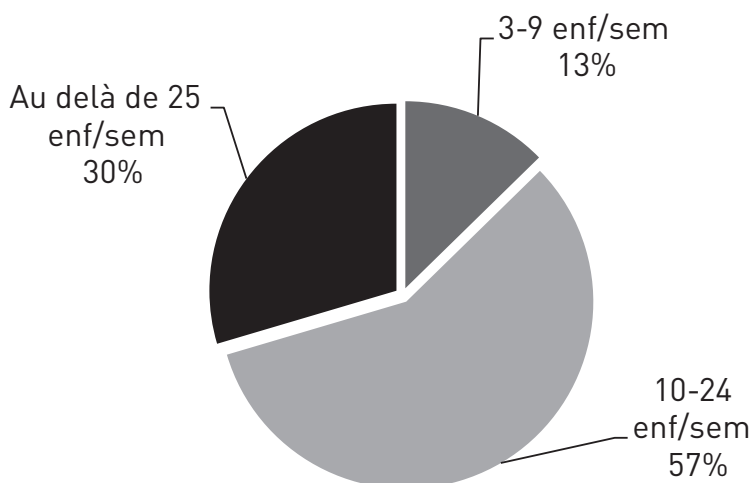


Figure 19 : Fréquentation hebdomadaire des HA

VI.1.13.2. Fréquentation des LR

Sur les 44 réponses valides, 11 % des LR accueillent effectivement moins de 5 enfants par semaine tandis que près de 23% accueillent plus de 20 enfants mais dans cette dernière catégorie, la variabilité est très grande: un LR accueille jusqu'à 77 enfants par semaine.

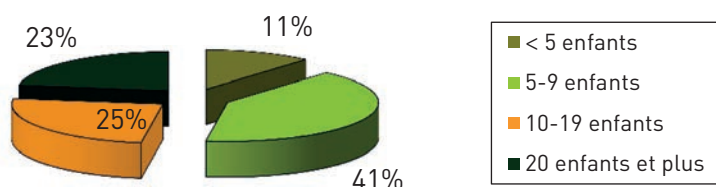


Figure 20 : Fréquentation hebdomadaire des LR

VI.1.14. Personnel

VI.1.14.1. Statut

Ces catégories de personnel n'étaient pas exclusives, une même équipe étant souvent composée de personnes aux statuts différents.

Trois LR sur quatre fonctionnent avec des salariés. Mais, pour rappel, les LR ne sont opérationnels que quelques heures par semaine ou par mois. C'est dire que les salariés sont engagés par une institution partenaire dans le projet qui leur octroie, leur délègue du temps de travail pour le LR.

En ce qui concerne les HA, on voit que 88% d'entre elles fonctionnent avec du personnel salarié. Et qu'une sur cinq fonctionne avec des bénévoles.

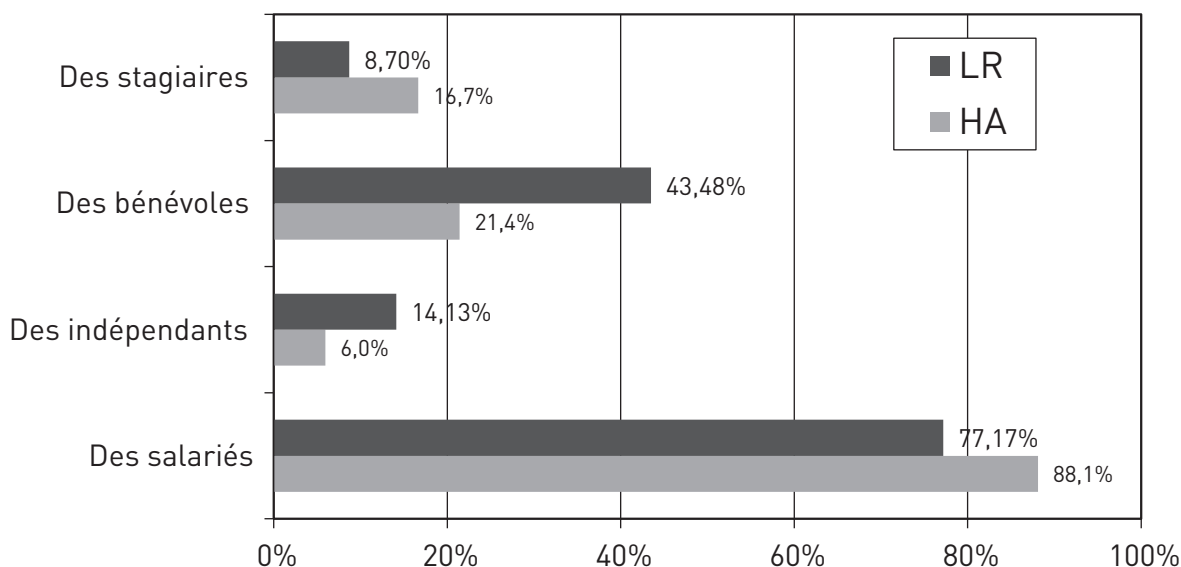


Figure 21 : Composition du personnel

VI.1.14.2. Formation

90% des HA exigent que les membres de leur équipe aient une formation de base.

Les formations de base mentionnées par les répondants sont principalement celles de puériculteur/trice, éducateur/trice ou auxiliaire de la petite enfance. Plusieurs HA précisent qu'elles exigent une formation « conforme à l'ONE ». ¹¹³ Trois HA exigent un diplôme d'infirmier en santé communautaire ou assistant social en plus des puériculteurs. Deux HA disent exiger au minimum un baccalauréat.

Pour rappel, cette question reflète l'exigence de formation et non pas la composition de l'équipe.

Moins de LR exigent que leur personnel ait une formation de base spécifique. Quand elle est exigée, elle se situe souvent dans le domaine psycho-social. Plusieurs lieux mentionnent une formation psycho-sociale sans préciser ni le métier, ni le type de formation. Cette formation dépend entre autres de l'appartenance du LR. Les Bébésrencontres de la Ligue des Familles fonctionnent essentiellement sur base volontaire, sans exigence de formation.

En ce qui concerne les formations continues, 39% des HA disent suivre des formations continues spécifiques contre 41% des LR. Pour rappel, il s'agit de formations continues ciblées, relatives à la précarité, l'inclusion et/ou l'inter-culturalité. Cela ne veut pas dire que les structures qui n'ont pas précisé suivre ce type de formation spécifique ne sont pas engagées dans un processus de formation continue.

¹¹³ Comme susmentionné, contrairement aux sept premières catégories de milieu d'accueil définies dans l'Arrêté de 2003, aucun critère ni dispositions spécifiques relatifs à la formation et/ou à l'infrastructure ne s'appliquent aux milieux d'accueil autorisés dans le cadre du 8^{ème} article 2. Cependant, les comités subrégionaux de l'ONE recommandent actuellement de se conformer au plus près des conditions d'autorisation applicables pour les maisons d'enfants, en termes de formation, de taux d'encadrement et d'infrastructure.

VI.1.15. Financement de ces structures

Proportionnellement, l'ONE est le premier financeur des HA et LR. Les données collectées ne permettent cependant pas de connaître la hauteur des financements. 40% des HA reçoivent un financement de l'ONE.

Au niveau des LR, ce sont plus de 50% mais il faut noter que les sources sont différentes : il y a d'une part les LR financés depuis 2004 et l'appels à projets de 2009 et d'autre part, les LR financés via les consultations ONE (soit dans le cadre du plan annuel d'activités -PAA- soit via les activités courantes-détachement de TMS, utilisation du local ONE, etc.).

Pour les LR, les « autres » financements incluent les financements des Bébésrencontres par la Ligue des Familles et d'autres fonds (Loterie Nationale, etc.)

Les « autres » financements des HA sont Actiris, Maribel, UCL, la Commission Communautaire Française ou certains fonds.

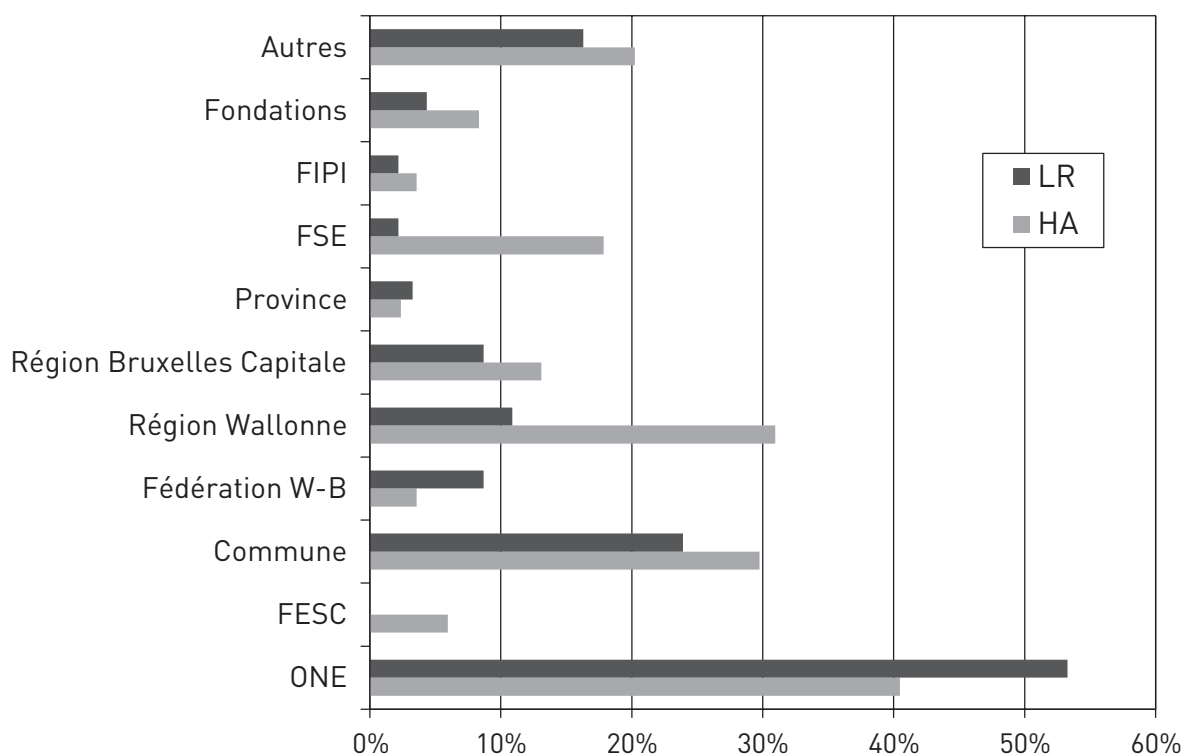


Figure 22 : Organismes de financement

VI.1.16. LR liés à une consultation ONE

39% (36 structures) des LR sont liés à une consultation ONE.

Si l'on compare ces résultats aux données de la Direction des Consultations et Visites à Domicile (DCVD) de l'ONE, nous notons que sur les 57 LR liés à une consultation ONE, 18 n'ont pas répondu au questionnaire et 3 ne fonctionnent plus aujourd'hui.

Il existe donc aujourd'hui 54 LR organisés dans le cadre de consultations ONE. Le type de lien ou de partenariat entre les lieux et les consultations génère de nombreux cas de figure : les lieux peuvent être organisés et/ou animés par des TMS ou du personnel extérieur à l'ONE, ils peuvent se dérouler dans les locaux de la consultation ou à l'extérieur.

VI.1.17. Partenariats

Les trois fonctions principales remplies par les partenaires sont le partage des lieux, le détachement de personnel et la diffusion d'informations.

En ce qui concerne les types de partenaire, la commune est un partenaire incontournable des HA et des LR.

29 HA et 37 LR disposent de locaux communaux, 14 HA et 14 LR bénéficient de personnel détaché par la commune et 30 HA et 43 LR passent par la commune pour diffuser l'information sur leur lieu.

Les services de santé mentale (SSM) ainsi que les consultations ONE sont plus des partenaires des LR que des HA.

4 LR profitent des locaux de SSM, 17 LR bénéficient de personnel détaché contre 2 pour les HA et 22 LR et 14 HA ont leur information diffusée par ces centres.

24 LR et 11 HA ont des locaux des consultations, 21 LR et 1 HA du personnel et 58 LR et 36 HA collaborent avec les consultations pour la diffusion des informations sur leurs activités.

VI.2. Enquête qualitative

VI.2.1. Autodéfinition

Lors de la composition de l'échantillon, l'équipe de recherche a souhaité sélectionner des structures s'étant définies comme LR (sept), comme HA (cinq) et également comme HA et LR (quatre). La rencontre avec les quatre structures s'étant définies comme HA et LR a permis de réaliser qu'elles s'étaient définies comme tel parce qu'elles n'avaient pas bien compris ce qu'est un LR malgré le fait que la définition communément utilisée était mentionnée dans le questionnaire. De facto, l'échantillon qualitatif est composé de sept LR et de neuf HA. Un des LR et une des HA consultés se présentent comme deux structures à part entière mais sont animés par la même équipe et fonctionnent en multiservices. Les principaux éléments émergeant de la phase qualitative sont présentés en fonction de ces deux catégories.

VI.2.2. Origine et évolution des structures en fonction des acteurs et du projet

L'origine des HA et des LR peut être appréhendée selon deux portes d'entrée différentes: les acteurs et le projet initial. Des éléments différents se dégagent en fonction de ces deux portes d'entrée.

VI.2.2.1. Haltes accueil

Des pouvoirs organisateurs distincts sont à l'origine des HA rencontrées :

- Des haltes accueil communales et para-communales (2/9) ;
- Des haltes-accueil issues d'asbl à vocation sociale ou de comité de quartier (3/9) ;
- Des haltes accueil issues d'initiative personnelle désormais implantées dans des partenariats institutionnels (Communes, CPAS) (3/9) ;
- Une halte accueil issue d'initiative personnelle et fonctionnant de manière isolée (1/9).

La majorité des HA rencontrées indiquent l'existence d'un projet social spécifique à l'origine de la HA (6/9). Cela concerne les deux HA d'origine communale, les trois HA issues d'asbl à vocation sociale ainsi qu'une HA d'initiative personnelle désormais implantée dans des partenariats institutionnels.

- Pour les deux HA d'origine communale, le souhait était d'ouvrir, pour l'une, un lieu d'accueil pour les enfants dont au moins un des deux parents ne travaille pas et, pour l'autre, une structure d'accueil un peu différente pour répondre aux demandes sociales du quartier. Dans les deux cas, les pouvoirs organisateurs ont identifié des besoins de garde différents, pour des parents (et mamans plus spécifiquement) en formation d'alphabétisation et/ou en insertion socio-professionnelle. L'idée sous-jacente à l'ouverture de ces HA était ainsi de compléter l'offre d'accueil sur la commune, en y ajoutant le « chaînon » manquant pour des parents n'ayant pas un besoin de garde « classique ».
- Les trois HA issues d'asbl à vocation sociale et/ou de comité de quartier se sont créées autour de projets sociaux, définis par des asbl faïtières déjà engagées dans un travail au service des bénéficiaires. Pour l'une des HA, l'asbl faïtière propose un accompagnement aux primo-arrivants dans leurs démarches administratives et/ou juridiques et offre des cours en alphabétisation. Pour une autre, le projet de HA est né à l'initiative du sous-groupe Petite Enfance d'un contrat de quartier, regroupant des travailleurs sociaux issus d'associations locales, de consultations pour enfants de l'ONE, d'antennes sociales du CPAS ainsi que de centres de formation. Enfin, pour la troisième HA, l'asbl faïtière travaille dans le domaine de l'éducation permanente et de l'insertion socio-professionnelle à destination d'un public fragilisé. Dans ces trois cas, les pouvoirs organisateurs ont analysé les besoins du public de ces associations et ont constaté l'absence d'accès aux milieux classiques et l'existence d'un besoin d'accueil spécifique, afin que les parents (et les mamans particulièrement) puissent effectuer leurs démarches et/ou suivre leurs formations.

- Une des HA d'initiative personnelle désormais implantée dans des partenariats institutionnels s'est également structurée autour d'un projet social spécifique. Les fondateurs de la HA, initiateurs d'un projet qui aide les femmes victimes de la prostitution, décident de créer un lieu d'accueil pour les enfants de ces femmes afin qu'elles puissent réaliser leurs démarches administratives et/ou suivre des formations.

Un tiers des HA rencontrées (3/9) ne sont pas nées d'un projet social mais d'initiatives personnelles aux fondements différents. Pour l'une de ces HA, la fondatrice, psychomotricienne de formation, décide d'ouvrir un lieu où les parents peuvent déposer leurs enfants quelques demi-journées par semaine pour prendre le temps de souffler. Des activités de psychomotricité sont alors proposées aux enfants accueillis. Pour une autre de ces HA, un couple de particuliers, confronté au manque de place d'accueil sur leur commune, décide de créer une HA pour répondre à des demandes d'accueil non satisfaites. La troisième HA est créée par une équipe de professionnels. Ayant ouvert un LR quelques années auparavant, ils décident ensuite de créer une HA pour accueillir les enfants ayant fréquenté le LR, certains parents ayant aussi exprimé un besoin de garde. Ces deux lieux fonctionnent désormais en multiservices, en coopération avec une maison d'enfants et une structure proposant des consultations thérapeutiques et de soutien aux enfants, adolescents et parents, animés par la même équipe.

Certaines HA ont cependant connu une évolution dans leur projet d'origine (3/9). Une des HA à vocation sociale, travaillant initialement et exclusivement avec des femmes victimes de la prostitution, a élargi son public et propose désormais ses services à des femmes fragilisées, en détresse psychologique et/ou économique. Deux des HA issues d'initiative personnelle se sont inscrites dans des partenariats avec la Commune et/ou Actiris et le CPAS. Elargissant leurs sources de financement (FSE, Actiris), elles disposent désormais de places d'accueil réservées à un public de parents en formation et/ou en processus d'insertion socio-professionnel.

VI.2.2.2. Lieux de rencontre enfants et parents

Au même titre que les HA, les LR rencontrés se sont créés sous des impulsions différentes :

- Des LR créés sous l'impulsion de TMS de l'ONE, interpellé(e)s par les situations rencontrées en consultation et/ou en visite à domicile (3/7) ;
- Des LR nés dans le cadre de fédérations, telles que La Ligue des Familles et les Femmes prévoyantes socialistes (2/7) ;
- Un LR s'inscrivant selon l'esprit des Maisons vertes de François Dolto (1/7) ;
- Un LR né d'une impulsion communale (1/7) ;

Tout comme les HA, des projets et constats différents sont à l'origine des LR :

- Pour deux des LR créés sous l'impulsion de TMS de l'ONE, constat est fait en consultation que certaines mamans ont des difficultés à entrer en relation avec leurs enfants. Par ailleurs, certains parents, en situation de précarité, vivent dans des logements exigus, ne permettant pas aux enfants d'évoluer librement. Ces TMS identifient un besoin chez ces parents de sortir de chez eux et de pouvoir investir un lieu de bienveillance et de socialisation, autre que leur domicile ;
- Pour un des LR organisé également sous l'initiative d'une psychomotricienne, associée à un TMS de l'ONE, le constat se centre davantage sur la recherche d'un lieu par les parents proposant des activités ludiques pour leurs enfants. L'initiatrice du projet observe également des carences motrices chez certains enfants. Des activités de psychomotricité, dans le cadre d'un LR, sont ainsi envisagées ;
- Deux LR s'inscrivent dans des structures intégrées dédiées à la famille et à la petite enfance dont l'un visait principalement les familles d'un quartier social vivant des difficultés sociales importantes.

- Pour les deux LR nés dans le cadre d'une Fédération, l'origine du LR semble très contextualisée. Pour l'un (Femmes Prévoyantes Socialistes), l'origine du LR est difficile à cerner. Né dans le cadre d'une asbl appartenant à la Fédération, le LR travaille initialement en collaboration avec une HA. Pour des raisons financières, la HA est dissoute et décision est prise de transférer les activités du LR à une autre asbl, également membre de la Fédération. Peu d'éléments sont connus quant à la genèse du projet. Pour l'autre (Ligue des Familles), le LR consulté a été créé très récemment. Il fait écho à une volonté de la Ligue des Familles de réinvestir les initiatives Bébésrencontres et de créer, sous l'impulsion de salariés de la Ligue des Familles, des Bébésrencontres dans des localités où ils n'étaient pas encore présents.¹¹⁴ Le LR consulté se situe au siège de la Fédération qui souhaitait pouvoir être en relation directe avec le terrain.

VI.2.3 Public

L'information relative au public qui fréquente la structure est facilement accessible pour les HA qui d'une part, ont des critères d'admission davantage définis et d'autre part, enregistrent toutes les informations relatives à leur public.

La situation est différente pour les LR. Plusieurs d'entre eux ne demandent que le prénom des participants. Les accueillants ont moins de données objectives pour définir leur public : souvent, ils ne connaissent pas la situation professionnelle ou économique comme cela peut être le cas dans les HA. Certains LR connaissent cependant leur public : c'est le cas des LR organisés dans le cadre des consultations pour enfants de l'ONE et du LR fonctionnant en multiservices avec la HA partenaire (même public).

Un LR fait part de son malaise à devoir « catégoriser » son public, au-delà du nombre de nationalités représentées.

¹¹⁴ Les Bébésrencontres de la Ligue des Familles sont généralement organisés par des parents bénévoles. A moyen terme, l'idée est qu'une fois bien implantés ces nouveaux Bébésrencontres soient repris par des bénévoles.

VI.2.3.1. Haltes accueil

Différentes dimensions peuvent être utilisées pour décrire le public : la spécificité du public liée à la spécificité du projet, celle liée à l'occupation des parents, etc.

Certaines HA sont ouvertes à tous les publics, tandis que d'autres ont des critères d'admission plus ou moins spécifiques qui limitent plus ou moins le public. Deux HA rencontrées sont exclusivement réservées à des publics très spécifiques : l'une à des primo-arrivants (réfugiés et demandeurs d'asile précisément) et l'autre à des femmes en détresse psychologique, sociale et économique.

Une autre distinction dans le public accueilli dans les HA est l'occupation des parents : parents en formation, parents inscrits dans des démarches (administratives ou autres), parents qui ne travaillent pas, etc.

Une HA accueille des enfants de parents dont au moins un des deux ne travaille pas.

Leviers utilisés par la HA pour attirer et fidéliser un public en situation de précarité

Pour faire venir leur public, certaines HA font une publicité classique sans démarche spécifique, d'autres déploient des démarches actives, d'autres encore sont liées à des projets.

Parmi les démarches actives, une HA va « chercher » son public là où il se trouve. Comme elle vise des familles en situation précaire sans emploi, elle est initialement allée à la rencontre de ces familles dans les files de pointage du chômage. Elle envisage actuellement d'engager un travailleur de rue pour aller à la rencontre des familles qu'elle souhaite atteindre.

Une autre HA ne doit pas aller vers son public dans la mesure où son public est celui de l'asbl dont la HA est un projet.

Pour les HA accueillant un public en formation (ISP, formation alphabétisation) et/ou démarches administratives, le « recrutement » du public se fait par référence directe (réseau de partenaires).

Parfois, ces démarches se combinent avec des conditions d'accueil. Quatre HA ont des places réservées par des organismes partenaires (quota lié à des subventionnements ACTIRIS, CPAS ou Fond Social Européen).

VI.2.3.2. Lieux de rencontre enfants et parents

A priori, les LR sont ouverts à tout public. Dans les faits, les accueillants souhaitent parfois viser un public particulier.

Dans les **publics visés**, deux LR visent le tout-venant, quatre visent une mixité sociale, et un LR vise spécifiquement le public du quartier défavorisé dans lequel il est implanté.

Le **public touché** n'est pas toujours celui que les LR visaient.

Deux LR touchent dans les faits un public à tendance assez aisée, avec une proportion de parents ayant un niveau d'instruction de moyen à élevé, mixte culturellement. Sur les 3 LR réalisés dans le cadre des consultations pour enfants de l'ONE, l'une touche un public en situation difficile (public défavorisé, mères isolées, primo-arrivants en situation irrégulière, population immigrée de 2ème ou 3ème génération...), les deux autres atteignent une population mixte composée, d'une part, de familles aisées, d'autre part, de public en situation difficile avec certaines difficultés spécifiques selon le lieu d'implantation (public avec problématiques d'assuétude importante, problématiques de santé mentale...).

Les obstacles et leviers pour atteindre les publics précarisés

Les LR n'arrivent pas toujours à atteindre autant qu'ils le souhaiteraient un public précarisé : soit il n'y a pas de mixité, soit la mixité est « déséquilibrée ». Les raisons mises en avant par les professionnels rencontrés sont les suivantes :

- Accessibilité géographique et financière (coût du titre de transport pour un LR) ;
- Représentations sociales de la part d'une certaine partie du public sur les lieux d'accueil (regard d'autres parents considéré comme « jugeant », peur de l'autre, impression du « ce n'est pas pour moi ») ;
- Ne fait pas partie des priorités du public précarisé: priorité aux préoccupations premières, d'ordre matériel (se loger, se vêtir, se nourrir). Le fait de participer à un LR demande de se dégager des préoccupations matérielles pour envisager la relation enfant-parent (réflexivité pas toujours possible pour les familles en grande précarité) ;

- Par ailleurs, le facteur humain (cohésion du groupe) joue un grand rôle dans le fonctionnement d'un LR. Selon l'accueillante d'un LR, il s'agit d'un facteur qui n'est pas toujours maîtrisable.

En ce qui concerne les leviers qui sont établis pour atteindre le public précarisé, les LR rencontrés ont relevé les aspects suivants :

- Il apparaît que les LR organisés dans le cadre de consultations pour enfants de l'ONE arrivent davantage à toucher un public précarisé que les autres. Le fait d'être en contact avec le public qui vient aux consultations/visites à domicile permet une connaissance plus fine du public et de ses besoins. Une relation de confiance est déjà établie entre les TMS et les familles. Par ailleurs, les consultations pour enfants ONE travaillent en réseau (service d'aide à la jeunesse, service de protection judiciaire, maisons maternelles, centre de santé mentale, etc.) : cela permet d'avoir des relais et une connaissance plus complète de la réalité de la famille (vision holistique).
- Accueil des fratries dans le lieu de rencontre : les aînés sont pris en charge par des bénévoles et/ou animateurs pour participer à des ateliers créatifs pendant que les parents et/ou grands-parents restent avec le(s) plus jeune(s) dans l'espace qui leur est réservé (un LR de façon systématique).
- Un LR organise des activités en dehors du cadre du LR pour « accrocher » les familles (exemple : activité foot pour les enfants des cités sociales).
- Deux LR vont chercher et/ou accompagnent « physiquement » le public pour qu'il fréquente le LR de manière régulière.
- Un LR a soutenu le CPAS dans la création d'une asbl spécifique pour accompagner les familles précarisées qui ne veulent/peuvent pas fréquenter le LR « classique ».¹¹⁵

¹¹⁵ Certaines familles (issues du CPAS) vivent la fréquentation du LR comme une obligation et s'y plient « pour faire plaisir ». Face à ce constat et à celui que ces familles vivaient mal leur présence dans le groupe (jugement de valeur), le CPAS a pris l'initiative de créer une structure répondant mieux à leurs besoins spécifiques.

VI.2.4. Activités

VI.2.4.1. Haltes accueil

Il apparaît intéressant de relever que toutes les HA s'inscrivent dans une logique d'accompagnement des familles et de soutien à la parentalité. Le soutien à la parentalité est essentiellement adressé dans le cadre de l'accueil de l'enfant (discussion à des moments informels, durant des entretiens plus structurés avec la coordinatrice de la HA, etc.), de manière individuelle et/ou en trame de fond du travail quotidien. Le soutien à la parentalité découle parfois d'une exigence du pouvoir subsidiant (2/9).

Certaines HA organisent des activités spécifiques destinées à la fois aux parents et aux enfants (4/9) mais constatent que les parents ne sont pas vraiment preneurs, l'objectif premier de la HA étant de libérer du temps pour les parents.

La majorité des HA consultées organisent des activités pour les parents, généralement en dehors du temps d'accueil de l'enfant. On constate deux tendances distinctes :

- Des HA qui organisent, de manière très ponctuelle, des ateliers thématiques pour les parents (3/9). Parfois, ces ateliers destinés aux parents dépassent le cadre même de la HA et sont organisés par des partenaires, de manière plus systématique (2/9). Ainsi, pour la HA travaillant en multiservices, l'accompagnement pour les parents peut être débuté dans la HA et poursuivie en consultation dans le cadre d'une autre structure. Pour une autre HA, les ateliers à destination des adultes sont organisés par l'asbl faitière, dans une logique d'éducation permanente.
- Des HA qui envisagent d'organiser des ateliers thématiques mais qui n'ont pas la possibilité logistique de le faire (question de l'accueil de l'enfant, locaux pas assez spacieux, contraintes horaires, etc.) (4/9)

Toutes les HA organisent des événements ponctuels pour les familles (St Nicolas, Goûter des familles, chasses aux œufs, fête de départ des plus grands à l'école maternelle, etc.).

VI.2.4.2. Lieux de rencontre enfants et parents

VI.2.4.2.1. Conditions d'accueil

De manière générale, les LR rencontrés exigent la coprésence du parent (ou d'un adulte proche de l'enfant) et de l'enfant. Néanmoins, on constate que dans deux LR le parent peut continuer à venir sans l'enfant après avoir fréquenté le lieu avec lui (2/7).

VI.2.4.2.2. Activités pendant les séances

En ce qui concerne l'organisation d'activités pendant les séances, les situations dans les LR rencontrés sont variées :

- Dans un des LR (d'inspiration Dolto), aucune activité n'est proposée. Selon le responsable de ce LR, les règles de vie définies pour les différents espaces du LR permettent de poser un cadre rassurant pour les enfants et les parents, sans recourir à des activités (1/7).
- Dans la majorité des LR rencontrés (5/7), des activités sont organisées de façon systématique. Les activités récurrentes proposées sont la psychomotricité, l'éveil musical, la lecture, les activités bien-être (portage, massage), les activités ludiques et créatives (jeux de société, peintures, etc.)
- Dans deux LR, des activités sont proposées de manière ponctuelle. Ces activités englobent des activités musicales et de lecture mais également des séances d'information thématiques organisées par une psychologue (ex. les limites chez les 0-3 ans, rituels, etc.).

VI.2.4.2.3. Activités hors des séances

Certains LR proposent également des activités hors séances (4/7) qui sont organisées de façon occasionnelle. Elles prennent la forme de conférences, de goûter des familles, de pique-niques, de fête d'anniversaire du lieu. Elles s'organisent parfois autour de fêtes du calendrier (Pâques, Saint Nicolas). D'autres LR ne proposent pas d'activités hors séances (3/7).

VI.2.5. Financement, visibilité financière et stratégies de financement

VI.2.5.1. Haltes accueil

VI.2.5.1.1. Sources de financement

Les sources de financement des haltes accueil sont très variées. Toutes les haltes accueil consultées cumulent plusieurs des sources de financement suivantes :

- La commune (7/9). Le plus souvent, les subventions allouées par la Commune financent le personnel communal et le local dans lequel est installée la HA ;
- L'ONE, dans le cadre de l'appel à projets halte accueil (8/9) ;
- La Région de Bruxelles-Capitale (1/9) ;
- La Région Wallonne (5/9) ;
- La Fédération Wallonie-Bruxelles (1/9) ;
- La Province de Namur (1/9) ;
- Actiris (3/9) ;
- Le Fond d'équipement et de services collectifs (FESC) (1/9) ;
- Le Fond social européen (FSE) (2/9) ;
- Le Fond européen des réfugiés (FER) (1/9) ;
- Le Maribel social (2/9) ;
- Des subventions ponctuelles liées à l'équipement (ex. Subsidés des Ministres J.M. Nollet et C. Fonck 2/9) ;
- Les Fondations, telles que la FRB, la Fondation Reine Fabiola, le Rotary, la Loterie Nationale (3/9) ;
- L'organisation d'évènements/de spectacles et/ou des appels aux dons (2/9).

Par ailleurs, cinq des HA consultées mentionnent la participation financière des parents comme une des sources de financement. Pour trois d'entre elles, la PFP permet de clôturer le budget alors que pour les deux autres, elle apparaît essentielle pour assurer la viabilité du projet.

Un certain nombre de HA financent une partie de leur personnel grâce à des mécanismes d'aides à l'emploi :

- Personnel communal (4/9) ;
- Contrat APE (3/9)¹¹⁶ ;
- Subside Actiris (2/9) ;
- Contrat ACS (2/9)¹¹⁷ ;
- Maribel social (2/9)¹¹⁸ ;
- Chèques ALE (1/9).¹¹⁹

VI.2.5.1.2. Visibilité financière à moyen et long terme

De manière générale, l'ensemble des HA consultées estiment que leur visibilité financière à moyen terme est réduite. La plupart des HA sont confrontées à deux types d'incertitude :

- Une incertitude par rapport au renouvellement des subsides/appels à projets (ex. ONE, FSE, FER) ;
- Une incertitude par rapport à l'engagement politique et financier de certaines collectivités (ex. Régions, Communes).

La plupart des HA sont inscrites dans des montages financiers complexes. Afin de déterminer la visibilité financière, il est nécessaire de tenir compte de l'articulation des différents subsides et de la perception de la pérennité des subsides par les HA.

Deux HA ont indiqué que l'appel à projets halte accueil de l'ONE leur permettait de compenser, en partie, ce que les pouvoirs subsidiaires ne donnaient pas ou plus. Une HA a consolidé l'engagement financier des communes en les transformant en partenaires conventionnels du projet et en leur imposant un préavis en cas de retrait.

¹¹⁶ *Mesure spécifique à la Région Wallonne - Aides à la Promotion de l'Emploi, permettant à l'employeur de bénéficier d'un subside de la part du FOREM.*

¹¹⁷ *Mesure spécifique à la Région de Bruxelles-Capitale - Agent contractuel subventionné, poste rémunéré en partie par Actiris.*

¹¹⁸ *Mécanisme de réduction des cotisations patronales pour les employeurs relevant du secteur non marchand.*

¹¹⁹ *Aide à la surveillance ou à l'accompagnement de personnes malades ou d'enfants, aide pour l'accomplissement de formalités administratives, aide au petit entretien de jardin, petits travaux de réparation et d'entretien du logement occupé par un utilisateur, refusés par des professionnels en raison de leur faible importance, garde et soin des animaux en l'absence du propriétaire (par exemple pendant les vacances), si un hébergement pour animaux n'est pas disponible dans les environs.*

Ces limites financières ont actuellement un impact à plusieurs niveaux :

- Projet d'agrandissement de la capacité d'accueil de la HA (en termes de local et de personnel) postposé (3/9) ;
- Renouvellement du matériel rendu difficile (4/9) ;
- Venue d'intervenants extérieurs et/ou activités thématiques aux parents limitées (2/9).

Interrogées également sur ce qui leur permettrait de travailler correctement malgré les difficultés financières, les HA consultées ont mentionné l'importance des facteurs suivants:

- L'énorme travail de fond pour trouver des sources de financement complémentaires (2/9) ;
- Travail en économie d'échelle, avec convention de partage de locaux (1/9) ;
- L'investissement personnel des fondateurs et la demande croissante de garde des familles (1/9) ;
- La conviction des créateurs et porteurs de projets et le fait de fonctionner en multi-services (1/9) ;
- L'appartenance à une asbl faitière assez protectrice (1/9).

VI.2.5.2. Lieux de rencontre enfants et parents

VI.2.5.2.1. Sources de financement

Les sources de financement des LR sont un peu moins nombreuses que celles des HA. Tout comme les HA, celles-ci sont généralement cumulées :

- Un financement ONE, via le plan annuel d'activités (PAA) des Consultations pour Enfants (3/7) et/ou via la subvention dédiée aux lieux de rencontre enfants et parents (1/7). Un LR combine ces deux sources de financement ONE ;
- Les subventions communales (3/7). Les subventions communales peuvent couvrir les frais de personnel (1/7). Elles peuvent être accompagnées parfois d'aide logistique et matérielle et de location de local à prix réduit (1/7) ;

- Des subventions via la Fédération à laquelle les LR appartiennent (2/7) ;
- Subvention de la Région Wallonne (1/7) ;
- Mise à disposition de personnel par la Direction Générale des Affaires Culturelles de la Province (1/7) ;
- La participation financière des parents (1/7).

Un LR indique ne recevoir aucun financement et fonctionner sur fonds propres mais à perte. Parmi les LR appliquant un tarif, un seul mentionne la participation financière des parents comme une source de financement à part entière.

VI.2.5.2.2. Tarification

Parmi les LR consultés, une partie sont totalement gratuits (4/7). Certains demandent une contribution financière des parents uniquement pour des événements exceptionnels, telle que la fête annuelle (1/7), pour la collation (1/7) et/ou demandent une contribution exceptionnelle de l'ordre de 2€ pour organiser des séances thématiques avec une psychologue (1/7).

Deux LR sont payants: pour l'un d'entre eux, le tarif est fixé à 2€ par séance (collation non comprise) alors que pour l'autre, un tarif plus élevé et différencié est appliqué (5-6€/heure pour les résidents de la commune et 10€/heure pour les non-résidents). Dans ce dernier cas, le tarif relativement élevé est expliqué par l'organisation d'activités de psychomotricité pendant la séance.

VI.2.5.2.3. Visibilité et stratégies financières

Tout comme les HA, de manière générale, l'ensemble des LR consultés estime que leur visibilité financière à moyen terme est réduite car fortement liée à la pérennité des subsides. Pour certains, l'incertitude quant au renouvellement du soutien financier de certains partenaires et/ou de la Fédération ne permet pas d'assurer si le LR continuera à fonctionner dans quelques années.

Ces limites financières ont un impact sur le fonctionnement des LR.

- Un LR indique que suite à une baisse des financements, la fréquence d'ouverture est passée de deux fois à une fois par mois ;
- Pour deux LR, les conditions financières actuelles ne permettent pas de renouveler le matériel ;
- Pour trois LR, ces limites financières ont des conséquences directes sur le personnel : fonctionnement en équipe réduite (1/7), fonctionnement grâce à des bénévoles (1/7), personnel sous contrat précaire, avec turn-over important (1/7).

En cas de disparition d'un subside, un LR relève les mêmes effets probables : participation des professionnels à l'équipe du LR fortement compromise, impact sur le nombre de séances proposé et sur l'investissement dans le matériel ludique et pédagogique.

Afin de garantir une meilleure visibilité à moyen et long terme, un LR envisage de repenser le projet en y associant les autres consultations pour enfants de l'ONE du secteur avec une infrastructure communale.

VI.2.6. Partenariat

Les HA et LR rencontrés travaillent rarement de façon isolée, s'entourant de partenaires, au service des bénéficiaires et des actions mises en œuvre.

VI.2.6.1. Haltes accueil

Les communes apparaissent comme des partenaires significatifs pour les HA, même lorsque celles-ci ne sont pas nées d'une impulsion communale. Certaines communes mettent à disposition le local de la HA (4/9), proposent la location d'un local à prix réduit (2/9) et/ou prennent en charge les coûts du personnel de la HA, entièrement ou en partie (4/9).

Les acteurs suivants apparaissent également comme des partenaires opérationnels récurrents pour une partie des HA consultées :

- Les Consultations pour Enfants de l'ONE, qui font de la référence de parents, informant et/ou identifient le public cible ;
- Le CPAS, également impliqué dans la référence de parents, l'information et/ou l'identification du public cible mais aussi la prise en charge financière de certaines places d'accueil ;
- Les centres de formation ;
- Actiris et le Forem qui réservent certaines places d'accueil aux enfants de personnes en recherche d'emploi afin de les accompagner dans un processus de réinsertion socio-professionnelle et/ou prennent parfois en compte une partie des coûts du personnel de la HA ;
- Le SAJ et le SPJ qui réfèrent certains parents à la HA, parfois en accueil d'urgence ;
- Certains lieux de rencontre enfants et parents, qui travaillent en collaboration avec les HA, sans pour autant constituer une seule et même structure ;
- D'autres partenaires, tels que des ludothèques, bibliothèques, centres médicaux, maisons médicales, maisons maternelles, La Ligue des Familles, Vie féminine, des coordinations sociales.

VI.2.6.2. Lieux de rencontre enfants et parents

Les LR s'entourent également de partenaires opérationnels, permettant de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires et/ou contribuant à l'animation de la structure, à savoir :

- Les consultations pour enfants de l'ONE, quand celles-ci ne sont pas à l'origine du projet ;
- Des psychologues/psychomotricien(ne)s ;
- Des HA, qui redirigent certaines familles en demande de socialisation pour leur enfant faute de place et/ou pour approfondir le soutien à la parentalité ;
- Des pouvoirs locaux, tels que des communes/concertations communales de la Petite Enfance et/ou la Province ;
- Des asbl proposant des animations (ex. asbl Parle jeu, asbl Racont'âge).

Les LR se réalisent aussi dans des pratiques de réseau élargi, composé de professionnels du secteur : centres de santé mentale, centre de guidance, SAJ, CPAS.

VI.2.7. Multiservices

Le partenariat peut s'exprimer sous différentes formes. Nous avons déjà vu les fonctions de certaines collaborations au niveau de la phase quantitative (partage des lieux, détachement de personnel et diffusion d'informations). L'entretien avec les structures a permis de les questionner sous d'autres formes, celles de l'appartenance à une fédération et le multiservices (i.e. : implantation dans une même structure et/ou travail en partenariat avec des services de la petite enfance et/ou de la santé, tels que des milieux d'accueil classique, des consultations pour enfants de l'ONE, un planning familial, etc.).

Plusieurs LR et HA rencontrés expriment les difficultés rencontrées par certaines familles – le plus souvent fragilisées – à trouver des réponses à leurs besoins quand les services proposés ne sont pas centralisés. La multiplicité et la complexité des démarches à réaliser fait « perdre » certaines familles en cours de route.

Du côté des HA, une fonctionne en multiservices (1/9), deux ne fonctionnent pas en multiservices de façon structurée mais l'envisagent (2/9) pour optimiser les collaborations entre services, réduire les déplacements du public et des professionnels, offrir un service de proximité, permettre aux professionnels de développer le travail en réseau et permettre aux familles de trouver en un même lieu les intervenants auxquels elles font appel.

Des LR ont décidé d'emblée de s'inscrire dans un fonctionnement multiservices (2/7). Ce type de fonctionnement est un choix émis par la commune (1/7) ou un choix propre à une structure (1/7). Il permet de travailler l'observation des familles et la prévention. Les familles apprécient la continuité d'accueil offerte par ce mode de fonctionnement. Ce mode de fonctionnement permet, par ailleurs, à un LR de pérenniser son lieu dans la mesure où ils mutualisent les moyens nécessaires aux différentes structures. Ce même LR estime également que cela apporte une valeur ajoutée à sa structure se traduisant par une vitalité pédagogique et un enrichissement d'expérience.

VI.2.8. Appartenance à une Fédération

En ce qui concerne l'appartenance à une fédération, 2 LR appartiennent à une fédération, les Femmes prévoyantes Socialistes et La Ligue des Familles. L'appartenance à ces fédérations implique de véhiculer des valeurs communes et d'être inscrits dans un projet collectif. Le soutien qu'ils peuvent recevoir de leur fédération dépend des priorités opérationnelles qu'elle se fixe, sachant que celles-ci peuvent varier dans le temps.

Quatre HA sont membres fondateurs de la CHACOF, deux participent aux réunions du « Grand Groupe » et une a manifesté son intention de devenir membre. L'appartenance à ce regroupement et/ou la participation aux réunions du Grand Groupe présente plusieurs avantages pour les HA concernées :

- Echanger sur des questions pédagogiques autour de l'accueil de l'enfant et de l'accompagnement des familles ;
- Evoquer les difficultés financières et la question de la diversification et de la viabilité des financements ;
- Plaider pour une reconnaissance du secteur, tout en respectant les différences et similitudes de chacune.

Deux des HA rencontrées n'appartiennent pas à la CHACOF et ne participent pas au Grand Groupe. L'une d'entre elles estime que les problèmes qu'elle rencontre sont très différents des autres HA étant donné qu'elle accueille un public très spécifique tandis qu'une autre HA indique que son identité est plus liée à la spécificité des projets portés par l'asbl à laquelle elle appartient plutôt qu'au secteur des HA.

VI.2.9. Formation

VI.2.9.1. Haltes accueil

VI.2.9.1.1. Formation de base

En ce qui concerne la formation de base des accueillants, deux tendances se distinguent :

- Dans un tiers des HA rencontrées, les équipes d'accueillants sont **exclusivement** composées de diplômés en puériculture (3/9) ;
- Dans deux tiers des HA rencontrées, les équipes d'accueillants sont **composées de diplômés en puériculture et d'autres profils**, tels que des instituteurs maternels, des auxiliaires de l'enfance, des éducateurs A2, des animateurs, des gradués en diététique et psychomotricité, des personnes ayant un diplôme secondaire inférieur.

Cette mixité des profils professionnels des accueillant(e)s est expliquée différemment en fonction des structures : elle peut être liée à une volonté de regrouper en une seule équipe des compétences complémentaires pour l'accueil de l'enfant et l'accompagnement des familles ; elle est parfois liée à des opportunités de recrutement et/ou à des exigences de subsides.

Dans une des structures rencontrées, on note une forte présence de bénévoles, qui sont considérés comme faisant partie de l'équipe.

En ce qui concerne le profil des coordinateurs, les équipes d'accueillants sont généralement supervisés par des personnes ayant les formations de base suivantes : assistant social, infirmier social, psychologue/psychothérapeute, ergothérapeute/psychomotricien.

La majorité des HA consultées organisent régulièrement des réunions d'équipes et des réunions pédagogiques.

Interrogées sur la formation de base de leur équipe, deux des HA jugent la formation de puériculteur insuffisante pour travailler en HA. Selon elles, les diplômés en puériculture sont d'excellents techniciens mais manquent de savoir-être, savoir-faire et/ou d'outils pour appréhender l'accompagnement des familles.

Pour certaines HA consultées, la pluralité des profils de formation apparaît comme une force car elle permet l'accompagnement de l'enfant et de sa famille de manière holistique.

La majorité des HA consultées insiste sur la nécessaire flexibilité et la capacité d'adaptation des équipes face aux situations rencontrées. Certaines indiquent que le projet porté par leur HA est passionnant mais épuisant.

En HA, la rotation importante du nombre d'enfants accueillis, parfois pour de très courtes périodes, la complexité et la diversité des situations vécues par les familles, demandent, de la part des professionnels une grande faculté d'adaptation, de la souplesse et une remise en question quasi permanente de leurs pratiques professionnelles.

VI.2.9.1.2. Formation continue

L'ensemble des HA consultées sont inscrites dans des processus de formation continue. La formation continue se décline de plusieurs façons : certaines HA profitent de l'offre de formations continues via le catalogue ONE et/ou via des organismes de formations (FRAJE¹²⁰, RIEPP, ISBW). Elles observent cependant que ces formations sont généralement prises d'assaut et qu'il est donc difficile d'y accéder. Pour pallier à la difficulté d'accéder aux formations proposées, certaines HA organisent elles-mêmes des formations, parfois conjointement avec les HA d'une même province, sur des thématiques communes. Par ailleurs, certaines HA relèvent la difficulté de dégager du temps, pour les équipes, pour participer aux formations.

¹²⁰ Centre de Formation permanente et de Recherche dans les milieux d'Accueil du Jeune Enfant.

VI.2.9.2. Lieux de rencontre enfants et parents

Des équipes très mixtes sont présentes dans les LR (professionnels et bénévoles). Les profils suivants ont été identifiés : professionnels de la santé (TMS), sociaux (assistant social, éducateur), et/ou paramédicaux (psychomotricien, ergothérapeute, psychologue, etc.).

Dans la majorité des LR consultés, la plupart évoquent un manque de temps pour suivre des formations continues. Globalement, les équipes rencontrées sont peu outillées. Les LR se reposent davantage sur l'expérience de chacun des professionnels et sur leur expérience propre. L'organisation de réunions d'équipes apparaît difficile par manque de temps. Un LR en organise une fois par an, un autre 4 fois par an tandis qu'un troisième dit organiser une soirée une fois par trimestre pour planifier les activités du LR. Un LR indique réaliser des débriefings informels après chaque séance, échanger par contacts téléphoniques et établir des relais avec les collaborations existantes.

VI.2.10. Accessibilité

VI.2.10.1. Haltes accueil

VI.2.10.1.1. Barrières d'accès générales constatées par les HA rencontrées

Interrogées sur les barrières d'accès générales à leur structure, une HA relève les barrières d'accès liées aux représentations sociales. Cette structure indique recevoir un public mixte socialement et prendre du temps avec certaines mamans en situation de précarité pour que celles-ci arrivent à fréquenter la HA sans se sentir jugées par d'autres familles issues de milieux socio-économiques plus favorisés.

Une autre HA constate également que les efforts réalisés au niveau financier ne permettent pas de lever toutes les barrières d'accès à la HA, le paiement du ticket de bus pour venir à la structure étant supérieur au tarif social appliqué.

VI.2.10.1.2. Accessibilité financière

Parmi les HA consultées, 7 HA visent l'accessibilité financière tandis que 2 ne la visent pas. Ces deux HA indiquent ne pas pouvoir prendre des mesures pour améliorer cette accessibilité sans compromettre leur équilibre financier.

Les stratégies suivantes ont été relevées pour améliorer l'accessibilité financière :

- Gratuité (1/7) ;
- Tarif unique très bas (1/7) ;
- Tarifs en fonction du revenu des parents (2/7) ;
- Tarif social (2/7), Tarif CPAS (3/7) ou tarif FOREM (1/7) ;
- Gratuité ou prix symbolique pour familles en difficultés financières (2/7) ;
- Tarif pour 2 enfants de la même famille (3/7).

VI.2.10.1.3. Accessibilité temporelle

En ce qui concerne l'accessibilité temporelle, sept HA ont élargi leurs horaires depuis que la structure a ouvert, afin de prendre en compte les contraintes des parents. Pour l'une d'elles, cet élargissement ne concerne que les parents qui travaillent. Trois de ces sept HA observent cependant que ces horaires élargis ne permettent pas de répondre de façon optimale à certaines situations (ex. parents frontaliers ; mamans en obligation scolaire ou en formation à horaires spécifiques).

Deux HA prévoient un élargissement des horaires à court terme. Pour l'une d'entre elles, ce nouvel aménagement d'horaire correspondra davantage aux horaires de formation et d'obligation scolaire. Pour l'autre, cet élargissement visera à améliorer la fréquentation d'un projet BébéBus peu fréquenté par les parents. Situé en communes rurales très éloignées des centres urbains, cette faible fréquentation pourrait correspondre à des horaires d'ouverture qui ne sont pas assez larges. Ce possible élargissement d'horaires impliquerait cependant de repenser la gestion de l'équipe et induit des difficultés à ce niveau.

Deux HA ne prévoient pas d'élargir leurs horaires d'accueil. Pour l'une d'entre elles, les horaires de la HA correspondent aux activités organisées par l'asbl faitière. L'autre HA n'a pas vocation à remplacer un accueil classique et ne souhaite donc pas élargir ses horaires.

VI.2.10.1.4. Accessibilité géographique

En termes d'accessibilité géographique, cinq HA revendiquent un ancrage local et, par conséquent, accueillent principalement des familles du quartier. Quatre de ces cinq HA accueillent également des familles issues de communes limitrophes qui viennent suivre leur formation dans le quartier et/ou commune dans lequel est implantée la HA.

Une des HA a développé un service d'accueil itinérant dans la Province de Namur.

VI.2.10.1.5. Accessibilité culturelle

Certaines HA insistent sur le respect des habitudes culturelles de la famille et de l'enfant tout en intégrant des règles de vie propres à la HA. Au travers des exemples donnés par les HA consultées, cela peut s'exprimer par le biais du repas (travail des habitudes alimentaires à partir du repas apporté par les parents (3/7)) et/ou des habitudes d'endormissement (apprendre à l'enfant à s'endormir seul dans un lit, portage, etc.).

Par exemple, une des HA indique « respecter les habitudes alimentaires de l'enfant (ex. enfant d'origine arabe mangeant avec les doigts) tout en travaillant à de nouveaux apprentissages nécessaires lors de l'entrée à l'école (apprendre à manger avec des couverts pour préparer à la cantine de l'école). »

Une HA constate que la fréquentation de la structure peut entraîner un véritable bouleversement des équilibres culturels et familiaux « Vous ne vous rendez pas compte, ici, nos femmes deviennent libres, elles ont leur mot à dire » (parole d'un papa, dont l'épouse a commencé à suivre une formation grâce à l'accueil de son enfant en HA).

VI.2.10.1.6. Langues utilisées

Toutes les HA rencontrées proposent leur brochure en français et indiquent que la langue du lieu d'accueil est le français.

Cinq d'entre elles ont cependant développé des stratégies face aux difficultés linguistiques de certaines familles :

- L'une a traduit son ROI en pictogrammes ;
- Deux HA demandent aux familles un petit lexique de mots fréquemment utilisés en langue maternelle, afin de s'en servir avec l'enfant s'il a besoin d'être rassuré ;
- Trois HA disent pouvoir avoir recours à un interprète si nécessaire lors de la procédure d'inscription ;
- Trois HA indiquent que certaines familles sont accompagnées par le CPAS ou l'assistante sociale lors de la procédure d'inscription ;
- Enfin, la solidarité entre mamans accueillies, de même origine linguistique, est constatée dans certaines HA.

VI.2.10.1.7. Liste d'attente

Six HA fonctionnent actuellement avec un système de liste d'attente. La liste d'attente peut être gérée en fonction d'un ou plusieurs des critères suivants :

- Ordre d'inscription (4/7) ;
- Urgences (exemples : détresse psychologique/parentale, femmes seules avec enfants) (3/7) ;
- Autres critères : obligation d'avoir fréquenté le LR lié à la HA (1/7), parents en formation (1/7), organisation interne en classe d'âge (1/7).

Une de ces HA indique cependant ne pas systématiquement reprendre la liste d'attente afin d'encourager les familles à chercher d'autres lieux d'accueil de leur propre initiative. Une autre HA demande aux parents de rappeler tous les mois afin de confirmer leur maintien sur liste d'attente.

Il est difficile pour les HA consultées de faire une estimation du temps moyen d'attente, celui-ci étant très variable.

Pour les HA ne fonctionnant pas en liste d'attente, les raisons sont diverses. Une HA indique que la demande n'excède pas l'offre, le service étant récent. Une autre HA a décidé de ne pas fonctionner avec une liste d'attente même si la demande était supérieure à l'offre. Une HA indique avoir fonctionné avec une liste d'attente mais pour le moment, la demande n'est pas excédentaire. Lorsque c'était le cas, la priorité était donnée aux personnes sous Article 60 du CPAS.¹²¹

VI.2.10.2. Lieux de rencontre enfants et parents

VI.2.10.2.1. Accessibilité financière

Comme déjà mentionné dans le point consacré à la tarification, la fréquentation des LR est le plus souvent gratuite.

Pour les LR ne pratiquant pas la gratuité (3/7) on constate que certaines pratiques améliorent l'accessibilité financière. Deux LR ont instauré un système de paiement par tirelire. Dans les deux cas, les accueillants ne vérifient pas si les adultes accompagnants ont payé la séance, permettant ainsi une contribution spontanée, en fonction de leur situation financière du moment. Un LR prévoit un tarif de base assez élevé mais applique un tarif différencié en fonction de la résidence dans la commune (5-6€ pour les résidents/10€ pour les non-résidents). Par ailleurs, ce LR adapte également ses tarifs en fonction de la situation familiale.

VI.2.10.2.2. Accessibilité temporelle

En ce qui concerne l'accessibilité temporelle, celle-ci n'est jamais optimale dans un LR selon les LR consultés, particulièrement si les deux parents travaillent (5/7) et/ou en raison des difficultés de trouver des plages horaires ne correspondant pas aux horaires de sieste des petits (1/7).

Un LR observe que les parents sont demandeurs de pouvoir continuer à venir pendant les vacances scolaires (1/7) mais cela n'est pas possible pour la structure ; que les parents ne viennent pas plus si le LR est organisé pendant le week-end (1/7) ; et que le LR s'adresse davantage aux parents en congé de maternité/parentaux (1/7).

VI.2.10.2.3. Accessibilité géographique

A l'exception d'un LR, tous les LR rencontrés bénéficient d'une situation centrale, avec accessibilité à pied ou en bus, pour les résidents proches du lieu.

Certains arrivent à toucher des familles plus éloignées parce qu'ils sont bien desservis au niveau des transports en commun (1/7) ou parce que les familles sont véhiculées (2/7).

Afin de surmonter ces barrières géographiques, 2 LR indiquent qu'un bénévole va chercher les parents non véhiculés souhaitant fréquenter le LR. L'un d'entre eux tente également d'instaurer un système de co-voiturage entre les parents fréquentant le LR (1/7).

VI.2.10.2.4. Autres barrières mentionnées

Parmi les autres barrières mentionnées, un LR constate qu'un groupe d'enfants-parents soudés peut parfois décourager les nouveaux venus. Un autre LR indique que cela ne représente pas systématiquement une barrière et que c'est le rôle de l'accueillant de permettre aux parents et aux enfants de se sentir bien dans le LR.

Dans les LR, les démarches administratives pour l'inscription de l'enfant et du parent et les langues ne semblent pas constituer des barrières d'accès.

¹²¹ Les emplois sous article 60 sont des emplois au sein même du CPAS (le CPAS est l'employeur). Ceux sous article 61 sont des emplois dont les employeurs sont des associations (ASBL) avec lesquelles le CPAS a des conventions. Cependant, il arrive que des CPAS mettent également à disposition d'ASBL, de communes ou d'intercommunales, des personnes sous contrat article 60. S'il s'agit d'une ASBL, elle doit avoir des finalités sociales, culturelles ou écologiques.

VI.2.11. Spécificité des haltes accueil

Il a été demandé aux HA de préciser, selon elles, ce qui fait la spécificité d'une halte accueil. Malgré le fait que la question était ouverte, on retrouve des similitudes dans les réponses. Plusieurs ont donné des spécificités à ce type d'accueil.

- Flexibilité des pratiques (5/9) ;
- Accompagnement des familles (4/9) ;
- Accueil occasionnel (2/9) ;
- Accessibilité des familles précarisées et/ou sans statut professionnel (2/9) ;
- Accueil atypique (1/9) ;
- Service de proximité géographique et relationnelle (1/9) ;
- Accueil à temps partiel (1/9).

VI.2.12. Types d'accueil

Toutes les HA rencontrées pratiquent l'accueil à temps partiel. Sept d'entre elles pratiquent également de l'accueil à temps plein. Huit proposent un accueil d'urgence (8/9).

Sept HA sont favorables à prendre en compte l'évolution de la demande des parents. Ceux-ci peuvent avoir besoin d'un accueil le temps d'une formation mais encore avoir besoin de cet accueil au-delà de la formation. Dans un souci de continuité d'accompagnement de la famille, la HA peut accueillir à temps plein un enfant pendant quelques mois. Il s'agit de situations où les enfants ont fréquenté la HA pour des raisons propres à ce type de structure et en fin de processus, continuent à fréquenter la HA pour des raisons de continuité, même si les familles ne rentrent plus dans les critères initiaux pour lesquelles ils étaient en HA.

VI.2.13. Evolution du secteur

Certaines HA ont du mal à s'exprimer sur l'évolution du secteur (4/9). Deux d'entre elles disent ne pas avoir suffisamment de recul pour en parler de façon générale.

Plus de la moitié des HA évoquent les difficultés financières liées au secteur (5/9). Deux HA estiment que le secteur est en voie de reconnaissance et mettent en avant la valeur ajoutée de ce type d'accueil dans un contexte socio-économique difficile.

VII. DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les résultats obtenus lors des phases quantitative et qualitative sont présentés de façon chronologique. Cette section propose de les mettre en perspective, en développant les aspects transversaux les plus marquants qui semblent constituer, au vue des données collectées, les spécificités des HA et des LR.

VII.1. Discussions

VII.1.1. Difficulté d'appréhension des diversités de pratiques

Cette recherche vise principalement à établir un état des lieux des HA et des LR et de comprendre comment ceux-ci permettent aux familles, en situation de précarité, de bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement de qualité. Toutefois, les données présentées ne concernent que les structures qui ont répondu au questionnaire quantitatif.

Par ailleurs, les structures approchées sont celles qui étaient opérationnelles au moment de l'envoi du questionnaire, à savoir au 31 décembre 2012. Ne sont donc reprises, ni les structures qui ont existé par le passé et qui ne font plus partie des structures existantes, ni celles qui sont en projet d'ouverture.

Afin de maximiser le taux de réponse au questionnaire, les répondants pouvaient choisir de le compléter en ligne ou via le questionnaire papier.

Pour le questionnaire en ligne, il était possible de contrôler le format des questions : questions obligatoires ou non, unités de mesure prédéfinies, réponses exclusives ou non, etc. Cependant, ces critères n'ont pas forcément été respectés par les personnes qui ont répondu par écrit. Cette différence a induit un biais, les répondants n'ayant pas toujours le même type de réponse selon le format du questionnaire. Cependant, ce non-respect des critères a également fourni des informations intéressantes.

Dans la conception du questionnaire, l'équipe de recherche a eu recours à des unités de mesure qui semblaient correspondre au plus petit dénominateur commun (par exemple, le tarif par heure). En réalité, ces unités ne correspondaient pas toujours à celles utilisées par les structures et la conversion vers l'unité de mesure proposée n'était pas toujours possible. Par ailleurs, certaines structures ont mentionné un tarif de base mais ont indiqué adapter ce tarif à chacune des situations familiales rencontrées.

Ces obstacles techniques illustrent le défi majeur de cette recherche : tenter d'appréhender un secteur qui est composé de structures et de pratiques très diverses.

VII.1.2. Des structures concernées par leur évolution

Le taux de retour du questionnaire quantitatif constitue un des premiers résultats de cette recherche. 85% des structures autorisées dans le cadre du 8^{ème}ement de l'art.2 y ont répondu ainsi que 63% des LR.¹²² Présentée comme un moyen de valoriser les pratiques et spécificités des HA et des LR et de soutenir leur existence, cette recherche a suscité un réel intérêt de la part de ces structures pour la défense et la reconnaissance de leur secteur.

¹²² La différence en termes de taux de retour peut être expliquée par l'identité même de ces structures : les HA, soumises à une autorisation de l'ONE, ont été plus facilement identifiables et le processus de relance a été réalisé par le biais des coordinateurs accueil, interlocuteurs connus des HA. Par ailleurs, le processus de relance des LR n'a pas pu être mis en œuvre faute de temps.

De même, l'accueil réservé à l'équipe de recherche lors des entretiens fut excellent. Les responsables rencontrés firent preuve d'une réelle disponibilité et d'une sincérité, dédiant le plus souvent de 2 heures à 2 heures 30 de leur temps. L'équipe de recherche a observé une volonté de la part des structures rencontrées de communiquer au mieux sur leur projet, sur les pratiques développées pour le mettre en œuvre et/ou les difficultés rencontrées.

VII.1.3. Définition

En croisant les résultats quantitatifs et qualitatifs, il est apparu que la définition des LR n'est pas toujours claire.

Certaines structures se sont auto-définies comme LR et HA parce qu'elles organisent parfois des activités avec les parents. D'autres se sont auto-définies comme LR mais organisent en réalité des séances de psychomotricité pour enfants en bas âge accompagnés ou non d'un parent. Ces lieux ne peuvent pas être considérés comme des LR en tant que tels, ne réunissant pas de façon systématique les enfants et les parents.

Un critère spécifique reconnu par une grande majorité des professionnels des LR, à savoir la coprésence de l'enfant et d'un parent, n'est pas repris dans la critèresologie des LR établie par le Comité d'accompagnement. Ce critère étant intimement lié à l'objet même de ces lieux, le Comité d'accompagnement ne jugeait pas nécessaire de le rappeler. La coprésence semble pourtant communément acceptée et participerait à une meilleure identification et reconnaissance des LR. Les exceptions à la coprésence dans certains lieux ne semblent pas faire entorse à la spécificité des LR. En effet, si la majorité des lieux s'adressent en général aux enfants accompagnés d'un parent, deux lieux ont indiqué accueillir de temps à autre des parents sans enfants. Ces parents avaient l'habitude de fréquenter le LR avec leur enfant mais celui-ci est désormais scolarisé et/ou rentré au pays pour l'été. Dans les deux cas, les parents commencent à fréquenter le LR pour leur enfant mais réalisent les effets bénéfiques pour eux également. La fréquentation du LR par l'enfant et son parent précède la fréquentation seule du parent, qui reste une exception.

Pour les HA se pose également la question de leur définition et de l'appellation inhérente. Si le terme halte garderie est le terme utilisé dans le contrat de gestion de l'ONE, il n'est plus utilisé sur le terrain, où le terme halte accueil est privilégié. Il semble qu'une adéquation entre les textes et les pratiques participerait à la clarification de ce secteur.

VII.1.4. Mouance du secteur ... et catégories administratives

Cette recherche, tout comme les quelques études qui se sont penchées sur les LR et les HA, illustre la mouance du secteur.

En ce qui concerne les LR, l'absence d'autorisation d'ouverture et donc de liste officielle les recensant, rend la cartographie du secteur difficile. Malgré la volonté d'être le plus exhaustif possible, l'équipe de recherche a identifié de nouveaux lieux tout au long du processus, parfois trop tard pour pouvoir les inclure dans l'étude. Comme précisé plus haut, l'étude ne reprend que les lieux qui sont toujours opérationnels. Il serait pourtant intéressant d'interroger les lieux qui ont dû fermer leurs portes : les raisons pour lesquelles ils ont fermé seraient certainement riches d'enseignement sur les difficultés rencontrées par ces lieux.

Comme déjà mentionné, les premiers LR en Belgique existent depuis 1982. A partir de 1987, il s'en est créé au moins un chaque année, sauf au cours de l'année 1994. Dix lieux se sont créés au cours de l'année 2012. Il nous semblerait particulièrement intéressant de suivre cette évolution pour voir si 2012 est une année exceptionnelle ou si cette tendance se confirme. L'appel à projet de la FRB lancé en décembre 2012 et visant à soutenir des LR accessibles à tous et particulièrement aux enfants et familles originaires de milieux défavorisés pourrait avoir contribué à l'émergence de nouvelles initiatives.¹²³

La comparaison des données présentées dans l'état des lieux de l'ONE de 2005 avec celui d'aujourd'hui permet d'illustrer certaines dimensions de cette évolution.

¹²³ En parallèle à cette recherche, la FRB a lancé un appel à projets à destination des LR. Clôturé en Janvier 2013, celui-ci a connu un succès énorme avec 95 dossiers de candidatures reçus pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avec un montant de 100.000€ à partager, 16 ont été retenus. L'idée est de démultiplier ces initiatives, en favorisant les partenariats et en organisant des forums de discussion.

En 2005, l'ONE recensait 63 LR sans tenir compte de ceux organisés dans ses propres consultations pour enfants. La présente étude en a identifié 177 dont 54 organisés dans le cadre des consultations pour enfants de l'ONE. Parmi les LR recensés dans la présente recherche, 36 se sont créés depuis 2005.

En ce qui concerne la répartition géographique, on note un basculement dans le Hainaut et à Bruxelles : en 2005, 29% des LR se situaient en région de Bruxelles-Capitale et 19% dans la province du Hainaut. En 2013, 24% des lieux sont à Bruxelles et 27% dans le Hainaut.

En ce qui concerne les HA, la mouvance du secteur se situe à un autre niveau. Au cours de leur évolution, certains milieux d'accueil changent de catégorie administrative. C'est le cas d'une structure qui ne faisait pas partie des milieux autorisés dans le cadre du 8^{ème} de l'art.2 au moment de l'envoi du questionnaire mais dont le statut est passé de celui de maison d'enfants à celui de halte accueil en janvier 2013. Les discussions avec des experts ont confirmé qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé. Le passage d'une catégorie d'accueil à une autre est une réalité. Ce changement administratif se fait parfois pour des raisons financières¹²⁴ mais également pour des raisons d'encadrement.

Par ailleurs, si le 8^{ème} de l'art.2 ne regroupe pas exclusivement des HA, il faut aussi relever que certaines structures qui montrent des objectifs similaires aux HA se retrouvent dans d'autres catégories que le 8^{ème} de l'art.2. C'est le cas de plusieurs maisons d'enfants, de MCAE ou de crèches qui accueillent les enfants, le temps de la formation suivie par leurs parents. Il semblerait toutefois intéressant de pouvoir élargir cette recherche aux autres milieux d'accueil pour identifier ceux qui visent les mêmes types de publics et répondent aux mêmes types de besoins. Les différentes fonctions développées au sein des milieux d'accueil pourraient être dès lors identifiées et mieux valorisées.

¹²⁴ Passage à un statut de Milieu d'Accueil Subventionné suite à une diminution ou disparition des subventions.

VII.1.5. Diversité des lieux

La diversité des structures rencontrées dans la phase qualitative semble refléter la réalité plurielle du secteur.

Les LR peuvent être catégorisés, dans une certaine mesure, selon leur appartenance :

- Des LR s'inscrivant dans la lignée des Maisons Vertes de Françoise Dolto. L'accueil y est souvent professionnalisé, avec un encadrement généralement assuré par des éducateurs et/ou psychologues.¹²⁵ Cette catégorie peut comporter des LR d'une très grande variété, avec certains LR ayant débuté sans connaître la référence aux Maisons Vertes et/ou d'autres s'en étant éloignés, pour des questions d'adaptation aux besoins du public et/ou de positionnement de l'accueillant ;
- Des LR nés dans le cadre de fédérations (Femmes Prévoyantes Socialistes, Ligue des familles). Il ne semble exister qu'un LR organisé par les Femmes Prévoyantes Socialistes actuellement. On peut cependant noter la présence des Femmes Prévoyantes Socialistes en tant que partenaires opérationnels dans l'organisation de certains LR, dans les consultations pour enfants de l'ONE, par exemple. Au sein de la Ligue des Familles, les Bébésrencontres sont en perpétuel mouvement ; celle-ci en recense une vingtaine aujourd'hui. Depuis 2011, la Ligue des Familles accorde une attention particulière aux Bébésrencontres qui ont fonctionné de manière autonome pendant quelques années. L'ensemble des Bébésrencontres de la Ligue des Familles sont renseignés sur son site internet.¹²⁶ Afin d'accompagner au mieux ces initiatives, la Ligue des Familles a organisé en Novembre 2012 une journée d'échange pour les accueillants des Bébésrencontres afin d'établir un contact avec l'ensemble des initiatives, de mieux comprendre leurs besoins et de permettre un échange d'expériences. Contrairement aux LR d'inspiration Dolto, l'accueil assuré au sein des Bébésrencontres est « parentalisé », à savoir animé par des parents ou des grands-parents bénévoles.

¹²⁵ Equipe de la Maison Verte, Paris, <http://www.lamaisonverte.asso.fr/>

¹²⁶ <https://www.citoyenparent.be/Public/activites/ligueBebe.php?ID=7252>

- Des LR organisés dans le cadre d'une consultation pour enfants (ONE). En 2012, 54 consultations pour enfants organisent un LR dans le cadre de leur plan annuel d'activités (PAA). Ceux-ci sont généralement assurés par des TMS et/ou des bénévoles.

En ce qui concerne les HA, le secteur est difficile à saisir dans sa globalité, avec des HA organisées par des communes, d'autres issues d'asbl à vocation sociale ou encore ayant vu le jour sous l'impulsion de particuliers.

VII.1.6. Les champs théoriques ou pratiques des LR

En comparant les champs théoriques auxquels se réfèrent les LR consultés dans le cadre de cette recherche (Belgique) avec ceux présentés dans l'étude du Furet (France), il s'avère que près de 90% des lieux poursuivent un accompagnement à la fonction parentale, plus de 40% un travail social et \pm 30% s'articulent autour de la psychologie du développement.

Les deux différences essentielles se situent au niveau de l'animation qui n'est poursuivie que dans 28% des LR en France alors qu'elle l'est dans plus de 50% des LR de cette présente recherche. De même la psychanalyse est présente dans 28% des LR en France contre 15% dans le cadre de cette recherche.

La question des activités paraît intéressante dans les LR. Certains lieux disent en organiser systématiquement. Ce sont la plupart du temps des activités de psychomotricité, mais aussi d'éveil musical, de lecture de conte, etc. Cette activité structure parfois l'ensemble de la séance, à tel point que la limite entre atelier et LR n'est pas aisée à établir.

D'autres lieux organisent ponctuellement des activités : l'opportunité dépend de la demande des parents, de l'initiative des accueillants, etc. Parmi les lieux qui organisent des activités, certains disent qu'ils utilisent ces activités comme « accroche » d'un public en situation précaire. D'autres lieux disent ne pas vouloir organiser d'activités. C'est le cas des lieux issus de la mouvance Dolto mais pas uniquement : pour certains LR, l'important est que les parents et leurs enfants s'approprient le lieu à leur manière, dès lors, l'organisation d'activités n'apparaît pas nécessaire pour répondre aux attentes du public.

Cette question est également mise en avant dans l'étude du Furet où elle fait débat : certains y voient la difficulté de maintenir l'objectif du lieu de parole alors que d'autres sont attirés par la richesse et l'attrait d'un support pédagogique.

L'étude du Furet relevait qu'une des évolutions les plus marquantes était la place de l'accompagnement à la parentalité. Les données collectées dans le cadre de cette recherche le confirment. Cette variable n'ayant pas été étudiée dans l'état des lieux réalisé par l'ONE en 2005, il n'est pas possible d'en connaître l'évolution.

VII.1.7. Les fonctions des haltes accueil

Dans la littérature, les milieux d'accueil sont généralement abordés sous l'angle des fonctions qu'ils remplissent. Trois fonctions semblent communément acceptées : les fonctions économique, éducative et sociale.¹²⁷ La majorité des structures ayant participé à la phase quantitative disent assumer en premier lieu une fonction sociale.

Il faut cependant relever les limites que présente le recours à ces trois fonctions pour définir les milieux d'accueil. Les définitions des fonctions varient avec les auteurs. Pour M.Vandenbroeck, la fonction sociale « permet d'assurer une équité sociale d'accès au service, d'être un champ ouvert à la participation des acteurs (parents, enfants, personnel) et de contribuer à la socialisation des enfants ». ¹²⁸ A-F. Dusart, dans la description de cette fonction sociale, met l'accent sur le rôle des lieux d'accueil « où se tissent des liens sociaux et où peuvent se partager les pratiques éducatives. Des lieux de coéducation et de soutien à la parentalité, ce qui est particulièrement important pour les familles très isolées, qui ne peuvent pas compter sur une famille élargie ». ¹²⁹ Ainsi, pour certains auteurs, la fonction sociale ne recouvre pas uniquement la socialisation de l'enfant mais englobe celle de la famille de l'enfant.

¹²⁷ Voir section IV.1.2. Barrières d'accès aux lieux d'accueil de la petite enfance pour les familles précarisées, p.34.

¹²⁸ Vandenbroeck, M., *In verzekerde bewaring, Honderd vijftig jaar ouders, kinderen en kinderopvang*, PHD thesis, SWP, Amsterdam, 2004.

¹²⁹ Dusart, A-F., *Rencontrer une diversité de besoins en situation de pénurie de places : un enjeu crucial pour l'égalité des chances et l'inclusion sociale*, Analyse n°11/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, novembre 2012, p.1.

Afin d'éviter des différences d'interprétation, des définitions pour ces trois fonctions avaient été proposées. Cette précaution n'a cependant pas permis d'éviter l'interprétation de la part des structures : ainsi, certaines HA travaillant avec un public en insertion socio-professionnelle considèrent qu'elles remplissent d'abord une fonction économique alors que d'autres, au profil similaire, revendiquent principalement une fonction sociale.

Dans la phase qualitative de cette recherche, la question des fonctions assumées par les HA a été abordée par le biais du projet initial qui a motivé l'ouverture de la structure. Il s'avère que la plupart des HA ont été créées autour d'un projet initial à vocation sociale. Si cette tendance ressort très nettement, il semble difficile de la généraliser à l'ensemble des HA autorisées dans le cadre du 8^{ème}ment de l'art.2 sur la seule base des données qualitatives collectées. Il apparaît cependant intéressant de noter que les conclusions d'A.Meys¹³⁰ vont dans le même sens pour son propre échantillon: si les HA assument à la fois les fonctions économique, éducative et sociale, la «*prégnance de la fonction sociale dans le quotidien tant des structures et que leurs professionnelles que dans celui des familles*» est particulièrement soulignée.

L'accompagnement des familles apparaît comme un élément constitutif du travail des HA et participe à la fonction sociale de ces structures. En sus d'un accueil de qualité de l'enfant, l'accompagnement des familles est présent soit en trame de fond du travail quotidien, soit travaillé de façon individuelle entre les accueillants et la famille : ce peut être des discussions à des moments informels ou durant des entretiens plus structurés avec la coordinatrice de la HA. La plupart des HA consultées (et LR dans une certaine mesure) développent des attitudes personnalisées envers certains enfants (habitude de portage, de sieste). La notion d'accommodation du lieu d'accueil aux familles ressort fortement, tout en permettant le travail de nouveaux apprentissages. La pratique de ces structures n'est donc pas une pratique d'assimilation (attente que le milieu familial adopte les pratiques préconisées et s'adapte ou adapte l'enfant au milieu d'accueil) mais bien d'accommodation (les professionnels sont à l'écoute des attentes des parents) et de continuité (dialogue parents et professionnels dès les premières rencontres, dans un processus de découverte

¹³⁰ Meys Aurélie, *Diversité d'accueils pour une diversité de pauvretés : le secteur des haltes accueil de la Communauté française, CHACOF, Février 2013.*

mutuelle).¹³¹ Cette demande d'attention individualisée est particulièrement mise en valeur dans la recherche «*La voix des parents*» et pointée comme un élément d'accroche pour les familles en situation de précarité.

VII.1.8. HA et LR : des structures de substitution aux milieux d'accueil classiques ?

La question du rôle de substitution des HA aux milieux d'accueil classiques se pose également. Les données quantitatives recueillies indiquent que 38% des HA et 16% des LR visent un public n'ayant pas accès aux milieux d'accueil classiques et que 40,5% des HA et 15% des LR touchent ce public. Cependant, les données n'en disent pas plus sur les raisons de ce nonaccès. Les résultats de la phase qualitative nous renseignent sur ce point.

Pour les HA rencontrées, la plupart se positionnent de manière distincte par rapport aux milieux d'accueil classiques. Certaines visent explicitement l'accueil d'enfants dont les parents présentent des besoins de garde spécifique : suivi d'une formation d'alphabétisation et/ou insertion socio-professionnelle, réalisation de démarches administratives, besoin de souffler, etc. Qu'elles soient organisées par des pouvoirs communaux ou des asbl à vocation sociale, les HA semblent compléter l'offre d'accueil, en proposant un accueil à des enfants dont les parents n'ont pas un besoin de garde «classique». En ce sens, les HA ne peuvent être considérées comme des structures de substitution aux milieux d'accueil classiques mais comme des lieux proposant un type d'accueil adapté à des besoins différenciés des familles. De manière générale, le public fréquentant les HA ne remplit pas les critères de priorité appliqués par les milieux d'accueil classiques en situation de pénurie. Une HA se distingue cependant au sein de l'échantillon qualitatif, en indiquant clairement qu'une partie de son public fréquente la HA pour le projet pédagogique qu'elle soutient, et qu'une autre partie fréquente la HA par manque de place en milieu d'accueil classique.

¹³¹ *Les notions d'assimilation, d'accommodation et de continuité sont présentées dans l'étude de Crepin Françoise, Neuberger France, Idir.Pirard Florence et Lafontaine Dominique, Ce que des parents en situation de précarité disent de l'accueil et de l'éducation des tout-petits, Enquête qualitative réalisée par l'ULg au sujet des expériences et des besoins de parents wallons et bruxellois, recherche commanditée par la Fondation Roi Baudoin, Juin 2013, pp.45-46. Référencée dans le reste du rapport comme l'étude «*La voix des parents*».*

Pour les LR consultés, certains indiquent s'adresser à un public qui en effet ne fréquente pas les milieux d'accueil classiques. Or, il s'agit généralement de cas où un des parents ne travaille pas et prend en charge la garde de son enfant. Il ne faut donc pas comprendre cela comme une substitution à proprement parler aux milieux d'accueil classiques. Par ailleurs, la plupart des LR rencontrés indiquent accueillir principalement des parents (et leurs enfants) bénéficiant d'un congé de maternité et/ou parental. La question de la socialisation de l'enfant et/ou de l'isolement social du parent sont alors le moteur de la fréquentation du LR.

VII.1.9. Public

La question du public a été difficile à appréhender dans cette recherche. Cette difficulté a d'abord émergé dans l'analyse des données quantitatives collectées. Suite aux réponses obtenues de la part des lieux d'accueil sur le public visé/touché, l'équipe de recherche a été interpellée par le nombre de lieux d'accueil se déclarant ouverts à tous mais visant et accueillant en réalité un public très spécifique.

Un retour vers les textes a permis de faire émerger que l'arrêté de 2003 portant sur la réglementation générale des milieux d'accueil stipule que :

- « L'inscription de l'enfant ne peut être refusée sur la base de discriminations sociales, sexuelles ou raciales [...] » (Article 50)
- « Les milieux d'accueil visés à l'article 2, 1° à 4° et 8° prévoient de **réserver au moins 10 % de leur capacité totale en vue de rencontrer les besoins d'accueil résultant de situations particulières** notamment pour l'accueil d'enfants ayant un lien de parenté avec un autre enfant inscrit. Celles-ci peuvent faire l'objet de modalités d'inscription et de réservation différentes de celles fixées auxdits articles. Le pourcentage réservé, les situations particulières et les modalités d'inscription et de réservation visées à l'alinéa 1er sont précisés dans le règlement d'ordre intérieur du milieu d'accueil. (Article 55).¹³²

Ainsi, les textes fixent un minimum de 10% réservés aux situations spécifiques, sans pour autant fixer de maximum. Au vu des principes d'actions de l'ONE, articulés sur la base de l'universalité, la non-discrimination et l'accessibilité pour tous, cette disposition juridique vise à s'assurer que les publics particuliers aient une place en milieu d'accueil. En ce sens, les réalités observables dans certaines HA (qui prévoient dans leur projet pédagogique l'accueil exclusif d'un public particulier tel qu'un public en ISP et/ou public primo-arrivant) reflètent l'application de ce principe à son maximum.

La question du public rejoint bien souvent la question des fonctions et/ou des projets portés par les HA et reflète la particularité de ce secteur.

Lors de la phase qualitative, il est apparu qu'il était beaucoup plus aisé pour les HA de décrire leur public que ce ne l'était pour les LR. En effet, les HA établissent des critères d'admission, basés entre autres sur la situation professionnelle des parents et tiennent des registres des familles qui fréquentent leur lieu. Les LR sont en principe ouverts à tous. Souvent, dans la lignée des Maisons Vertes de F.Dolto, ils fonctionnent sur le principe de l'anonymat. Les accueillants ne demandent généralement que le prénom de l'enfant et peu d'informations sont connues sur les familles. Cette réalité a constitué une difficulté dans l'identification des moyens d'actions que les LR ont mis en place pour travailler avec des publics en situation de précarité puisque la majorité des lieux ne connaissent pas la situation socio-économique des familles.

Malgré cette difficulté, les données collectées à ce sujet montrent que la situation des LR et des HA est différente. Pour faire venir leur public, certaines HA font une publicité classique sans démarche spécifique, d'autres font des démarches actives, d'autres encore sont liées à des projets. De manière générale, le projet porté par la structure et les partenariats mis en place permettent d'accéder sans trop de difficultés au public en situation de précarité.

¹³² Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 Juin 2003 portant sur la réglementation générale des milieux d'accueil.

En ce qui concerne les LR, il ressort clairement que les TMS des consultations pour enfants de l'ONE sont des référents incontournables. Généralement au plus près des difficultés rencontrées par les familles, les TMS développent des relations de confiance, essentielles pour encourager les familles à franchir la porte du LR. Que cela soit pour des difficultés relationnelles parents-enfants, des problématiques de socialisation et/ou la nécessité de travailler le développement psychomoteur, les TMS peuvent encourager certains parents à fréquenter un LR avec leurs enfants. Le rôle des TMS s'illustre dans de nombreux LR et pas uniquement ceux organisés dans le cadre de consultations pour enfants de l'ONE, les TMS pouvant être des partenaires clés des LR organisés hors des consultations pour enfants. L'implication et le positionnement des TMS varient en fonction des LR : certains TMS réfèrent les parents et leurs enfants vers le LR, les y accompagnant parfois physiquement ; d'autres endossent le rôle d'accueillant au sein du LR ; d'autres mettent tout en œuvre pour qu'un LR soit organisé dans le cadre du PAA mais insistent pour que l'accueil soit assuré par une tierce personne afin de ne pas se présenter à la fois comme TMS et accueillant auprès des familles. Cette variété quant au rôle des TMS vis-à-vis des LR était déjà fortement ressortie lors de la journée d'intervision organisée à destination des LR organisés dans le cadre des consultations pour enfants en 2008.

La question de la mixité

L'analyse du public fréquentant ces structures pose également la question de la mixité. Cette dernière peut être sociale mais aussi culturelle, économique, etc.

Cette mixité peut être un objectif poursuivi en tant que tel par la structure. Pour y parvenir, il semble que cela demande non seulement de la volonté de la part de l'équipe et de son pouvoir organisateur mais également des moyens. Une des HA rencontrée indique clairement avoir la volonté d'accueillir une diversité de publics. Cette HA, composée de différentes implantations, accueille ainsi des enfants dont les parents sont en processus d'ISP, des primo-arrivants ne maîtrisant pas encore la langue, des parents souhaitant souffler ou encore des parents en reprise de formation, parfois universitaire. Le principe de mixité socio-économique étant au cœur de son projet d'accueil, cette HA veille à ne pas s'engager dans des financements qui imposeraient des directives quant au public à accueillir. Cela implique de la part de la coordinatrice de la HA de développer des stratégies

de financement différentes (consolidation de l'engagement des pouvoirs publics locaux et recherche de subsides complémentaires). Par ailleurs, cette HA a créé dans chacune de ses implantations un comité d'accompagnement constitué de représentants des pouvoirs publics locaux et du milieu associatif. Ce comité assure ainsi un monitoring du projet qui permet de l'ajuster au mieux en fonction de sa réalité locale. A terme, il est envisagé que des représentants de parents fassent également partie de ce comité d'accompagnement. Une autre HA rencontrée en dehors de l'échantillon qualitatif veille à ce que des enfants dont les parents sont en ISP puissent côtoyer des enfants dont les parents travaillent. De même, un public en formation d'alphabétisation va aussi croiser des enfants dont les parents sont inscrits dans des formations longues durées.¹³³ Dans ces deux HA, la mixité est perçue par les responsables opérationnelles comme un outil de qualité, d'ouverture, revêtant presque une valeur pédagogique.

Cette mixité peut aussi être le résultat de stratégie de financement : des HA, qui au départ travaillaient avec un public socio-économiquement plutôt favorisé, ont développé par la suite des partenariats financiers avec le FSE, Actiris ou le CPAS de leur commune. Le profil de leur public s'en est trouvé modifié. A contrario, le financement peut se présenter comme un frein à la mixité : certains bailleurs qui financent l'intégralité du projet demandent que les bénéficiaires répondent tous à leurs critères de financement (par exemple, une HA financée exclusivement par le FER ne peut accueillir que des primo-arrivants).

En ce qui concerne les LR, la situation est différente puisqu'ils sont ouverts à tous. Il semble que la mixité du public soit le résultat d'un croisement entre différentes variables dont deux importantes seraient le lieu d'implantation ainsi que le projet porté par l'équipe et par extension, les attitudes des accueillants envers la mixité.

¹³³ Coordinatrice d'une HA rencontrée lors d'une réunion avec des représentants de la CHACOF.

VII.1.10. Barrières d'accès et leviers d'action

Pour mieux appréhender l'accès aux HA et LR, l'équipe de recherche a questionné ces structures sur l'existence de barrières d'accès. Les barrières suivantes ont été identifiées par les structures.

Les barrières géographiques

Les barrières géographiques peuvent bien sûr dépendre du lieu d'implantation de la structure mais pas seulement. L'ancrage dans le quartier ne se mesure pas seulement en termes de proximité physique. A titre d'exemple, un LR a indiqué s'être installé dans une cité sociale espérant toucher précisément ce public mais n'y est pas arrivé. Cette structure a déménagé au centre-ville et depuis, parvient mieux à toucher un public précarisé. L'implantation du lieu doit parfois être croisée avec son accessibilité en moyens de transport pour déterminer s'il constitue une barrière géographique ou non. Certains lieux ne sont pas desservis par les transports publics et impliquent la nécessité pour les parents d'être motorisés. Lorsqu'accessible en transports en commun, c'est parfois le coût du titre de transport qui constitue un frein à la fréquentation du lieu. Ainsi, une HA située en centre-ville indique que les parents venant des quartiers excentrés pour suivre une formation dans le centre ont parfois des difficultés à s'acquitter du titre de transport, plus élevé que le barème minimal appliqué par la HA.

Pour lever ces barrières, certains lieux mettent clairement en place des stratégies.

- Habituellement, les barrières géographiques sont pensées à la conception du projet, avec une réflexion approfondie sur la question du lieu d'implantation. Certaines structures, ayant posé un diagnostic territorial, vont même plus loin en développant un service itinérant (voir encart).

Cependant, toutes les structures ne sont pas en position de choisir leur lieu d'implantation en fonction du public qu'elles souhaitent viser : un nombre important de LR et, dans une moindre proportion, certaines HA, bénéficient de local mis à leur disposition.

Le service itinérant

Dans le cas du service itinérant, la logique s'inverse : ce n'est plus le public qui va vers la structure mais la structure qui va vers le public. Ce concept n'est pas nouveau pour l'ONE. En effet, afin de faire face aux besoins particuliers des populations isolées, l'Office a développé cette idée au travers des cars sanitaires, dans les zones géographiques où l'habitat est très dispersé. Conçu comme une « consultation mobile », le car sanitaire propose les services classiques d'une consultation pour enfants.

Les RéBBus

un exemple de service itinérant

Certaines structures ont développé ce modèle avec succès. Dans l'échantillon de cette recherche, cela concerne exclusivement une HA. Le RéBBus (Réseau des Bébés Bus de la Province de Namur) en est une bonne illustration. Conçue comme une HA itinérante, le RéBBus est implanté dans des communes à la fois rurales et urbaines. Actuellement le RéBBus est constitué de trois projets BébésBus établis sur des territoires distincts : le BébésBus de Basse Sambre, le BébésBus de Fosse-Floreffe et le BébésBus de Haute Meuse. D'ici à 2015, l'objectif est d'ouvrir une dizaine de BébésBus pour couvrir l'ensemble de la province de Namur. Le principe de fonctionnement des BébésBus est assez simple : une camionnette chargée de matériel de puériculture et d'animation, se rend avec le personnel, dans un local communal agréé par l'ONE pour y installer, le temps d'une demi-journée ou d'une journée, un lieu d'accueil ponctuel pour les enfants de moins de 3 ans.¹³⁴

Les avantages des services itinérants

Au-delà des objectifs d'accès géographique, l'itinérance permet de lever d'autres barrières.

L'itinérance permet de développer une proximité relationnelle et géographique essentielle pour certaines familles qui ne vont d'ordinaire pas vers les services d'accueil. Comme le souligne une récente étude menée pour la FRB¹³⁵, « dans les situations les plus précaires, les plus complexes, les parents ne vont pas vers les services, ce sont les services qui viennent à eux ».

¹³⁴ Pour plus d'information, <http://www.gabs.be/index.php?p=Nom&t=87&id=87>.

¹³⁵ « La voix des parents » p.26.

Par ailleurs, dans le contexte de restriction budgétaire, cette piste mérite d'être analysée plus avant pour être davantage développée. En effet, les services itinérants permettent une mutualisation des ressources dans la mesure où une même équipe et un même matériel peuvent servir en différents lieux. Par ailleurs, le concept d'HA itinérante s'appuie sur le constat que dans la plupart des communes, certains locaux sont vacants en journée (ex. centres culturels, consultations ONE, etc.) et nécessitent seulement quelques petites adaptations pour accueillir des enfants de manière occasionnelle.

Enfin, cette stratégie convient parfaitement à des structures dont le principe repose sur la parcellisation du temps.

- Quand des barrières d'accès géographique sont identifiées en cours de projets, on peut voir que certaines structures cherchent des solutions institutionnelles (tel le déménagement susmentionné) tandis que d'autres structures voient l'émergence d'initiatives personnelles de la part des accueillants pour lever cette barrière (deux LR indiquent utiliser leur propre voiture pour aller chercher les personnes à leur domicile afin de leur permettre de participer à la séance).

Les barrières financières

La barrière financière est plus ou moins présente selon le tarif appliqué et selon la situation socio-économique des familles qui les fréquentent. Cette question est particulièrement travaillée dans les HA. En effet, chaque structure a un système de tarification qui lui est propre. Pour certaines HA, ce système vise spécifiquement à éviter la barrière financière.

Cette dimension renvoie également à la question cruciale des financements. En effet, pour que les structures puissent proposer la gratuité ou des tarifs adaptés à la situation des familles, elles doivent pouvoir bénéficier d'autres sources de financement que la participation des parents pour pouvoir fonctionner.

Les barrières des représentations sociales

Les représentations sociales émergent également en tant qu'obstacle de fréquentation des HA et des LR. Plusieurs HA indiquent que les mamans qui ne travaillent pas ne s'imaginent pas pouvoir fréquenter des structures qui accueilleraient leur enfant. Une autre décrit la difficulté pour certaines mères en réinsertion socio-professionnelle de côtoyer des femmes qui travaillent de façon régulière. Un LR décrit la peur du regard des autres vécue par certaines familles, le fait de ne pas se sentir à sa place parmi des gens qu'elles estiment différents. Dans le cadre de cette recherche, seuls les responsables opérationnels des structures ont été interrogés. Cependant, la question des représentations sociales portées par certaines familles en situation de précarité ressort très clairement et de façon plus directe d'études très récentes (La voix des parents). « *Des mamans nous disent : « je ne travaille pas donc je ne vois vraiment pas pourquoi je les mettrai à la crèche » [...] il leur semblerait injustifiable de ne pas s'en occuper ».*¹³⁶

Le rôle des accueillants paraît essentiel pour surmonter ces difficultés et permettre que chaque famille se sente à sa place. Ce rôle, dans les HA plus spécifiquement, est particulièrement mis en exergue dans la recherche d'A. Meys « *plus que des lieux consacrés à l'accueil des enfants, les HA et leurs équipes se consacrent quotidiennement à l'accueil des familles. Celles-ci, frappées majoritairement par la pauvreté, peuvent y trouver ce qui leur fait défaut dans notre société : leur place ».*¹³⁷

Mais le souhait de surmonter ou pas la barrière des représentations dépend aussi du projet en toile de fond. Si l'insertion ou la mixité sont des valeurs portées par le projet, des moyens sont mis en place pour les stimuler. Ainsi, une HA consultée dans la phase qualitative insiste sur l'importance de prendre du temps au moment de l'inscription, de la familiarisation mais également tout au long de l'accueil de l'enfant avec les parents « qui ne se sentent pas conformes pour intégrer un milieu d'accueil classique ».¹³⁸ L'écoute active de la part des accueillants et la disponibilité pour ces parents sont spécifiquement valorisés. Une autre HA indique avoir tenté de surmonter les représentations sociales en démarchant directement dans les files du chômage au moment de l'ouverture de la struc-

¹³⁶ La voix des parents, p.28

¹³⁷ Meys Aurélie, *Diversité d'accueils pour une diversité de pauvretés : le secteur des haltes accueil de la Communauté française*, CHACOF, Février 2013, p.138.

¹³⁸ Parole d'une responsable opérationnelle en HA.

ture, expliquant aux familles l'accueil proposé, adapté à leurs besoins. Actuellement, cette même HA envisage de recruter un travailleur de rue pour démarcher les familles de la commune mais également les lieux de résidence dits «atypiques» tels les campings afin de faire connaître les spécificités de son accueil.

Les barrières temporelles

La barrière temporelle est également une question intéressante car elle touche à une dimension spécifique du secteur des HA : ce sont des structures qui souhaitent adapter leurs pratiques pour répondre au mieux aux besoins des familles, dont les besoins temporels. Cet aspect se reflète à la fois dans les horaires d'ouverture mais également dans le type d'accueil proposé.

En ce qui concerne les horaires d'ouverture, la majorité des HA consultées dans la phase qualitative ont élargi leurs horaires d'ouverture pour prendre davantage en compte les contraintes horaires des parents accueillis. Lorsque la gestion des équipes et de la structure le permettent, des adaptations sont mises en œuvre.

En ce qui concerne le type d'accueil, les résultats quantitatifs relatifs à la fréquentation hebdomadaire des HA (nombre d'enfants/semaine) témoignent de l'accueil à temps partiel pratiqué par ces structures. Souvent cité comme une spécificité des HA, l'accueil à temps partiel est cependant nuancé au vu des résultats qualitatifs. En effet, si toutes les HA rencontrées pratiquent l'accueil à temps partiel, différents types d'accueil peuvent être combinés au sein d'une même structure : accueil d'urgence, accueil temps plein et/ou accueil temps partiel. De façon générale, les HA rencontrées prennent en compte l'évolution des besoins d'accueil des parents. Accueillant initialement l'enfant le temps d'une formation, les HA peuvent poursuivre l'accueil sur une base différente lorsque celle-ci s'achève.

La continuité de l'accueil, au profit de l'enfant et de la famille, est au cœur des préoccupations des HA rencontrées. Celles-ci veillent à accompagner les familles dans chaque étape de leur parcours, sans perdre de vue leur raison d'être première qu'est l'accueil de l'enfant. Cette continuité de l'accueil implique de jongler au quotidien avec différents types d'accueil dans le planning hebdomadaire et avec un nombre d'enfants différents supérieur aux milieux d'accueil classiques. La polyvalence des équipes, l'adaptabilité et la flexibilité des pratiques apparaissent alors primordiales.

Au niveau des LR, l'accès temporel est beaucoup plus limité. Les LR qui offrent des temps d'accueil pendant la semaine ne touchent que les familles dont au moins un parent ne travaille pas. A noter cependant que plusieurs LR aimeraient élargir leurs plages horaires s'ils en avaient les moyens.

Les barrières linguistiques

Cette barrière n'a pas été relevée en tant qu'obstacle parmi les structures rencontrées. La plupart des structures concernées par la question linguistique ont mis en place des systèmes leur permettant de gérer le multilinguisme de leur public. Une HA a ainsi traduit son règlement d'ordre intérieur en pictogrammes, deux autres demandent aux familles un petit lexique de mots fréquemment utilisés en langue maternelle, afin de s'en servir avec l'enfant s'il a besoin d'être rassuré.

En ce qui concerne les LR, un LR rencontré indique que la langue ne pose pas de problème : les parents qui ne parlent que quelques mots de français échangent avec les autres parents avec ces quelques mots. Un autre nous décrit une attitude toute différente : à une période, le lieu était fréquenté par des mamans qui parlaient leur langue maternelle entre elles. L'accueillant a demandé qu'elles parlent français dans le LR. Ces femmes ont alors arrêté de fréquenter le lieu. Mais ce témoignage est une exception.

L'échantillon de HA choisi par A. Meys illustre le recours à des équipes aux origines culturelles diverses, permettant la connaissance « d'une multitude de pratiques familiales et culturelles ainsi que la connaissance de plusieurs langues. Selon les structures, cela relève d'une volonté ou non, mais dans tous les cas, cela contribue à une accessibilité sociale et culturelle »¹³⁹. La présente recherche ne met pas en lumière cet aspect particulier mais illustre bien le travail réalisé tant par les HA que par les LR sur différents éléments relatifs à l'accessibilité.

¹³⁹ *Idem*, p.120

VII.1.11. Les partenariats

Les données collectées dans la phase quantitative illustrent la présence d'une culture partenariale au sein des HA et des LR. En termes d'action, les partenaires des HA et des LR interviennent à titre principal dans le partage de locaux, le détachement de personnel et la diffusion d'informations. En termes d'acteurs, les communes sont des partenaires essentiels à la fois pour les HA et les LR tandis que les services de santé mentale (SSM) et les consultations pour enfants de l'ONE jouent un rôle particulièrement important pour les LR. L'analyse des données quantitatives ne permet cependant pas d'identifier davantage les caractéristiques des partenariats développés par les HA et les LR et de mettre en lumière leurs particularités par rapport aux milieux d'accueil classiques.

Au niveau des entretiens qualitatifs, il est clairement apparu que les HA et les LR sont des structures qui travaillent rarement de manière isolée et s'articulent autour d'un travail de réseau. Les types de partenaires et leur contribution ont pu être identifiés. De manière générale, les HA et les LR rencontrés sont inscrits dans des logiques de partenariat obéissant à des montages très particuliers, en fonction des projets qui constituent les structures.

En se basant sur l'analyse proposée par J. Fastrès¹⁴⁰ sur la typologie du travail en réseau, A. Meys illustre les pratiques de réseaux des HA selon trois centres de gravité différents : des réseaux centrés sur les familles, des réseaux centrés sur l'action et les projets et des réseaux centrés sur la mise en réflexion des pratiques.

Cette grille d'analyse peut être utilisée dans l'interprétation des données qualitatives collectées dans le cadre de cette recherche :

- Les HA et les LR rencontrés répondent aux besoins et/ou préoccupations des familles en activant certains partenaires. Ainsi, plusieurs HA accueillant des enfants dont les parents sont en réinsertion socioprofessionnelle indiquent travailler étroitement avec les assistants sociaux du CPAS et des centres de formations pour accompagner au mieux la famille dans la gestion de l'accueil de l'enfant, de la formation et de la fatigue/des changements quotidiens qu'ils impliquent. Au quotidien, les HA mobilisent leur réseau (en interne et/ou en externe) pour soutenir les parents, mettant en place des collaborations entre les accueillants et les infirmières sociales et/ou TMS. L'importance des TMS pour référer le public précarisé vers les HA et les LR a été identifiée clairement par la recherche comme une constante. La complémentarité des HA et des LR s'illustre dans les pratiques de réseaux. Ainsi, certains LR travaillent en étroite coopération avec des HA et inversement : deux LR expliquent qu'en fonction des situations spécifiques, des familles sont orientées vers la HA de la commune. Réciproquement, des familles sont orientées vers le LR lorsque le lien enfant/parent doit encore être travaillé et soutenu, dans le cas de familiarisation avant séparation. Certaines HA entretiennent également des rapports avec d'autres milieux d'accueil classiques, tels les services d'accueillantes d'enfants conventionnées ou des crèches, permettant une meilleure articulation de l'offre d'accueil sur un territoire donné.
- Les HA et LR rencontrés activent également leurs réseaux pour mettre en œuvre des actions et des projets. De nombreuses HA sont engagées dans des partenariats formalisés avec le CPAS, Actiris et/ou le FOREM pour permettre une meilleure articulation entre reprise de formation et accueil de l'enfant. Des collaborations sont mises en place avec des ludothèques, des animateurs et/ou des psychomotriciens pour organiser certaines activités et/ou ateliers ;

¹⁴⁰ Fastrès Jacqueline, *Pour une typologie du travail en réseau*, *Intermag, magazine d'intervention, Textes et Etudes, Septembre 2009*.

- Enfin, les HA et les LR s'inscrivent également dans des réseaux qui entretiennent une réflexion sur leurs pratiques et leur secteur. Pour les HA, cela s'illustre principalement par l'adhésion et/ou la participation à la CHACOF. D'autres HA sont également engagées dans des échanges informels avec des HA situées dans la même province. Pour les LR, les réseaux impliquant une réflexion sur leurs pratiques sont différents en fonction de leur appartenance. Ainsi, les Bébésrencontres bénéficient des interventions organisées par la Ligue des Familles, les LR bruxellois et wallons s'inscrivant dans la lignée des Maisons Vertes de F. Dolto se sont regroupés et partagent sur leurs pratiques¹⁴¹, etc. Une proportion importante des LR est également invitée aux journées d'intervention organisées par l'ONE. Cela ne concerne cependant pas les LR organisés dans le cadre des consultations pour enfants ni les Bébésrencontres. Exceptionnellement, ces deux types de LR sont invités s'ils sont engagés dans des partenariats avec, par exemple, une AMO, un SSM, une maison médicale, etc.

La logique de réseau dans laquelle sont inscrits les HA et les LR concernent des structures d'accueil gérées et/ou suivies par l'ONE (par exemple des HA, des LR, des consultations pour enfants ONE, exceptionnellement, d'autres milieux d'accueil) mais également d'autres structures (SSM, maisons maternelles, CPAS, partenaires dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle pour les HA, etc.). Si les pratiques de réseaux semblent installées dans la plupart des HA et des LR rencontrés, il apparaît cependant que les structures ne sont pas toujours conscientes de l'ensemble de leurs partenaires. Les liens partenariaux étant parfois informels ou tellement évidents, les structures ne les identifient pas comme tels. Ainsi, interrogés sur la façon dont le public leur était référé, des partenaires pourtant centraux et récurrents, ont été identifiés par l'équipe de recherche.

La recherche met ainsi en avant la culture partenariale des HA et des LR, et celle-ci contribue à la spécificité des lieux d'accueil atypiques par rapport aux autres milieux d'accueil classiques.

¹⁴¹ Pour les LR bruxellois, site des maisons vertes à Bruxelles : <http://www.lesmaisonsvertes.be>
Pour les LR wallons, association des lieux d'inspiration Maison Verte en Wallonie (pas de site internet).

VII.1.12. Les statuts et formations des équipes

VII.1.12.1. Statuts

Les équipes des HA et des LR sont composées de personnel qui travaille sous divers statuts :

- On observe une proportion importante de salariés en HA, financés en partie par des mécanismes d'aide à l'emploi. Pour les LR, le personnel intervenant dans l'organisation et/ou l'animation des séances est souvent détaché d'autres structures qui fonctionnent en partenariat avec le LR ;
- La proportion de bénévoles et d'indépendants est deux fois plus élevée en LR qu'en HA. L'importance des bénévoles impliqués dans ces structures est intéressante. Pour certains LR, le bénévolat est un principe de fonctionnement de base (ex. des Bébésrencontres de la Ligue des Familles où l'accueil est réalisé par des parents bénévoles). Pour les HA, le recours à du personnel bénévole varie en intensité et s'illustre principalement dans les HA portant un projet social fort et ayant des ressources financières limitées. Une HA se distingue, à ce titre, dans l'échantillon qualitatif, son personnel étant composé d'1/4 de salariés et de 3/4 de bénévoles. Cette caractéristique ne semble cependant pas être au détriment de la qualité de l'accueil proposé, les fonctions de direction et de coordination étant assurées par le personnel salarié et les fonctions d'accueil à la fois par des salariés et des bénévoles, tous deux engagés dans des processus de formation continue et d'intervention.
- Les entretiens qualitatifs ont également confirmé que ces structures fonctionnent grâce à un fort engagement personnel de la part des responsables et/ou des accueillants. L'implication personnelle est tellement présente que plusieurs responsables qui ont créé leur propre projet disent s'inquiéter de l'avenir de leur structure après leur départ.

VII.1.12.2. Formations

En l'absence d'exigence réglementaire pour les HA, les comités subrégionaux de l'ONE recommandent actuellement d'appliquer à minima les normes de formation et d'encadrement des maisons d'enfants aux HA. Les données quantitatives reflètent cet état de fait, avec 90% des HA qui exigent une formation de base dans le domaine de la petite enfance, principalement celle de puériculteur, éducateur ou auxiliaire de la petite enfance. Les résultats de l'échantillon qualitatif font cependant apparaître des singularités en ce qui concerne la formation de base du personnel travaillant en HA, reflétant plus précisément la composition des équipes. 2/3 des structures embauchent des profils d'accueillants complémentaires, mêlant à la fois des diplômés en puériculture et d'autres profils, tels que des instituteurs maternels, des éducateurs A2, des animateurs, etc. Cette diversité de formation, parfois réfléchie, parfois contrainte par des exigences de subventionnement, permet de répondre adéquatement aux besoins des familles fréquentant la HA et illustre la spécificité des HA qui insistent à la fois sur un accueil de qualité de l'enfant et un accompagnement des familles.

En ce qui concerne les LR, les données quantitatives et qualitatives traduisent une grande variété de profils. Le profil du personnel des LR semble différer fortement selon leur appartenance : par exemple, la Ligue des Familles travaille principalement avec des parents bénévoles sans aucune exigence sur la formation tandis que les LR issus du mouvement Dolto insistent sur la professionnalisation de l'accueil, croisant les apports éducatifs et psychanalytiques.¹⁴²

Selon l'organisation ou non d'activités dans le LR, les profils requis peuvent également changer (psychomotricien, conteur, etc.). Le profil varie également en fonction des personnes qui assument le rôle d'accueillant et de co-accueillant.

Les HA et les LR sont généralement inscrits dans des processus de formation continue. Les défis majeurs relevés sont l'accès aux formations, souvent prises d'assaut mais également la mise en disponibilité du personnel des structures pour leur permettre d'assister aux formations.

¹⁴² Cf. l'équipe de la Maison Verte, <http://www.lamaisonverte.asso.fr/>

VII.1.13. Financement et fragilité financière

La présente recherche met en lumière la façon dont les HA et les LR parviennent à se financer sans pour autant présenter les montants précis pour chaque ligne budgétaire et/ou chaque financeur. Les données présentées sont basées sur les réponses des responsables opérationnels et/ou accueillants rencontrés. Ces réponses peuvent donc parfois être partielles, ces personnes n'étant pas toujours directement impliquées dans ces questions et/ou faisant partie de partenariats qui impliquent des montages qu'elles ne connaissent pas toujours.

Une grande partie des structures cumulent des financements de sources très variées et leur équilibre budgétaire est souvent le fruit de montages complexes.

L'ONE est citée de façon récurrente comme source de financement par les HA et les LR. Cependant, les montants alloués ne permettent pas la viabilité des structures, sans être couplé à d'autres sources de subventionnement.¹⁴³

Par ailleurs, la moitié des HA consultées mentionnent la participation financière des parents comme une des sources de financement, dans une proportion plus ou moins variable.

En comparant les financements actuels des LR avec ceux relevés dans l'état des lieux réalisés par l'ONE en 2005, on constate une similitude des résultats : les deux principales sources de financement des LR situés en FWB sont l'ONE et les communes.

Les limites financières que rencontrent la majorité des structures atypiques ont un impact sur leur fonctionnement.

Les HA relèvent les limites que cela leur impose en termes de capacité d'accueil (à la fois financement du local et du personnel), de renouvellement du matériel, d'activités ou d'appel à des intervenants extérieurs.

¹⁴³ Pour rappel, l'ONE subventionne depuis 2011, 35 haltes accueil par le biais de l'appel à projet. Toutes les HA reçoivent un montant fixe de 12.500 € quel que soit le nombre de bénéficiaires (capacité autorisée de minimum 8 enfants ; subside majoré à 10.000 € pour une capacité < 12 enfants). Pour les LR, les 18 LR subventionnés actuellement reçoivent chacun 6.200 €. Les LR organisés dans le cadre des consultations pour enfants de l'ONE reçoivent 5euros/enfant (au titre d'activité collective).

Le manque de moyens limite également les LR en termes de fréquence d'ouverture, d'acquisition de matériel supplémentaire et de personnel. Un lieu a dû réduire ses heures d'ouverture et plusieurs autres aimeraient les augmenter par rapport à l'offre actuelle. Le souhait d'augmenter leur couverture horaire apparaissait aussi clairement dans l'état des lieux de 2005 ainsi que dans l'étude du Furet. En termes de personnel, les implications des restrictions budgétaires se traduisent sous forme de fonctionnement en équipe réduite, fonctionnement grâce à des bénévoles et du personnel travaillant sous contrat précaire, avec un turn-over important.

Le souhait de pouvoir bénéficier de plus de moyens émerge clairement dans la question « *Si vous aviez un souhait à formuler, quel serait-il ?* ». Le besoin de financement figurait également parmi les besoins les plus fréquemment cités dans le premier état des lieux de 2005 et dans l'étude du Furet.

VII.1.14. Les souhaits et besoins des HA et des LR

La phase qualitative a offert la possibilité aux structures de formuler un ou plusieurs souhaits. Pour les LR, l'état des lieux de 2005 relevait quatre types de besoins identifiés : la formation, le financement, la visibilité/le relais vers le monde politique et l'accompagnement. Dans la présente recherche, ce sont essentiellement les besoins de financement et d'accompagnement qui émergent. Les besoins de formation ne sont plus cités, l'ONE ayant donné accès à ses formations au personnel des LR depuis 2005.¹⁴⁴ La majorité des LR rencontrés indiquent cependant manquer de temps pour assister aux formations. Fonctionnant en équipe réduite, le suivi de formations ne peut se faire au détriment de l'ouverture au public. Deux LR indiquent qu'un cadre plus précis leur permettrait de mieux baliser leurs pratiques, tout en veillant cependant à garder une certaine souplesse pour s'adapter aux besoins de leur public.

En ce qui concerne les HA, les structures consultées souhaitent obtenir davantage de moyens financiers, pour étoffer leur capacité d'accueil et/ou l'améliorer (par l'organisation d'activités de soutien à la parentalité par exemple). Leurs doléances financières vont

également dans le sens d'une plus grande stabilité des subsides qui les financent. Cette stabilité leur permettrait de développer leur projet de façon plus articulée et sereine, au bénéfice des enfants accueillis et de leur famille. Quelques HA souhaiteraient pouvoir offrir un accompagnement à leur équipe, souvent confrontées à des problématiques familiales et/ou des situations difficiles. Deux HA estiment que le recours à un psychologue externe représenterait une réelle valeur ajoutée mais leur financement ne leur permet pas actuellement de mettre en place ce dispositif. Enfin, un grand nombre de structures appellent à la reconnaissance du rôle spécifique que jouent les HA dans l'accueil des tout-petits. Les HA sont partagées quant à l'élaboration d'un cadre réglementaire : celui-ci permettrait une reconnaissance de leur existence et de leurs pratiques et offrirait une sécurité juridique essentielle pour assurer leur pérennité. Cependant, elles souhaitent préserver leurs spécificités. Si un cadre réglementaire est élaboré, celui-ci devra absolument garantir la flexibilité de leurs pratiques qui leur permettent actuellement de s'adapter aux besoins de leur public.

VII.1.15. Des perspectives de recherche

La présente recherche est exclusivement basée sur l'avis des responsables opérationnels et/ou des accueillants des HA et des LR. En décrivant leurs structures et leurs pratiques, ils se sont généralement fait le relais des familles qu'ils accueillent, mettant en avant leurs besoins. Dans le prolongement et dans une perspective d'approfondissement, il serait particulièrement intéressant d'entendre les familles qui fréquentent ces structures mais également de suivre le parcours de celles qui ont fréquenté des HA et/ou des LR : quels sont leurs besoins ? Comment ces structures y répondent ? Quel est leur vécu au sein de ces structures ? Comment la fréquentation de ces structures s'intègre dans leurs parcours de vie ? Une telle recherche, basée sur la collecte de données longitudinales, permettrait d'analyser dans quelle mesure la fréquentation de ces structures atypiques participe au rétablissement de l'égalité des chances dès le plus jeune âge. Cela permettrait également l'identification de certaines pratiques d'accueil qui ne semblent pas pertinentes dans les milieux d'accueil classiques mais peuvent trouver tout leur sens dans des structures d'accueil atypiques. Cette approche a été initiée dans la recherche réalisée par A. Meys sur neuf HA en FWB, avec l'organisation de réunion de parents

¹⁴⁴ Les LR ont accès à 83 formations. Une formation spécifique tente d'adresser les situations rencontrées dans les LR (ex. La juste distance parents-professionnels dans les lieux de rencontre enfants et parents).

pour chaque structure afin de connaître les motivations de fréquentation de la HA et la valeur ajoutée de cette fréquentation. L'étude «La voix des parents» prend également cet angle de vue. Cependant, sur les 56 enfants de l'échantillon, seulement 16 ont fréquenté une crèche ou une HA ou sont allés chez une accueillante à domicile. « Dans la plupart des cas, il s'agit d'une fréquentation de courte durée, très occasionnelle ou conseillée voire contrainte. [...] La participation aux structures d'accueil des 0-3 ans est parfois (dans 6 cas sur 16) liée directement à la fréquentation par la maman de l'association qui a mis [l'équipe de recherche] en contact ».¹⁴⁵ Ainsi, si ces deux recherches amorcent la question, elles soulèvent autant d'interrogations qu'il serait utile d'approfondir.

La présente recherche relève l'implication importante de la part des équipes des HA et des LR dans la gestion de la structure et dans le service offert aux enfants et à leurs parents. Cette implication se situe au niveau de la rémunération salariale, de la précarité de leur statut, etc. Par ailleurs, les LR, et dans une moindre mesure, les HA fonctionnent grâce à un nombre important de bénévoles. Une recherche approfondie sur les mécanismes d'investissement du personnel et sur l'ampleur du bénévolat dans les structures d'accueil atypiques pourrait aider à mieux cerner les spécificités de ces structures par rapport aux milieux d'accueil classiques.

VII.1.16. Les HA et les LR en FWB : quelques éléments de conclusion

Les HA et les LR se présentent comme des structures d'accueil atypiques au service des enfants et des parents qui les fréquentent : les deux types de structures insistent sur l'importance que l'enfant et sa famille y trouvent leur place, les LR soulignant l'appropriation du lieu par les enfants et les parents, la plupart des HA assumant et revendiquant la fonction sociale qu'elles remplissent.

Ces structures, de par leurs pratiques et de par le personnel qui les mettent en œuvre, font preuve d'une grande disponibilité, dans un souci de soutien à la parentalité (LR) et d'accueil de l'enfant, doublé d'accompagnement des familles (HA).

Les HA et les LR sont caractérisés par une grande pluralité : ces structures sont articulées sur des projets diversifiés, en fonction du contexte dans lequel elles évoluent, de leurs objectifs et de leurs conditions d'existence. Les projets sont généralement adaptés aux besoins du public qu'ils accueillent. Si les LR se présentent comme des structures ouvertes à tous, ces lieux d'aide à la parentalité apparaissent comme un soutien essentiel pour toutes les familles et en particulier les familles vulnérables, confrontées à des difficultés de différents ordres : isolement social, difficultés relationnelles parents-enfants, problématiques de socialisation, nécessité de travailler le développement psychomoteur, etc. Les HA se démarquent par le public qu'elles accueillent, proposant un type d'accueil adapté à des besoins différenciés des familles : besoin de souffler, reprise de formation, insertion socioprofessionnelle, etc. Elles s'adaptent à l'évolution du besoin d'accueil des familles et cette flexibilité permet un accompagnement individualisé, particulièrement pertinent pour les familles vulnérables et/ou en situation de précarité.

Evoluant dans un cadre réglementaire incertain, il apparaît nécessaire de reconnaître la valeur ajoutée du travail des HA et des LR dans le domaine de la petite enfance, nombre d'entre eux faisant preuve de créativité pour assurer une qualité de l'accueil et mobiliser leurs professionnels. Cette reconnaissance est particulièrement pertinente dans la période actuelle où les modalités d'accueil sont tributaires des conditions socio-économiques des familles (HA) et où l'amélioration des conditions d'exercice et de pratique de la parentalité est visée (LR).

¹⁴⁵ La voix des parents, p.26.

VII.2. Recommandations

La présente recherche a été suivie régulièrement par un comité de pilotage qui a apporté son expérience et ses réflexions à l'équipe mais qui a simultanément été nourri des données récoltées et analysées. Au moment où ce rapport est rédigé, le suivi de cette recherche est transféré au comité de pilotage qui, avec le soutien du comité stratégique, va élaborer un document reprenant des recommandations concrètes visant la reconnaissance de ce secteur.

A la lueur de ces quelques mois d'approche du secteur et de compilation de connaissances et de données, l'équipe de recherche, soutenue par le comité de pilotage, souhaite transmettre une série de recommandations d'ordre stratégique et opérationnel. Les membres du comité stratégique ont eu l'occasion d'en prendre connaissance en juin 2013 et d'y apporter leur contribution.

Recommandations d'ordre stratégique

Recommandation 1 : Inscrire davantage les HA et les LR dans une logique de projets plutôt que de services et/ou de catégories administratives.

Il convient d'envisager un changement de paradigme permettant de prendre en compte la diversité des besoins d'accueil et de s'inscrire dans une logique de reconnaissance de projets qui peuvent être mis en œuvre par différents types de structures.

L'application d'une nouvelle logique (logique de projet) dépasserait les HA et les LR et pourrait concerner tous les milieux d'accueil. Les HA et les LR pourraient être utilisés pour expérimenter ce changement de paradigme. L'idée est de développer cette logique de projets au sein des structures HA et LR déjà existantes, en vue d'une généralisation à l'ensemble des milieux d'accueil, si le modèle apparaît probant.

Il s'agirait de subventionner les structures sur la base des besoins identifiés et des objectifs et actions mis en œuvre pour répondre à ces besoins. L'intensité du budget alloué pourra être variable en fonction des besoins auxquels le projet répond.

La logique de projet permettrait de conserver une flexibilité des pratiques et de répondre adéquatement à la diversité des besoins rencontrés.

« Dans les initiatives de soutien à la parentalité, une place particulière doit être accordée à celles qui sont nées du terrain, dans des communes ou des quartiers où les difficultés se cumulent, et qui se caractérisent par une implication des parents, un fort ancrage local et une adaptation aux besoins des populations : des besoins multiples et donc des réponses multiples elles aussi. »¹⁴⁶

« Il s'agit en conséquence de promouvoir des initiatives intégrées susceptibles d'offrir à la fois des possibilités d'accueil et d'accompagnement parental et de renforcement des liens sociaux. »¹⁴⁷

Il s'agirait de soutenir des structures « à géométrie variable (accueil des parents avec les enfants, accueil séparé, collaborations diverses...) qui peuvent offrir des formes diversifiées, incluant notamment, selon le mot du Prof. Vandebroek de l'université de Gand 'le soutien informel des relations sociales hétérogènes' et des modalités participatives appropriées ». ¹⁴⁸

Il sera essentiel de définir un socle de critères de base : pour ce qui est des HA, la dimension « accueil de l'enfant » doit être au cœur de ce socle autour duquel le projet peut se développer.

¹⁴⁶ Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif ?, Problématisation et recommandations, DGAJ, DGDE, ONE, Juin 2011, p.9.

¹⁴⁷ Ibidem.

¹⁴⁸ Ibid.p10

Dans le socle de base, on pourrait envisager d'exiger un certain nombre d'années d'expérience/d'ouverture de la structure (ex. structures fonctionnant et/ou autorisées depuis X années) en vue de favoriser l'expérience acquise si elle s'avère pertinente. La question de la pérennité de la structure sur le plan du personnel encadrant devra également être envisagée, certains projets étant fortement liés à des personnes.

Modalités d'application :

- Mise en place de processus d'évaluation (afin d'ajuster le projet en cours de route si nécessaire et de vérifier si le projet répond bien aux demandes identifiées et à l'évolution des besoins). Il est important de préciser ce sur quoi portera l'évaluation du projet : partenariat, public, etc.) ;
- Possibilité d'octroyer le subventionnement pour plusieurs années, conditionné à des évaluations mi-parcours (permettant des adaptations) ;
- Envisager la mise en place de dossier unique (pour différentes structures – ex. LR et HA fonctionnant en complémentarité - mais aussi à destinations de différences instances subventionnantes) ;
- Subventionnement et partenariat : Il convient de s'inspirer de ce qui est fait dans d'autres domaines, tels le domaine de la cohésion sociale. Dans ce domaine, le subventionnement et les conventions de partenariats sont passés d'un cadre annuel à pluriannuel (5 ans). Des rapports annuels sont produits et des avenants tenant compte de l'évolution des besoins et/ou de la situation sont possibles. Le cadre pluriannuel permet un certain dynamisme et évite l'essoufflement, tant du point de vue des structures que de l'administration. Cela permet aussi de respecter les structures dans leurs pratiques.

Points de vigilance :

- Question de la mixité (de différent ordre : sociale, culturelle, etc.)
Cet aspect a également été mis en avant par la DGAJ, le DGDE et l'ONE lors de leurs séminaires sur la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif :
*« Nous nous rendrons compte qu'on doit se poser la question d'un décret mixité, comme on l'a fait dans l'enseignement, pour essayer de mélanger les enfants qui sont dans les milieux classiques et ceux qui sont dans les haltes accueil ».*¹⁴⁹
*« Une ouverture et une articulation aux services généralistes [sont également recommandées] pour éviter un effet ghetto toujours stigmatisant. »*¹⁵⁰
- Réflexion nécessaire sur le type de besoins que les structures prennent en charge.
- Prendre en compte la diversité des modes de fonctionnement des haltes accueil (caractère social ou non, réseau Bébébus, capacité d'accueil et horaires réduits contre capacité plus importante et ouverture 5 jours sur 5,...) et veiller au maintien de la flexibilité dans le fonctionnement.

¹⁴⁹ Ibid. p.8.

¹⁵⁰ Ibid. p.10.

Recommandation 2 :
Les HA et les LR doivent s'inscrire dans une logique de réseau, en favorisant les partenariats réels, pour assurer le bon déroulement des projets et garantir un impact maximal pour les bénéficiaires.

Afin de maximiser les chances de réussite des projets portés par les structures, il apparaît nécessaire d'inscrire ceux-ci dans une logique de réseau.

Des partenariats aux services des bénéficiaires et des actions mises en œuvre, permettent de mutualiser les ressources et d'optimiser l'accueil de l'enfant et l'accompagnement des familles.

« Il s'agit parallèlement de renforcer [...] le travail en réseau dans l'ensemble du secteur de l'enfance et de la jeunesse. »¹⁵¹

Les structures devront définir ce qu'elles entendent par partenariats : Avec qui ? Comment ? Par rapport à quoi ? Les structures devront également démontrer la valeur ajoutée du partenariat proposé. Les partenariats devront être effectifs.

Le partenariat peut être conçu comme un des critères de subventionnement des projets.

Il apparaît important de modéliser ces partenariats, par le biais de convention par exemple.

La notion de partenariat interroge également la complémentarité des différentes structures (vase communicant) : LR, HA et autres structures.

La logique de réseau pourra s'exprimer avec des structures de type « ONE » (LR, HA, consultations ONE, autres milieux d'accueil) mais également avec d'autres structures (ex. centre de santé mentale, maisons maternelles, etc.).

Au même titre que le projet dans son ensemble, l'effectivité du partenariat fera l'objet d'une évaluation (évaluer si et comment le partenariat répond aux objectifs du projet). Une série d'indicateurs devront être élaborés à ce titre.

Recommandation 3 :
Permettre aux professionnels des HA et LR d'être outillés adéquatement, pour prendre en compte les problématiques et les besoins rencontrés sur le terrain par les professionnels en contact avec les familles précarisées.

Les professionnels ont besoin d'être outillés pour pouvoir identifier et répondre aux besoins des usagers, pour aller chercher les publics les plus précaires et les accompagner au mieux.

Outiller les professionnels peut concerner plusieurs dimensions :

- Reconnaître la diversité des formations de base garantissant un accueil de l'enfant de qualité et l'accompagnement des familles ;
- Permettre aux professionnels de dégager du temps pour suivre les formations continues ;
- Permettre aux professionnels d'organiser des temps d'équipe, afin d'aborder ensemble des questions fines quant à l'accueil des familles (attitudes, postures, mots choisis, rituels éventuels, etc.)
- Garantir l'accessibilité des formations continues ;
- S'assurer que l'offre de formation continue réponde aux problématiques et besoins rencontrés sur le terrain par les professionnels ;
- Le partenariat peut être un des outils mis à disposition du personnel des structures (voir recommandation 2).

Les questions de savoir-être, savoir-faire et compétences dans l'accueil d'enfants et de leurs familles en situation de précarité doivent être davantage explorées par l'ONE.

¹⁵¹ Ibid. p.9.

Recommandation 4 : Créer un groupe de travail transversal abordant les questions d'accessibilité et de grande pauvreté/ précarité.

Il faudra d'abord définir ou s'appuyer sur d'autres travaux pour définir ces concepts et comment ensemble réfléchir à des pistes d'actions, mutualiser les ressources, les expertises et les moyens, pour donner une réponse plus large, à cette problématique.

Missions du groupe de travail :

- Définir les caractéristiques du public en situation de précarité ;
- Identifier quels sont les besoins de ce public ;
- Identifier les leviers d'actions à mettre en place pour « accrocher » et travailler dans la continuité avec ce public.

Mettre l'accent sur la logique de prévention de l'ONE.

Objectifs :

- Parvenir à une meilleure connaissance du public en situation de précarité ;
- Dégager une grille de lecture qui permettrait de mieux outiller les milieux d'accueil travaillant avec un public en situation de précarité (clarifier les représentations que les milieux d'accueil peuvent avoir sur ce public/les aider à « décoder » les besoins).

Recommandation 5 : Clarifier les définitions mises en avant par les précédents travaux.

Lieux de rencontre enfants et parents

Si un travail indéniable a été réalisé sur l'élaboration de critères permettant d'améliorer le travail et la reconnaissance des lieux de rencontre enfants et parents, il apparaît que la définition ne soit pas toujours claire sur le terrain. Un critère essentiel reconnu par une grande majorité des professionnels de ces lieux, à savoir, la coprésence de l'enfant et d'un adulte familial pour l'enfant (parent, grands-parents...) n'est pas repris dans la critèresologie du Comité d'accompagnement. Si ce critère paraît évident, il s'avère nécessaire de le rappeler afin de permettre une meilleure reconnaissance et visibilité. Enfin, l'utilisation ou non d'activités (par ex, la psychomotricité) comme moyen ou comme fin en soi au sein du lieu prête parfois à confusion sur l'identité du lieu.

Différentes stratégies peuvent être mises en place pour travailler cette définition :

- La définition peut être modifiée, par le comité d'accompagnement ou lors des journées d'échanges à destination des lieux de rencontre enfants et parents ;
- Sans la modifier, il peut être envisagé un travail d'accompagnement plus en profondeur de ces lieux, permettant la clarification de leurs différentes fonctions et modalités d'exercice.

Haltes accueil

Reconnaître officiellement le terme « halte accueil » qui est plébiscité par le secteur et davantage utilisé que l'appellation halte garderie et en définir ses composantes de manière à avoir un socle de base commun, complété par des variantes éventuelles en fonction du projet mis en œuvre par la structure.

Recommandation 6 : Se positionner sur la mission d'accompagnement des LR par la DES au sein de l'ONE : quel suivi des LR dans les Consultations pour Enfants (CE) et LR de la Ligue des Familles (et ce dans un souci d'une meilleure reconnaissance de la diversité du secteur et afin d'optimiser la connaissance de ces lieux par le public).

Le fait d'assimiler les LR des consultations pour enfants de l'ONE (CE) à l'ensemble des LR pose question au sein de l'ONE. Les faits montrent qu'il existe énormément de liens entre les LR dans les CE et les autres LR car ceux-ci se réalisent dans des pratiques de réseau dans lequel les CE ou les TMS ont une place importante. Et ces pratiques de réseau sont un atout dans l'atteinte de public en situation précaire ainsi que leur pérennité. Il en est de même pour les Bébésrencontres de la Ligue des Familles où de nombreuses initiatives sont réalisées conjointement avec l'ONE.

Il semble difficile de séparer les LR dans les CE et les autres.

Nous recommandons donc que tout travail sur les LR inclue tous les LR organisés dans le cadre des CE. Cela paraît d'autant plus pertinent qu'un des 18 LR subventionné est un LR organisé dans une CE. Nous recommandons aussi qu'un partenariat soit restauré avec la Ligue des Familles pour suivre les activités des Bébésrencontres.

**Recommandation 7 :
Renforcer la dynamique d'échanges,
et ce dans un souci de meilleur
accompagnement et reconnaissance
du secteur.**

L'ONE organise déjà des journées d'échanges à destination des LR et des HA.

En ce qui concerne les LR, celles-ci ne semblent toucher qu'une partie restreinte des lieux de rencontre enfants et parents. Il semblerait utile de voir ce qui pourrait être mis en place pour augmenter l'accessibilité à ces journées : organiser des demi-journées plutôt que des journées entières, délocaliser ces rencontres de façon à réduire la distance géographique et/ou le temps de transport, prévenir les participants longtemps à l'avance, organiser le contenu à partir des demandes du terrain.

Aujourd'hui, ces journées n'accueillent que certains Bébérencontres et certaines consultations ONE qui organisent des lieux de rencontre. Il semblerait nécessaire de les inviter tous.

En ce qui concerne les HA, un renforcement de la dynamique d'échanges pourrait être envisagé pour concrétiser les recommandations stratégiques, l'idée étant de poursuivre la co-construction initiée avec le secteur dans l'élaboration des modalités de reconnaissance, d'évaluation et de subventionnement éventuel des HA.

**Recommandation 8 : Systématiser
la centralisation des données LR.**

Il n'existe aucune centralisation des données concernant tous les lieux de rencontre enfants et parents. Les bébés rencontres de la Ligue des Familles sont coordonnés au niveau de la Ligue. En ce qui concerne les maisons ouvertes issues du Mouvement Dolto, il existe un regroupement sous forme de site internet pour celles qui sont localisées à Bruxelles. Un autre concerne la Wallonie, mais ce, de façon autonome. Les LR organisés dans le cadre des plans annuels d'activité (PAA) sont répertoriées au niveau de la Direction Accompagnement de l'ONE.

Cette centralisation faciliterait le travail de toute personne ou tout organisme qui souhaiterait étudier ces lieux. Cela contribuerait également à une meilleure connaissance et peut-être reconnaissance de ces lieux.

Ce serait également une opportunité d'exploiter au mieux l'identification de ces structures réalisées dans la présente recherche. Cette centralisation pourrait prendre la forme d'une sorte d'annuaire mis à jour. Si cet annuaire est réalisé au sein de la DES à l'ONE, il permettrait d'asseoir l'expertise acquise par cette direction dans le domaine des lieux de rencontre enfants et parents et de la renforcer.

« Comme tous services au public, le secteur de la petite enfance peut être soumis à des processus discriminatoires. Le système de contrainte auquel le secteur est confronté, à savoir l'insuffisance de l'offre et les inégalités territoriales, renforcent de fait ces risques discriminatoires car elles posent de manière plus explicite la question de la rareté et donc des critères de choix. Or, ces critères quoique apparemment neutres peuvent s'avérer porteurs de processus discriminatoires et rendent difficiles, voire impossibles, l'accès aux services, structures à certaines catégories de familles. [...]

Travailler sur la demande et connaître les usagers potentiels revient à identifier la réalité des situations familiales, d'être capable d'apprécier le profil des familles accueillies eu égard aux familles présentes sur le territoire et donc de développer une offre adaptée. »¹⁵²

La reconnaissance des haltes accueil et des lieux de rencontre enfants et parents permettrait de déployer une offre plurielle et articulée aux besoins des familles en FWB, complétant ainsi l'offre d'accueil et d'accompagnement existante.

¹⁵² Mafessolli M., Reconnaître les discriminations...pour agir efficacement en faveur de l'égalité !, dans Le Furet, Dossier 66, Déjouer les discriminations, p.15

ANNEXES

Annexe 1 : Appellations utilisées dans différents documents se référant aux haltes accueil, ainsi que les définitions et caractéristiques données

Documents réglementaires	Appellation utilisée	Définition et caractéristiques
Arrêté du gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil, 27 Juin 2003	Article 2, § 8 « Tout autre milieu »	<ul style="list-style-type: none"> ■ accueil d'enfants âgés de zéro à six ans ■ de manière régulière ■ sous une autre forme que celles visées par les crèches, préguardiennats, maisons communales de l'accueil de l'enfance, maison d'enfants, crèches parentales, services d'accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s et accueillantes d'enfants ■ non exclu par l'article 6, § 3, du décret (et conforme à l'article 6, § 2)
Contrat de gestion ONE 2008-2012	Haltes garderie	« <i>structures qui proposent notamment un accueil occasionnel de l'enfant et un accompagnement des familles</i> »
Documents de référence		
Bilan d'une décennie, 2000-2009, ONE	Haltes accueil	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accueil occasionnel ■ Formule à la demande ■ En présence ou non de parents
Rapport d'activité 2011 de l'ONE	Haltes accueil	<ul style="list-style-type: none"> ■ mode d'accueil collectif ■ besoins d'accueil spécifiques (exemples : réinsertion socio-professionnelle, formation, temps pour souffler, soutien à la parentalité).

Annexe 2 : Appels à projets 2008-2012 concernant le subventionnement des haltes accueil

Appel à projets 2008 Haltes accueil (« haltes garderie »), conditions de recevabilité :

- 1) « Bénéficiaire d'une autorisation de l'O.N.E. en tant que halte accueil (« halte garderie »), conformément à l'article 6, §2 du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'O.N.E.
- 2) Cette autorisation doit avoir été délivrée avant le 1er janvier 2005.
- 3) Avoir une capacité d'accueil autorisée de 12 places minimum.
- 4) Ouvrir le lieu d'accueil au moins quatre jours par semaine et minimum 7 heures par jour.
- 5) Disposer d'un projet d'accueil reprenant les deux objectifs du présent appel à savoir la réalisation d'un travail de prévention sociale et la facilitation de l'employabilité des parents. »

Les critères 3, 4 et 5 doivent être rencontrés depuis juin 2008.

L'introduction d'un projet de transformation d'une halte accueil (« halte garderie ») en MCAE (Maison communale d'accueil de l'enfance) ou en crèche dans le volet 1 et le volet 2 de la programmation 2008-2010, lancée le 21 mars 2008, entraîne d'office l'irrecevabilité du projet dans le cadre du présent appel à projets « haltes accueil ».

Les places d'accueil subventionnées par le FESC et par le FSE ne sont pas prises en compte dans le cadre du présent appel à projets.

Appel à projets 2009-2010 Haltes accueil (« haltes garderie) conditions de recevabilité :

- 1) Avoir remis un dossier complet dans les formes et le délai requis.
- 2) Bénéficiaire d'une autorisation de l'O.N.E. en tant que halte accueil (« halte garderie »), conformément à l'article 6, §2 du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'O.N.E.
- 3) Cette autorisation doit avoir été délivrée avant le 1er septembre 2008.
- 4) Avoir une capacité d'accueil autorisée de 8 places minimum.
- 5) Ouvrir le lieu d'accueil au moins trois jours par semaine et minimum 3 heures par jour.
- 6) Disposer d'un projet d'accueil faisant preuve des éléments suivants :
 - Réaliser un travail orienté principalement sur l'insertion sociale des parents et des enfants qui favorise la socialisation des familles parfois isolées, offrir à l'enfant et à sa famille des repères éducatifs qui permettent à l'enfant de grandir ainsi qu'accompagner et soutenir les parents dans leur rôle éducatif.
 - Faciliter l'employabilité des personnes, c'est-à-dire permettre aux parents de suivre des formations, de faire des démarches pour trouver un emploi.
- 7) Participation financière des parents d'un maximum de 2 euros de l'heure.

Les critères 4, 5, 6 et 7 doivent être rencontrés depuis le 1er septembre 2008 au moins.

L'introduction d'un projet de transformation d'une halte accueil (« halte garderie ») en MCAE ou en crèche dans le volet 1 et le volet 2 de la programmation 2008-2010, lancée le 21 mars 2008, entraîne d'office l'irrecevabilité du projet dans le cadre du présent appel à projets « haltes accueil ».

Les places d'accueil subventionnées par le FESC, par le FSE et par le FDS2 ne sont pas prises en compte dans le cadre du présent appel à projets.

Appel à projets 2011-2012 Haltes accueil, conditions de recevabilité :

- 1) *Avoir remis un dossier complet dans les formes et le délai requis.*
- 2) *Bénéficiaire d'une autorisation de l'ONE en tant que halte accueil («halte garderie»), conformément à l'article 6, §2 du décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'ONE. Cette autorisation doit avoir été délivrée avant le 1er janvier 2011 pour une capacité minimale de 8 enfants.*
- 3) *Ouvrir le lieu d'accueil au moins 20 heures par semaine.*
- 4) *Disposer d'un projet d'accueil faisant preuve des éléments cumulatifs suivants :*
 - *Offrir à l'enfant et à sa famille des repères éducatifs qui permettent à l'enfant de grandir ;*
 - *Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle éducatif, en partant de la perception de leur besoin ;*
 - *Réaliser un travail orienté principalement sur l'insertion sociale des parents et des enfants, favorisant la socialisation des familles parfois isolées ;*
 - *Faciliter l'employabilité des personnes, c'est-à-dire permettre aux parents de suivre des formations, de faire des démarches pour trouver un emploi ;*
 - *Développer un travail en réseau, en identifiant d'une part, les partenaires effectifs et potentiels en relation avec les trois premiers objectifs et d'autre part, la valeur ajoutée de la prise en compte de ces partenariats dans le développement du projet d'accueil.*
- 5) *Proposer une participation financière aux parents d'un montant maximum de 2 €/heure de présence.*

*Les éléments suivants constituent des critères **de non recevabilité** :*

1. *Avoir introduit un projet de transformation d'une halte accueil (« halte garderie ») en MCAE ou en crèche dans le volet 1 et le volet 2 de la programmation 2008-2010, lancée le 21 mars 2008.*
2. *L'introduction d'un projet dont la partie couverte par la présente subvention fait déjà l'objet d'autres modes de subventions d'un pouvoir public ou recette perçue par le bénéficiaire (FESC, FSE, FDS2,...).*

Tableau A.2 : Résumé des appellations et critères utilisés dans les documents se référant aux haltes accueil

Appels à projets	Appellation	Conditions de recevabilité	Nombre de structures subventionnées	Montant de la subvention
Appel à projets 2008	Haltes accueil (haltes garderie)	<ul style="list-style-type: none"> ■ autorisation ONE (conformément à l'article 6, § 2) devant être délivrée avant le 1er Janvier 2005 ; ■ accueil de <u>12 enfants</u> minimum ; ■ ouverture minimale de <u>4 jours</u> par semaine et <u>7 heures</u> par jour ; ■ projet d'accueil centré sur la <u>prévention sociale</u> ET la <u>facilitation de l'employabilité</u> des parents. 	10 haltes accueil subventionnées	75.000€
Appel à projets 2009-2010	Haltes accueil (haltes garderie)	<ul style="list-style-type: none"> ■ autorisation ONE (conformément à l'article 6, § 2) devant être délivrée avant le 1er Janvier 2008 ; ■ accueil de <u>8 enfants</u> minimum ; ■ ouverture minimale de <u>3 jours</u> par semaine, <u>3 heures</u> par jour ; ■ participation financière des parents de maximum <u>2€/heure</u> ; ■ projet d'accueil centré sur : (1) travail orienté principalement sur l'<u>insertion sociale</u> des parents et des <u>enfants</u> qui favorise la <u>socialisation</u> des familles parfois isolées, offrir à l'enfant et à sa famille des <u>repères éducatifs</u> qui permettent à l'enfant de grandir ainsi qu'<u>accompagner et soutenir</u> les parents dans leur rôle éducatif ; ET (2) Faciliter l'<u>employabilité</u> des personnes, c'est-à-dire permettre aux parents de suivre des formations, de faire des démarches pour trouver un emploi. 	18 haltes accueil subventionnées	<p>2009 : 225.000€ (125.000€ réservés aux 10 projets de 2008, 100.000€ pour 8 nouveaux projets)</p> <p>2010: 350.000€</p>
Appel à projets 2011-2012	Haltes accueil	<ul style="list-style-type: none"> ■ autorisation ONE (conformément à l'article 6, § 2) devant être délivrée avant le 1er Janvier 2011 ; ■ accueil de <u>8 enfants</u> minimum ; ■ ouverture minimale de <u>20h</u> par semaine ; ■ participation financière des parents de maximum <u>2€/heure</u> ■ Critères cumulatifs : Offrir à l'enfant et à sa famille des <u>repères éducatifs</u> qui permettent à l'enfant de grandir ; accompagner et <u>soutenir</u> les parents dans leur rôle éducatif, en partant de la perception de leur besoin ; réaliser un travail orienté principalement sur l'<u>insertion sociale</u> des parents et des enfants, favorisant la <u>socialisation</u> des familles parfois isolées ; <u>faciliter l'employabilité</u> des personnes, c'est-à-dire permettre aux parents de suivre des formations, de faire des démarches pour trouver un emploi ; et <u>développer un travail en réseau</u>, en identifiant d'une part, les partenaires effectifs et potentiels en relation avec les trois premiers objectifs et d'autre part, la valeur ajoutée de la prise en compte de ces partenariats dans le développement du projet d'accueil. 	35 haltes accueil subventionnées	<p>2011/2012 : 475.000€/an (3 à hauteur de 10,000€ pour haltes accueil accueillant 8-9 enfants) (32 à hauteur de 12,500€ pour haltes accueil accueillant au moins 10 enfants)</p>

Annexe 3 : Critères spécifiques établis par le Comité d'accompagnement pour définir les lieux de rencontre enfants et parents

Objectifs spécifiques des lieux de rencontre enfants et parents, pouvant être cumulés :

Objectif d'intégration culturelle

L'activité de rencontre est insérée dans un réseau d'activités où l'interculturel domine. Les lieux assument une mission d'intégration sociale et culturelle dans des quartiers souvent défavorisés où se côtoient différentes cultures.

Objectif de dynamisation de quartier

Les missions du lieu de rencontre enfants et parents sont insérés dans une dynamique de quartier. Il favorise le lien social (rompre l'isolement social de la famille) et soutient un processus d'échanges de savoir-faire et de savoir être entre les personnes.

Objectif de remédiation sociale

L'activité de rencontre est associée, parfois en parallèle, parfois à des moments séparés, avec des activités d'apprentissage destinées aux parents : couture, alphabétisation, cuisine, français. Ces lieux assurent une mission de remédiation sociale et professionnelle.

Objectif de prévention en santé mentale

L'objectif principal est de prévenir les troubles relationnels du jeune enfant en soutenant dans le lien avec ses parents le processus de séparation et d'individuation

Objectif d'Aide à la Jeunesse

Il s'agit pour ces lieux d'intervenir précocement afin d'éviter l'entrée dans la marginalisation sociale, par une intervention positive de renforcement du lien quel qu'il soit (enfants-parents/enfants-enfants/adulte-adulte/enfant-adulte). C'est aussi une action de remédiation vis-à-vis d'un public cible identifié comme en situation de vulnérabilité en vue de reconstruction du lien.

Objectif de socialisation douce « passerelles »

Ces lieux ou actions passerelles visent spécifiquement à préparer la séparation enfant-parent en vue de l'entrée dans une collectivité ou plus généralement à favoriser chez l'enfant une transition douce entre deux milieux de vie ou deux périodes importantes.

Objectif d'éducation permanente

Les activités de rencontre enfants et parents poursuivent l'objectif d'être des lieux de rencontre et d'éducation par des pairs et/ou des professionnels. Ils organisent des moments d'échanges autour d'activités pour les enfants et les parents avec l'aide de différents partenaires intérieurs et extérieurs à l'espace et favorisent la prise en charge globale de l'enfant et du parent.

Plus spécifiquement, les lieux de rencontre enfants et parents de la Ligue des familles (Bébés rencontres) visent à permettre à chacun de prendre en charge son parcours de vie individuelle et sociale. Selon la Ligue, il s'agit d'améliorer ses connaissances, développer et valoriser ses capacités, tisser des liens sociaux actifs permet de s'épanouir dans une société dont on maîtrise mieux les enjeux. La Ligue des bébés poursuit ces objectifs en soutenant les parents dans leur tâche éducative par la réflexion, la participation et la coopération.

Objectif de promotion de la santé et de bien-être

Les lieux où les activités favorisent les échanges enfants-parents, le développement global de l'enfant et la bien-être. Dans le cadre des projets santé-parentalité de l'ONE, certaines consultations développent comme projet un lieu de rencontre enfants et parents, il importe d'en tenir compte. Une première lecture des projets santé-parentalité montre que plusieurs lieux de rencontre y sont développés en impliquant sous des formes diverses la TMS et/ou le réseau ONE.

Annexe 4 : Journées Intervisio n organisées par l'ONE pour les lieux de rencontre enfants et parents

Tableau A4 : Résumé des journées Intervisio n organisées par l'ONE pour les lieux de rencontre enfants et parents

Année	Lieu	Thèmes abordés	Public touché
7 Décembre 2006	Liège	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation de la brochure « Grandir avec des limites et des repères » et du dossier destiné aux professionnels ; ■ Rencontre et échanges entre les lieux (mise en évidence des différentes missions de chacun) ; ■ Intervention de Philippe Béague « Il n'y a pas de lieu sans repères » ; ■ Film : l'éducation sans violence (Suzanne Robert-Ouvray : docteur en psychologie clinique, psychothérapeute et Olivier Maurel : philosophe, auteurs de livres sur la violence et la non-violence) ; ■ <u>Débat et réflexion</u> : la place des lieux de rencontre dans le projet d'une éducation sans violence ; ■ Travail en ateliers sur les différentes affiches de la campagne afin de créer une <u>affiche spécifique pour les lieux de rencontre</u>. 	Lieux de rencontre enfants et parents
17 avril 2008	Wépion	<ul style="list-style-type: none"> ■ Partager des expériences, mettre en valeur les conditions favorisant la réussite de ces activités, mettre en évidence un canevas commun pour la création de ces activités et dégager des critères d'évaluation et d'auto-évaluation ; ■ <u>Travail sur les aspects suivants</u> : objectifs, organisation, publicité, partenaires, rôle des TMS, implication d'autres acteurs (bénévoles, parents, etc.), ressources humaines et financières, activités, évaluation, conditions de réussite et freins. 	Une cinquantaine de TMS (travailleuses médico-sociales) et de coordinatrices de l'ONE (ayant développé, dans leur projet santé parentalité, une activité de lieu de rencontre enfants et parents et/ou un groupe de parole)
14 Décembre 2010	Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Sélection de trois thèmes</u> : (1) La place des parents au sein de ces lieux (mères, pères, grands-parents, adultes accompagnant l'enfant, responsabilité); (2) Activités : Que faut-il planifier ? (collations, choix des jeux et des médias : obligation ou suggestion ? Comment faire ?...); (3) Le cadre de travail (un règlement d'ordre intérieur ? Une charte ? : Pourquoi faire ? Nécessaire ou facultatif ? Ecrit ou oral ? Imposé ou négocié ?...); ■ Echanges. 	Une quarantaine de participants représentant des lieux de rencontre enfants et parents (hors personnel ONE)

Année	Lieu	Thèmes abordés	Public touché
16 Décembre 2011	Charleroi	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation du projet ONE autour de la qualité de l'air intérieur: « L'air de rien, Changeons d'air » ; ■ Rencontre entre les participants avec présentation de chaque projet ; ■ Répartition des participants en <u>5 sous-groupes</u> : (1) Rôle et fonctions de l'accueillant ; (2) Premier temps de l'accueil : de la première fois aux visites quotidiennes. Nos rites, nos règles...; (3) Quelle(s) place(s) pour les parents? (4) Quelle évaluation pour demain?; (5) Quelles formations pour quels professionnels? 	Une trentaine de participants représentant des lieux de rencontre enfants et parents (hors personnel ONE)
12 Novembre 2012	Namur	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation de la recherche menée par la DES, avec le soutien de la Fondation Roi Baudoin, sur les lieux de rencontre enfants et parents et haltes accueil ; ■ Présentation des travaux de la Task Force Handicap de l'ONE : état d'avancement et réflexion sur l'inclusion ; ■ Travail en <u>3 sous-groupes</u> sur la thématique de l'inclusion: (1) La prise en compte de chacune et toutes les familles ; (2) Des balises qui favorisent le développement de lieux inclusifs ; (3) Travailler en réseau avec d'autres professionnels, d'autres lieux d'accueil et d'éducation. 	49 participants représentant des lieux de rencontre enfants et parents (hors personnel ONE)

Annexe 5 : Résumé des appels à projets et critères utilisés dans le cadre du financement des lieux de rencontre enfants et parents

Tableau A5 : Résumé des appels à projets et critères utilisés dans le cadre du financement des lieux de rencontre enfants et parents

Année	Modalités de financement	Montant de la subvention	Critères utilisés	Nombre de lieux de rencontre subventionnés	Terminologie utilisée
2003	Financement ad-hoc par le Ministère de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE	6200€/lieu	Pas de présélection. Subventionnement des structures ayant contacté le Ministre Jean-Marc Nolle pour obtenir un soutien financier	9, répartis sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles	Maisons ouvertes
1er octobre 2003 au 30 septembre 2004	Subvention ONE	6200€/lieu	Décision de subventionner les 9 maisons ouvertes subventionnées l'année précédente par le Ministre Jean-Marc Nolle. Proposition de maintenir la subvention à 8 maisons ouvertes déjà subventionnées par le Ministre (l'une ayant dû fermer pour problèmes financiers récurrents) et de subventionner de nouveaux lieux sur la base des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ La répartition par subrégion : veiller à une certaine représentativité de chaque subrégion ; ■ Le type de public : rencontrer la double mission (d'universalité et de discriminations positives) de l'ONE ; ■ La qualité et l'efficacité : évaluer l'ancrage du projet (coordination, réunions d'équipe, réflexion autour de l'accueil) et apprécier le déploiement de cette structure dans le quartier ; ■ La précarité et/ou le risque de discontinuité liée au manque de ressource : soutenir les maisons qui ne bénéficient d'aucune subvention, de subventions temporaires, ainsi que les maisons dont la demande financière est à l'avant-plan dans le dossier (urgence) ; ■ La diversité des référentiels : dans une perspective plurielle, soutenir les maisons ouvertes qui se réfèrent à Dolto ainsi que les maisons qui s'en démarquent. Être attentif aux projets qui ne rentrent pas dans les créneaux habituels de subventionnement, c'est-à-dire les projets mixtes. 	9, répartis sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles	Maisons ouvertes
1er janvier 2005 au 31 décembre 2005	Subvention ONE	6200€/lieu		12	Maison ouvertes

Année	Modalités de financement	Montant de la subvention	Critères utilisés	Nombre de lieux de rencontre subventionnés	Terminologie utilisée
1er janvier 2006 au 31 décembre 2006	Reconduction subvention ONE	6200€/lieu	Décision de subventionner les 12 lieux de rencontre enfants parents subventionnés l'année précédente	12	Lieux de rencontre enfants et parents
1er janvier 2007 au 31 décembre 2007	Reconduction subvention ONE	6317,83€/lieu (6200€+ indexation)/lieu	Décision de subventionner les 12 lieux de rencontre enfants parents subventionnés l'année précédente	12	Lieux de rencontre enfants et parents
1er janvier 2008 au 31 décembre 2008	Reconduction subvention ONE	6468,60€/lieu	Décision de subventionner les 12 lieux de rencontre enfants parents subventionnés l'année précédente	12	Lieux de rencontre enfants et parents
1er janvier 2009 au 31 décembre 2009	Reconduction subvention ONE + Appels à projets pour 6 nouveaux lieux	6451,50€/lieu	<p>Décision de subventionner les 12 lieux de rencontre enfants et parents subventionnés l'année précédente + nouvel appel à projets, visant à financer 6 lieux supplémentaires sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Critères de recevabilité : date d'introduction du dossier et être en fonctionnement depuis Janvier 2008 ; ■ Critères de sélection : (1) Avoir des objectifs et un mode de fonctionnement qui soient en adéquation avec la définition des lieux de rencontre enfants et parents et avec les critères d'évaluation de la qualité; (2) Être accessible financièrement, c'est-à-dire que la participation financière demandée aux parents est faible ou symbolique ; (3) Projets co-financés par des partenaires locaux ou/et régionaux; (4) Projets qui travaillent en partenariats, en particulier avec l'ONE ; (5) Projets qui permettent l'accueil d'au moins 5 enfants accompagnés de leur parent (en moyenne) pendant leurs heures d'ouverture ; (6) Projets qui sont ouverts régulièrement (minimum 2 fois par mois); (7) Sélection d'un seul projet sur une même commune ; <p>■ Critères de qualité : avoir élaboré un projet d'accueil enfants et parents ; accessibilité, qualité du cadre et qualité de l'accueil ; réflexions sur les pratiques ; développement du travail en réseau ; favoriser la participation des parents ; ressources (humaines, financières, matérielles et temporelles).</p>	12 lieux + 6 nouveaux lieux = 18	Lieux de rencontre enfants et parents

Année	Modalités de financement	Montant de la subvention	Critères utilisés	Nombre de lieux de rencontre subventionnés	Terminologie utilisée
1er janvier 2010 au 31 décembre 2010	Reconduction subvention ONE	6352€/lieu	Décision de subventionner les 18 lieux de rencontre enfants parents subventionnés l'année précédente	18	Lieux de rencontre enfants et parents
1er Janvier 2011 au 31 décembre 2011	Reconduction subvention ONE (pas de nouvel appel à projets pour 6 lieux supplémentaires comme initialement prévu)	6.352,38€/lieu	Décision de subventionner les 18 lieux de rencontre enfants parents subventionnés l'année précédente	18	Lieux de rencontre enfants et parents
1er janvier au 31 décembre 2012	Reconduction subvention ONE	6.191,27€/lieu	Décision de subventionner les 18 lieux de rencontre enfants parents subventionnés l'année précédente	18	Lieux de rencontre enfants et parents

Annexe 6 : Les haltes accueil et les lieux de rencontre enfants et parents dans le futur contrat de gestion de l'ONE (2013-2017)

Contrat de gestion de l'ONE (2013-2017). Proposition soumise à approbation au Gouvernement (5/09/2012)

Chapitre II – Milieux d'accueil de la petite enfance

Section 2.2. L'élargissement de l'offre d'accueil pour les 0-3 ans

Art.77. §1. En vue de réaliser un état des lieux et de la diversité du secteur qui assure l'accueil occasionnel d'enfants en présence ou non des parents, l'Office mènera une recherche-action avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin. Il prendra en compte les conclusions de la recherche financée par le Fonds Houtman et veillera à la concertation avec le secteur en vue de compléter et proposer une réglementation et un financement dans le cadre de la réforme prévue à l'art. 67 afin d'assurer une pérennité du secteur tout en gardant sa richesse et sa diversité locales.

§2. Dans l'attente de la réforme visée à l'art. 67, l'Office continuera à financer les haltes accueil qui ont été retenues dans le cadre de l'appel à projets 2011-2012 à concurrence de 350.000 euros par an en 2013 et 2014.

Titre IV – Soutien à la parentalité et actions transversales

Chapitre 2 – Lieux de rencontre enfants et parents

§1. L'Office accompagne les 18 lieux de rencontre enfants et parents, qui visent le soutien par les pairs et l'interaction entre parents et accueillant(e)s afin de promouvoir le lien parents – enfants et la socialisation.

Il pilote le comité d'accompagnement de cette action qui comprend des représentants du Gouvernement et des gouvernements régionaux, des représentants du secteur ainsi que les instances régionales concernées.

§2. En vue de favoriser les transversalités et d'améliorer l'accompagnement des familles, l'Office encourage les collaborations entre ces lieux de rencontre enfants et parents et les consultations pour enfants.

§3. L'Office est chargé, en 2013, de réaliser une évaluation quantitative et qualitative des 18 expériences pilotes qu'il a soutenues, sur base du champ d'action, des objectifs spécifiques et des critères de qualité définis pour ce secteur.

En fonction de l'évaluation des projets santé-parentalité et de l'évaluation précitée, le Gouvernement et l'Office étudieront la possibilité d'adopter une réglementation spécifique ou d'intégrer les lieux de rencontre dans une législation existante.

§4. En l'absence des dispositions réglementaires visées au paragraphe précédent, l'Office étend l'octroi de subsides à 6 lieux de rencontre enfants et parents supplémentaires en 2014 et en 2016.

Annexe 7 : Composition des comités de suivi de la recherche

Composition du comité de pilotage : Pascale Taminaux (FRB), Anne Bockstael (ONE, Milieux d'accueil non subventionnés), Luc Bourguignon/Pierre Petit (ONE, conseillers pédagogiques), Geneviève Bazier, Antoine Borighem, Bérengère Denis, Elise Bouchelet, Juliette Panisset (ONE, Direction Etudes et Stratégies).

Fréquence de rencontre : une réunion par mois

Composition du comité stratégique : **membres du comité de pilotage ; représentants ONE** : Benoit Parmentier (Administrateur général) ; Jean-Luc Agosti (Responsable du Département de l'Accompagnement) ; Marie-Paule Berhin (Directrice Département Accueil, ONE) ; Eddy Gilson (Directeur, milieux d'accueil 0-3 ans) ; **représentants des Cabinets ministériels concernés** : François Monnier (conseiller), Cabinet du Ministre Jean Marc Nolle, Ministre de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des bâtiments scolaires ; Marie Thonon (Conseillère), Cabinet de la Ministre Evelyne Huytebroeck, Ministre compétent pour la Jeunesse et l'aide à la jeunesse ; Céline Van Neyerseel (conseillère) Cabinet du Ministre Rachid Madrane, Ministre compétent pour la Formation professionnelle, la Culture, le Transport scolaire, l'Action sociale, la Famille, le Sport et les Relations internationales ; Luc Mertens (Conseiller) Cabinet de la Ministre Eliane Tillieux, Ministre compétent pour la Santé, l'action sociale et l'égalité des chances ; Martine Staquet (Attachée cellule Cocof Santé), Cabinet de la Ministre Cécile Frémault, Ministre compétent pour l'économie, l'emploi, la recherche scientifique, le commerce extérieur, le commerce, la santé, la formation des classes moyennes et la fonction publique ; **représentants du secteur et experts** : Professeur Marc Vaincel (Administrateur général), Fonds Houtman ; Geneviève Culot, Aurélie Meys, Aurélie Gaziaux CHACOF ; Pierre Doyen (Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté) ; Myriam Sommer, (invitée expert) ; Stéphane Aujean (Observatoire de l'enfant – COCOF)

Fréquence de rencontre : deux rencontres au cours de la recherche, en Janvier et Juin 2013.

Annexe 8 : Questionnaire quantitatif

Recherche sur les lieux de rencontre enfants et parents et haltes-accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles, menée par l'ONE avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin

IDENTITE DU LIEU D'ACCUEIL

NOM DU LIEU D'ACCUEIL :
(Lieu effectif d'activité)

Responsable/coordonateur :

Adresse :

Code postal :

Commune:

Province :

Tél :/.....

E-mail :

Site Web :

Ces données seront reprises dans l'annuaire de l'ONE.

Personne de contact pour la recherche: (si différent du responsable/coordonateur du lieu d'accueil)

Mr/Mme

Quelle est sa fonction au sein du lieu d'accueil ?

Numéro de GSM (ou téléphone si différent de celui du lieu
d'accueil) :

Adresse email :

La personne de contact pour la recherche est la personne connaissant le mieux le lieu d'accueil et la plus à même à répondre au questionnaire et à être contactée au cours de la recherche. Le numéro de GSM et l'adresse email de la personne de contact seront uniquement utilisés dans le cadre de la recherche.

Date d'ouverture du lieu d'accueil:.....

A. LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE VOTRE LIEU D'ACCUEIL

Question 1: 1.1 Comment définissez-vous votre lieu d'accueil?

- comme un lieu de rencontre enfants et parents¹⁵³
- comme une halte-accueil/halte-garderie
- comme une halte-accueil/halte-garderie et un lieu de rencontre enfants et parents
- comme un autre milieu d'accueil (*autorisé dans le cadre de l'article 2, 8° de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française de 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil mais ne se définissant pas comme halte-accueil*) Précisez quel autre milieu d'accueil:

.....

1.2 Si vous êtes associés à une autre structure d'accueil proposant d'autres types d'activités (maison d'enfant, crèche, etc.), citez les

.....

Question 2: *Question exclusivement réservée aux haltes-accueil et autres milieux d'accueil autorisés dans le cadre de l'article 2, 8° de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française de 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil*

Parmi ces trois fonctions, cochez celle qui selon vous est la fonction la plus importante que remplit votre lieu d'accueil en pratique :¹⁵⁴

- Fonction économique
- Fonction sociale
- Fonction éducative

Question 3: *Question exclusivement réservée aux lieux de rencontre enfants et parents*

A quels champs théoriques et/ou pratiques votre accueil répond-il ? (*plusieurs réponses possibles*)

- Psychanalyse
- Travail social
- Analyse systémique
- Psychologie du développement
- Accompagnement à la fonction parentale
- Animation
- Autre (à préciser).....

¹⁵³ « Les lieux de rencontre enfants et parents offrent un espace de parole, d'échanges et de rencontre dans un environnement de qualité ». Dans une perspective de prévention, et au-delà de la diversité, ces lieux poursuivent les objectifs communs, « 1. De soutenir la relation entre l'enfant et ses parents ; 2. De favoriser la socialisation précoce de l'enfant ; 3. De rompre l'isolement social ; et 4. De favoriser le développement global de l'enfant », Synthèse du travail du Comité d'accompagnement des lieux de rencontre enfants et parents, piloté par l'ONE et regroupant des représentants des Ministères concernés, de la Ligue des familles, de la Fondation Française Dolto et de l'Administration de l'aide à la jeunesse.

¹⁵⁴ Selon la classification proposée par M. Vandenbroek, la fonction économique tient essentiellement à la garde assurée par les milieux d'accueil pour l'accès au travail des femmes et pour l'articulation vie familiale-vie professionnelle. La deuxième fonction est une fonction sociale qui permet d'assurer une équité sociale d'accès au service, d'être un champ ouvert à la participation des acteurs (parents, enfants, personnel) et de contribuer à la socialisation des enfants. La troisième est la fonction éducative visant les enfants. In verzerkerde bewaring. Honderdvijftig jaar kinderen, ouders en kinderopvang. Antwerpen, 2004

Question 4: Citez trois spécificités qui caractérisent le mieux votre accueil :

.....
.....
.....

Question 5: 5.1 Le lieu d'accueil a-t-il une personnalité juridique propre ?

- oui
- non

Si oui, quel est le statut juridique du lieu d'accueil ?

- ASBL
- Association de fait
- Personne privée
- Pouvoir public (commune, CPAS, autre)
- Coopérative
- Autre (à préciser).....

5.2 Ce lieu d'accueil émane-t-il d'une autre structure ?

- oui
- non

Si oui, quel est le statut juridique de la structure dont il émane?

- ASBL
- Association de fait
- Personne privée
- Pouvoir public (commune, CPAS, autre)
- Coopérative
- Autre (à préciser).....

5.3 Ce lieu d'accueil est-il le fruit d'un partenariat ?

- oui
- non

Si oui, précisez.....

.....
.....
.....

5.4 Votre projet fait-il partie d'une consultation ONE

- oui
- non

Question 6: Dans quel environnement est situé votre lieu d'accueil:

- Urbain¹⁵⁵
- Rural¹⁵⁶

¹⁵⁵ Supérieur à 180 habitants/km².

¹⁵⁶ Inférieur ou égal à 180 habitants/km².

B. LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE PUBLIC

Question 7: *Question exclusivement réservée aux lieux de rencontre enfants et parents*

Votre lieu d'accueil accueille-t-il des futurs parents ?

- oui
- non

Question 8: 8.1 A partir de quel âge accueillez-vous les enfants dans votre lieu d'accueil ?

- Avant 3 mois
- Entre 3 mois et 1 an
- Après 1 an

8.2 Jusqu'à quel âge accueillez-vous les enfants dans votre lieu d'accueil ?

- Jusqu'à 3 ans
- Au-delà de 3 ans (*précisez*) ans

Conditions/dérogations :

.....

.....

.....

La question 9 concerne le public visé tandis que la question 10 concerne le public touché.

Question 9: 9.1 À quel type de public s'adresse votre lieu d'accueil ?

- A tout public
- A un public spécifique

9.2 Si l'accueil s'adresse à un public spécifique, veuillez préciser la(les) spécificité(s) du(des) public(s) visé(s) : (*plusieurs réponses possibles*)

- Public n'ayant pas accès aux milieux d'accueil classiques
 - Public aux horaires de travail variables
 - Public caractérisé par la mixité sociale
 - Public en situation de précarité¹⁵⁷
 - Public isolé socialement
 - Public inscrit dans des démarches d'insertion socioprofessionnelle (*Alphabétisation, formation, démarches professionnelles, etc.*)
 - Public primo-arrivant¹⁵⁸
 - Autre (*précisez*).....
-

¹⁵⁷ « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux » -Définition du père Joseph Wresinski dans son rapport 'Grande pauvreté et précarité économique et sociale', présente au Conseil économique et social français en 1987.

¹⁵⁸ Personnes établies en Belgique depuis moins de 5 ans.

9.3 Si vous avez des remarques supplémentaires sur votre public visé, précisez :

.....
.....
.....
.....

Question 10: 10.1 Quel type de public fréquente votre lieu d'accueil ?

- Tout public
- Un public spécifique

10.2 Si un(des) public(s) spécifique(s) fréquente(nt) votre lieu d'accueil, veuillez préciser la(les) spécificité(s) du(des) public(s) touché(s) : (*plusieurs réponses possibles*)

- Public n'ayant pas accès aux milieux d'accueil classique
- Public aux horaires de travail variables
- Public caractérisé par la mixité sociale
- Public en situation de précarité
- Public isolé socialement
- Public inscrit dans des démarches d'insertion socioprofessionnelle (*Alphabétisation, formation, Démarches professionnelles, etc.*)
- Public primo-arrivant
- Autre (*précisez*).....

10.3 Si vous avez des remarques supplémentaires sur votre public touché, précisez :

.....
.....
.....

Question 11: Capacité d'accueil

Questions réservées aux haltes-accueil et autres milieux d'accueil autorisés dans le cadre de l'article 2, 8° de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française de 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil

11.1 Combien d'enfants votre lieu d'accueil peut-il accueillir simultanément?

En fonction de l'espace :

En fonction du personnel disponible pour l'encadrement :

11.2 Y a-t-il un temps minimal et maximal d'accueil de l'enfant dans votre lieu d'accueil?

-
- oui
 - non

Si oui :

Temps minimal d'accueil:fois/semaine

Temps maximal d'accueil:.....fois/semaine

11.3 Combien d'enfants différents votre lieu d'accueil peut-il accueillir par semaine?

.....

Questions réservées aux lieux de rencontre enfants et parents

11.4 Combien d'enfants votre lieu d'accueil peut-il accueillir simultanément?

.....

11.5 Combien d'adultes votre lieu d'accueil peut-il accueillir simultanément?

.....

11.6 Combien d'enfants votre lieu d'accueil peut-il accueillir par semaine?

.....

11.7 Combien d'adultes votre lieu d'accueil peut-il accueillir par semaine?

.....

Question 12: Fréquentation

Question réservée aux haltes-accueil et autres milieux d'accueil autorisés dans le cadre de l'article 2, 8° de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française de 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil

12.1 Combien d'enfants différents accueillez-vous effectivement en moyenne par semaine?

.....

Questions réservées aux lieux de rencontre enfants et parents

12.2 Combien d'enfants accueillez-vous effectivement en moyenne par semaine?

.....

12.3 Combien d'adultes accueillez-vous effectivement en moyenne par semaine?

.....

Question 13: 13.1 En cas de place vacante (*enfant malade et/ou absent*), cherchez-vous à remplir cette place en la proposant à une autre famille?

- oui

- non

13.2 Si oui, selon quels critères ? (exemple: liste d'attente, famille précarisée, etc.) (*précisez*)

.....

.....

13.3 Vous arrive-t-il de refuser d'accueillir une famille ?

- oui

- non

Si oui, pourquoi ? (*précisez*).....

C. LES CARACTERISTIQUES DE L'ACCUEIL

Question 14: 14.1 L'accueil assuré dans votre lieu d'accueil est-il payant ?

- oui
- non
- participation libre
- contribution en nature (goûter, etc.)

14.2 Si oui, quel est le montant demandé ?

En règle générale:...../heure

Autres cas possibles/dérogations :

.....
.....
.....

Question 15: Quelles sont les périodes de la semaine où l'accueil est assuré?

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

Question 16: Quel est le nombre d'heures d'ouverture par semaine:h/semaine

Question 17: 17.1 L'accueil est-il assuré le week-end ?

- oui, habituellement
- oui, exceptionnellement
- non, jamais

17.2 Si oui, précisez la fréquence:

- hebdomadaire
- mensuel
- bimensuel
- trimestriel
- autre (*précisez*).....

.....

D. LES CARACTERISTIQUES DES ACCUEILLANTS

Question 18: 18.1 L'accueil est-il assuré par (*plusieurs réponses possibles*)

- des salariés
- des indépendants
- des bénévoles
- des stagiaires

18.2 Au total, combien de personnes différentes sont mobilisées pour assurer le fonctionnement de votre lieu d'accueil?

.....

18.3 Simultanément, combien de personnes différentes sont mobilisées pour assurer le fonctionnement de votre lieu d'accueil?

(si cela varie en fonction du nombre d'accueillants disponibles, veuillez indiquer le nombre de personnes différentes mobilisées dans la majorité des cas)

.....

Question 19: Si l'accueil est assuré par des salariés (entièrement ou en partie),

19.1 Indiquez le nombre d'équivalent(s) temps plein (ETP) directement payé(s) par votre structure: (*ETP sur une base hebdomadaire de 38h/semaine*)

- nombre d'ETP:.....
- ne sait pas

19.2 Indiquez le nombre d'équivalent(s) temps plein (ETP) mis à disposition par d'autres structures: (*ETP sur une base hebdomadaire de 38h/semaine*)

- nombre d'ETP:.....
- ne sait pas

Par quel organisme : (*précisez*).....

.....

.....

.....

Question 20: Si l'accueil est assuré par des indépendants (entièrement ou en partie), indiquez le nombre d'équivalent(s) temps plein (ETP) participant au projet/à la structure: (*ETP sur une base hebdomadaire de 38h/semaine*)

- nombre d'ETP:.....
- ne sait pas

Question 21: Si l'accueil est assuré par des bénévoles (entièrement ou en partie), indiquez le nombre d'équivalent(s) temps plein (ETP) participant au projet/à la structure: (*ETP sur une base hebdomadaire de 38h/semaine*)

- nombre d'ETP:.....
- ne sait pas

Question 22: Si l'accueil est assuré par des stagiaires (entièrement ou en partie), indiquez le nombre d'équivalent (s) temps plein (ETP) participant au projet/à la structure: (ETP sur une base hebdomadaire de 38h/semaine)

- nombre d'ETP:.....
- ne sait pas

Question 23: En théorie, une formation de base est-elle exigée pour faire partie de l'équipe?

- oui
- non

Si oui, laquelle ? (précisez).....

Question 24: Dans la pratique, quelle est la formation de base de l'équipe (accueillants et responsables)?

Complétez le tableau ci-dessous

Formation de base	Fonction dans l'équipe (accueillants, responsable, coordinateur)	Nombre de personnes dans votre lieu d'accueil disposant de cette formation de base	Nombre d'équivalent(s) temps plein (ETP) dans votre lieu d'accueil disposant de cette formation de base
Formation de puéricultrice et assimilés (Agent d'éducation, auxiliaire de l'enfance, éducateur)			
Formation médicale (infirmière)			
Formation sociale (assistant(e) sociale)			
Formation psychopédagogique (assistant(e) en psychologie, éducateur spécialisé, institutrice maternelle, logopédie, sciences psychologiques, sciences de l'éducation)			
Autres formations (précisez)			

Question 25: Certains membres de votre équipe ont-ils suivi des formations continues relatives à la précarité, à l'inclusion et/ou à l'interculturalité?

- oui
- non

Si oui, précisez la(les) formation(s) suivies

.....
.....
.....

Question 26: Citez trois compétences utiles pour travailler dans votre lieu d'accueil

.....
.....
.....

E. SOURCES DE FINANCEMENT ET PARTENARIAT

Question 27: 27.1 Votre lieu d'accueil bénéficie-t-il de subventions?

- oui
- non

27.2 Si oui, lesquelles (*plusieurs réponses possibles*)

- ONE
FESC
Commune
Fédération Wallonie Bruxelles
Région Wallonne
Région Bruxelles Capitale
Province
FSE
FIPI
Fondations (*précisez*).....
Autres (*précisez*).....
.....
.....

Question 28: Votre lieu d'accueil a-t-il développé des partenariats?

- oui
- non

Question 29: Si oui, cochez le tableau ci-dessous:

Si certains de vos partenaires et/ou actions entreprises dans le cadre du partenariat ne sont pas listés dans le tableau, veuillez les ajouter dans les cases laissées vides (intitulées 'autres').

Si vous n'avez pas assez de place pour lister vos autres partenaires et/ou actions entreprises dans le cadre du partenariat, n'hésitez pas à reproduire le tableau.

Question 30: Accepteriez-vous d'être interrogé(e)s durant la phase qualitative de cette recherche, au 1^{er} semestre 2013 ?

- oui
- non

Merci pour votre temps et votre collaboration

Annexe 9 : Guide d'entretien qualitatif

1. ORIGINE DU PROJET

1.1. Environnement géographique, démographique et/ou socio-économique

Dans quel type d'environnement s'est créé le projet ? Pouvez-vous décrire le lieu choisi et pourquoi ce choix ?

Type de quartier (résidentiel, industriel, logement sociaux,)

Population du quartier (au niveau culturel, socio-éco,)

Description :

Raisons du choix :

1.2. Analyse de l'origine du projet

Ce projet est-il né suite à une demande, à une analyse des besoins ou autre ?

Si demande, qui a formulé la demande ? Des parents, la commune, le CPAS, le CSSM ?

Comment était formulée la demande ?

Si besoin, qui a défini ces besoins et quelle base ou quels moyens ont été utilisés pour réaliser cette définition ?

1.3. Existence de partenariats à l'origine du projet

Le projet est-il né de partenariats ? Si oui, quels partenaires et quel était leur rôle/apport dans la création du projet ? Certains partenaires ont-ils donné une direction particulière au projet ? Si oui, laquelle ?

Description de l'apport de chaque partenaire qui intervenait à l'origine du projet

Partenaire 1 :

Rôle/apport partenaire 1 :

Direction particulière au projet :

Partenaire 2 :

Rôle /apport partenaire 2 :

Direction particulière au projet :

Partenaire 3 :

Rôle /apport partenaire 3 :

Direction particulière au projet :

Quelle est la situation de ce partenariat à l'heure actuelle ? A-t-il évolué ? Si oui, comment ? (qui, quelle direction, choix de fonctionnement, etc.)

Pour ceux n'ayant pas de partenariat à l'origine : fonctionnez-vous en partenariat à l'heure actuelle ? Si oui, quels partenaires ? Quel est leur rôle/apport dans le projet ? Certains partenaires ont-ils donné une direction particulière au projet ? Si oui, laquelle ?

Description de l'apport de chaque partenaire à l'heure actuelle

Partenaire 1 :

Rôle/apport partenaire 1 :

Direction particulière au projet:

Partenaire 2 :

Rôle /apport partenaire 2 :

Direction particulière au projet :

Partenaire 3 :

Rôle /apport partenaire 3 :

Direction particulière au projet :

2. CONTENU DES ACTIVITES/SEANCES

2.1. Questions pour les lieux de rencontre enfants et parents

Présence : La présence conjointe des parents et des enfants est-elle obligatoire ?

Si oui, y a-t-il des exceptions ?

Si non, est-ce ce fréquent ? Qui y assiste seul, le parent ou l'enfant ?

Contenu des séances :

Y a-t-il des activités ou animations organisées pendant la séance de LR ou en dehors ?

OUI/NON

OUI : Pendant la séance de LR

- Quel est le contenu de ces activités/animations :
- Est-ce régulier ou exceptionnel ?

En dehors des séances de LR (conférences, réunions, réunions parents-enfants en individuel, sorties, ...)

- Quel est le contenu de ces activités/animations :
- Est-ce régulier ou exceptionnel ?

Pensez-vous que cette activité ait favorisé la venue des enfants/parents ?

Pouvez-vous décrire le déroulement d'une séance ?

Définition : Quelle définition donneriez-vous d'un lieu de rencontre enfants et parents ?

2.2. Questions pour les haltes-accueil

Le soutien à la parentalité fait-il partie de vos axes/objectifs de travail ?

Selon vous, que recouvre cette notion de soutien à la parentalité ?

Comment le travaillez-vous ? Quelle importance a-t-il par rapport aux autres axes/objectifs ?

Y a-t-il des activités ou des moments pour parents simultanément avec enfants ?

Oui/Non

Collectif/individuel :

Si oui, pouvez-vous décrire ces activités/moments :

Objectifs et/ou contenu :

Horaire et fréquence :

Avez-vous un retour de ce que les parents en font ?

OUI/NON

Que font-ils ?

Qui visez-vous principalement par ces activités ? (tout enfant, tout parent (renforcer des compétences parentales), diade parents-enfants, certains enfants, certains parents, etc.

Y a-t-il des activités ou des moments pour parents uniquement ?

Oui/Non

Si oui, pouvez-vous décrire ces activités/moments :

Objectifs et/ou contenu :

Horaire et fréquence :

Avez-vous un retour de ce que les parents en font ?

OUI/NON

Que font-ils ?

2.3. Questions pour les LR-HA (en plus des questions LR et/ou HA)

Selon vous, comment les activités LR et HA s'articulent ?

Peuvent-elles être considérées complémentaires ? En quoi ?

Le LR est-il une porte d'entrée pour la HA ou la HA une porte d'entrée pour le LR ?

3. PUBLIC

3.1. Public à l'origine du projet

A l'origine du projet, souhaitez-vous viser un public particulier ?

Si oui, quel type de public ?

Précisez si public particulier précarisé le type de précarité : éco, soc, etc.

Qu'avez-vous mis en place pour toucher ce public ?

Partenariat :

Activités spécifiques :

Communication active vers le public :

Autre :

3.2. Public actuel

Quel type de public accueillez-vous ? (Confirmer et détailler avec le lieu d'accueil le type de public accueilli- si public précarisé, non détaillé dans public visé à l'origine, détailler le type de précarité)

Le public que vous accueillez correspond-il au public que vous souhaitiez viser à l'origine du projet ?

Oui, en partie, non

Si en partie ou non, qu'est-ce qui fait que vous n'avez pas touché le public que vous visiez ?

Savez-vous s'il y a certaines familles que vous ne touchez pas ?

Quelles familles ?

Questions HA

L'accueil proposé à votre public est-il occasionnel?

OUI/NON

Si oui, sous quelle forme ?

Quelques heures ponctuellement (précisez)

Ou « temps plein » sur une durée déterminée (précisez)

Autres

Si oui, de manière exclusive ?

Si non, précisez (régularité/continuité ?)

Questions à poser aux lieux d'accueil ayant indiqué travailler avec un public précarisé

Que faites-vous pour vous faire connaître auprès de ce public précarisé?

Que faites-vous pour favoriser les accrochages ? (faire venir)

Que faites-vous pour fidéliser ce public précarisé ? (faire rester)

Quels sont vos partenaires pour travailler avec ce public ?

Comment la structure s'ancre localement ? A quelles activités de quartier participez-vous ? Sous quelle forme ? Participez-vous à des rencontres avec d'autres structures du quartier ? Quel est votre rôle/votre apport ?

Avez-vous des directives claires sur le public à accueillir de la part des organismes qui vous subventionnent ? Quelles sont-elles ? Sont-elles clairement énoncées ou sous-entendues ?

Question pour HA avec public en insertion socio-professionnelle (ISP):

Comment assurer une continuité de l'accueil lorsqu'une famille passe d'une catégorie (ISP) à une autre (travailleur) ?

En interne, dans la HA :

En externe, avec d'autres partenaires :

3.3. Accessibilité

Selon vous, existe-t-il des barrières d'accès à votre lieu pour certaines familles ?

Si oui, lesquelles ?

Financière : est-elle visée ? Comment ?

Adaptez-vous vos tarifs en fonction des revenus ?

OUI/NON

Comment

Quelles preuves de revenus demandez-vous aux parents ?

Que faites-vous quand une famille n'arrive pas à payer ?

Les adaptations mises en place au niveau du tarif mettent-elles parfois en danger l'équilibre financier ?

Temporelle : est-elle visée ? Comment ?

Quelle flexibilité dans les horaires ? Quid des parents dont les horaires de travail varient d'une semaine à l'autre et quid des parents dont les horaires de travail ne correspondent pas tout à fait aux horaires de la halte-accueil – plus tôt le matin ou tard le soir.

Géographique : est-elle visée ? Comment ?

Y-a-t-il eu un choix de s'ancrer localement et de travailler en réseau avec des associations de quartier ?

Les modalités d'inscription prévoient-elles une priorité donnée au public issu du quartier ?

Sociale :

Fonctionnez-vous avec une liste d'attente ?

Si oui, combien d'enfants peuvent figurer simultanément sur cette liste ?

Quel délai en moyenne ?

Comment fonctionne cette liste ? Qui priorisez-vous ? (voir réponse au questionnaire quanti.)

La demande excède-t-elle plus souvent l'offre ? ou est-ce l'inverse ?

Quelles sont les démarches administratives et documents nécessaires pour s'inscrire dans votre lieu ?

Visez-vous une mixité sociale ?

Culturelle :

Prenez-vous en compte les habitudes culturelles des enfants et des familles dans vos activités ? (alimentation, rituels de l'enfant, etc.)

OUI/NON

Comment :

Visez-vous une mixité culturelle ?

OUI/NON

Comment :

A propos des langues,

Quelles sont les langues parlées par votre équipe (de façon cumulative) ?

L'information que vous donnez sur votre lieu (publicité, brochure) est-elle disponible en plusieurs langues ?

L'information que vous donnez sur votre lieu lors de l'inscription (ex. ROI, formulaire d'inscription) est-elle disponible en plusieurs langues ?

Que faites-vous quand une des familles ne parle pas une de ces langues ?

3.4. La demande d'accueil

Demande initiale

En général, qui est à l'initiative de la demande initiale ?

Quelle est la demande :

Pour l'enfant (socialisation de l'enfant,).

Pour le parent (garde régulière, garde occasionnelle, socialisation parent, soutien à la parentalité).

Si la demande est exprimée par le parent, au-delà de ce qu'ils expriment, percevez-vous d'autres besoins auxquels votre accueil répond ? Garde régulière, garde occasionnelle, socialisation enfant, socialisation parent, soupa.

Si référé par autre que parent, cela correspond-t-il pour la famille à une demande/« obligation »/ « vivement conseillé » ?

Evolution de la demande

Les demandes des parents évoluent-elles au cours du temps ? Demande(s) pour l'enfant et demande(s) pour le parent. Décrire.

A quels (s) moments peuvent être exprimées les demandes ? (moments informels ou formels)

Avez-vous modifié des pratiques (type de public, horaire, activités,) en fonction des demandes exprimées, besoins ressentis, contraintes rencontrées ?

4. EQUIPE

Partir des infos que l'équipe de recherche a déjà (questionnaire quantitatif) sur l'équipe, le nombre de personnes mobilisées, leurs fonctions et formations et compléter si nécessaire.

Que mettez-vous en place pour outiller l'équipe à travailler ?

Les caractéristiques de votre lieu/votre projet ont-elles une influence sur la composition de l'équipe ? (critères de recrutement sur langue, formations particulières ou complémentarité des profils - formation de base et expérience) ?

Les caractéristiques de votre public a-t-elle une influence sur la composition de l'équipe ?

A contrario, pensez-vous que la composition de l'équipe a un effet sur le type de public ?

Et sur le projet/les activités ?

5. FINANCEMENT ET GESTION

5.1. Financement

Quelles sont vos sources de financement ? (subvention, partenariat, parents, autres)

Quelle est la participation des parents (collation, repas, etc.) ?

En termes financiers, quelle est votre « visibilité » à moyen et long terme (pérennité des subsides et des sources de financement) ?

(Si difficultés exprimées par rapport à la visibilité) Qu'est-ce qui vous permet de travailler correctement malgré les difficultés financières ?

En quoi la limite financière vous limite dans vos activités/votre public ?

5.2. Gestion du lieu d'accueil

Les parents sont-ils impliqués dans certaines actions et/ou décisions ?

Si oui, comment ?

6. MULTI SERVICES (MAISON DE L'ENFANCE/SERVICE INTEGRE)

Uniquement pour les lieux d'accueil fonctionnant déjà en multi-services

Est-ce un choix délibéré ou fortuit? Quelle réflexion a été menée par votre lieu d'accueil sur cette notion ?

Quelle est la valeur ajoutée pour le lieu d'accueil de fonctionner en multi-services ?

Quelle est la valeur ajoutée pour les familles de fonctionner en multi-services ?

7. HALTES-ACCUEIL : SPECIFICITES et MULTI-ACCUEIL

Pour toutes les HA et les LR-HA

Selon vous, quelle est la spécificité des HA (par rapport aux autres milieux d'accueil) ?

Pourquoi avoir choisi d'ouvrir votre lieu d'accueil en tant que halte-accueil ?

De quelle autre catégorie (7), vous sentez-vous le plus proche ?

Comment définissez-vous le multi-accueil ?

La HA permet-elle la combinaison d'accueil régulier avec accueil occasionnel et/ou d'urgence ? Si combinaison de plusieurs modes d'accueil, comment ? Pourquoi ?

Selon vous, quels avantages et inconvénients représente ce multi-accueil ?

8. DIVERS

Pour tous

Y a-t-il des réussites/« success stories » que vous souhaitez mettre en avant (qui n'ont pas été abordées durant l'entretien) ?

Avez-vous la possibilité d'évaluer vos actions ? Comment faites-vous cette évaluation ?

Pensez-vous que votre lieu participe à la réduction de la pauvreté ? Comment ? Qu'est-ce qui vous permet d'évaluer cet impact ?

Pensez-vous qu'il permet d'offrir un accueil/accompagnement à des familles qui n'y auraient pas accès ailleurs ?

Evolution du secteur :

Le peu/pas de définition du secteur représente-t-il des avantages et/ou des inconvénients ?

Faites-vous partie d'une fédération ? OUI/NON

Que vous apporte cette affiliation ?

Quelle est votre opinion sur l'évolution du secteur ces dernières années ?

Annuaire :

Un annuaire des LR HA vous serait-il utile ?

OUI/NON

Si oui, sous quel format le préféreriez-vous ? Pourquoi ?

Seriez-vous d'accord qu'à votre sujet, les données suivantes soient présentes ? (demander au répondant son avis sur une proposition de présentation).

Si vous aviez un souhait à formuler, quel serait-il ?

Annexe 10 : Liste des structures rencontrées dans la phase qualitative

Lieux de rencontre enfants et parents

Nom	Ville	Province	Rural / Urbain	Année d'ouverture	Fréquence d'ouverture	Heures d'ouverture
Ami'l'Pattes	Lessines	Hainaut	Rural	1996	1x/semaine (jeudi) + 2x/mois (2ème et 4ème vendredi)	9h30 – 11h30
Bébés Rencontre Ixelles	Ixelles	Bruxelles-Capitale	Urbain	2012	1x/semaine (vendredi)	9h30 – 12h
Espace récré	La Louvière	Hainaut	Urbain	1998	2x/mois (mercredi)	9h30 – 11h30
Femmes Prévoyantes Socialistes	Liège	Liège	Urbain	1984	2x/semaine (lundi, mercredi)	9h30 – 12h
Maison de l'Enfance, de la Famille et de la Santé	Ottignies Louvain-La-Neuve	Brabant Wallon	Urbain	2002	2x/semaine (mercredi, samedi)	9h15 – 11h15 ; 10h – 12h15
Maison des Coccinelles	Louvain-La-Neuve	Brabant Wallon	Urbain	2001	1x/semaine (lundi)	9h30 – 12h30
Saperlipapote	Bastogne	Luxembourg	Rural	2000	1x/mois (jeudi)	9h15-11h15

Haltes accueil

Nom	Ville	Province	Rural / Urbain	Année d'ouverture	Nb d'heures d'ouverture/sem
Arbre de vie	Jette	Bruxelles-Capitale	Urbain	1999	5J/semaine 38h/semaine
Canailoux	Namur	Namur	Urbain	1999	5J/semaine 55h/semaine
Courcelles (Tigroutins & P'tits Loups)	Courcelles	Hainaut	Urbain	1993	5J/semaine 52h30/semaine
Hakuna Matata	Liège	Liège	Urbain	2007	5J/semaine 41h/semaine
Maison des Lucioles	Louvain-La Neuve	Brabant Wallon	Urbain	2005	4J/semaine 34h/semaine
Pause Grenadine	Bastogne	Luxembourg	Rural	2002	5J/semaine 42h/semaine
P'tits Créatifs	Watermael-Boitsfort	Bruxelles-Capitale	Urbain	2008	5J/semaine 52h30/semaine
Rébbus	Auvelais	Namur	Rural & urbain	2003	4J/semaine 28h/semaine
Ribambelle	Bruxelles-ville	Bruxelles-Capitale	Urbain	1992	5J/semaine 48h45/semaine

Annexe 11 : Bibliographie consultée

Documents réglementaires et institutionnels

Décret portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « ONE » du 17 Juillet 2002
http://www.one.be/fileadmin/user_upload/one_des/one_Jur/D_une_loi_a_l_autre/l_Structure/Decret_du_17_juillet_2002_portant_reforme_de_l_ONE.pdf

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 Juin 2003 portant sur la réglementation générale des milieux d'accueil
http://www.one.be/fileadmin/user_upload/presentation/Aspects_juridiques/Lois/II_Accueil/B/27_fevrier_2003_reglementation_generale_milieux_accueil.pdf

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le code de la qualité de l'accueil, 17 Décembre 2003
http://www.one.be/fileadmin/user_upload/one_des/one_Jur/D_une_loi_a_l_autre/II_Accueil/F._Qualites/Arrete_17_decembre_2003_-_Code_de_qualite_de_l_accueil.pdf

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation des modalités fixées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance en vertu de l'article 18 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil, 19 Juillet 2007, http://www.one.be/fileadmin/user_upload/one_brochures/brochures_pros_et_benevoles/Accueil_de_l_enfant/Reglementation/Textes_legaux/Arrete_infrastructure.pdf

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la reconnaissance des formations et qualifications du personnel des milieux d'accueil prévue par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil, 5 Mai 2004, http://www.one.be/fileadmin/user_upload/one_brochures/brochures_pros_et_benevoles/Accueil_de_l_enfant/Reglementation/Textes_legaux/Arrete_formation_Milac.pdf

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation du contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2008-2012, http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=09-01-27&numac=2008029581

Contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2013-2017, version provisoire soumise à approbation du Gouvernement, Septembre 2012

Travaux du comité d'accompagnement des lieux de rencontre

Notes au Conseil d'administration de l'ONE relatives aux lieux de rencontre enfants et parents

Rapport d'évaluation des « Maisons ouvertes » en Communauté française : premier état des lieux du secteur, critères de subventionnement et besoins dégagés, ONE, Septembre 2005

Parlement de la Communauté française, Session 2002-2003, Séance du mardi 15 Juillet 2003, Compte rendu intégral, p.114, Question orale de M. Tiberghien à M. Nollet, Ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE portant sur l'Article 28 du Premier contrat de gestion de l'ONE, relatif aux maisons ouvertes <http://archive.pfwb.be/10000000005005a>

Parlement de la Communauté française, Session 2009-2010, Séance du lundi 10 Mai 2010, Compte rendu intégral, p.7, Question de Mme Sophie Pécriaux à M. Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction Publique, intitulée « Pérennisations des haltes accueil » <http://archive.pfwb.be/10000000104f0a9>

Réunion du Comité d'accompagnement restreint, ONE, Cabinets ministériels, Aide à la jeunesse, Ligue des familles, Fondation Dolto, Quelle réponse apporter pour soutenir le secteur des lieux de rencontre, 30 août 2005

Décret instaurant la réalisation d'un rapport sur l'application des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, 28 Janvier 2004, http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/28430_000.pdf

Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles (Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant), Novembre 2009, http://www.dgde.cfwb.be/fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/Rapports/rapport_pauvrete_12_.pdf

Rapport du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, Novembre 2011 http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/oejaj/upload/oejaj_super_editor/oejaj_editor/pdf/FWB_PADE_2011_Partie_B_C_DEF.pdf&hash=764bc2510e8faa-da29dfc4c303b4a24e99a36e4c

Plan fédéral de lutte contre la pauvreté, 2012, http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/fpa_2012_fr.pdf

Plan national de lutte contre la pauvreté infantile, Lutter contre la pauvreté infantile et favoriser le bien-être des enfants, Juin 2013, http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/nationaal_kinderamoe-debestrijdingsplan_fr.pdf

Baromètre social, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, 2012, Observatoire de la Santé et du social, http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport-pauvrete-2012/barometre_social_2012.pdf

ONE, Rapport annuel 2011
http://www.one.be/uploads/tx_ttproducts/datasheet/RA_2011_02.pdf

UNICEF Innocenti Research Centre (2012), « Mesurer la pauvreté des enfants : nouveaux tableaux de classement de la pauvreté des enfants dans les pays riches »,
Bilan Innocenti 10, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence, http://www.unicef.fr/user-files/UNICEF_Innocenti_Mesurer-la-pauvrete-des-enfants_2012%281%29.pdf

Articles, recherches et actes de colloques

Acerbis Séverine, L'accueil des enfants, un réel droit pour tous ? www.citoyensengages.be
<http://www.citoyensengages.be/getattachment/9cfdcd24-f977-4a1e-b6ad-2cea6a97a51a/L%E2%80%99accueil-des-enfants,-un-reel-droit-pour-tous-%281%29.aspx>

Bartholomé Christophe, La pauvreté : au-delà des chiffres..., Intermag, magazine d'intervention, Textes et Etudes, Juin 2007

Bartholomé Christophe, Une pauvreté oubliée : les working poors, Intermag, magazine d'intervention, Textes et Etudes, Octobre 2007

BADGE asbl., L'extrascolaire sans barrière, 2010-2011, Rapport d'activités, pour le Fonds Houtman, Bruxelles, 2012

Bédart Jean, « Familles en détresse sociale : approches interdisciplinaires et communautaire », Thérapie familiale, 2002/2, Vol.23, pp.157-173,
http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=TF_022_0157

Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif ?, Problématisation et recommandations, DGAJ, DGDE, ONE, Juin 2011
http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/fileadmin/sites/ajss/upload/ajss_super_editor/DGAJ/Documents/Recherches/rapport-seminaire-reduction_inegalites_DEF-light.pdf

Crepin Françoise, Neuberg France, (dir.Pirard Florence et Lafontaine Dominique), Ce que des parents en situation de précarité disent de l'accueil et de l'éducation des tout-petits, Enquête qualitative réalisée par l'ULg au sujet des expériences et des besoins de parents wallons et bruxellois, recherche commanditée par la Fondation Roi Baudoin, Juin 2013
http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/2012-KBS-FRB/05%29_Pictures,_documents_and_external_sites/09%29_Publications/PUB2013_3146_VoixDesParents.pdf

Dierckxx Danielle, Van Herck Nicolas et Vranken Jan (éds.), Pauvreté en Belgique 2010, ACCO Leuven, Den Haag

Doyen Pierre, Mahy Christine, Lutter contre l'appauvrissement des enfants, c'est lutter pour l'accès aux richesses des familles, et pour l'accès et l'usage équitable des richesses collectives par les enfants et leurs familles, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Février 2013
http://www.rwlp.be/images/PUBLICATIONS/130219-RWLP-_Pauvrete_enfants-familles-final_3.pdf

Dubois Alain, L'accueil itinérant, à la rencontre des enfants et des parents, dans Grandir à Bruxelles, Numéro 15, Été/Automne 2005

Dusart Anne-Françoise, Accueil atypique en Communauté française: à la recherche des conditions optimales d'accueil, vers une politique d'égalité d'accès pour tous, Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfant (CERE), Bruxelles, Décembre 2007
http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/CERE_rapport_recherche_accueil_atypique.pdf

Dusart Anne-Françoise, Le troisième secteur de l'accueil à Bruxelles, dans Grandir à Bruxelles, Numéro 19, Hiver 2007

Dusart Anne-Françoise, Accueil pour tous : comment l'inclusion sociale peut-elle commencer à la crèche ?, dans Grandir à Bruxelles, Numéro 26, Hiver 2011-2012

Dusart, A-F., Rencontrer une diversité de besoins en situation de pénurie de places : un enjeu crucial pour l'égalité des chances et l'inclusion sociale, Analyse n°11/2012 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, novembre 2012

http://www.riep.be/IMG/pdf/analyse_11-2012_intervention_universite_d_automne_lf.pdf

Eme Bernard, Protection de l'enfance – Paroles des professionnels d'action éducative en milieu ouvert et enjeux pour l'évaluation, l'Harmattan, 2009

Fastrès Jacqueline, Un espace de transversalité, la maison ouverte à Marchienne-Docherie, InterMag, magazine d'intervention, Textes et Etudes, Novembre 2012

Fastrès Jacqueline, Pour une typologie du travail en réseau, InterMag, magazine d'intervention, Textes et Etudes, Septembre 2009

Hishi-Watanabe M., Musatti Tullia, Rayna Sylvie et Vandebroek Michel, Origins and rationale of centres for parents and young children together, in Child and Family Social Work, 14 December 2012

Humblert Perrine, Croissance démographique bruxelloise et inégalité d'accès à l'école maternelle, Brussels Studies, Numéro 51, 19 Septembre 2011

www.brusselsstudies.be

Humblert Perrine, Vers une approche européenne de l'accueil de la petite enfance, une politique publique proposée par Enfants d'Europe, Principe 1 : L'accès : un droit pour tous les enfants, Bruxelles, 2010
<http://www.grandirbruxelles.be/Publications/Europe/Principe1%20FR.pdf>

Humblert Perrine, « Quels sont les facteurs qui déterminent l'utilisation des milieux d'accueil ? », CERE, Décembre 2007

http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/Facteurs_determinant_utilisation_milac_dec07.pdf

Lahaye Willy, Pannecoucke Isabelle, Vranken Jan et Van Rossem Ronan (éds.), Pauvreté en Belgique, Annuaire 2013, Acco, Leuven

Mafessolli M., Reconnaître les discriminations ... pour agir efficacement en faveur de l'égalité !, dans Le Furet, Dossier 66, Déjouer les discriminations

Mahy Christine (RWLP) et Fastrès Jacqueline (RTA), Lutte contre la pauvreté : pour ne pas se tromper de combat, InterMag, magazine d'intervention, Textes et Etudes, Octobre 2012

Meys Aurélie, Diversité d'accueils pour une diversité de pauvretés : le secteur des haltes accueil de la Communauté française, CHACOF, Février 2013

Midrez Lena, Etude sur l'adéquation entre offres de services destinées à la petite enfance et besoins de celle-ci en région wallonne, Cas particulier de la Pauvreté infantile, ULg, Fondation Roi Baudoin, Octobre 2011

Mottint Joëlle, Dusart Anne-Françoise, Lieux d'accueil et d'éducation du jeune enfant : vers l'implication des familles et la collaboration entre professionnels et parents, dans Grandir à Bruxelles, Numéro 23, Hiver 2009-2010

Mottint Joëlle, Argumentaire en faveur du multi-accueil, CERE, Été 2008

http://www.cere-asbl.be/IMG/pdf/Multi-accueil_OK.pdf

Neyrand Gérard, Sur les pas de la Maison Verte, Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents, Paris, Syros, 1995

Rayna Sylvie, Rubio Marie-Nicole, Scheu Henriette, Parents-professionnels : la co-éducation en questions, Editions Erès, Septembre 2010

Recherche sur le parcours des enfants âgés d'un an, réalisée par S.A Dedicated Research, ONE, Juin 2013
<http://www.one.be/index.php?id=services-one>

RIEPP, La Pauvreté et l'exclusion sociale touchent de nombreux enfants en Belgique et particulièrement à Bruxelles, Mars 2011
http://www.riepp.be/IMG/pdf/analyse_1_La_pauvrete_touche_les_enfants.pdf

Scheu Henriette et Fraioli Nathalie, Lieux d'accueil Enfants Parents et socialisation(s), Le Furet, Juin 2010
<http://www.lefuret.org/RECHERCHES/LAEPetSocialisationsRapport.pdf>

Steenssens Katrien, Aguilar Luisa Maria, Demeyer Barbara, Fontaine Piet, Enfants en pauvreté, Situation de la recherche scientifique en Belgique, Groupe Interuniversitaire de Recherche et Pauvreté (GIReP-IGOA), Juillet 2008
http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/eindrapport%20IGOA_FR_def.pdf

Teller Michel, La pauvreté des enfants en Belgique. Un guide pour donateurs, Fondation Roi Baudouin, Décembre 2012
http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/2012-KBS-FRB/05%29_Pictures,_documents_and_external_sites/09%29_Publications/PUB2012_3122_PauvreteEnfants.pdf

Vandenbroeck Michel, Lazzari Arianna, Accessibility of Early Childhood Education and Care (ECEC) for children from ethnic minority and low-income families, Transatlantic Forum on Inclusive Early Years, January 2013

Vandenbroeck Michel et Geens Naomi, Cartographie des milieux d'accueil néerlandophones à Bruxelles, Evolution 2005-2010, Mars 2011
http://www.riepp.be/IMG/pdf/cartografie_van_de_brusselse_nederlandstalige_kinderopvang_-_version_finale_traduction_francaise.pdf

Vandenbroeck Michel, Eduquer nos enfants à la diversité sociale, culturelle, ethnique, familiale, ... Editions Erès, Ramonville Saint-Agne, 2005

ZOOM : Plus de chances dès l'enfance, Faits, chiffres et recommandations concernant la pauvreté des enfants en Belgique, Fondation Roi Baudouin, Juin 2013
http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/2012-KBS-FRB/05%29_Pictures,_documents_and_external_sites/09%29_Publications/06-Zoom-FRB-Enfance.pdf

LES HALTES ACCUEIL ET LES LIEUX DE RENCONTRE ENFANTS ET PARENTS EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES DES STRUCTURES ATYPIQUES EN RÉPONSE À DES BESOINS SPÉCIFIQUES DES FAMILLES ?

EDITEUR RESPONSABLE
Benoît PARMENTIER

RÉALISATION
ONE

D/2013/74.80/26



ONE - Direction Etudes et Stratégies

Directrice: Geneviève Bazier

Equipe de recherche : Elise Bouchelet, Bérengère Denis et Juliette Panisset

Avec le soutien financier de la Fondation Roi Baudouin

Suivi pour la Fondation Roi Baudouin: Pascale Taminiaux



OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51
info@one.be - ONE.be

